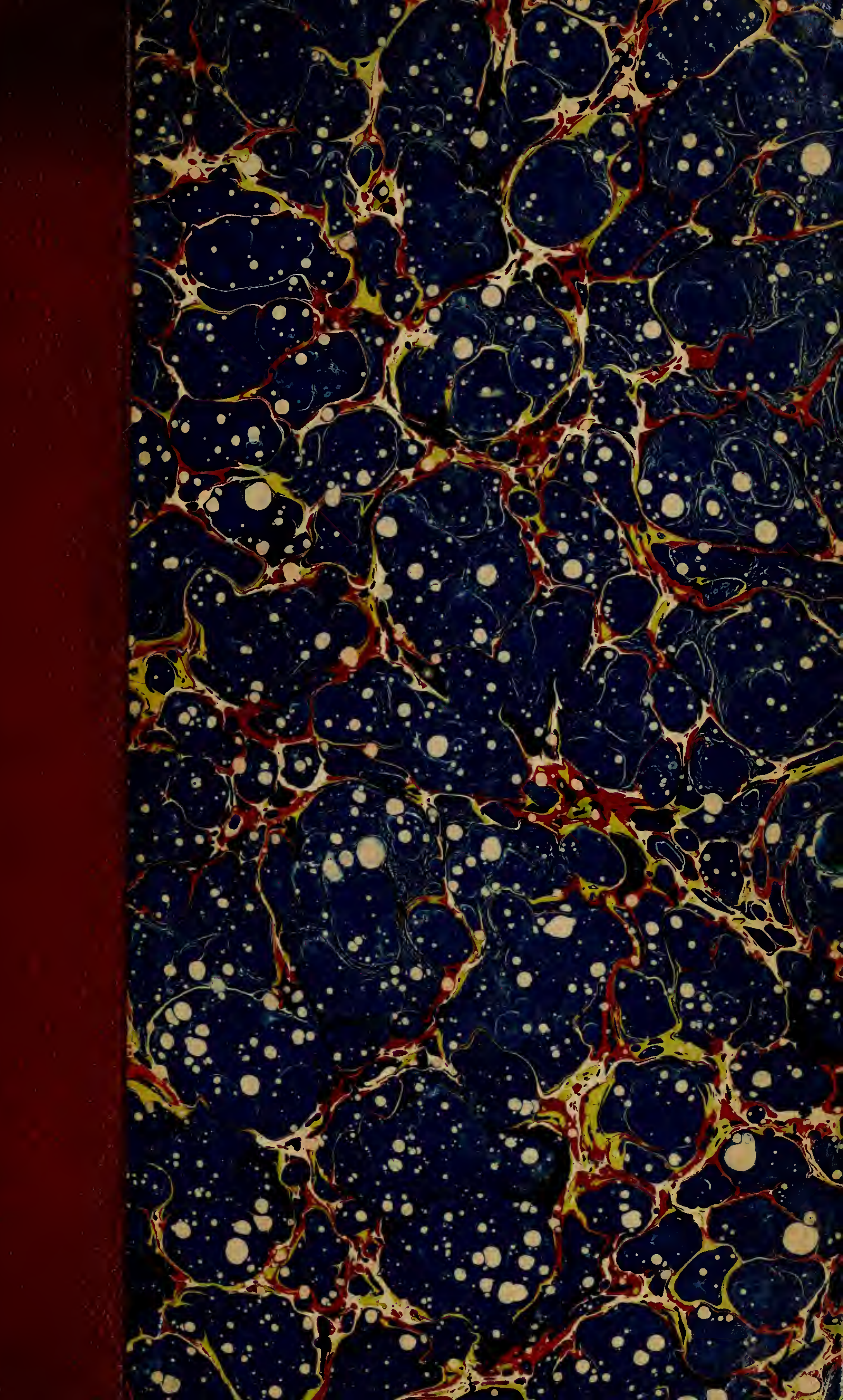



LIBRARY OF PRINCETON
SEP 21 1914
THEOLOGICAL SEMINARY

ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

BIBLIOTHÈQUE DE LA JEUNESSE FRANÇAISE

Série in-8° Raisin

HISTOIRE

DES

GUERRES DE RELIGION

XVIe SIÈCLE

Imprimerie de DESTENAY, à Saint-Amand (Cher).

ÉDUCATION MORALE ET CIVIQUE

—

BIBLIOTHÈQUE DE LA JEUNESSE FRANÇAISE

HISTOIRE
DES
GUERRES DE RELIGION

XVIe SIÈCLE

PAR

EUGÈNE BONNEMÈRE



PARIS
LIBRAIRIE CENTRALE DES PUBLICATIONS POPULAIRES
H.-E. MARTIN, DIRECTEUR
45, RUE DES SAINTS-PÈRES, 45

—

1886

LA PROCESSION DE LA LIGVE.

fol. 24



TANTVM RELICIO POTVIT SVADERE MALORVM.



PRÉFACE

—

Il est bien difficile d'écrire avec une impartialité parfaite l'histoire si cruellement tourmentée du seizième siècle. On commence avec la ferme intention de maintenir en équilibre les deux plateaux de la balance et de peser avec les mêmes poids les actes des catholiques et des protestants ; mais à mesure que l'on avance dans cette douloureuse étude, on demeure de plus en plus convaincu qu'il y eut d'un côté des persécuteurs et des bourreaux, de l'autre des victimes et des martyrs, et insensiblement l'on se sent entraîné malgré soi à prendre parti pour les seconds contre les premiers, pour ceux qui luttaient en faveur de la liberté de conscienee contre ceux qui prétendaient faire peser éternellement sur le monde le redoutable esclavage des âmes.

Suis-je venu me briser contre l'écueil que je signale ? Le lecteur en décidera. Mais après que je viens de montrer les difficultés de l'entreprise, je le prie de bien remarquer que toutes les fois que le respect de la vérité me contraint à porter un acte odieux au passif de l'Église, ce n'est plus moi qui parle, et je passe la plume à quelque écrivain de l'ordre du clergé. Je me suis imposé la loi de ne pas faire une seule citation qui ne soit empruntée à l'un d'eux. Ainsi, les sources

*où je puise exclusivement sont l'*Histoire ecclésiastique *de l'abbé Fleury; l'*Histoire de l'Église, *de l'abbé de Bérault-Bercastel;* la Discipline de l'Église, *de Thomassin, prêtre de l'Oratoire; l'*Histoire de l'Église Gallicane, *des quatre Pères jésuites Longueval, Fontenay, Brumoy et Berthier; le* Dictionnaire des .hérésies, *de l'abbé Pluquet; les* Siècles chrétiens, *de l'abbé Ducreux... Puis les moines bénédictins qui ont écrit les annales des provinces : Dom Morice et Dom Lobineau* (Bretagne) ; *Dom B. Roger* (Anjou) ; *Dom Calmet* (Lorraine) ; *Dom Vaissette* (Provence) ; *Dom Plancher* (Bourgogne)...

Quant aux événements politiques, je les ai, comme tout le monde, empruntés aux Mémoires si nombreux que nous ont laissés les hommes d'État et les hommes de guerre de cette époque : Montluc, Saulx-Tavannes, Guise, Condé, Vieilleville, Lanoue, Palma Cayet, Lestoile, Sully, Villeroy, de Thou, Jeannin...

Puisse le lecteur tirer du récit qu'il va lire cette triste conséquence : Les guerres effroyables de la Réforme ne réformèrent rien, et le clergé des dix-septième et dix-huitième siècles demeura aussi profondément démoralisé que celui des siècles précédents ; les protestants ne conquirent pas la liberté de conscience, qui fut un fruit tardif de la Révolution française ; et de cette terreur religieuse naquit la monarchie absolue, comme plus tard, de la terreur politique surgit le despotisme militaire. Tel est le fruit inévitable des lutte armées.



CHAPITRE PREMIER

LA RÉFORME

Une révolution, qu'elle soit religieuse, politique ou sociale, ne peut réussir qu'à la condition de venir à son heure, et d'avoir déjà conquis les esprits avant de pouvoir passer dans le domaine des faits. Pour faire comprendre combien la Réforme était une de ces révolutions attendues, désirées, venues à maturité, je ne saurais mieux faire que d'emprunter une page au *Dictionnaire des hérésies* de l'abbé Pluquet (V. Luther) :

« Les foudres de l'Église, les armées des Croisés, les bûchers de l'inquisition avaient détruit toutes les hérésies... Les papes et le clergé, accoutumés depuis le onzième siècle à tout subjuguer avec l'anathème et les indulgences, ne connaissaient presque point d'autre moyen que la force pour combattre l'hérésie ; ils employaient les foudres de

l'Église contre tout ce qui s'opposait à leurs desseins ou à leurs intérêts, qu'ils confondaient avec ceux de la religion. Ainsi, depuis les guerres des Croisés, on avait vu les papes déposer les souverains qui ne leur obéissaient pas ; des anti-papes excommunier les rois qui reconnaissaient leurs concurrents dans le souverain pontificat, délier du serment de fidélité les sujets de ces souverains, accorder des indulgences à ceux qui les combattraient, donner leurs royaumes à ceux qui les conquerraient ; on avait vu les peuples abandonner leurs souverains, sacrifier leur fortune pour obéir aux décrets des papes, ou pour gagner les indulgences.

» La profonde ignorance peut donner une longue durée à une pareille puissance ; elle pourrait même être immuable parmi des peuples qui ne raisonneraient point ; mais il s'en fallait beaucoup que l'esprit des peuples d'Allemagne fût dans cet état d'immobilité et de quiétude... Les livres de Wiclef, de Jean Hus, s'y étaient multipliés, et on les lisait. Ces ouvrages attaquaient des excès manifestes, et une autorité dont l'abus incommodait presque tout le monde : ainsi l'Église de Rome et le clergé avaient beaucoup d'ennemis secrets. Ces ennemis n'étaient point des fanatiques ignorants, ridicules ou débauchés ; c'étaient des hommes qui raisonnaient, qui prétendaient ne point attaquer l'Église, mais les abus dont les fidèles étaient scandalisés, et qui détruisaient la discipline. On avait vu dans les conciles de Constance et de Bâle des hommes célèbres par leurs lumières et par leurs vertus, demander, mais inutilement, la réforme des abus ; on voyait qu'on ne pouvait l'espérer et l'obtenir qu'en réformant les abus malgré le clergé et la cour de Rome... »

Au seizième siècle, en effet, le catholicisme est bien moins une religion qu'une puissante secte politique, un moyen de gouvernement et de domination. Les papes font leur partie

dans le concert souvent discordant des empereurs et des rois. Ils lèvent leurs impôts sur la catholicité toute entière, ont leurs armées, portent à l'occasion le casque et la cuirasse, et contribuent largement à jeter le trouble parmi les nations chrétiennes. Le clergé a fait alliance avec la féodalité, s'est confondu avec elle, la domine et la dirige. Il est le premier corps de l'État, et au milieu de l'ignorance absolue où croupit la noblesse, il occupe toutes les grandes charges politiques, administratives, diplomatiques. Maîtres absolus dans leurs diocèses ou dans leurs immenses domaines, les évêques et les abbés des grands monastères y exercent la pleine souveraineté temporelle, et, en usurpant leur part d'autorité, ont adopté aussi tous les vices des seigneurs laïques.

Toutes les richessees sont aux mains de ces hommes qui ont fait vœu de pauvreté, tous les pouvoirs ici-bas appartiennent à ceux parmi lesquels le plus grand doit se faire le serviteur des serviteurs de ses frères. L'usage qu'ils font de leur puissance et de leurs richesses, l'abbé Ducreux va nous l'apprendre :

« Il faut avouer, dit-il, que les ecclésiastiques, soit du premier, soit du second ordre, se conduisaient presque tous de manière que, sans beaucoup d'exagération, il était facile de montrer combien leur conduite était contraire à l'esprit et aux obligations de leur état. Ceux qui remplissaient les grandes places, et qui jouissaient des plus riches bénéfices, aimaient la magnificence et l'éclat, se livraient aux affaires temporelles, briguaient les faveurs du prince, et le disputaient aux courtisans par le goût de la dépense en tout genre, par la beauté des équipages, par le nombre des gens attachés à leur service, par la délicatesse de leur table, et tous les raffinements de la volupté. Nous ne disons rien du désordre secret de leurs mœurs. Il y en avait peu qui fus-

sent irréprochables sur cet article, et plusieurs même ne respectaient pas assez le public pour lui dérober ce que les autres savaient couvrir des ombres du mystère. Ceux qui se trouvaient placés dans un rang inférieur, moins indépendants et moins riches, étaient encore plus déréglés. Ils joignaient ordinairement l'ignorance et la grossièreté au scandale. Occupés de leurs intérêts, ils exigeaient leurs droits avec rigueur, et profitaient de tout pour les étendre. La dépravation était arrivée au point que l'on regardait presque comme des hommes estimables ceux qui n'étaient pas adonnés aux vices qui déshonorent les laïques même. »

Au moment où s'ouvre ce terrible seizième siècle, le trône pontifical est occupé par Alexandre VI, par cet infâme Borgia qui, souillé de tous les crimes les plus hideux que puisse rêver une imagination en délire, eût trouvé moyen d'être un monstre hors de pair, au temps de la Rome païenne, à côté de Tibère et de Néron, de Caligula et de Domitien. Ce n'était donc pas sur celui-là que l'on pouvait compter pour travailler à réformer l'Église. Jamais d'ailleurs les papes n'avaient montré d'empressement à le faire. « On a accusé même quelques-uns d'entre eux d'avoir traversé ce pieux dessein par des vues d'intérêt personnel, et d'avoir craint qu'en attaquant les abus, les réformateurs ne missent des bornes à l'autorité pontificale, que les papes et leurs courtisans ne trouvaient jamais assez étendue (Ducreux). »

Le successeur d'Alexandre VI eut d'autres défauts moins éclatants, mais qui ne furent pas moins funestes à la tranquillité de l'Europe. « Un caractère altier, une humeur guerrière, des passions ardentes, rendaient Jules II plus propre au commandement des armées qu'aux fonctions paisibles du ministère apostolique (Ducreux). » Agitant dans ses deux mains le glaive spirituel et le glaive temporel, il excommuniait au hasard ceux contre lesquels il guerroyait.

La France en fit la dure expérience pendant que le roi Louis XII portait la guerre en Italie. « Jules II s'emporta à des excès tout nouveaux et sans exemple parmi les papes même les plus entêtés autrefois de leur puissance illimitée. Peu content d'avoir jeté l'interdit sur toute la France, excommunié le roi et délié ses sujets du serment de fidélité, parce que la ville de Lyon avait donné retraite aux Pères du concile de Pise, il eut l'idée singulière de priver cette ville de la possession où elle était de tenir des foires franches, et attribua cette prérogative à Genève (l'abbé Bérault-Bercastel). »

Léon X lui succéda sur le trône pontifical. Il n'avait que trente-six ans, et était cardinal depuis l'âge de quatorze ans. Pape quelque peu fantaisiste, très artiste, tout au moins, il préférait de beaucoup les poètes, les peintres, les statuaires, les architectes et les musiciens aux théologiens et aux casuistes. Pacifique avant tout, il se montra désireux de vivre une vie douce, au milieu de tous les plaisirs intellectuels, sans dédaigner pour cela les plaisirs matériels. On lui reprochait, en effet, « de n'être pas exempt des passions les plus opposées à la pureté des mœurs dont le premier des évêques doit donner l'exemple aux autres pasteurs (Ducreux). » Pour satisfaire à ses vastes besoins, il imagina d'ajouter la vente publique des indulgences à tous les moyens qu'avait déjà la papauté pour attirer dans ses coffres l'argent de la chrétienté. Et comme ce monstrueux abus fut la principale cause de l'explosion de colère qui souleva les peuples et les rois contre le Saint-Siège, force nous est d'entrer ici dans quelques détails.

Pendant bien des siècles, la police municipale et judiciaire avait été le privilège à peu près exclusif du clergé. Au moyen d'un système de délation et d'inquisition savamment organisé, les curés découvraient les coupables, les si-

gnalaient aux évêques, qui infligeaient les pénitences. Un péché mortel en entraînait une de sept années. Le meurtre d'un prêtre ne pouvait être expié que par douze années de pénitence. Et comme on commettait des crimes et des péchés mortels en grande quantité, chacun se trouvait avoir deux ou trois cents années de pénitence à accomplir sur terre, pour éviter de les subir dans l'autre monde.

Force fut alors de la remplacer par des équivalents, par des châtiments corporels ; et enfin, « pour rendre la pénitence plus sensible, on y joignit des amendes pécuniaires, que l'on exigeait avant de donner l'absolution ; et pourvu qu'elles fussent payées, on passait facilement le reste de la pénitence (l'abbé Fleury). »

Il ne restait plus qu'un pas à faire pour, de chute en chute, tomber jusqu'aux indulgences. L'Église franchit ce pas, vendit l'innocence sur la terre et la récompense dans le ciel, et l'on vit jusqu'où pouvaient aller « les exactions sordides que ces évêques et ces officiaux faisaient, car véritablement, dans ce temps-là, toute la juridiction contentieuse des évêques n'aboutissait qu'à des condamnations pécuniaires, et tout le but de ceux qui l'exerçaient était de faire servir leur autorité à se procurer des amendes et à faire impunément des exactions autant qu'il leur était possible (Thomassin). »

Pendant longtemps on ne vendit que l'absolution des fautes commises. Mais bientôt, en y mettant le prix, on acheta jusqu'à l'impunité des crimes à commettre (Thomassin, t. V, p. 87).

Il y avait encore les *cas réservés*, dont le pape seul vendait l'absolution. Naturellement il en coûtait plus cher. Souvent, en outre, les évêques imposaient comme pénitence un pèlerinage au tombeau de Saint Pierre et Saint Paul, à Rome. Il fallait *aumôner*, et l'abbé Fleury nous représente,

avec une juste indignation, « la cour de Rome pleine d'avocats, de solliciteurs, de plaideurs passionnés, artificieux, intéressés, ne cherchant qu'à se surprendre l'un l'autre et à s'enrichir aux dépens d'autrui... Je sais, ajoute-t-il, que cette foule de prélats et d'autres étrangers que divers intérêts attiraient à Rome y apportait de grandes richesses, et que son peuple s'engraissait aux dépens de tous les autres ; mais j'ai honte de faire mention d'un tel avantage lorsqu'il s'agit de la religion. »

Léon X poussa à l'excès les abus qu'avaient imaginés ses prédécesseurs. Il mit à l'encan les indulgences plénières, garantissant la délivrance des âmes du purgatoire, pour soi-même ou pour ses parents et amis. On ouvrit dans tous les États chrétiens des bureaux d'indulgences, et on les affermait comme on fait la perception des impôts ou des droits de douane. « Les collecteurs et prédicateurs, en prêchant l'indulgence, menaient une vie scandaleuse. Plusieurs de ces négociants spirituels, dit Guichardin, en vinrent jusqu'à donner à vil prix et à jouer dans les cabarets le pouvoir de délivrer les âmes du purgatoire (Pluquet). »

Les clefs de saint Pierre crochetaient les coffres de l'Europe chrétienne pour remplir ceux du pape. La faculté de théologie de Paris voulut protester contre ces scandaleux trafics. Mais l'opinion contraire l'emportait, et « beaucoup de prédicateurs ne prêchaient que les indulgences, les pèlerinages, les aumônes faites aux monastères, et les autres pratiques fructueuses pour ces ministres intéressés qui semblaient y réduire toute la religion (Bérault-Bercastel). »

Les membres du haut clergé possédaient tous les vices que l'on pouvait reprocher aux papes, et même ils en avaient un de plus, qui à lui seul eût rendu inutiles les vertus qu'ils auraient pu avoir, mais qu'ils n'avaient pas. Ils ne résidaient

2

jamais, et n'eussent pu le faire, tant chacun prenait à tâche d'accumuler sur sa tête les plus grandes dignités de l'épiscopat. Je n'en veux donner qu'un exemple.

Il y avait alors en France une famille d'intrigants de génie, d'aventuriers épiques, dont, pendant un demi-siècle et avec une persévérance satanique, l'aîné, favorisé par la nullité des rois qui se succédaient sur le trône, visait obtinément la couronne royale, tandis que le second aspirait à la tiare pontificale. Simple cadet de la maison de Lorraine, Claude, premier duc de Guise, n'était que le cinquième fils de René XI, duc de Lorraine. Son frère Jean fut nommé, avant l'âge de vingt ans, évêque de Metz, à la mort de son grand-oncle, Henri de Vaudemont, qui l'avait fait son coadjuteur alors qu'il était encore au berceau. Léon X le créa cardinal, et son légat dans les trois évêchés. Après lui, son opulente succession ecclésiastique fut divisée entre ses deux neveux, Charles, cardinal de Lorraine, et Louis, cardinal de Guise. Charles, le mieux pourvu, possédait les trois archevêchés de Reims, Lyon et Narbonne, les évêchés de Mâcon, Metz, Toul, Verdun, Valence, Alby, Agen, Luçon, Nantes ; il était abbé des riches monastères de Gorze, Fécamp, Cluny, Saint-Ouen, Saint-Mansuy, Marmoutiers et Saint-Thierry-lès-Reims. Cela totalisait entre ses mains 300,000 livres revenus ecclésiastiques, qui vaudraient trois ou quatre millions de monnaie actuelle, ce qui ne l'empêchait pas d'être criblé de dettes, car « au milieu de tant de richesses, il n'avait presque pas le nécessaire, parce qu'il s'imaginait que sa qualité de prince le dispensait d'une sage et prudente économie (Longueval). »

Les Guises, qui peu à peu avaient tout pris, le pouvoir civil et militaire en même temps que le pouvoir religieux, n'étaient pas une exception dans l'épiscopat, et le cardinal de Bourbon, qui venait de laisser en héritage l'archevêché de

Sens à son neveu Louis de Guise, cardinal à vingt-six ans « était si grand seigneur que les détails du gouvernement lui échappaient. Avec sa métropole, il possédait six évêchés et huit ou neuf abbayes ; il entrait dans toutes les affaires de l'État, il était tantôt à Rome, tantôt à la Cour de François Ier, très rarement dans son diocèse, où le cardinal Duprat, son prédécesseur, n'avait jamais mis le pied (Longueval). »

Dans le bas clergé, les curés s'étaient affranchis de la résidence, comme les prélats, et, comme eux, ils possédaient un grand nombre de cures. C'était interdit par les conciles. Mais ils avaient imaginé un système d'*unions personnelles* qui leur permettait d'en réunir un nombre indéterminé sur la même tête. On n'en possédait qu'une seule en titre, et toutes les autres étaient unies à celle-là par des rescrits que l'évêque accordait, pour de l'argent, et pour la vie de l'impétrant.

Ces accapareurs de cures les donnaient à desservir au rabais, à des curés *à la portion congrue*, et l'usage d'affermer une paroisse, tant pour le spirituel que pour le temporel, était devenu ordinaire. On doit comprendre ce que valaient ces singuliers curés. S'ils n'eussent pas exigé leurs droits avec rigueur, s'ils ne les eussent pas étendus par tous les moyens licites et illicites, ils fussent morts de faim à côté de ces richesses prodigieuses que l'Église accaparait, mais pour n'en laisser partager les fruits qu'entre les membres de l'aristocratie cléricale. Je ne parlerai point ici des *Dîmes*, qui ont laissé de si cuisants souvenirs dans la mémoire des peuples. Après qu'elles avaient été levées avec une avidité excessive, le clergé trouvait encore moyen d'extorquer des émoluments que la crédulité populaire n'osait pas lui refuser. « Ils étaient considérables, ces émoluments, dit le bénédictin Dom Lobineau (*Hist. de Breta-*

gne), parce que l'on retirait de l'argent de tout, des confessions de Pâques et de l'Avent, des enterrements, des baptêmes, des visites des malades, des serments sur la Sainte Croix, des mariages, des relèvements de couche, des confréries, des adultères et des sacrilèges ; outreu ne certaine imposition par tête, les chandelles garnies d'argent, qui s'offraient à la purification, *et grand nombre d'autres impositions...* »

« Il nous est resté, écrit avec admiration l'auteur de la *Discipline de l'Église*, plusieurs monuments qui contiennent des partages qui ont été faits des offrandes entre les chapitres et les monastères, les curés primitifs et leurs vicaires. On voit dans ces partages un merveilleux détail de *cent offrandes différentes* qu'on faisait à toutes les fonctions saintes du ministère sacerdotal (Thomassin). »

Les prêtres en étaient venus jusqu'à faire commerce de la chaire et du sang de leur Dieu. « Un prêtre se faisait léguer par des personnes mourantes des annuels de messes, quelquefois trois, quelquefois sept. Ces sortes de legs étaient le plus souvent faits avec quelque espèce de contrainte (Id.)... » Pour rendre les messes ordinaires d'un plus grand rapport, ils imaginèrent quelque chose de singulièrement ingénieux. Les fidèles devaient apporter des offrandes à l'autel, à cet instant qui a conservé le nom d'*offertoire*. « Quant à l'offertoire personne ne venait à l'offrande, ils recommençaient plusieurs fois d'autres messes différentes, jusqu'à ce qu'on vînt à l'offrande. C'est ce qu'ils appelaient des messes à plusieurs faces. *Missas multarum facierum* (Id.). »

Pour être valables, les testaments devaient être écrits en présence du curé, et contenir toujours un *legs pieux*. « Le concile de Reims, en 1581, commanda aux curés, quand on les appelait pour assister les malades, après leur avoir

administré les sacrements, de les avertir de faire leur testament, et d'acquitter une partie au moins de leurs dettes envers Dieu, par des aumônes (Id.). »

Toutefois, l'Église avait perdu du terrain dans le cours du seizième siècle. Thomassin en cherche timidement la cause : « L'avidité démesurée des curés et des officiers subalternes des évêques pourrait bien y avoir donné occasion, dit-il... Le concile de Narbonne, en 1609, a été celui qui a le plus relevé l'autorité de l'Eglise dans cette matière, et qui a le plus rapproché des conciles précédents. Il ordonna que les évêques, en faisant leurs visites, terminent, *sans garder les formalités juridiques*, tous les procès qui regardent l'exécution des testaments. Les notaires doivent dans huit jours informer les curés des legs pieux, sous peine d'excommunication ; le curé doit avertir huit jours après le promoteur ou l'official, afin qu'on veille à l'exécution. Les exécuteurs testamentaires doivent rendre compte à l'évêque, qui doit être appelé à la distribution des legs ; à moins de cela, elle sera nulle. L'évêque doit garder dans ses archives les actes juridiques des legs pieux (Id.). »

L'Église s'attribuait la succession de tous les *desconfès*, ou morts sans confession, des suicidés, des pupilles, des intestats, de ceux qui tombaient frappés de mort subite, « avec d'autant plus de justice que c'est bien moins l'Église qui en profite que le défunt même, qui moissonne dans le ciel les fruits immortels des prières et aumônes qu'on fait par la distribution charitable de ses biens temporels (Id..) »

Je crois qu'il est inutile de parler ici du clergé régulier, c'est-à-dire des couvents d'hommes et de femmes qui devaient obéir à une règle rédigée par leurs fondateurs. On sait assez quels désordres honteux y régnaient. En 1538, le pape Paul III, sous la pression des plaintes universelles, nomma « une congrégation pour la réforme des abus qui

s'étaient glissés dans l'Église, composée de quatre cardinaux et de cinq prélats, qui furent tous la lumière de leur siècle. Quand ce tribunal en vint à l'examen des ordres religieux, il ne fit grâce à aucun. Sa décision fut qu'il fallait les supprimer tous : *Abolendos putamus omnes.* »

Cette radicale suppression des ordres monastiques, réclamée par l'élite des prélats du temps, eût été un immense bienfait pour la société toute entière, en rendant à la vie sociale ces parasites qui s'engraissaient stérilement au milieu de la misère universelle, en même temps qu'ils scandalisaient le monde par le spectacle de leurs débauches. Mais les papes ne pouvaient licencier leur armée de moines sans abdiquer eux-mêmes devant les évêques et les conciles. En outre, la juridiction épiscopale prêtait trop largement le flanc à la critique, et les moines étaient fondés à s'y soustraire, pour ne reconnaître que l'autorité du Saint-Siège. Quoiqu'il en soit, le mal, pendant les derniers siècles, avait été poussé à outrance, et l'on avait trouvé moyen d'abuser même des abus les plus criants. Aussi ne doit-on pas s'étonner si de toutes les poitrines s'échappe ce cri, gros de menaces : La Réforme !...





CHAPITRE II

LES MARTYRS

Au risque d'amoindrir Dieu, les dévots aiment à le faire intervenir jusque dans le détail et le menu des affaires de ce monde. Disons donc qu'à ce moment critique, le Dieu des vengeances célestes suscita, presque au même moment, trois hommes providentiels, Luther en Allemage, Calvin en France et Zwingli en Suisse, qui prêtèrent l'autorité de leur voix puissante à la colère universelle, et qui consommèrent cette révolution du mépris dont les germes étaient déposés depuis deux siècles dans toutes les consciences honnêtes.

« Nous sommes tous prêtres, avait dit Luther ; chaque pasteur peut avoir une femme. » Cela faisait rentrer le prêtre dans la société générale et dans la famille, et chaque chrétien, la Bible et l'Évangile à la main, devenait prêtre

dans sa maison. C'était l'égalité de tous, avec la responsabilité directe de chacun de nous devant Dieu. La conséquence était qu'il n'y avait plus besoin de papes, de cardinaux, d'évêques, de Sacré Collège, et que toute la savante et ruineuse hiérarchie de Rome s'écroulait sur ses fondements.

« Il ne prenait d'autre règle que l'Écriture pour discerner les vérités qui appartiennent à la foi, des fausses doctrines que les hommes ont inventées, et d'autre juge que la raison, pour choisir entre les différents sens dont l'Écriture est susceptible (Ducreux). » C'est-à-dire qu'il prétendait substituer le dogme de la liberté de conscience et de la libre discussion, à l'ancien dogme de la foi aveugle et obligatoire. *Credo quia absurdum*, avait dit saint Augustin. — Je crois parce que c'est absurde. — Abêtissez-vous pour croire, — devait répéter Pascal en plein dix-septième siècle. Au seizième, Luther, Calvin et Zwingli estimaient que si Dieu avait donné la raison à l'homme, c'était pour éclairer sa marche dans la vie, et qu'il n'avait pu allumer ce flambeau dans la main de sa créature pour qu'elle le conduisît vers les abîmes. Ils affirmaient que l'Évangile était fort simple, et facile à comprendre, et qu'on en avait faussé le sens à force de discussions puériles. A quoi bon, par exemple, équivoquer sur la Grâce, entasser in-folio sur in-folio pour s'entendre de moins en moins sur la grâce naturelle et la grâce surnaturelle, la grâce intérieure et la grâce extérieure, la grâce habituelle, sanctifiante, justifiante, actuelle, prévenante, qui diffère de la grâce prévenue, opérante, coopérante, subséquente, efficace, suffisante, qui parfois suffit et parfois ne suffit pas?...

Sans prévoir encore l'Immaculée Conception et l'infaillibilité du pape, ils rayaient d'un trait de plume tous ces dogmes que chaque siècle avait arbitrairement ajoutés aux

dogmes des siècles précédents, et prétendaient ramener l'Eglise à ce qu'elle était pendant les âges des apôtres et des Pères des quatre premiers siècles. Plus de célibat du prêtre, de confession auriculaire, de purgatoire, de primauté de l'évêque de Rome, de vœux monastiques, d'indulgences, de pèlerinages, de culte des Saints. Toutes les fonctions ecclésiastiques, depuis la plus humble jusqu'à la plus élevée, redevenaient à l'élection de tous les fidèles...

La France n'était pas moins bien préparée que l'Allemagne et la Suisse à recevoir la parole des réformateurs. « Quantité de seigneurs, de militaires entreprenants et de capitaines renommés, la noblesse avide de recouvrer les beaux domaines que ses ancêtres avaient donnés à l'Église, entendaient avec transport tout ce que le prédicant débitait contre la puissance abusive, le faste et la corruption du clergé (Bérault-Bercastel). »

Ce serait, toutefois, une erreur de croire que la Réforme recruta ses premiers adeptes parmi les classes sociales supérieures. Elle racina surtout parmi la bourgeoisie des villes, parmi les savants, les grands artistes, les littérateurs, en un mot parmi la classe intelligente et éclairée. L'ignorance générale avait fait la principale force de l'Église, et elle l'avait maintenue et appesantie sur le monde avec une persévérance implacable. En l'an 1199, elle avait été grandement effrayée en présence d'un péril nouveau. On avait traduit en Français les Évangiles et les Épîtres de saint Paul !... Les curés s'émurent, puis les évêques. Rien n'y fit, et les fidèles s'obstinèrent à ne pas trouver de danger à lire l'Évangile. On s'adressa au pape Innocent III, qui écrivit à l'évêque de Metz, dont le diocèse était particulièrement infecté, de prendre des informations sur les points suivants :

« Quel était l'auteur de la nouvelle traduction ? Quelle

était la croyance des personnes qui en faisaient usage, quelle fin elles s'y proposaient; si elles avaient du respect pour le Saint-Siège et pour l'Église catholique, parce que sur ces lumières et sur d'autres semblables, il pourrait plus certainement démêler ce que l'on avait à présumer ou à craindre : mais que c'était assez des fautes que l'ouvrage avait occasionnés, pour ne pas souffrir qu'elles se multipliassent, et pour tâcher de convaincre *les coupables*, par l'Écriture même, que leur conduite n'était pas dans la règle (Longueval). »

Le quatorzième canon du concile de Toulouse, en 1229, fut plus explicite, et il est ainsi conçu : « Qu'il ne soit plus permis aux laïques d'avoir des livres du Nouveau et de l'Ancien Testament, hormis le psautier, le bréviaire ou les heures de la bonne Vierge ; mais il est défendu très étroitement que ce soit une traduction en langue vulgaire. » Enfin, en 1246, le concile de Beziers va plus loin, défend aux laïques d'avoir aucun livre de théologie, même en latin, et aux ecclésiastiques même d'en posséder en langue vulgaire (Fleury). Telle était la discipline de l'Église au treizième siècle. Nous verrons qu'elle ne s'en départissait pas encore au seizième, et cela, dans un but facile à comprendre.

On sait que la puissance colossale des papes et de l'épiscopat, par suite, n'avait pour base que le fameux *Décret de Gratien*, la plus impudente falsification de textes qui ait jamais été pratiquée pour tromper et asservir les peuples. Le moine Gratien imagina de fausses décrétales, de faux canons de conciles qui n'avaient jamais existé, et, au milieu de l'ignorance universelle, tout cela fut accepté pour véritable. Notons encore ces graves paroles de l'auteur de l'*Histoire Ecclésiastique :*

« Les princes latins, ignorants pour la plupart jusqu'à ne savoir pas lire, croyaient sur ces matières tout ce que leur

disaient les clercs, et les clercs avaient tous étudié aux mêmes écoles et puisé dans la même source, qui était le *Décret de Gratien*. Chez les Grecs, tous les honnêtes gens étudiaient, les laïques comme les clercs, et ils s'instruisaient dans les livres originaux, l'Écriture, les Pères, les anciens canons ; mais ils ne connaissaient point les fausses décrétales fabriquées en Occident et écrites en latin. Aussi avaient-ils conservé l'ancienne discipline sur tous les points que j'ai marqués (Fleury). »

Les Grecs, savants et éclairés, ne purent être trompés, ne voulurent pas accepter les usurpations du Saint-Siège : les Latins, ignorants et grossiers courbèrent leurs fronts alourdis sous le plus pesant des jougs, et subirent, sous des maîtres dont les titres avaient été écrits par un habile faussaire, le plus dur et le plus complet des esclavages, car il étreignait les âmes en même temps que les corps. Les Latins s'attribuèrent la qualité d'orthodoxes, et traitèrent les Grecs de schismatiques. C'était le contraire qu'il eût fallu dire.

Aussi est-ce désormais contre le livre, que Rome poursuit une croisade sans relâche ni pitié. Elle proscrit l'imprimerie, cette invention satanique ; elle brûle les livres, et, quand elle le peut, leurs auteurs avec eux. Par une rare et honorable exception, l'évêque de Meaux, Guillaume Briçonnet aimait les sciences et s'entourait de savants. Il choisit dans l'Université de Paris et appela auprès de lui des professeurs de talent, Jacques Le Fèvre, Guillaume Farel et Gérard Roussel, auquel il donna des bénéfices et des emplois considérables parmi son clergé. Le Fèvre, également recommandable par sa piété, son érudition et ses vertus, professait déjà les belles-lettres et la philosophie dès 1493, et avait été, en quelque sorte, le précurseur de Luther, en enseignant la doctrine du salut gratuit, de la justification

par la foi seule, attaquant ainsi celle du salut par les œuvres satisfactoires, et de la nécessité de l'intermédiaire du prêtre entre Dieu et l'homme. Autour de lui se groupèrent bientôt tous les esprits éminents de l'époque, Henri Estienne, le chef de cette dynastie de savants, les deux Cop, père et fils, le poète Clément Marot, Guillaume Budée, Duchâtel, évêque de Tulle, lecteur du roi François Ier, l'Italien Scaliger, l'helléniste Danès, et jusqu'au dominicain Guillaume Petit, évêque de Troyes et confesseur du roi. Puis enfin, Étienne Dolet, Bonaventure Des Perriers, Rabelais, cet ancêtre de Voltaire et de Beaumarchais.

Le Fèvre, dans son livre : *des trois Maries*, avait discuté la question de savoir si Marie, sœur de Marthe et de Lazare, Marie de Magdala, du corps de laquelle Jésus chassa sept démons, et la femme pécheresse dont il est parlé au chapitre VIIe de saint Luc, sont trois personnes, ou une seule. Noël Béda, syndic de la faculté de théologie, après lui avoir répondu par son traité : *De la Madeleine unique*, traduisit Le Fèvre devant le Parlement, afin qu'il fût puni comme hérétique. Ces puérilités, dont on rirait aujourd'hui, pouvaient le conduire au bûcher. A la sollicitation de Budé et du confesseur de François Ier, ce prince fit défendre au Parlement d'inquiéter Le Fèvre au sujet de cette doctrine. « Mais Le Fèvre, toujours un peu trop amateur de la nouveauté, se rendit suspect en d'autres occasions plus importantes (Longueval). »

Guillaume Briçonnet était en guerre avec les cordeliers de son diocèse, qu'ils scandalisaient par leurs désordres, et qu'il prétendait réformer. Tout puissant sur l'esprit de Marguerite, sœur de François Ier, il avait espéré un moment conquérir ce prince à la cause de la Réforme. François s'arrêta à la tolérance, hésitant entre Rome et Luther, et croyant à la fin plus avantageux pour lui d'être du parti du

pape. Sur ces entrefaites, les cordeliers parvinrent à ameuter contre leur évêque tous les fanatiques du royaume. « Il voulait instruire son peuple, et il crut y réussir en faisant distribuer des traductions de la Bible et des offices de l'Église (Id.). » C'était jouer avec le feu!... Briçonnet eut peur, cessa de pouvoir protéger ses amis. Farel dut se retirer en Suisse. Le Fèvre se réfugia d'abord à Strasbourg, puis rentra en France, « où il vécut assez tranquille sous les auspices de la reine de Navarre, sœur de François I[er], qui était l'asile de tous les beaux esprits, sans en excepter même les plus suspects en fait de religion (Id.). » Gérard Roussel trouve également protection à la cour de cette princesse, qui le fit son prédicateur, puis abbé de Clérac et évêque d'Oléron.

Quelque chose germa cependant de la généreuse semence que tant d'esprits éminents avaient répandue à Meaux. Un simple cardeur de laine, nommé Jean Leclerc, réalisant le premier cette grande parole de Luther : tout chrétien est prêtre, — s'institua le pasteur du troupeau qui tendait à se former. Il fut arrêté, battu de verges trois jours de suite, marqué d'un fer rouge au front, et plus tard, brûlé vif à Metz (1524). En vain l'Inquisition avait été abolie en France. Le clergé la faisait revivre, et la libre pensée inscrivit le nom de Leclerc en tête de son martyrologe.

Le pape pressait François I[er] de rétablir officiellement l'inquisition dans son royaume. Le Parlement autorisa les poursuites contre les hérétiques, mais voulut les diriger. Ce fut une inquisition laïque, si l'on peut ainsi parler, plus criminelle encore que l'autre, et presque aussi impitoyable. Toutefois, pour accorder sa part au clergé, le Parlement institua, pour la poursuite de ceux dont l'orthodoxie paraissait douteuse, un tribunal composé de deux conseillers-clercs au Parlement, et de deux docteurs en théologie. Afin d'en-

courager l'espionnage et la délation, les biens des hérétiques furent abandonnés aux dénonciateurs. Les parlements des provinces suivirent l'exemple de celui de Paris, et peu à peu les bûchers s'allumèrent sur toute la France.

Au concile de Paris (1523), les Pères dénoncèrent au Parlement les libelles publiés contre le célibat des prêtres. Déjà la Cour avait défendu aux librairies de mettre en vente aucun livre qui ne fût approuvé par la faculté de théologie. Par son ordre, les livres condamnés furent recherchés et confisqués, et un arrêt du 12 août ordonna que tous les ouvrages de Luther et de Mélanchton fussent brûlés sur le parvis Notre-Dame, et que tous ceux qui en possédaient des exemplaires fussent tenus de les venir déposer au greffe de la Cour. On fit des perquisitions chez les particuliers. On en découvrit chez un gentilhomme de l'Artois, nommé Louis de Berquin. « Il possédait un bien médiocre, mais beaucoup de littérature, et encore plus de bonne réputation du côté des mœurs, de la probité et de la religion (Longueval). » Mais il ne savait pas dissimuler son mépris pour les moines et la scolastique. Plus tard, en 1520, il fut condamné au bûcher. Les persécutions se succèdent pour ne plus cesser. Un jeune homme, Jacques Pavanne, un vieil ermite de la forêt de Livry, un gentilhomme nommé de Latour, Hubert, licencié en droit, sont brûlés à Paris, et le bûcher s'alluma à Lyon pour Du Blet et Moulin. Noël Béda poursuit Jacques Merlin, curé de Montmartre, traducteur d'Origène, parce que, dans l'apologie qui précédait la traduction, il démontrait que l'on avait falsifié plusieurs points de la doctrine de ce puissant génie.

Le pape Clément VII poussait à la persécution. « Il écrivit au Parlement de Paris pour lui témoigner combien il était content de la conduite qu'on tenait en France contre les hérétiques, en l'exhortant à ne point laisser refroidir son

zèle (Longueval). » Jalouse de justifier ces éloges, la Cour instruisit contre quelques hérétiques qui infestaient encore le diocèse de Meaux. Les sanglantes exécutions s'y multiplièrent, et la plus illustre victime de la persécution fut Jean Châtelain, docteur en théologie, « homme très dangereux, parce qu'il passait pour mener une vie régulière, et qu'il avait toujours à la bouche les termes de Réforme, de pénitence et de primitive Église (Id). »

Pierre Gringoire avait traduit en francais les *heures de Notre-Dame*. Il voulut obtenir la permission de faire imprimer cette traduction, adressa sa demande au Parlement, qui en déféra à la Sorbonne. Celle-ci, par décret du 26 août 1525, déclara que « de pareilles traductions, tant de la Bible que d'autres livres de religion, étaient pernicieuses et dangereuses, parce que ces livres ont été approuvés en latin et doivent ainsi demeurer. » Le Parlement sanctionna cette décision ridicule.

C'était donc l'ignorance épaisse, crasse, absolue, que voulait l'Eglise. Tout progrès, même insignifiant, devenait un crime, toute lumière était un incendie, et chercher à comprendre les éléments de sa religion, les prières que l'on adressait à Dieu devenaient un crime damnable. La terreur qu'inspirait l'hérésie troublait tellement les esprits, que l'on allait « jusqu'aux soupçons, jusqu'aux scrupules. Souvent la plus petite analogie dans la conduite d'un homme avec les principes de la Réforme, parurent un motif suffisant pour l'emprisonner, pour le bannir, pour le brûler (Pluquet). » Cruautés inutiles ! « Des curés, des religieux, des docteurs en théologie, des docteurs en droit, adoptèrent ces dogmes ; ils les enseignèrent au peuple, aux magistrats, aux bourgeois, aux femmes (Id.). » Les chanoines de Soissons déférèrent à la faculté de théologie le bréviaire de leur paroisse, tremblants qu'il ne contînt quelque « nouveauté. »

On poursuivit les hérétiques par toute la France. Dans la paroisse de Condé, du diocèse de Seez, on ne découvrit pas moins de soixante-huit propositions à reprendre dans les sermons du curé. L'archevêque, assisté de l'un de ses suffragants et de cinq abbés, le dégrada solennellement et le livra au bras du séculier, qui prononça contre lui une sentence de mort. A Paris, le bénédictin Salignac, le docteur Jean Morand à Amiens, furent poursuivis et condamnés. Dans le Languedoc, cette patrie des anciens Albigeois, le mal était plus général que partout ailleurs. « Cette grande et belle province était comme abandonnée par ses évêques, la plupart hommes de qualité, et qui se trouvaient beaucoup mieux à la cour que dans leurs diocèses (Longueval). » Le Parlement de la province luttait seul contre le débordement des mauvaises doctrines. Le jour de Pâques de l'année 1532, il fit arrêter » un grand nombre » de protestants. L'un d'eux fut brûlé vif, les autres subirent différentes peines.

Le Béarn surtout se déclarait pour la Réforme, étant sous la domination de Marguerite, reine de Navarre, qui assez ouvertement protégeait les hérétiques. On lui reprochait d'avoir fait traduire en français, par l'évêque de Senlis, le livre dont elle se servait pour ses prières (Id.)!... Le 13 janvier 1533, François Ier interdit « toute impression de livres dans le royaume sous peine de la hart, » de la potence. Mais la mort est trop douce, le bûcher lui-même n'a pas assez de tortures, et d'Italie, où il était en usage dans les États soumis à la domination du pape, on introduisit en France pour les « malversants en matière de religion, » un supplice nouveau, l'estrapade, plus terrible que tous les autres, et qui combinait les raffinements de la pendaison lente avec le bûcher à petit feu. On liait le criminel les mains derrière le dos, on l'élevait avec une poulie au haut d'une

longue pièce de bois, et on le laissait retomber brusquement sur les flammes, de telle sorte que le poids du corps et la secousse disloquaient les bras, pendant que les jambes brûlaient. Et l'on recommençait ainsi « jusqu'à ce que la mort s'ensuive. »

Ce fut vers cette époque que les doctrines de Calvin se répandirent en France. Calvin possédait un esprit de méthode qui manquait à Luther. Le moine Augustin, fougueux révolutionnaire, allait au plus pressé. Il avait démoli l'Église, Calvin en construisit une nouvelle sur les ruines entassées par son prédécesseur. Voulant instituer un culte tel que le demande Jésus, « en esprit et en vérité (Saint Jean, IV, 23), » il supprima dans son temple les autels, les croix, les images, les habits sacerdotaux, toutes ces cérémonies extérieures, toute cette pompe mondaine, idolâtre et païenne introduite peu à peu dans l'Église de Rome pour éblouir l'imagination des peuples. Donnant un corps à toutes les aspirations des réformateurs venus avant lui, il clôt la liste des grands hérésiarques, inutiles désormais parce qu'ils ne peuvent plus s'attaquer à rien qui soit de nature à passionner les masses.

Persécuté en France, Calvin se réfugia à Genève, où bientôt il fut tout puissant. « Son autorité s'accrut encore par l'arrivée d'un grand nombre d'étrangers, et surtout de Français, qui se réfugiaient à Genève pour y trouver la liberté qu'ils n'avaient pas dans leur patrie (Ducreux). » Maître absolu dans cette ville, il régla selon ses vues particulières tout ce qui concerne le culte. Il établit des colloques, des synodes, des consistoires, des prêches, fixa les différents degrés du ministère, les fonctions attachées à chaque ordre, détermina la forme des élections et celle des jugements, composa un catéchisme plus développé que celui qui était alors en usage, et fit décider, dans une assemblée géné-

rale, qu'à l'avenir on n'en enseignerait pas d'autre.

A la lecture des livres de Calvin, les yeux s'ouvrirent. Chacun s'étonna que l'on eût été si longtemps à s'apercevoir des abus monstrueux que l'on venait leur dévoiler. Une si longue oppression sous le joug de prêtres gangrenés de simonie et pourris d'immoralité, inspira un besoin prodigieux d'indépendance et de liberté. Poursuivi sans relâche, Calvin répondit par des paroles de colère. Peut-être eût-il mieux valu ne pas attaquer encore le dogme, et se contenter de mettre à nu les plaies hideuses et profondes que l'ignorance, l'ambition, l'avarice, la démoralisation, la superstition avaient faites à la morale de l'Évangile. Peut-être suffisait-il de flétrir les vices des ecclésiastiques, mais en respectant leur caractère pour les amener à se corriger eux-mêmes, au lieu de les exaspérer par des critiques trop amères. La Réforme était inattaquable, en se plaçant sur le terrain de la simplicité des premiers siècles. Pour substituer l'ancien gouvernement fédératif des apôtres à la monarchie absolue du pape, c'était assez de rappeler aux évêques leurs droits imprescriptibles, et par quelle série de mensonges, d'usurpations leur dignité avait été avilie au profit de la puissance absolue de Rome.

Mais, tandis que, par l'organe de Calvin, la libre pensée battait en brèche le dogmatisme de l'Église, l'Université de Paris élevait dans ses écoles celui qui allait devenir l'adversaire le plus implacable de la raison et du libre examen.

En l'an 1491, Marine Sonez, la noble épouse de Bertran Sonez, seigneur de Loyola, en Biscaye, dans le royaume d'Espagne, avait donné naissance à un onzième enfant que l'on appela Inigo (Ignace). D'abord page du roi Ferdinand V, il fut élevé en gentilhomme, c'est-à-dire dans l'ignorance la plus complète, et pour la profession des armes. « La vanité occupait tout son esprit, dit l'abbé Baillet (*Vies des Saints*),

la galanterie partageait tous ses exercices avec les travaux militaires, et il ne suivait dans toutes ses actions que le penchant d'une nature corrompue ou les fausses maximes du monde. »

Hardi capitaine, il défendait, en 1521, la ville de Pampelune, qu'assiégeaient les Français. Un éclat de pierre le frappa à la jambe gauche, tandis qu'un boulet de canon lui cassait dans le même moment la jambe droite. Confié à des mains malhabiles, le brillant cavalier d'autrefois demeura boiteux pour toute sa vie. Cloué sur son lit de douleur, il avait demandé, pour se distraire, quelques-uns de ces beaux romans de chevalerie qui avaient fait ses délices, et dont il avait pris les galants héros pour modèles. On ne put lui offrir que la *Fleur des Saints*, que le désœuvrement lui fit lire, et dont les merveilleuses histoires le charmèrent, et amenèrent sa conversion, si rapide, qu'on l'attribua à un miracle de Dieu.

Il résolut de s'instruire, « commençant à l'âge de trente-trois ans à apprendre la grammaire. » Il voulut y joindre l'étude de la logique, de la physique et de la théologie scolastique. Tout cela se brouilla tellement dans sa pauvre cervelle qu'il pensa en devenir idiot, et tout son travail aboutit à ne rien savoir. Cependant Dieu ne permit pas qu'Ignace ouvrît les yeux sur le désordre de ses études, ni que son bon sens servît à le redresser : de sorte qu'étant rebuté du peu de progrès qu'il faisait dans les sciences, il s'appliqua entièrement aux œuvres de charité. Il se mit à expliquer la doctrine chrétienne aux enfants, à servir les malades de l'hôpital, à soulager les pauvres honteux, et surtout à réformer les mœurs des écoliers débauchés (Baillet).

Tel était, de l'aveu même de ses apologistes, le pauvre esprit qui a exercé l'influence la plus considérable sur la direction que devait suivre le catholicisme.

Ignace quitta l'Espagne pour la France, où, inconsciemment, il venait travailler par avance pour son maître Philippe II. Arrivé à Paris, en février 1528, il y vécut misérablement, demandant son pain de porte en porte. « Il se mit dans le collège de Montaigu, où il hanta les basses classes avec les petits écoliers pour rapprendre la grammaire (Id.). » Puis il se prit à la leur enseigner à son tour. Il voyait clairement que celui qui saurait s'emparer de l'enfance, tiendrait dans ses mains l'avenir des sociétés. Il conçut donc, et mûrit longuement le projet de fonder un ordre nouveau, consacré surtout à l'instruction de la jeunesse. Six compagnons, tous étrangers comme lui, s'associèrent à son œuvre. Les deux plus célèbres étaient François Xavier et Jacques Lainez ; et le 16 août 1534, le jour de l'Assomption, les sept nouveaux élus firent vœu, dans la chapelle de la Vierge de Montmartre, à Paris, de vivre sous la règle qu'Ignace de Loyola venait de rédiger.

Elle exigeait les trois vœux ordinaires d'obéissance, de chasteté et de pauvreté. C'était un nouvel ordre mendiant à ajouter aux *quatre mendiants*, franciscains, dominicains, carmes et augustins, dont le peuple ne pouvait suffire à entretenir le pieux parasitisme. Dévoré par les loups, il fallait qu'il fût encore rongé par les poux. Toutefois, les projets d'Ignace soulevèrent les susceptibilités des docteurs de la faculté de théologie, et il songea alors à se rendre à Rome pour demander à Paul III d'approuver la Règle qu'il allait lui soumettre. Le pape hésita longtemps avant d'accorder l'approbation sollicitée. On eût dit qu'il prévoyait que la papauté allait se donner des maîtres. Mais Ignace avait eu une inspiration de génie. C'était d'ajouter un quatrième vœu, celui d'obéir aveuglément, jusqu'à la folie et jusqu'au crime, comme un bâton dans la main qui le fait tourner, comme un cadavre, — *perinde ac cadaver*, — à tous les

ordres du pape, du général et des supérieurs choisis par celui-ci ; d'aller, partout où il lui plairait, travailler au salut des âmes, — *ad majorem Dei gloriam*, — pour la plus grande gloire de Dieu et l'extension de la *Société de Jésus*. Tel fut le nom adopté par l'ordre nouveau, que Paul III approuva enfin par une bulle du 27 septembre 1540.

Ainsi, au moment même où le protestantisme s'efforçait de relever la personnalité humaine, le jésuitisme venait l'absorber violemment dans la collectivité religieuse. Lutte terrible, persévérante, dont nous voyons encore aujourd'hui les convulsions douloureuses, menaçantes pour la liberté. En attendant, le succès de la Société fut rapide, et quand le fondateur mourut, seize années après que Paul III en eut approuvé les statuts, l'ordre comptait treize provinces complètes : Portugal, Castille, Aragon, Andalousie, Lombardie, Toscane, Naples, Sicile, haute et basse Allemagne, France, Brésil et Inde Orientale. Il possédait environ cent collèges ou maisons de la Compagnie dans ces diverses provinces.

Pendant que le jésuitisme grandissait pour apporter un si puissant renfort à l'Église, la terreur de l'hérésie troublait tous les esprits et les poussait jusqu'à la folie furieuse. Les supplices isolés ne suffisent plus, la fureur des prêtres réclame désormais de larges sacrifices humains et de vastes hécatombes. Ils travestissent l'Agneau de Paix en tigre altéré de sang, il lui faut la chair fraîche des pendus ou la chair rôtie des bûchers. Pour frapper les esprits et réchauffer le zèle des tièdes, on organise de fréquentes processions solennelles par les rues de Paris. D'insolents libelles contre l'Eucharistie, et remplis d'injures à l'adresse du clergé avaient été affichés en divers quartiers de la ville. « Le roi ayant résolu d'expier, par une procession solennelle, les offenses commises par les hérétiques contre le Saint-Sacrement, ordonna qu'on fît jouer les estrapades sur son passage

et dans les six principales places de la capitale. A chaque station, en effet, on attendit, pour commencer le supplice, l'arrivée de François Ier et de la procession, et le roi, humblement prosterné, implorait la miséricorde divine sur son peuple, jusqu'à ce que les malheureux martyrs eussent péri dans d'atroces douleurs au milieu des huées du peuple. » Ce n'est pas chez les protestants, c'est chez les écrivains catholiques qu'il faut compter les victimes que le catholicisme offre à l'effroyable divinité qu'il a imaginée. Le Bourgeois de Paris, zélé catholique, relève avec orgueil dans son *Journal* le nombre des martyrs de la foi nouvelle. De novembre 1534 à mai 1535, il en compte quinze, « pendus à des chaînes de fer et ainsi brûlés... Et furent les procès avec eux brûlés. » Et en effet, pour n'avoir pas à rougir de ces monstruosités sans nom devant la postérité, on brûlait les pièces du procès avec les victimes.

« La faculté de théologie de Paris dressa dans une assemblée publique, par forme de profession de foi, une suite d'articles qui traitaient de toutes les matières débattues, et déterminaient ce qu'il fallait croire. On marquait aux prédicateurs et aux docteurs ce qu'ils devaient prêcher et enseigner. Les licenciés et les bacheliers étaient tenus de jurer sur ces articles, et on obligeait jusqu'aux simples écoliers de faire la même chose avant de commencer leur cours de théologie. Non seulement les livres et les ouvrages suivis qui enseignaient l'erreur, mais un sermon peu exact, une seule proposition mal sonnante dans un sermon, une omission affectée suffisait pour alarmer le zèle des docteurs. Aussi vit-on en quelques mois l'augustin Jean Bernardi, le docteur Claude d'Espence et Landry, curé de Sainte-Croix de la Cité, admonestés, dénoncés, interrogés, et contraints de se rétracter publiquement (Bérault-Bercastel). »

Au milieu de cette terreur universelle, chacun, pour

n'être pas inquiété, dénonçait son voisin ; quiconque possédait des livres se voyait exposé à de véritables visites domiciliaires, et comme les limites étaient imperceptibles entre ce qui était permis ou défendu de lire, de dire ou d'écouter, le plus sûr était de boucher ses yeux, sa bouche et ses oreilles, et de laisser passivement couler ses jours au sein de cette hébétude que voulait éterniser l'Église de Rome.

Bien que l'Inquisition ne fonctionnât plus officiellement que dans le Languedoc, le Dauphiné et la Guienne, néanmoins elle existait en fait dans Paris, et à la requête de l'inquisiteur, les curés, à la suite d'édits rigoureux qui se succédèrent de 1540 à 1543, eurent ordre d'exhorter leurs paroissiens à dénoncer « les mal pensants sur les choses de l'Église, œuvre très agréable à Dieu. » Un édit du 30 août 1842, notamment, ordonna aux parlements de vaquer, toutes affaires cessantes, à la poursuite des hérétiques, « comme séditieux et conspirateurs occultes contre la prospérité de l'État, laquelle dépend principalement de l'intégrité de la foi catholique. »

Le mal était plus général et plus grand dans les Alpes, le Dauphiné, la Provence et jusque dans le Comtat Venaisin, qui appartenait au pape. Les habitants de ces contrées « méprisaient le clergé à cause de ses richesses, ne voulaient dépendre ni des évêques ni du pape, parce qu'ils ne les croyaient pas assez parfaits pour leur commander... Ils joignaient à cela l'idée d'une pauvreté hypocrite, suivant les rêveries de Pierre Valdo et des Pauvres de Lyon (Longueval). » François Ier commença par charger du Bellay, gouverneur du Piémont, de se livrer à une enquête sur ces derniers descendants des Vaudois. Du Bellay lui écrivit : « Ce sont des gens qui depuis deux cents ans ont défriché ces terres et en jouissent au moyen d'une rente qu'ils font aux propriétaires ; qui, par un travail assidu, les ont ren-

dues fertiles ; qui sont laborieux et sobres ; qui, au lieu d'employer leur argent à plaider, l'emploient au soulagement des pauvres ; qui paient régulièrement la taille au roi et les droits à leurs seigneurs ; dont les fréquentes prières et les mœurs innocentes témoignent qu'ils craignent Dieu. »

Cet éclatant témoignage n'arrêta pas la fureur des catholiques. François Ier ordonna de procéder contre les hérétiques, et le parlement d'Aix « rendit un arrêt foudroyant qui condamnait au feu plusieurs personnes atteintes d'hérésie, et enjoignait nommément la destruction totale de Mérindol, comme étant la principale retraite des Vaudois... Les archevêques d'Aix et d'Arles l'avaient sollicité avec empressement (Longueval). »

François Ier envoya des troupes nombreuses pour exécuter l'arrêt. « Les villages furent pillés et brûlés, dit l'abbé Bérault-Bercastel. Le feu dévorant jusqu'aux maisons et aux arbres fruitiers, les habitants fuyaient avec leurs femmes et leurs enfants dans les bois et les montagnes. On voyait marcher précipitamment des vieillards décrépits, les femmes emportant leurs petits enfants, ou enveloppés dans leurs berceaux, ou tout nus sur leur sein ; et le soldat impitoyable égorgeait, éventrait tout ce qu'il pouvait atteindre, sans nulle attention à la faiblesse du sexe ou de l'âge. On entendait des gémissements, des cris de désespoir, des hurlements, que les échos des montagnes rendaient successivement d'une manière plus effroyable. Cette armée de bourreaux se partagea en plusieurs corps, pour porter en plus d'endroits le carnage et la désolation. Dans les défilés où il n'était pas sûr de s'engager, on investissait ceux qui s'y étaient retirés ; on leur coupait toutes les issues, on les resserrait comme des bêtes sauvages dans leurs halliers ; on défendait, sous peine de la vie, de leur fournir aucun ali-

ment, et on les réduisait, ou à périr de faim, ou à devenir la proie des loups et des ours.

» A Mérindol, lieu bien informé de la situation, l'on ne trouva pas une seule personne. On mit le feu à la bourgade, et de deux cents maisons qui la composaient, il n'en resta pas une seule... De Mérindol, où le premier président d'Oppède ne manqua pas de figurer avec l'avocat-général, on se rendit à Cabrières. Il n'y était resté que soixante hommes et trente femmes, qui fermèrent les portes à ces assassins, et se mirent en devoir de se défendre. On composa, pour n'être point retardé dans le brigandage : on leur promit la vie sauve, et aussitôt après, comme par mépris de la foi donnée, on les chargea tous de chaînes. Les hommes furent conduits dans une prairie voisine, et tous étranglés sans distinction d'âge. On enferma les femmes dans une grange pleine de paille, puis on y mit le feu ; et lorsqu'elles se présentaient aux fenêtres pour se jeter en bas, on les repoussait avec des fourches, ou on les recevait sur la pointe des hallebardes.

» On usa de la même atrocité et des mêmes parjures contre la petite ville de la Côte, qui était assez bien murée et munie d'un château. Après leur avoir promis qu'il ne leur serait fait aucun dommage, pourvu qu'ils déposassent leurs armes dans le château, et qu'ils abattissent les murs de la ville en quatre endroits, on entra par les brèches que la crédulité de ces malheureux leur avait fait faire, et l'on tailla les hommes en pièces sans qu'il en restât un seul. Les femmes et les filles qui, pour se dérober au premier emportement du soldat, s'étaient réfugiées dans un jardin près du château, furent si brutalement outragées, que plusieurs expirèrent sur la place.

» Il y eut vingt-deux villages ou bourgs saccagés et brûlés. On fit périr trois mille personnes, au rapport des

auteurs qui en comptent le moins... Après le massacre, plus de sept cents personnes furent condamnées aux galères, et d'autres à d'énormes amendes...»

D'aussi effroyables exécutions, consommées sur les plus inoffensifs des hommes, coupables seulement de trouver que le clergé ne vivait pas suivant les principes de la morale évangélique, ne devaient-elles pas, tôt ou tard, provoquer chez les coreligionnaires des martyrs, l'espoir de sanglantes représailles ?

Malgré ces sauvages égorgements, malgré les persécutions implacables, le protestantisme gagnait chaque jour du terrain, et il semblait que le sang des martyrs n'arrosât la terre que pour y faire germer une moisson nouvelle d'esprits indépendants. A Meaux, déjà si durement éprouvée, on avait, pendant les derniers jours de la vie de François Ier, arrêté soixante suspects des deux sexes. « Le procès ne dura pas longtemps. Quatorze des plus coupables furent condamnés à être brûlés vifs, et l'on décerna plusieurs autres peines contre tout le reste de ces coupables L'exécution se fit à Meaux avec un grand appareil, mais on eut la douleur de voir qu'aucun de ces fanatiques ne voulut se réconcilier à l'Église. Ils allèrent tous au supplice comme à un festin (Longueval). »

La plus illustre des victimes du fanatisme sous François Ier fut Étienne Dolet, l'ami de Rabelais. Poursuivi et condamné une première fois pour crime d'hérésie, et aussi pour avoir « mangé chair ès jours prohibés par l'Église, » il échappa au bûcher, qui ne brûla que ses livres. Repris plus tard, le Parlement et la Sorbonne le condamnèrent à être « mis en torture et question extraordinaire, » puis pendu, et par surcroît brûlé avec ses livres. Il lui fut interdit de se plaindre, et l'arrêt ajouta que « au cas où ledit Dolet ferait aucun scandale, la langue lui serait coupée, et il serait brûlé tout

vif. » Cet horrible jugement fut exécuté le 3 août 1546. Le martyr n'avait que trente-sept ans.

Toutefois l'on peut dire que pendant le règne de François Ier, mort le 31 mars 1547, le feu ne faisait encore que couver sous la cendre. Mais les Réformés ne furent pas longtemps à s'apercevoir qu'ils n'avaient ni justice ni pitié à attendre sous son successeur. Le règne de Henri II, sans être déshérité de gloire à l'extérieur, fut sombre et triste à l'intérieur. Le duc François de Guise, ses deux frères, Charles, cardinal de Lorraine, et Louis Ier, cardinal de Guise, et le connétable Anne de Montmorency associèrent leur ambition à la fortune de Diane de Poitiers, la favorite du roi, qui délaissait pour elle la reine Catherine de Médicis. Il y avait toujours deux cardinaux dans la famille de Guise. Possédant ensemble douze ou quinze archevêchés et évêchés, et autant d'abbayes, ils disposaient d'une nombreuse armée de curés et de moines, entièrement dévouée à eux, à Rome et à l'Espagne, si puissante alors. C'est surtout sur l'Espagne que les Guises s'appuyaient, à moins pourtant que ces hommes qui allaient devenir si formidables ne fussent rien que des pantins dont le roi d'Espagne, Philippe II, tenait les fils, les faisant agir et se remuer pour lui, quand ils pensaient qu'il agissait pour eux. Afin de distraire le pays, on lui donna le spectacle des bûchers, aussi ce règne fut-il « l'époque des arrêts formidables et des grandes exécutions contre les sectaires (Longueval). »

Par un de ses premiers édits, Henri II déféra, sans appel, les blasphémateurs aux prévôts des maréchaux de France, et défendit à toute personne non lettrée de discuter sur la religion. Il supprima toutes les éditions des livres saints faites par Robert Estienne, et les mit au nombre des ouvrages défendus. Suivant les auteurs de *l'Histoire de l'Église Gallicane*, « la lecture des livres saints en langue

vulgaire faisait alors très mauvaise impression sur l'esprit des simples fidèles... Le simple peuple n'avait ni la docilité de recevoir les conseils de ses pasteurs avant que d'entreprendre la lecture de la Bible, ni l'attention de s'aider de leurs lumières pour en acquérir l'intelligence. Persuadé ensuite de la facilité de ce genre d'études, dès qu'il commençait à y entrevoir quelque chose, il regardait la défense de lire les livres saints comme un effet de l'ignorance extrême des ecclésiastiques (Longueval). »

Lorsqu'elle ne put plus empêcher la lecture de la Bible et de l'Évangile, l'Église s'en réserva l'interprétation. C'est ce qu'avait enseigné le concile de Sens (1528), lorsque « parlant des Saintes Écritures dans son quatrième décret dogmatique, il déclare expressément que c'est à l'Église qu'il appartient de terminer d'une manière sûre et infaillible toutes les controverses de la foi, en distinguant le sens vrai et orthodoxe de celui qui est contraire à la vérité. — Il n'est guère d'hérétique, dit-il, qui n'appuie son erreur de quelque texte de l'Écriture. Comment la réfuterez-vous sans l'autorité de l'Église (Id.)? »

Si l'Écriture est si difficile à comprendre, et si l'on y rencontre tant de textes pour appuyer l'erreur, il faut reconnaître qu'en la dictant, le Saint-Esprît s'est plu à creuser sous chacune de ses lignes un abîme où beaucoup doivent inévitablement tomber pour rouler jusqu'au fond de l'Enfer.

Le 4 juillet 1549, bon nombre d'hérétiques furent brûlés à Paris avec un appareil bien fait pour jeter la terreur dans les esprits. Des processions solennelles circulèrent par les rues, les châsses des saints furent tirées de leurs églises, tout le clergé, toutes les communautés religieuses, toutes les compagnies de justice y assistèrent, le roi lui-même et toute sa cour y figurèrent. Dans un sermon prêché à Notre-



Une exécution de protestants.

Dame, le cardinal de Lorraine posa le fameux principe : Un Dieu, un roi, une foi, une loi. Chaque quartier eut son bûcher, et Henri, rentrant à son palais par la rue Saint-Antoine, s'arrêta, entouré de la reine, des princes du sang et des grands officiers de sa cour, pour voir brûler quelques hérétiques : « ce qui n'eut pas l'approbation de tout le monde (Id.). »

Le cardinal de Lorraine était le plus assidu parmi les courtisans de Diane de Poitiers. Un jour qu'il dînait chez elle avec le roi, ils imaginèrent de se donner la distraction de discuter avec un pauvre *couturier*, un ouvrier tailleur, pour jouir de son embarras en présence d'aussi augustes personnages. Le couturier répondit avec assurance, embarrassant parfois le cardinal par la logique de ses arguments. Diane, ayant voulu lui venir en aide, s'attira cette rude apostrophe : « Madame, contentez-vous d'avoir infecté la France, et ne mêlez pas votre ordure parmi chose si sacrée qu'est la vérité de Dieu ! »

C'était son arrêt de mort qu'il venait de prononcer. Henri jura d'assister à son supplice. Le bûcher fut dressé dans la rue Saint-Antoine, et le martyr y monta avec trois de ses coreligionnaires. Henri regardait, bien en vue, assis à la fenêtre d'un hôtel en face. Mais il sembla que le spectacle fût pour le couturier, « car il se mit à regarder le roi si fort, que rien ne l'en pouvait détourner. » Henri quitta la fenêtre, et se retira, poursuivi longtemps par ce regard implacable, et depuis, il n'assista plus à aucun des supplices que ses juges multiplièrent, en Grève, dans la rue Saint-Antoine, sur la place Maubert, et en tous lieux.

Pendant ce temps, le concile de Trente se décidait à terminer ses travaux. Dans la pensée des empereurs qui en avaient provoqué la tenue, il devait aboutir à réconcilier les protestants avec les catholiques : il opéra une scission défi-

nitive entre les deux Églises, et à la fin de la séance de clôture, le cardinal de Lorraine poussa le cri de guerre : Anathème à tous les hérétiques ! — et tous les Pères unirent leurs voix à la sienne : Anathème !.. Anathème !..

Dès la première réunion, les légats avaient donné connaissance d'une longue exhortation dans laquelle il était dit « que pour la corruption des mœurs, il n'était pas besoin d'en parler, personne n'ignorant que le clergé et les pasteurs étaient les corrupteurs et les corrompus. » (Fra Paolo Sarpi, *hist. du concile de Trente*). » On démontra même qu'il y aurait les plus graves dangers à corriger les vices du clergé, si honteux fussent-ils, et Nicolas Schomberg, cardinal de Capoue, « montra par un long discours que la réformation n'était point de saison. Il dit : — que la malice des hommes était telle, que si on les empêchait de faire un mal, ils se plaisent à en faire un plus grand, et qu'il y a moins d'inconvénient à souffrir un désordre connu, et qui, parce qu'il est d'usage, donne aussi moins de scandale, que d'en introduire un autre qui, comme nouveau, est aussi plus apparent, et par conséquent plus sujet à la censure. Que ce serait donner aux Luthériens sujet de se vanter d'avoir forcé le pape à faire cette réformation... ; ce qui fomenterait leur opiniâtreté (Id.). »

Telle était la terreur qu'inspirait la raison humaine, qu'une discussion des plus chaudes s'éleva pour savoir s'il était permis de commenter les livres saints. Le cardinal Pacco prétendit : « que l'Écriture avait été expliquée par tant d'habiles gens, que l'on ne pouvait pas espérer de rien faire de meilleur, et que les nouveaux sens donnés à l'Écriture avaient fait éclore les nouvelles hérésies. Qu'il fallait donc arrêter la licence des esprits modernes, et les réduire à se laisser gouverner par les anciens docteurs de l'Église ; ou du moins empêcher qu'ils ne troublassent le monde en pu-

bliant des opinions singulières et chatouilleuses. A quoi presque tous les Pères applaudirent (Id.). »

Que l'humanité s'arrête donc dans sa marche en quête du progrès; qu'elle s'immobilise et s'endorme, l'Eglise veille pour elle; elle pose les limites à l'esprit humain, et lui dit : Tu n'iras pas plus loin ! Que la nature ne permette plus que des hommes de génie naissent encore parmi nous. Ils n'auraient plus rien à faire, qu'à transcrire les livres de ceux qui sont venus avant eux, ou s'ils faisaient autre chose, et s'ils parlaient autrement, ils seraient de toute nécessité des hérétiques dignes du bûcher.

Se plaçant à la tête du parti catholique pour conquérir l'appui du Saint-Siège et du roi d'Espagne, les Guises poussèrent Henri II à des mesures extrêmes contre les protestants. On établit contre eux, dans le Parlement une Chambre spéciale à laquelle on donna le nom significatif de Chambre Ardente. Elle menaçait de consumer le royaume tout entier. « Depuis l'Edit de Chateaubriant, publié en 1551, les bûchers furent allumés partout, et l'on ne fit grâce nulle part aux novateurs. A Bordeaux, à Nîmes, à Paris, à Toulouse, à Saumur, à Lyon, les exécutions furent terribles (Longueval). » La persécution devint une affaire, une spéculation lucrative, et cet édit de 1651 accorde au dénonciateur le tiers des biens du dénoncé. Le vol légal après l'assassinat légal, et la confiscation complète l'œuvre impie. A l'Église les cendres, aux gentilshommes les terres, et dans ses Mémoires le maréchal de Vieilleville nous apprend à quelles manœuvres se livraient les plus grands parmi les nobles pour se faire attribuer de riches successions. Il refusa la confiscation accordée, par brevet signé du roi, à lui et à quelques autres gentilshommes, des biens des « luthériens des pays de Guyenne, Limousin, Quercy, Périgord, Saintonge et Aunis. »

On brûlait les hommes, mais on enterrait vives les femmes, par un sentiment de pudeur bien naturel, parce qu'on avait remarqué que, leurs vêtements consumés, elles restaient exposées nues aux regards. On les plaçait au fond de la fosse dans une bierre sans couvercle. Trois barres de fer maintenaient immobiles la tête, le ventre et les pieds. La terre était rejetée sur la personne vivante. Quelquefois le bourreau pour abréger le supplice de la martyre, l'étranglait d'avance. D'autres fois il lui dansait lourdement sur le ventre afin que l'étouffement fût plus rapide.

C'est à la toute-puissance du cardinal de Lorraine que les jésuites furent redevables de leur établissement en France, malgré l'énergique opposition de l'évêque de Paris, du Parlement, de la faculté de théologie, et de tous les prélats, qui se trouvaient toujours en grand nombre dans la capitale. L'évêque de Clermont seul, Guillaume Duprat, fut pour eux, leur offrit un asile provisoire dans son hôtel, et finit par leur léguer 36,000 écus. A l'instigation du même cardinal de Lorraine, Henri II « demanda au pape Paul IV que l'inquisition fût établie en France comme elle l'était en Italie, où ce pontife naturellement sévère l'avait mise depuis peu au plus haut point d'exactitude et d'inflexibilité. Paul reçut la supplique avec joie, et donna une bulle, le 21 avril 1557, par laquelle les cardinaux de Guise, de Bourbon et de Châtillon étaient constitués directeurs de l'inquisition en France (Longueval). »

Le martyre enfantait des prosélites, et ceux que l'on nommait de « la Religion Prétendue Réformée, » et plus dédaigneusement huguenots et parpaillots, faisaient des recrues importantes. Princes du sang, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, et son frère Louis, prince de Condé, supportaient impatiemment l'insolence des princes Lorrains, qui n'étaient que des étrangers. Par esprit d'opposition, au-

tant peut-être que par conviction religieuse, ils se confondaient dans les rangs de ceux qui se réunissaient le soir au Pré-aux-Clercs pour chanter tous ensemble les psaumes de Marot. Aux premiers rangs se placèrent bientôt trois frères, trois neveux du connétable de Montmorency, les Châtillons, dont le plus célèbre, l'amiral Gaspard de Coligny, fut véritablement un grand homme, et par son caractère, et par ses talents militaires. Dandelot, colonel de l'infanterie française, rendit également de grands services à la cause ; le troisième, le cardinal Odet de Châtillon, ne se convertit que plus tard au protestantisme.

Se sentant nombreux et soutenus, les calvinistes ne craignirent pas de tenir, à la fin de mai 1559, leur premier synode à Paris pour y dresser une confession de foi avec un corps de doctrine. Les Guises alors réchauffèrent le zèle de Henri II. Le clergé, les nobles, le peuple, tous disaient que « le cardinal de Lorraine et le duc de Guise étaient comme appelés de Dieu pour le soutien de la religion catholique (Castelnau). « Henri alors « prit la résolution fixe d'exterminer l'hérésie de ses États, et porta le terrible édit d'Ecouen, qui ordonnait la peine de mort contre tous les luthériens, avec défense à tous les Parlements, où il fut vérifié sans limitation, de mitiger cette rigueur, comme quelques-uns l'avaient fait (Bérault-Bercastel). » Ce terrible édit d'Ecouen était accompagné de lettres patentes dans lesquelles il était dit : « Pour éviter les conventicules et assemblées illicites, le roi veut que toutes personnes qui auront connaissance de ceux qui font lesdits conventicules, tant de jour que de nuit, soit pour le fait de la religion, ou autre fin quelqu'elle soit, viennent les révéler à la justice, sous peine d'être punies de telles et semblables peines que ceux qui se seront trouvés auxdites assemblées ; voulant que à celui qui viendra le premier à révélation, et par le moyen duquel telles

choses s'avéreront, il lui soit fait pardon, quoiqu'il fût des complices et des coupables, et qu'il lui soit donné pour récompense la somme de cent écus pour une fois ; voulant que lesdits révélateurs soient gardés de toute injure et oppression, et les conservant en sa protection et sauvegarde. » On provoquait et l'on récompensait l'espionnage et la délation ; et pour ajouter encore quelque chose à l'odieux de pareilles mesures, le Parlement enjoignit par arrêt à tous les propriétaires et locataires de maisons, de s'informer exactement des vices, mœurs et *religion* de ceux qui y demeuraient, afin d'en faire le rapport aux commissaires des divers quartiers...

Beaucoup de membres du Parlement étaient néanmoins animés d'un esprit de réforme fort dangereux. Le cardinal de Lorraine conseilla au roi de profiter du séjour du duc d'Albe et de sa suite à Paris, où ils se trouvaient à l'occasion du mariage de sa fille Elisabeth de France avec le roi Philippe II d'Espagne, « pour donner curée à tous ces princes et seigneurs d'Espagne, de la mort d'une demi-douzaine de conseillers pour le moins, qu'il fallait brûler en place publique comme hérétiques qu'ils étaient. » Il lui persuada de se rendre en personne au Parlement et de faire arrêter cette demi-douzaine de conseillers. Le maréchal de Vieilleville voulut en dissuader le roi. Mais le cardinal de Lorraine appela à son aide les cardinaux de Guise, de Bourbon et de Pellevé, les évêques de Paris et de Senlis, l'inquisiteur et deux ou trois docteurs de Sorbonne, « qui lui tinrent tant de menaces de la colère de Dieu, qu'il pensait déjà être damné s'il n'y allait (Vieilleville). » Il s'y rendit donc, le 10 juin 1550, après avoir donné ordre à son procureur général de dénoncer les coupables.

Malgré la présence du roi, la séance ne se passa pas sans que des prostestations énergiques fussent exprimées par le

président du Ferrier, et les conseillers Anne Dubourg, du Faur, Fumée, de Foix, Duval, de la Porte et Viole. Du Faur s'écria : « Tout le monde convient que les démêlés de » religion causent les maux dont la France est agitée. Mais » il faudrait savoir quel est le véritable auteur de ces dé- » mêlés.

» Anne Dubourg ajouta qu'il y avait beaucoup de crimes condamnés par les lois, pour la punition desquels la corde et le feu ne suffisaient pas ; que les plus horribles blasphèmes contre Dieu, les parjures et les adultères n'étaient pas seulement tolérés, mais soutenus et fomentés par une licence honteuse et détestable. Par où il accusait, non-seulement les grands de la cour, mais le roi lui-même. Il ajouta que pendant que l'on menait une vie pleine de saletés et d'infamie, on ordonnait des supplices contre ceux qui n'étaient coupables que d'avoir découvert au monde les vices de la cour de Rome et d'en avoir demandé l'amendement (Fra P. Sarpi). »

Transporté de colère, Henri II ordonna de conduire en prison Anne Dubourg et Du Faur. Les autres échappèrent par la fuite au traitement qui leur était réservé. Il nomma des commissaires chargés de les condamner. Dubourg les récusa, mais le Parlement déclara « l'appel frivole. » Condamné au bûcher, il obtint pour toute grâce d'être étranglé avant que son corps fût livré au feu.

Henri II mourut, le 10 juillet 1559, laissant la couronne à François II, l'aîné de ses quatre fils. On espéra que la rigueur des poursuites contre les hérétiques se ralentirait à l'avènement d'un roi de quinze ans. Mais on avait compté sans les princes, qui se disputaient le pouvoir, et pour se rendre nécessaires, avaient besoin de la guerre civile.

Francois II avait épousé la jeune reine d'Écosse, Marie

Stuart, nièce des Guises. Oncles du roi, et ayant habilement pris toutes les grandes positions, dans l'armée et dans l'Église, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine gouvernèrent sous le nom d'un prince sans vices ni vertus, faible d'esprit comme de corps, qui vit, en simple spectateur, se former sous ses yeux les partis qui allaient faire de l'histoire de France un drame sanglant de quarante années.

Paul IV, avant de mourir, « renouvela par une bulle des plus rigoureuses toutes les censures et les peines portées contre les hérétiques, qu'il déclara, de quelque rang et condition qu'ils fussent, incapables et privés, sans autre forme de procès, de leurs bénéfices, dignités, seigneuries, même souveraines, les donnant aux premiers catholiques. Il voulut que les inquisiteurs italiens, sans se borner à poursuivre l'hérésie, connussent encore de bien d'autres crimes (Bérault-Bercastel). »

Cela visait directement les princes Bourbons, et les Guises livraient ainsi, en France, l'autorité au Saint-Siège. Les Réformés devenaient les véritables défenseurs du royaume, que l'on abandonnait aux fantaisies féroces des papes. A défaut de l'inquisition, que l'illustre chancelier Michel de L'Hôpital sut faire repousser, le cardinal de Lorraine fit rendre l'Édit de Romorentin, qui attribuait aux évêques la connaissance du crime d'hérésie, et l'interdisait au Parlement, qui ne l'enregistra qu'avec répugnance, et en le modifiant par rapport aux laïques, à qui la cour réserva le droit de se pourvoir devant le juge royal.

On peut dire que déjà le duc de Guise aspirait au trône, et il se servait du catholicisme comme du plus puissant levier pour soulever les passions populaires. Ayant concentré tous les pouvoirs dans sa puissante main, il ne lui manquait que le titre de roi, et le cardinal de Lorraine ne désespé-

rait pas d'obtenir la tiare pontificale. Il fallait les arrêter.

Hésitant à jouer le jeu sanglant des batailles, les protestants ourdirent la conjuration d'Amboise, dont le prince de Condé était « le capitaine muet, « et un gentilhomme périgourdin, La Reynaudie, le chef ostensible. Le protestantisme n'avait encore qu'un état-major sans armée. Le peuple des villes, celui surtout des campagnes, pour lequel les libertés ne sont que des abstractions qu'il ne saurait comprendre, l'accueillaient avec défaveur, laissant à un clergé ignorant et débauché le soin de penser et de prier pour eux. Mais la bourgeoisie et la petite noblesse des provinces qui n'avaient que trop de sujets de mécontentement, se convertissaient volontiers aux idées de réformes, sentant bien que, quo qu'il en pût résulter, rien ne pourrait être plus lourd que le joug que Rome faisait peser sur leurs fronts courbés vers la terre.

Le but de la conspiration d'Amboise était l'enlèvement du roi pour le soustraire à la domination des Guises. Une première réunion des conjurés eut lieu à Nantes, en février 1560.

La Reynaudie y exposa nettement son plan, et après avoir montré les dangers que la tyrannie et les prétentions exagérées des Guises faisaient courir au royaume, il ajouta : « Nous ne pouvons, sans manquer à ce que nous devons au roi, à la France, à notre religion, hésiter à exposer nos vies et nos biens pour détourner les maux qui menacent le monarque, et éloigner de la cour les Guises, qui lui tendent des embûches. Or, afin que vous ne croyiez pas que vous agissez en cela contre votre conscience, je veux bien protester le premier, et prendre Dieu à témoin que je ne penserai, ne dirai ni ne ferai jamais rien contre le roi, la reine sa mère, les princes ses frères, ni contre ceux de leur

sang ; qu'au contraire , je défendrai leur majesté et leur dignité, et en même temps l'autorité des lois et la liberté de la patrie, contre la tyrannie de quelques étrangers. »

Cette profession de foi étant acceptée et jurée par tous les assistants, le 15 mars fut fixé pour l'exécution. Mais le secret fut trahi par un avocat de Paris nommé d'Avenelles. Les Guises voulaient compromettre dans le complot les Châtillons, Coligny, Dandelot et le cardinal Odet. Coligny, surtout, leur inspirait des craintes. Grand homme d'État et grand homme de guerre, d'une honorabilité parfaite à une époque où si peu de personnages étaient honnêtes, l'amiral Coligny occupait dans l'armée un rang qui lui assurait une autorité considérable. Les Guises décidèrent la reine-mère à les appeler tous les trois à Amboise. Innocents, ils s'y rendirent sans hésiter. Coligny parla en faveur de l'amnistie, et obtint un édit qui garantissait la liberté de conscience. Mais ce n'était qu'une vaine promesse, les Guises ne voulaient que gagner du temps, et quand ils se sentirent en mesure d'agir, ils firent arrêter ceux des conjurés qui se trouvaient à Amboise. La Reynaudie se fit tuer en se défendant comme un lion. Beaucoup d'autres tombèrent dans la lutte, beaucoup furent pendus sur l'heure et sans forme de procès, bottés et éperonnés, sans jugement, sans qu'on s'informât de leurs noms, au hazard. On pendit, noya, décapita tout, sauf quelques-uns des plus compromis, que les Guises réservèrent pour donner aux dames de la cour le passe-temps d'assister à leur supplice. C'était la récréation des après-dîners. Elle se plaçaient aux fenêtres du château d'Amboise, et assistaient à ce hideux spectacle, « comme s'il eût été question de voir jouer quelque mômerie... Et qui pis est, le roi et ses jeunes frères comparaissaient à ce spectacle, et les patients leur étaient montrés par le cardi-

nal de Lorraine, avec des signes d'un homme grandement réjoui. »

La cour avait également appelé le prince de Condé à Amboise. Les nécessités de sa situation le forcèrent à assister à quelques-unes de ces exécutions, que l'on faisait de ses complices. Quelques jours plus tard, d'Aubigné passait à Amboise, avec son fils Agrippa, qui n'avait encore que neuf ans. Lorsqu'il aperçut les têtes de ses anciens amis que l'on avait accrochées aux crénaux de la résidence royale, il s'écria : « Les bourreaux ! Ils ont décapité la France ! Mon enfant, continua-t-il en plaçant sa main sur la tête de son fils, il ne faut point épargner ta vie après la mienne pour venger ces chefs pleins d'honneur. Si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction. » La foule fanatisée les menaçait, leur jetait des pierres, et ils ne durent leur salut qu'à la vitesse de leurs chevaux.

Toute conspiration qui échoue donne une force nouvelle à ceux qu'elle prétendait renverser. Nommé lieutenant-général de royaume, François de Guise résolut d'en finir avec le parti huguenot, qu'il espéra ruiner en frappant le roi de Navarre et le prince de Condé. Ce dernier, le plus compromis, parvint à se justifier dans une entrevue avec le roi.

Bien des gens réclamaient la tenue des États Généraux, espérant que la nation consultée pourrait se tirer de l'abîme que les intrigues des grands creusaient sous ses pas. L'ouverture en fut fixée au 10 décembre, à Orléans. François II fit inviter le roi de Navarre et le prince de Condé à s'y rendre. Il leur était difficile de se dispenser d'y paraître. A peine étaient-ils arrivés à Orléans que Condé fut jeté en prison. Les Guises nommèrent une commission pour le juger.

Ils avaient fixé d'avance le 26 novembre pour sa condam-

nation et son supplice ; mais quelques circonstances retardèrent l'exécution.

La mort de François II (5 décembre) enlevé par une maladie de quelques jours, à l'âge de dix-sept ans, lui sauva la vie.





CHAPITRE III

PREMIÈRE GUERRE DE RELIGION

(1560-1563)

La loi, en France, interdit aux femmes d'être reines, mais elle leur permet d'être régentes, double inconséquence qui met la moitié du genre humain dans la triste nécessité de recourir à l'intrigue pour exercer la part d'influence qui lui appartient dans la direction des choses d'ici-bas. Italienne, la régente Catherine de Médicis avait fait son éducation politique dans *Le Prince*, de Machiavel, livre dans lequel les ruses du despotisme, réunies en corps de doctrine, étaient vulgarisées au profit de tous les ambitieux qui sauraient s'en servir. Les difficultés de sa jeunesse ajoutèrent encore au besoin de dissimulation, érigé chez elle en système. Pendant le règne de Henri II, elle dut se faire l'amie de Diane de Poitiers, qui lui enlevait le cœur de son

époux. Sous François II, prudemment, elle n'essaya pas de lutter contre la jeune et séduisante reine, Marie Stuart, et fut contrainte de céder le pas aux Guises, oncles de celle-ci. Perdue pendant deux règnes parmi les autres dames de la cour, elle prépara sa domination future en se consacrant toute entière à l'éducation des quatre princes et des trois princesses qu'elle donna à Henri II, et les éleva de telle sorte qu'ils ne purent jamais s'affranchir de sa tutelle.

La mort de François II, auquel succédait Charles IX, qui n'avait que dix ans, sonna l'heure de l'avènement de Catherine de Médicis. Absolument indifférente en matière de religion, elle commença entre les catholiques et les protestants ce jeu de bascule qui consistait à favoriser tantôt les uns, tantôt les autres, de manière que la prépondérance ne se maintînt jamais bien longtemps chez l'un des deux partis. Sans haine comme sans amitié, ardente à froid, il n'y avait pas, chez elle, de sentiments dans la vie, mais des intérêts. Jamais personne ne pratiqua mieux la fameuse maxime : Diviser pour régner. Après avoir fait rendre la liberté au prince de Condé et au roi de Navarre, elle sut faire renoncer ce dernier à son droit à la régence pour la charge de lieutenant général du royaume, et le mit dans ses intérêts, heureux qu'il était de rejeter pour un moment les Guises dans l'ombre. Oubliant d'anciennes inimitiés, le duc de Guise forma alors avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André la ligue connue sous le nom de Triumvirat, pour contrebalancer la puissance des princes de Bourbon, auxquels l'alliance de l'amiral Coligny et de ses deux frères assurait une grande influence.

Les États Généraux, réclamés sous le règne précédent, s'ouvrirent à Orléans le 13 décembre 1560. Le clergé lui-même sentait si bien la nécessité de se soumettre à la réforme, que l'évêque de Valence, orateur de son ordre,

n'hésita pas à en faire l'aveu. « Les évêques, dit-il, ont été paresseux, n'ayant devant les yeux aucune crainte de rendre compte à Dieu du troupeau qu'ils avaient en charge, et leur plus grand souci a été de conserver leurs revenus, en abuser en folles dépenses et scandaleuses ; tellement qu'on en a vu quarante résider à Paris, pendant que le feu s'allumait en leurs diocèses. Et en même temps on voit donner des évêchés aux enfants, à des personnes ignorantes, et qui n'avaient le savoir ni la volonté de faire leur état... Les cardinaux et les évêques n'ont fait difficulté de donner les bénéfices à leurs maîtres d'hôtel, et qui plus est à leurs valets de chambre, cuisiniers, barbiers et laquais. Les menus prêtres par leur avarice, ignorance et vie dissolue, se sont rendus odieux et méprisables à tout le monde... »

Le Tiers-État ne se contente pas de la confession platonique que fait le clergé des vices qui le rongent ; il ne se borne pas à signaler le mal, il en réclame énergiquement la réforme. Il demande que, reprenant les traditions des premiers siècles, on rende aux fidèles l'élection de tous les dignitaires et fonctionnaires de l'Église ; que l'on se rappelle que les prétendus biens d'Église ont été donnés aux pauvres, et que les ecclésiastiques n'en sont que les administrateurs et les dispensateurs : que les revenus soient donc divisés en trois parts, suivant les canons des premiers conciles : la première, destinée au soulagement des pauvres ; la seconde à l'entretien des églises, des hôpitaux, des collèges ; la troisième enfin à l'entretien des ministres du culte. Abolition des annates, dispenses, indulgences, et de tous ces tributs que la cour de Rome lève sous mille noms et prétextes différents ; les prêtres ne recevront plus les testaments...

On voulut accorder quelque satisfaction à la clameur publique « contre les sangsues de l'État, nommément Diane

de Poitiers, le maréchal de Saint-André, aussi bien que contre les Guises, qui avaient eu le plus de part aux gratifications des rois précédents et aux biens confisqués sur les hérétiques, et qui s'étaient ligués entre eux afin de parer à une restitution également ruineuse et honteuse (Bérault-Bercastel). » Catherine fit rendre l'Édit de juillet 1561, qui accordait une amnistie pour le passé, et défendait de condamner à l'avenir les hérétiques à mort. Ceux qui s'étaient réfugiés à l'étranger pour échapper à la persécution purenrentrer dans leur patrie. On attribua aux évêques la connaist sance du crime d'hérésie, avec pouvoir de livrer les condamnés aux juges royaux, qui ne pouvaient leur infliger une peine plus grave que le bannissement. Cet article ne passa pas sans une vive opposition. Mais le chancelier de L'Hôpital tint bon, « parce que tout tribunal ecclésiastique substitué à celui des évêques lui semblait mener droit à l'établissement de l'Inquisition (Id.). »

De telles concessions étaient insuffisantes pour calmer les esprits. « Peu de villes, en ce royaume et en ce temps, se sont trouvées exemptes d'émotions et de séditions, » disent les Mémoires du prince de Condé. Le cardinal de Châtillon était évêque de Beauvais, et il penchait déjà vers le protestantisme. Les habitants de cette ville pénétrèrent dans la demeure du ministre, le massacrèrent et brûlèrent le cadavre sur la place du Marché. Le cardinal voulut en vain s'opposer à ces désordres. « Même il fut en grand danger de sa personne (Id.). » A Paris, au Pré-aux-Clercs, les calvinistes se réunissaient dans la maison de l'un d'eux pour chanter des psaumes et écouter les enseignements de leurs ministres. Le 27 avril, ils furent assaillis par les catholiques, se mirent en défense, et il y eut, de part et d'autre, beaucoup de victimes. D'autres désordres, plus graves, eurent encore Paris pour théâtre. Le 27 décembre, les protestants

étaient rassemblés dans un lieu nommé le Patriarche, non loin de l'église Saint-Médard. Pendant que leur ministre prêchait, les prêtres de Saint-Médard firent mettre en branle toutes les cloches de leur église. Deux calvinistes vinrent les prier de faire cesser ce vacarme ; l'un fut massacré, l'autre se sauva à grand'peine. Les huguenots se précipitent pour imposer silence aux sonneurs et venger la mort de la victime. Les prêtres, soutenus par bon nombre de fidèles, repoussent les assaillants ; les uns escaladent l'autel, font voler autour d'eux les flambeaux et les objets consacrés au culte ; d'autres, réfugiés dans les clochers, font pleuvoir sur leurs adversaires tout ce qui leur tombe sous la main. L'église est dévastée ; quelques catholiques font une sortie, assiègent le Patriarche, y mettent le feu... Le roi déféra l'affaire au Parlement, qui frappa quelques-uns des plus coupables.

Sous l'inspiration du chancelier, on crut que le moyen le plus propre à calmer les esprits était d'autoriser des conférences publiques et libres dans lesquelles les théologiens des deux partis discuteraient devant le roi et sa cour, leurs doctrines, leurs objections, leurs preuves. Poissy fut le lieu choisi, pour la réunion, dont on fixa le jour au 4 septembre. Il s'y trouva quarante-six prélats français et un grand nombre de théologiens. Les protestants y envoyèrent douze ministres et vingt-deux députés des églises réformées. « Théodore de Bèze était à leur tête : génie, éloquence, littérature, noblesse du sang, figure imposante, facilité de s'exprimer, il avait toutes les qualités, tous les talents qui méritaient la confiance de son parti (Ducreux). » Catherine, en donnant avis de cette réunion au pape, lui écrivait que, pour rappeler les hérétiques dans le sein de l'Église et pour apaiser leurs scrupules, il ferait sagement d'enlever les images des églises, de supprimer les exorcismes et les autres

cérémonies qui accompagnent le baptême, de permettre à tous la communion sous les deux espèces, préférant sur cet objet l'autorité de la parole de Dieu à celle du concile de Constance, d'abolir la fête du Saint-Sacrement, instituée bien plus pour le spectacle que pour le spirituel, d'administrer l'Eucharistie à la façon de Genève, de célébrer la messe en langue vulgaire... Elle affirmait qu'il n'était personne parmi les sectaires qui n'admît les douze articles du Symbole des Apôtres, et paraissait croire que tout le reste était indifférent, ou de peu d'importance. Constantin, en son temps, parlait ainsi aux orthodoxes et aux ariens ; mais il n'y avait alors ni papes, ni Église, tandis qu'au seizième siècle, la religion romaine, immobile, ne pouvait transiger sur aucun de ces points. Le pape repoussa donc les conseils de la régente, et s'empressa d'envoyer en France le cardinal d'Est en qualité de légat, afin d'empêcher que dans cette réunion il se fît rien qui pût être contraire aux intérêts de Rome (Ducreux. — Bérault-Bercastel).

Le chancelier de L'Hôpital exhorta les deux partis à la modération et à la paix. « Otons, s'écria-t-il, ôtons ces mots funestes, noms de partis et de sédition, luthériens, huguenots, papistes ; ne changeons rien à ce beau nom de chrétien ! » Nobles paroles qui ne pouvaient éveiller d'écho dans des cœurs ulcérés et fanatisés. Et puis, « abandonnant les premiers principes, il osa décrier les conciles généraux, que les conciles nationaux, disait-il, avaient souvent corrigés. Il sapa même toute la tradition, et adopta la maxime qui avait enfanté toutes les nouvelles sectes, savoir qu'on n'avait besoin d'autres livres que de l'Écriture Sainte, et qu'il suffisait de cette règle pour examiner la doctrine. La harangue du chancelier indigna les évêques, qui la lui demandèrent par écrit, afin de lui faire rendre compte de sa foi, déjà fort suspecte ; mais il n'eut garde de courir ce risque, et refusa

invinciblement (Bérault-Bercastel). » Ce scandale manqua à cette époque maudite, de voir le chancelier de France, l'homme le plus vertueux, le seul véritablement chrétien par sa vie et par ses sentiments, poursuivi par ces démons enragés qui se prétendaient les vengeurs du Dieu qui tient dans sa main les cœurs des hommes, et qui cependant, paraît-il, a besoin des lumières de l'Église pour éclairer les consciences ! Aussi le cardinal de Lorraine n'eut-il garde de laisser passer de pareilles énormités. « Il posa pour maxime donnée par Jésus-Christ et reconnue dans tous les siècles, que l'on doit recourir à l'Église comme au Juge souverain dans les controverses de religion ; que l'Écriture ne saurait l'être seule, parce que, en s'interprétant par elle-même, il faut un juge vivant et parlant qui prononce d'une manière infaillible, et ce qui est l'Écriture Sainte, et quel en est le vrai sens ; que quand il s'élève des nouveautés, il faut recourir aux décrets des conciles œcuméniques, aux sentiments des saints docteurs, et en premier lieu sans doute à l'Écriture Sainte, mais comme elle est interprétée par l'Église (Bérault-Bercastel). »

L'Église étant infaillible, et l'Écriture ne pouvant être invoquée qu'après qu'elle a été interprétée par l'Église seule, toute discussion contre elle devient inutile. Le colloque de Poissy eut donc ce résultat, que chacun des deux partis s'attribua la victoire et prétendit avoir confondu son adversaire. Le Père Laynez, second général des jésuites, eut les honneurs parmi les catholiques, dans ce stérile tournoi religieux. Il profita de ce succès pour obtenir l'établissement légal de cet ordre néfaste dans la capitale de la France. Les évêques réunis à Poissy approuvèrent la Société de Jésus, et cette fois le Parlement enregistra cette approbation.

Il avait été décidé que des États Généraux se réuniraient

à Pontoise, en 1561, pendant que les clergés des deux Églises rivales étaient en présence à Poissy. La noblesse et le Tiers-État, n'étant plus entravés par la présence du troisième ordre, donnèrent ample carrière à leurs justes réclamations. Ils demandèrent d'abord qu'un concile national fût convoqué, pour être présidé par le roi, entouré des princes du sang, de son conseil, de gens éclairés, de bonne vie et mœurs, et que, la réformation du clergé devant être le point capital à discuter et nul ne pouvant être juge dans sa propre cause, le clergé n'y eût que voix consultative, et non délibérative. Ce n'était, à la vérité, qu'un retour vers l'organisation des conciles d'autrefois, et l'on sait que Charlemagne, par exemple, convoquait les conciles au neuvième siècle, les présidait, entouré des pairs du royaume, et inspirait le plus souvent leurs décisions. C'étaient des conciles laïques, subordonnant l'Église à la suprématie de l'État, ce que le clergé ne pouvait pas admettre. On accorderait non seulement la liberté de conscience, mais encore la liberté du culte, chose que le clergé catholique regardait comme une atteinte à sa propre liberté, ayant l'habitude de se prétendre persécuté toutes les fois qu'il ne peut pas persécuter les confessions différentes. Le concile national devait trancher ce point délicat, mais on demandait en attendant, « que le roi ne permette aucune persécution sur les biens, offices, ni personnes de ses sujets pour cause de religion... » Les protestants pourraient tenir librement leurs assemblées, en la présence des officiers du roi, pour le maintien du bon ordre.

Après avoir constaté l'inutilité de la persécution, l'on reconnaît que tous sont guidés par la conviction « que chacun a, de part et d'autre, pour le salut de son âme, tous croyant pareillement en Dieu et en Jésus-Christ. » Les protestants disent « ne pouvoir en saine conscience participer

aux cérémonies de l'Église romaine. De les forcer à faire une chose qu'ils pensent en leur cœur être mauvaise, il n'y a point de raison... Ce qui se fait contre la conscience est péché. »

Se retranchant derrière ses privilèges pour ne contribuer en rien à l'acquittement des dettes de l'État, la noblesse demande qu'elles soient payées, un tiers par le Tiers-État, deux tiers par le clergé. Il va plus loin, et, reconnaissant ce grand principe que les prétendus biens de l'Église ne lui appartiennent pas, il demande que l'on en vende pour huit cent mille livres ou un million, « attendu que ce sont biens... desquels la propriété appartient au commun du royaume, et les gens d'Église n'en ont que l'usufruit seulement. » Les députés du Tiers-État, tout naturellement, se montrent plus radicaux : « Ils sont d'avis, Sire, disent-ils, que vous fassiez exposer en vente *tout le temporel détenu et possédé par les gens d'Église*, sous la réserve d'une maison principale qui demeurera au bénéficier pour son habitation. »

On comprend quelle dut être la colère et aussi la terreur des ecclésiastiques. On disait que L'Hôpital travaillait à la rédaction d'un édit pour enjoindre à tous les bénéficiers de donner, sous deux mois, une déclaration des biens et revenus de leurs bénéfices. Plus que jamais, le clergé se jeta dans les bras des Guises qui, eux, sauraient bien obtenir de l'argent du pape et du roi d'Espagne. Philippe II les protégerait, s'il le fallait, même contre le roi de France. Rome et Madrid intervinrent, et le cardinal-légat intrigua pour obtenir que tout fût ajourné. Il ne réussit que trop bien, malgré les insultes publiques de la populace de Paris, qui lui jetait à la face les crimes de sa famille. Il était fils du duc Alphonse d'Este et de la trop célèbre Lucrèce Borgia, fille du pape Alexandre VI, que l'on accusait d'avoir été le premier amant de cette créature infâme, avant qu'elle passât

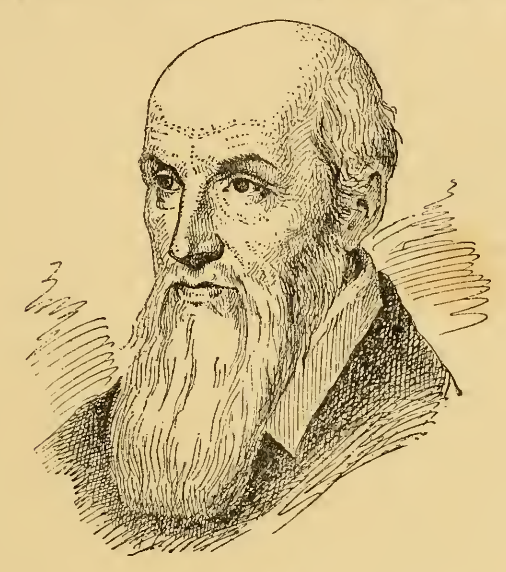
de ses bras dans ceux de son frère, le cardinal César Borgia, duc de Valentinois.

Malgré tout, le protestantisme grandissait, recrutait des prosélites jusques dans les rangs du clergé, et nous pourrions signaler par toutes les provinces les persécutions marchant de front avec les progrès du calvinisme. Ainsi, en Anjou, « le prieur des Augustins d'Angers ayant abandonné la religion catholique, avec quelques autres du couvent, se présenta plusieurs fois aux halles de la même ville pour y prêcher la doctrine nouvelle, ce qui fut appuyé de plusieurs habitants (Dom B. Roger). » A Saint-Florent, près Saumur, à Bourgueil, les moines « jetèrent le froc aux orties » et se marièrent. « Il en arriva autant à Nyoiseau, abbaye de filles, dont quelques religieuses quittèrent le voile et la religion, et, rompant leurs vœux, se marièrent. » Un chanoine d'Angers « se maria aussi, et préféra une chétive pièce de chair à sa riche chanoinerie de Saint-Maurice(Id.). »

Pour arrêter ce débordement de la liberté religieuse, le roi envoya dans la province, non pas des prédicateurs et des missionnaires, mais quelques régiments aux ordres du duc de Montpensier. Les troupes pénétrèrent de vive force dans la ville. « Les huguenots ayant été forcés partout, on commença d'entrer en leurs maisons et en tous les lieux suspects, où l'on en prit quantité, dont plusieurs furent pendus à l'heure même aux fenêtres de leurs logis, et dans les places publiques. » Le ministre fut tué. Un jeune seigneur allemand, alors étudiant à l'Université d'Angers, fût plus heureux. Il guidait les calvinistes qu'il animait du feu de son courage. On se contenta de le faire prisonnier. C'eût été dommage de le pendre, car ce n'était rien moins que Gaspard de Schomberg, qui, passé plus tard au service de la France, devint un des grands hommes de guerre du temps.

L'Hôpital voulait que l'on recourût à des mesures plus

humaines. Au commencement de l'année 1562, il avait convoqué les députés des huit parlements de France, et ouvert des conférences en rappelant toutes les mesures qui avaient été prises pour étouffer l'hérésie, et en constatant leur inutilité. Il laissa entrevoir qu'il inclinait vers la liberté religieuse, et posa la question de savoir s'il était à propos de



L'Hôpital.

permettre les assemblées des calvinistes, indépendamment de la qualité bonne ou mauvaise de leur religion, et même en la supposant mauvaise. « N'allez pas vous fatiguer, leur dit-il, sur le fond des choses. Nous sommes ici, non pour établir la foi, mais pour affermir l'État (Bérault-Bercastel). » Politique trois et quatre fois sage, qui affranchit l'Etat des embarras que suscite l'intolérance romaine. L'État est laïque, doit protection égale à tous les cultes, sans avoir à intervenir dans les querelles de dogmes et de discipline. Le chancelier démontra que les forces des deux religions tendant à devenir égales, et la persécution n'ayant nullement

réussi à ralentir les progrès du calvinisme, il fallait désormais se contenter de prendre le rôle de modérateur entre elles, tandis qu'en favorisant l'un des deux, on aboutirait fatalement à la guerre civile.

Malgré les fureurs de l'opposition qu'il eut à combattre, L'Hôpital fit rendre l'édit de janvier 1562, en faveur des protestants, édit consenti par la reine-régente surtout dans le but d'abaisser le pouvoir des Guises en relevant les Huguenots. Ceux-ci devaient restituer les églises dont ils s'étaient emparés, et ne point inquiéter le clergé sur la jouissance de ses prétendus droits, de ses revenus, de ses dîmes. Il leur fut interdit de célébrer leur culte dans les villes, afin d'éviter les conflits qui n'eussent pas manqué d'éclater en laissant exercer côte à côte deux cultes hostiles. Mais on leur livra les campagnes, où ils purent se rassembler sous la protection de la loi, à la condition d'admettre en tous temps les autorités locales dans leurs assemblées.

Pour la première fois, on proclamait le grand principe de la tolérance religieuse. Mais L'Hôpital était trop en avant de son siècle, et les catholiques accueillirent cet édit avec une indignation qui lui enleva tous ses mérites aux yeux des Réformés. Le Parlement de Paris refusa de l'enregistrer, et ne le fit qu'après avoir reçu des lettres-patentes du roi : « Attendu, dit-il, la nécessité urgente, sans approbation de la nouvelle religion ; le tout par manière de provision, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. » Les autres parlements protestèrent également, et celui de Dijon le rejeta d'une manière formelle. Saulx-Tavannes, lieutenant du gouverneur de Bourgogne, ordonna à toute la population de courir sus aux Huguenots, et défendit de les loger, nourrir, ou de leur donner aucun secours.

Les protestants d'Aix se réunissaient pour chanter des psaumes et faire leurs prêches, à l'ombre d'un grand pin

planté hors de la ville. Flassan, le maire de la cité, en fit le théâtre du supplice de ces malheureux. Pendant plusieurs semaines, on suspendit aux branches de cet arbre des hommes, et même des femmes, que les catholiques arrachaient de leurs maisons pendant la nuit. Catherine de Médicis ayant envoyé en Provence le comte de Crussot pour faire exécuter l'édit de janvier, Flassan fit fermer les portes de la ville et tirer le canon contre les troupes royales. Puis il sortit à la tête de toute la population catholique, croix et bannière en tête, et la pieuse processsion, en traversant Brignolles et Barjols, massacra tous les protestants et détruisit leurs maisons.

A Cahors, les Huguenots avaient adopté une demeure écartée pour y célébrer leur culte. Le peuple s'ameuta, jeta des pierres contre les fenêtres, mit le feu aux portes, blessa et tua quelques martyrs. Le farouche maréchal de Montluc marcha contre la ville, et fit pendre au hasard bon nombre de calvinistes. « Il advint dans plusieurs autres villes, comme Sens, Amiens, Troyes, Abbeville, Toulouse, Marseille, Tours, d'autres désordres où il y eut aussi des protestants tués par leur insolence ; et il y eut de la faute de part et d'autre (Castelnau). »

A Tours, notamment, l'armée royale avait fait son entrée le 12 juillet. Les protestants s'enfuirent sur la route de Poitiers. Une division de l'armée catholique leur coupe la retraite, ils sont ramenés à Tours, après qu'on leur eût accordé une capitulation. La populace se rue sur eux, et plus de cent vingt sont jetés à la Loire le premier jour. Digne émule de Montluc, « un prince du sang, Louis de Bourbon, duc de Montpensier, ne parlait pareillement que de pendre et de rouer. Quant on lui amenait quelque prisonnier, si c'était un homme, il lui disait du premier abord : — Vous êtes huguenot, mon ami ! Je vous recommande au Père

Babelot! — C'était un cordelier chargé d'exhorter les criminels à la mort. Si c'était une femme qui eût quelque figure, au mépris de toute religion, tandis qu'on semblait combattre pour les autels, c'était à quelque officier dissolu qu'il abandonnait cette désolée captive (Bérault-Bercastel). »

Le 13 juillet, un arrêt soulève une jacquerie universelle contre les protestants. Les chefs catholiques disaient depuis longtemps qu'il fallait « lâcher la grande levrière, » c'est-à-dire la populace des villes et des campagnes contre les huguenots. Le 17, un autre arrêt ordonne l'arrestation des ministres et prédicants les déclarant criminels de lèse-majesté divine et humaine, et décrète la peine de mort contre leurs fauteurs et receleurs. Des lettres patentes du 21 du même mois vérifiées au Parlement, proclament tous les récalcitrants criminels de lèse-majesté, et tous leurs biens et seigneuries confisqués. Les protestants se plaignaient de tant d'actes iniques dont ils étaient victimes. « Au contraire, les prédicateurs catholiques soutenaient que ce n'était point cruauté, la chose était arrivée pour le zèle de la religion catholique, et alléguaient l'exemple de Moïse, qui commanda à tous ceux qui aimaient Dieu de tuer, sans exception de personne, tous ceux qui avaient plié les genoux devant l'image du Veau d'or... ; et que Géhu, roi de Samarie, fit mourir, pour même zèle deux rois et cent douze princes du sang, et fit manger aux chiens la reine Jézabel ; et ayant fait assembler tous les prêtres idolâtres, il les fit tous tuer dans le temple par le commandement de Dieu (Castelnau). »

Déjà la patience des martyrs commençait à être poussée à bout, lorsqu'un événement effroyable vint les décider à se défendre eux-mêmes et par les armes, puisque les édits royaux étaient impuissants à les protéger. Quand il avait eu connaissance de celui de janvier, le duc de Guise s'était

écrié, en portant la main sur son épée « Voilà qui fera la rescision de cet édit ! » Il se dirigea vers Paris, suivi de sa femme, de ses enfants, et de son frère le cardinal de Guise, celui que Lestoile appelle « le cardinal des bouteilles, » à cause de sa passion bien connue pour la boisson. Il avait avec lui un certain nombre de gentilshommes et environ deux cents cavaliers. Tandis qu'il assistait à la messe dans la petite ville de Vassy, il entendit les chants des psaumes que chantaient, non loin de là, les protestants rassemblés dans une grange qui leur servait de temple. Transporté de colère, Guise marche contre eux à la tête de sa troupe, qui brise les portes, pénètre de vive force dans la grange, et tue un certain nombre de calvinistes à coups d'arquebuses et de pistolets. Beaucoup tentent de s'échapper par le toit, et les catholiques tirent sur ceux qu'ils aperçoivent. Le reste est chassé du temple et s'enfuit à travers une double haie de soldats qui les assassinent. Le massacre dura une heure entière. Soixante hommes et femmes furent tués, plus de deux cents grièvement blessés.

Le massacre de Vassy sonna le tocsin de la première guerre civile. Condé en appela à la justice du roi et du Parlement. Après avoir représenté cette hideuse boucherie comme la violation la plus formelle des édits royaux, il réclamait le châtiment des coupables et que l'on commençât par éloigner de la cour et de Paris ceux qui avaient baigné leurs mains dans le sang innocent. Mais les coupables étaient tout-puissants ; Guise fit à Paris une entrée triomphale pendant que le connétable de Montmorency brûlait les temples où les Réformés entendaient le prêche de leurs ministres à Paris et dans les environs. Et Catherine qui d'abord avait favorisé Condé pour s'opposer au Triumvirat, dut le sacrifier aux exigences de Guise, de Montmorency et de Saint-André.


Coligny.

Cependant le neveu du connétable, Coligny, hésitait à donner le signal de la guerre. On eût dit que sa grande âme frémissait à la pensée des désastres qu'il allait déchaîner sur la France. Sa femme, Jeanne de Laval, plus jeune, plus imprévoyante, plus ardente, pleurait, une nuit, à ses côtés. Il l'interrogea sur la cause de ses larmes : « Être si sage pour les hommes, dit-elle, ce n'est pas être sage à Dieu ! — Madame, lui répondit-il, mettez votre main sur votre sein, et sondez votre conscience. La sentez-vous en état de souffrir la déroute, les hontes, les reproches du peuple, qui juge par le succès, les trahisons, les fuites, la nudité, la faim, la faim pour vos enfants, la mort par le bourreau, votre mari sur l'échaffaud. Je vous donne trois semaines pour y réfléchir. — Ah ! s'écria-t-elle, ne mettez pas sur votre tête les morts de ces trois semai-

nes, ou je déposerai contre vous au tribunal de Dieu ! »

Vaincu, il partit triste, résigné, sans enthousiasme et comme s'il eût compris qu'il marchait au devant d'une mort inévitable et sanglante. Il rejoignit Condé, dont le caractère aventureux et léger contrastait avec le sien. C'était sans doute une nécessité commandée par la situation, de mettre des princes à la tête des armées protestantes, mais aussi cela changeait le caractère de la lutte. Jusque-là, le calvinisme s'était recruté parmi les savants, les penseurs, les artistes, les écrivains, la bourgeoisie des villes. C'est l'époque héroïque de la Réforme, et, comme les chrétiens des premiers âges, les martyrs mouraient stoïquement, se contentant de prier Dieu qu'il convertît leurs bourreaux, dont ils espéraient lasser la fureur à force de patience. Ils livraient le corps pour sauver l'âme. Mais quand les hommes d'action entrèrent en scène, tout changea. Beaucoup de grands seigneurs se faisaient protestants en haine des usurpations et de l'orgueil du clergé, souvent en haine de seigneurs, leurs voisins ou leurs rivaux, dont ils s'attribuaient le droit de piller les domaines sous prétexte de venger leur foi religieuse. Beaucoup rêvaient un retour à la féodalité, et sapaient cette forte unité nationale commencée par Louis XI, continuée plus tard par Henri IV, achevée par Richelieu.

Moitié par persuasion, moitié par crainte des conséquences de l'affaire d'Amboise, le faible roi Antoine de Navarre, qui avait assisté en janvier à la rédaction de l'édit rendu en faveur des huguenots, abandonnait en mars son frère, le prince de Condé, et se jetait dans le parti du Triumvirat. Catherine, heureuse d'avoir divisé les deux frères, mais inquiète de voir le parti de Guise recruter de nouvelles forces, se rapproche de Condé et de Châtillon, accorde de nouvelles faveurs aux huguenots, tandis que Guise, pour

mieux cacher ses visées secrètes, s'éloigne pour un temps de la cour. Condé envoie Dandelot s'emparer d'Orléans, où les protestants étaient en nombre. Dandelot comprit qu'il ne pourrait s'y maintenir longtemps, et envoya presser Condé de revenir en toute hâte le soutenir. Condé alors, à la tête de deux mille individus, maîtres et valets, avec leurs équipages et leurs malles, se mit en route, d'abord au trot en sortant de Paris, pour ne pas éveiller les soupçons, puis bientôt au galop, et jamais événements plus sinistres n'eurent un plus joyeux commencement. De Paris à Orléans, ce fut une course folle, au milieu des incidents les plus burlesques, des chutes au milieu des nuages de poussière, des bousculades, des malles éventrées sur le pavé de la route, des rires et des jurements ; si bien que, la guerre n'étant pas déclarée, ceux que leurs affaires appelaient vers Paris, voyant, sans comprendre, cette nombreuse et joyeuse chevauchée pensaient, « que c'étaient tous les fous de la France qui s'étaient assemblés. » Gagnés par la contagion de cette gaieté intempestive, « ils entrèrent en admiration, mais en telle sorte, qu'ils ne se pouvaient garder de rire d'un mouvement impétueux (Lanoue). »

Maître d'Orléans (avril 1562), Condé s'empressa d'envoyer à toutes les églises protestantes un manifeste dans lequel il insistait sur la tyrannie des catholiques qui, par tous les moyens, les persécutions et les massacres, prétendaient empêcher les réformés d'embrasser une doctrine plus pure, et de pratiquer cette liberté de conscience que le roi leur avait garantie par ses édits. Il ne prenait donc les armes que dans un but d'intérêt général et public, sans nulle arrière-pensée d'ambition personnelle, mais pour satisfaire à ce qu'il devait à Dieu, au roi et à toute la famille royale, captive entre les mains d'un Triumvirat impitoyable. De leur côté, les confédérés le reconnaissaient pour légitime

protecteur et défenseur du royaume, s'engageaient à lui obéir, à lui fournir armes, chevaux, argent, et tout ce qui était nécessaire pour soutenir la guerre.

Ces deux pièces remuèrent profondément les provinces ; et tandis que bon nombre de gentilshommes se déclaraient pour la Réforme, Larochefoucauld, Rohan, Grammont, Turenne, Duras, de Mouy, Montgommery, de Pienne, d'Avaray, Soubise..., les villes se soulevaient en faveur des calvinistes, qui bientôt furent maîtres de Grenoble, Lyon, Mâcon, la Rochelle, Dieppe, Bourges, Montauban, Montpellier, Orléans, Nîmes, Béziers, Agen, Rouen, Tours, Blois, Angers, Saumur, Poitiers, Caen, et beaucoup d'autres. La reine-mère écrivait secrètement aux gouverneurs de ne présenter qu'une faible résistance (Tavannes). Dans celles où les huguenots étaient en minorité, ils se voyaient massacrés par les catholiques et la ville de Sens en offrit un terrible exemple. Les protestants sortaient du prêche lorsqu'ils furent assaillis par une soldatesque en furie qui, non contente de es assassiner dans les rues, se rua dans les maisons qu'elle livra au pillage après en avoir égorgé les habitants. On compte plus de cent victimes, et ce nouveau massacre, plus sanglant encore que celui de Vassy, puisque le lieu de la scène était plus vaste, ne fut pas plus poursuivi par la cour que ne l'avaient été les précédents.

La guerre ouverte pouvait seule désormais assurer aux huguenots une sécurité qu'il fallait conquérir par les armes. Depuis longtemps les Guises avaient sollicité et obtenu le concours de l'Espagne dont le roi, le farouche Philippe II, eur avait promis aide et protection. Quant aux sympathies effectives de Rome, elles leur étaient toutes acquises, et les papes qui se succédèrent leur prodiguèrent toujours les hommes et l'argent. Condé, à la tête du parti le plus faible, crut pouvoir suivre cet exemple criminel, et appeler à son

tour en France les armées étrangères. Dandelot fut l'habile négociateur de ces pourparlers. Il adressa à la reine Elisabeth d'Angleterre, à l'empereur Ferdinand, aux princes allemands et aux Suisses les manifestes rédigés par les consistoires des provinces, et pour bien les convaincre que c'était son parti qui était le parti national tandis que celui des Guises était celui des oppresseurs, il leur envoya copie de quelques-unes des lettres qu'il avait reçues de la reine-régente. L'une d'elles, malgré l'habileté de sa rédaction, laissait assez comprendre que dans bien des circonstances, elle comptait sur son appui contre les envahissements de princes lorrains :

« Mon cousin, écrivait-elle, — j'ai entendu par le baron de la Garde ce que vous avez dit; et j'en ai été et suis si assurée que je ne m'assure pas plus de moi-même. Je n'oublierai jamais ce que vous ferez pour le roi mon fils ; et, parce qu'il s'en retourne pour l'occasion qu'il vous dira, je ne ferai pas longue lettre, et vous prierai seulement de croire ce qu'il vous dira de la part de celle de qui vous vous pouvez assurer comme de votre propre mère.

« Votre bonne cousine Catherine. »

Ainsi, des deux côtés, voilà la guerre civile et religieuse qui appelle à son aide la guerre étrangère, et tandis que Condé, pour témoigner qu'il représente le parti national, conserve les couleurs du roi et arbore l'écharpe blanche, Guise se pare de l'écharpe rouge et fait porter au jeune roi les couleurs du roi d'Espagne !

« Il n'est, disait en son temps Froissart, pire guerre que de voisins et d'amis. » Plus effroyables que les guerres civiles, les guerres religieuses sont de frères et de parents, et

les horreurs des autres pâlissent devant celles-là. Sans doute il dut y avoir un moment de trouble immense dans les âmes et dans les consciences à la pensée que l'on allait chercher à transpercer ces poitrines dans lesquelles battaient des cœurs longtemps amis. Pour s'étourdir, il fallait l'ivresse du sang : on s'y plongea jusqu'au cou, jusqu'aux lèvres, et ceux qui s'étaient le plus aimés furent ceux qui se haïrent davantage. Aussi peut-on dire que jamais le monde ne vit un spectacle aussi effroyable que celui qui fut donné par la France pendant les quarante dernières années du seixième siècle. Et tout cela parce que Rome ne voulait rien relâcher de sa tyrannie devenue intolérable, parce qu'elle ne voulait rien réformer des mœurs scandaleuses, des habitudes de hideuse simonie de l'Église, parce qu'elle repoussait toute lumière, et parce qu'elle n'en voulait pas d'autres pour éclairer l'humanité, que la flamme des bûchers, le seul argument qu'elle admît contre ses contradicteurs.

Longtemps la modération, la patience des victimes contrastèrent avec la rage de leurs bourreaux, longtemps la piété qu'ils faisaient admirer jusqu'au milieu du tumulte des camps put faire rougir les catholiques de leurs désordres. De par les arrêts du Parlement, « il fut enjoint de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux huguenots, et de les mettre à mort partout où on les trouverait (Bérault-Bercastel). » Le terrible connétable Anne de Montmorency n'avait pas attendu ces arrêts pour agir, et dès les premiers jours il avait poursuivi l'exercice du culte des religionnaires, chassant les ministres et les fidèles des temples dont il brûlait les chaises et les bancs, ce qui lui avait mérité le sobriquet de *Capitaine brûle-bancs*. Au mépris que les gentilshommes avaient alors pour le peuple, il joignait la rage d'un fanatique ignorant et grossier, et il expédiait les huguenots sans aucune forme de procès, tout en mar-

mottant ses prières. « On disait qu'il fallait se garder des patenôstres de M. le connétable, écrit Brantôme ; car en les disant, en marmottant, lorsque les occasions se présentaient, il disait : — Allez-moi pendre un tel ; attachez-moi celui-ci à un arbre ; faites-moi passer celui-là par les piques ; taillez-moi en pièces tous ces marauds qui ont voulu tenir ce clocher contre le roi ; brûlez-moi ce village ; boutez-moi le feu partout à un quart de lieue à la ronde. » Celui-là n'avait pas besoin que l'on imprimât des livres ni que l'on traduisît l'Évangile, car il ne savait ni lire ni écrire. Lorsqu'il avait à signer un papier, son secrétaire lui mettait une plume entre les doigts, il traçait, à la place indiquée, une quinzaine de longs jambages, jusqu'au moment où celui-ci lui disait : — Monseigneur, en voilà assez !

Mais les sanglants exploits du connétable pâlirent devant ceux du maréchal Blaise de Montluc, qui s'enorgueillissait du titre de *boucher royaliste* que lui avaient donné les protestants. Sa route était jalonnée de cadavres qu'il faisait accrocher aux arbres du chemin, devenus ainsi les bornes milliaires qui marquaient son passage. « On pouvait connaître par là où j'étais passé, dit-il dans ses Mémoires ; car par les arbres sur les chemins on trouvait les enseignes. » Il découvrit un jour des calvinistes réfugiés à Gironde. « Je les fis attraper, et pendre soixante et dix aux piliers des halles sans autre cérémonie. » Autant il en rencontrait, autant de pendus ou de poignardés, « sans languir, sans dépenser encre ni papier, et sans les vouloir écouter, car ces gens-là parlent d'or. » Il se vante d'avoir souvent manqué à sa parole, d'avoir acquis beaucoup de biens aux dépens des religionnaires, et conseille au roi de brûler tous les livres de loi, « afin de laisser mémoire de sa prudence, et d'avoir un monde de soldats. »

« Deux bourreaux renommés par dessus tous les autres



Les patenôstres du connétable.

l'accompagnaient si assidûment qu'on les nomma ses laquais. Il apprenait à ses enfants à se baigner de même dans le sang des huguenots, et l'on vit à la journée de la Saint-Barthélemy combien son aîné avait été docile à ses leçons (Bérault-Bercastel). »

Ce misérable était d'autant plus digne de mépris, qu'il savait que la religion ne fut que le prétexte de la guerre civile. « Ce beau manteau de religion, dit-il à la fin de ses Mémoires, a servi aux uns et aux autres pour exécuter leurs vengeances et nous faire entremanger. »

Toutefois, à l'origine de ces luttes impies, les protestants respectaient les personnes pour ne s'attaquer qu'aux choses. Ils brisaient les statues, renversaient les autels, brûlaient les chaires, fondaient les cloches pour les besoins de leur artillerie, ouvraient les portes des couvents dévastés et rendaient à la vie civile les moines et les nonnes, qui souvent acceptaient ces douces violences et se mariaient. Mais à la fin, le protestantisme eut ses monstres, comme le parti contraire, et l'on connaît assez le fameux baron des Adrets, de légendaire mémoire. Il s'amusait volontiers, après son dîner, à faire sauter, de la plate-forme de l'une de ses tours. les captifs qu'il avait faits, et que, dans les fossés, ses soldats recevaient sur leurs piques. L'un d'eux prit deux fois son élan, et s'arrêta sur le bord du précipice. « Allons, lui cria-t-il, saute, manant, et dépêchons ! Faut-il s'y prendre à trois fois pour sauter cela ? — Monseigneur, je vous le donne en dix ! » répond le pauvre diable. Le baron se mit à rire, et celui-là du moins s'échappa vivant des griffes du tigre. Mais il faut dire que, tour à tour huguenot ou catholique, des Adrets voltigeait d'une secte à l'autre, suivant ses intérêts du moment, et que tous les partis pouvaient repousser la solidarité de ses forfaits.

On avait vu, en 1560, une preuve touchante de la dou-

ceur relative des protestants. Lorsque les troupes du duc de Savoie attaquèrent les vallées Vaudoises, les paysans catholiques confièrent leurs filles et leurs femmes aux montagnards hérétiques afin de les soustraire aux outrages des soudarts orthodoxes. Ils vinrent les reprendre après la victoire.

Il semblait que chacun reculât devant la responsabilité de la lutte terrible qui allait s'engager. Des pourparlers furent ménagés ; les chefs, Catherine de Médicis, le roi de Navarre, le duc de Guise d'un côté, Condé et Coligny de l'autre, eurent des entrevues, d'abord à Thoury, dans la Beauce, puis à Beaugency ; mais on ne put s'entendre, et les hostilités ne tardèrent pas à commencer. Revenus de la surprise du premier moment, les catholiques, plus nombreux, reprirent tous leurs avantages et chassèrent les protestants de la plupart des villes qu'ils avaient occupées tout d'abord. Ce fut une réaction sauvage, implacable, qui couvrit le royaume de ruines, de la Méditerranée à la Manche, de l'Océan au Rhin et aux Alpes. « C'était comme une rage et un feu qui brûlait et embrasait toute la France (Castelnau). »

La Normandie était aux mains des religionnaires, secondés par les troupes anglaises de la reine Elisabeth. La cour leur opposa des mercenaires allemands, qui firent le désert autour d'eux. « Les catholiques, dit Castelnau, ne faisaient pas moins de mal que les Anglais et les huguenots, de sorte qu'il ne se trouvait rien dans les villages ni dans les maisons qui ne fût caché et retiré dans des carrières longues et profondes qu'ils ont en ce pays-là, où ils sauvaient tous leurs biens, leur bétail et eux-mêmes, comme gens sauvages et désespérés : de façon que les reîtres du rhingrave battaient ordinairement sept ou huit lieues de pays pour trouver des vivres et aller aux fourrages... L'armée huguenote, dit-il

ailleurs, s'achemina en Bourgogne pour y vivre plus commodément que par la Champagne, que nous avions mangée et prit, força et saccagea Mussy, Crévant, et autres villes, desquelles les pauvres habitants furent entièrement ruinés. Cependant les autres provinces du royaume n'étaient pas exemptes des maux et calamités de cette guerre civile... Si les huguenots avaient l'avantage en un lieu, les catholiques l'emportaient dans un autre, et la plupart des villes prises par les uns étaient reprises par les autres. Et ce qui restait du pillage des huguenots était repillé par les catholiques. »

Après que les huguenots eurent repris Beaugency, ils s'y comportèrent, dit Lanoue, un de leurs chefs, « comme s'il y eût eu un prix à qui pis ferait. » — « Les catholiques ne furent point en reste dans les représailles qu'ils exercèrent sur Blois, et sur Mer, petite ville du Blaisois. On ne finirait point si l'on entreprenait de peindre, ou seulement de parcourir les théâtres divers de ces forfaits et de ces horreurs. Il n'y avait de sûreté nulle part, nul asile contre la violence, nulle ressource contre la perfidie. La foi des traités, la sainteté du serment n'étaient qu'un jeu ; c'était un jeu de les fouler aux pieds. On vit des garnisons entières, à la valeur desquelles on avait accordé une capitulation honorable, passées immédiatement après au fil de l'épée, et leurs capitaines expirer sur la roue ; des tortures cruellement ménagées pour suspendre la mort et la faire souffrir cent fois avant de la donner ; des maris poignardés entre les bras de leurs femmes et de leurs filles réduites elles-mêmes au dernier souffle de vie par des brutalités aussi meurtrières et plus abhorrées que le poignard ; les femmes et les enfants écrasés au mur ou sous les pieds des chevaux; l'incendie allumé sur le carnage, et ces forfaits commis entre les membres d'une même famille, entre les plus proches parents (Bérault-Bercastel). »

Dans le Midi, où les passions religieuses sont plus ardentes, le succès, quelque parti qu'il favorisât, donnait le signal de représailles atroces. On s'égorgeait dans les villes, dans les villages, dans les champs, partout où l'on se rencontrait. A Castelnaudary et à Carcassonne, les catholiques avaient massacré les huguenots avec des raffinements hideux. A Toulouse, toutes les maisons des protestants furent pillées, et leurs habitants jetés dans la Garonne. Beaucoup s'étaient renfermés dans le Capitole, et s'y défendirent pendant cinq jours. Les vivres et la poudre venant à leur manquer, une capitulation fut signée. Ils laissèrent au Capitole leurs armes et leurs bagages, sous la promesse qu'ils pourraient se retirer en sûreté à Castres ou à Montauban. Avant le départ, ils voulurent célébrer encore une fois la Cène à Toulouse, le dimanche 17 mai, jour de la Pentecôte. Ils se rassemblèrent dans leur temple, et, jugeant plus prudent de ne pas affronter la populace fanatisée, ils attendirent le soir pour se mettre en route, après avoir passé la journée à chanter des psaumes ensemble. La nuit venue, ils sortent par la porte de Villeneuve. Mais leurs bourreaux les attendaient dans l'ombre, ils tombèrent sur eux, tandis que dans les villages le tocsin sonnait pour appeler les populations au massacre. Plus de trois mille furent assassinés en une nuit. Le lendemain, Montluc pénétra en vainqueur à Toulouse, fit rechercher ceux qui avaient échappé au carnage. Deux cents furent exécutés, trois cents condamnés à mort par contumace. Trois fois, sur les instances de L'Hôpital, Catherine accorda une amnistie aux protestants de Toulouse ; trois fois le Parlement de cette ville refusa d'enregistrer l'amnistie et laissa continuer le massacre légal.

Mais négligeons pour un moment ces horreurs de détail pour suivre la marche des deux armées principales. Les huguenots étaient maîtres à Rouen, où commandait le

comte de Montgomery, qui attendait l'arrivée prochaine d'un renfort de trois mille Anglais qu'envoyait la reine Elisabeth. Dandelot annonçait qu'il arrivait avec un corps de troupes fourni par les princes allemands. Il importait donc aux catholiques de se hâter de soumettre la capitale de la Normandie. Le roi de Navarre et le duc de Guise vinrent l'assiéger. L'attaque fut commencée le 6 octobre et repoussée, avec une rare énergie ; les femmes elles-mêmes combattirent sur les remparts. Au second assaut, le 14 octobre, le roi de Navarre reçut une arquebusade à l'épaule gauche. On proposa aux assiégés une capitulation honorable ; mais soit qu'ils ne crussent plus aux paroles jurées, soit qu'ils comptassent sur l'arrivée prochaine des Anglais et des Allemands les Rouennais la refusèrent. L'attaque recommença, et bientôt les vieilles murailles de Rouen s'écroulèrent. Le roi de Navarre voulut pénétrer en vainqueur dans la ville par la brêche ouverte et s'y fit porter en litière par ses soldats. Il mourut trois semaines après le 17 novembre, laissant pour lui succéder un enfant de neuf ans Henri de Bourbon, qui fut depuis Henri IV, roi de France.

La riche cité rouennaise fut abandonnée au pillage et pendant huit jours, les chefs de l'armée se gorgèrent de butin avec une avidité qui effaça celle des soldats. Puis vinrent les vengeances juridiques. Le président à la cour des aides et plusieurs des plus riches bourgeois furent décapités, quelques-uns pendus. Parmi eux se trouvait le plus notable des ministres réformés, Marlorat, qui ne fléchit pas devant ses juges, et se vanta d'avoir jeté sa défroque de moine pour se marier, donné la vie à cinq jeunes enfants, et prêché la pure morale de l'Evangile, débarrassée de toutes les erreurs romaines.

Pour soutenir cette guerre aussi impie dans le but qu'elle se proposait que par les moyens qu'elle mettait en usage,

les deux partis n'hésitaient pas à démembrer la France et à en livrer les lambeaux à l'Etranger. Philibert Emmanuel, duc de Savoie, avait obtenu, pour prix de ses services à la cause catholique, la restitution de tout ce qui nous restait, en Piémont, de nos conquêtes en Italie, Turin, Chivasso, Chiéri, Villanuova d'Asti; et dans le même temps les huguenots livraient à l'Angleterre le port du Hâvre, afin de décider Elisabeth à envoyer des troupes et de l'argent pour secourir Rouen et Dieppe. Quant à Philippe II, qui devait bientôt poursuivre le rêve de posséder la France toute entière, il fournissait de l'argent et surtout des hommes, dont la férocité faisait pâlir celle des plus fanatiques parmi les chefs et les soldats catholiques français.

Bientôt les deux armées ennemies se rencontrèrent non loin de Dreux. C'était la première fois qu'une bataille rangée allait être livrée entre les catholiques et les protestants, les premiers ayant à leur tête le vieux connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, les huguenots commandés par Condé, Coligny et Dandelot. Les catholiques avaient 13,000 fantassins et 2,000 chevaux, les calvinistes 8,000 fantassins et 4,000 cavaliers. Après une lutte acharnée qui ne dura pas moins de cinq heures, les huguenots paraissaient vainqueurs lorsqu'une dernière charge de Gascons et d'Espagnols, commandés par Guise, décida la victoire en faveur des troupes royales. Les résultats de cette bataille furent étranges, uniques même peut-être dans l'histoire. Le maréchal de Saint-André fut tué; Condé, le chef des réformés, fut fait prisonnier par les catholiques, et Montmorency, le chef des catholiques, resta captif entre les mains des huguenots.

Guise usa noblement de sa victoire. Il accueillit avec honneur son prisonnier sous sa tente; ils soupèrent ensemble, et, n'ayant qu'un lit, ils le partagèrent comme

deux amis l'eussent fait. Du reste Guise seul recueillait tous les profits de la victoire. Les pertes avaient été égales de part et d'autre. Les protestants n'avaient pas perdu un seul de leurs chefs, car Condé devait être bientôt rendu à la liberté ; et Guise, débarrassé du roi de Navarre et de ses deux associés du Triumvirat, Montmorency et Saint-André, restait désormais sans rivaux dans son parti, et maître des destinées de l'Etat. Il était lieutenant-général du royaume à la place du faible Antoine de Navarre dont les Parisiens avaient dit qu'à l'autopsie de son cadavre on n'y avait trouvé ni cœur, ni fiel.

Le duc de Guise ne profita pas longtemps des faveurs de la fortune. Coligny, devenu chef unique des huguenots, s'était dirigé d'abord vers Orléans, où il avait confié Montmorency à la garde de sa nièce, la princesse de Condé. Puis il laissa la défense d'Orléans à Dandelot, et marcha vers la Normandie, où il espérait rencontrer les troupes fournies par l'Angleterre. Guise alors s'en fut mettre le siège devant Orléans (fév. 1563), où il avait juré de tout détruire, jusqu'aux animaux, et de semer du sel sur la place où s'était élévée la ville.

On avait, à cette époque néfaste, un grand mépris de la viede son prochain, et l'assassinat venait compléter l'œuvre de la guerre. Poltrot de Meray, jeune gentilhomme de l'Angoumois et parent de la Renaudie, s'était promis de venger les victimes d'Amboise, de Vassy et de Sens, et souvent il avait dit, devant Coligny et devant bien d'autres que le tyran mourrait de sa main. C'étaient là de ces propos comme chacun en tenait volontiers, et on avait considéré cela comme de vaines paroles. Toutefois, Coligny l'avait envoyé comme espion auprès de Guise, mais non en qualité d'assassin. Poltrot attendit Guise au passage, et comme celui-ci allait visiter, suivi de deux gentilshommes seulement, les avant-

postes de l'armée, il déchargea sur lui, presque à bout portant, un pistolet chargé de trois balles et s'enfuit au galop de son cheval.

Le duc, mortellement atteint, mourut au bout de six jours de souffrances, le 18 février 1563, édifiant tout le monde par ses sentiments de clémence tardive et de piété, recommandant à la reine Catherine sa femme et ses enfants, et prodiguant à son fils Henri, âgé de treize ans, des conseils de modération dont il ne lui avait pas donné l'exemple.

Poltrot fut arrêté le lendemain de l'assassinat. On avait besoin d'accuser le parti du crime d'un seul et Poltrot ne manqua pas de dire que Coligny et Théodore de Bèze lui avaient mis les armes à la main. Le noble caractère de ces deux hommes repoussait assez une telle accusation. Mais il suffisait à la cour que la calomnie eût été lancée dans la circulation, et l'on pourrait toujours en tirer parti à l'occasion. Coligny protesta, demanda que l'on laissât vivre l'assassin jusqu'à la conclusion de la paix, afin qu'il pût être confronté avec lui, et qu'il pût réduire à néant ses mensonges. On se hâta de le faire condamner par le Parlement. Ses jambes, ses bras furent tenaillés, dépouillés de leur chair par des tenailles rougies au feu, puis il fut tiré à quatre chevaux, après du reste qu'il eût retracté presque tout ce qu'il y avait de plus affirmatif et de plus compromettant dans ses premières accusations.

Débarrassée de Guise, Catherine se sentait plus à l'aise pour revenir à son système de bascule et traiter avec les huguenots. Et puis, on manquait d'argent, la France épuisée ne pouvait plus rien fournir, bien que le fisc la mît sous le pressoir, et l'or que l'on tirait du pape, de Philippe II et du duc de Savoie ne suffisait plus pour faire vivre la cour. Le clergé, toujours avare, refusait de rien donner pour soute-

nir une guerre qu'il avait provoquée. Les chefs captifs des deux partis, Condé et Montmorency, furent chargés de discuter la condition d'un traité de paix. Tous les deux supportaient mal les ennuis de leur captivité. Philippe II, qui voulait la ruine du royaume, poussait seul à la continuation de la guerre, et le nonce écrivait au pape : « On pourra mieux châtier ces gens-là quand ils seront désarmés et dispersés, outre qu'il est expédient de les discréditer auprès des étrangers. » C'était aussi la politique du farouche duc d'Albe, le bourreau des Pays-Bas, lorsqu'il écrivait au roi d'Espagne : « Dissimuler, puis leur couper la tête. »

Aussi, dans la pensée de Catherine, c'était une trêve, bien plutôt qu'une paix véritable qu'elle prétendait accorder aux protestants. Le chancelier de L'Hôpital en dicta les conditions, et le traité fut signé à Amboise, le 19 mars. On annula tous les arrêts rendus depuis la mort de Henri II pour le fait de la religion, et les huguenots rentrèrent dans leurs biens, leurs dignités, leurs offices. L'Édit accordait aux seigneurs haut-justiciers le libre et plein exercice de la « Religion Prétendue Réformée » dans l'étendue de leurs seigneuries, et à tous les nobles la même liberté, mais pour leurs maisons seulement, pourvu qu'ils ne demeurassent pas dans les villes ou dans les bourgs sujets à de hautes justices, excepté celles du roi. Il ordonnait que, dans tous les baillages ressortissant immédiatement aux cours du Parlement, on assignerait aux protestants un lieu pour y faire l'exercice public de leur religion ; on leur confirmait la liberté de tenir leurs assemblées dans toutes les villes dont ils étaient les maîtres avant le 7 mars 1563. Mais cet exercice du culte réformé était interdit dans Paris et dans le ressort de sa prévôté ; et dans le reste de la France, il ne pouvait être célébré, hors des manoirs nobles, que dans les faubourgs d'une seule ville par baillage. L'édit promettait l'oubli et le

pardon pour le passé, déchargeait Condé de rendre compte des deniers du roi employés par lui pour les frais de la guerre, le déclarait fidèle cousin du roi, bien affectionné pour le royaume, et reconnaissait que les gentilshommes et chefs militaires qui avaient combattu avec lui pour des motifs de religion, n'avaient agi que par de bons motifs et pour le service de Sa Majesté.





CHAPITRE IV

SECONDE GUERRE DE RELIGION

(1563-1568)

Les nobles, on le voit, traitaient entre eux, et pour eux. La bourgeoisie et le peuple se voyaient moins favorisés. Calvin, qui se mourait, ne cacha pas le mépris que lui inspirait Condé, et Coligny reprocha aux gentilshommes d'avoir sacrifié les intérêts de la religion à la satisfaction de leurs intérêts personnels. Les catholiques, au contraire, n'eussent voulu accepter aucune transaction avec les hérétiques. En somme, personne ne se montra satisfait, ce fut une trêve armée, et non une paix véritable. De plus, on n'en avait pas fini avec la rivalité des deux maisons de Guise et de Châtillon. Outre ses deux frères, les cardinaux de Lorraine et de Guise, le grand duc François laissait deux autres frères, le duc d'Aumale et le marquis d'Elbeuf, et des enfants, dont l'aîné, Henri de Guise, bien qu'il n'eût

encore que treize ans, annonçait déjà qu'il hériterait de l'ambition de son père. Mais tandis que le feu couve sous la cendre, nous laisserons les Guises et les Châtillons donner toute carrière à leur haine, pour dire quelques mots du concile de Trente, qui allait clore enfin sa longue session. Je ne releverai dans ses dernières séances, que ce qui a trait à notre sujet, c'est-à-dire ce qui démontre que ce que les huguenots poursuivaient, c'était la réforme du clergé, qui prétendait ne rien céder de ses richesses ni de sa puissance, et ne pas renoncer à la licence de ses mœurs.

La cour de France se berçait de cette illusion, de voir le concile « trouver des expédients, tant contre les sectaires, que pour pacifier les troubles de la chrétienté (Bérault-Bercastel). » L'arrivée du cardinal de Lorraine, accompagné de plus de vingt évêques français et de douze docteurs de Paris, fut accueillie par des démonstrations de joie plus apparente que réelle, car si les Guises, par l'éclat de leur popularité, commençaient à rejeter dans l'ombre la couronne des rois de France, la trop grande puissance des cardinaux de Lorraine inquiétait les papes, et plus tard Pie V appelait le cardinal Charles de Lorraine « le pape d'au-delà des monts. »

Le cardinal parut avec éclat au concile, s'éleva avec chaleur contre les abus qui s'étaient glissés dans la cour de Rome, et se prononça énergiquement pour la supériorité du concile sur le pape. Il alla jusqu'à demander que l'on pressât la réformation du clergé, que certains psaumes, certaines prières pussent être chantés en langue vulgaire, que l'on se relâchât sur le célibat des prêtres, ou tout au moins que l'on n'accordât les ordres qu'à des sujets arrivés à un âge exempt de tout soupçon. Cette question du célibat des prêtres effrayait Rome plus que tout le reste. « A la tête d'un clergé qui aurait femmes, enfants et patrie, dit Pie IV,

le pape serait réduit à n'être qu'évêque de Rome! » Le cardinal demandait aussi que nul ne pût posséder qu'un seul bénéfice, et le saint père lui répondit en souriant : « On ne pouvait choisir un personnage plus propre à réclamer ce genre de réforme, que le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, évêque de Metz, abbé de Fécamp, et possesseur d'un assez grand nombre de bénéfices, pour lui assurer plus de 300,000 écus de rente. Quant à moi, je suis sans intérêt dans la cause; je n'ai qu'un seul bénéfice, et je m'en contente. » Le cardinal eût pu lui répondre que s'il n'avait qu'un seul bénéfice, les annates, les indulgences, la sucession des cardinaux, le denier de Saint Pierre, les revenus immenses de la daterie, de la chancellerie, de la pénitencerie, de la chambre apostolique, et le reste, lui donnaient le pouvoir de lever des sommes prodigieuses sur les bénéfices de tous les autres.

La cour de France demandait que les synodes diocésains se tinssent au moins une fois l'an, les conciles provinciaux tous les trois ans, les conciles généraux tous les cinq ans. Tout cela tendait à garantir une sorte d'autonomie aux divers clergés nationaux, et à les affranchir de la domination tyrannique de Rome. Le pape écrivit au roi de France pour protester contre de pareilles prétentions. « Il lui parut indécent que le rigorisme hérétique dont plusieurs de ces propositions portaient l'empreinte, traçât en quelque sorte, la route de l'Eglise, pour l'institution de sa discipline (Id.). » Si bien, qu'en réalité, on ne voulait rien faire, pour ne pas paraître donner raison aux critiques de Luther, de Zwingle et de Calvin.

Dans un sermon prêché devant tous les Pères du concile, un évêque du royaume de Naples s'oublia jusqu'à dire « que si la foi catholique était la plus saine, les mœurs des hérétiques étaient les plus pures (Id.). » Il fut statué que son dis-

cours ne serait ni imprimé ni relaté dans les actes du concile.

On décida que pour la promotion des évêques et des prêtres, il n'était pas tellement besoin du consentement du roi, du peuple ou de quelque autre puissance séculière, que sans cela, l'élection fût nulle. » On doit au contraire, tenir pour des voleurs, et non pour des pasteurs, ceux qui sont institués par ces voies séculières. » On ne s'arrêta pas en si beau chemin ; les prélats prétendirent s'affranchir absolument de toute surveillance de leurs souverains respectifs, et les légats du pape soumirent à l'approbation des parties intéressées, trente-huit canons rédigés dans ce but. Ces canons ne montrent que trop à quelles préoccupations, toutes temporelles et nullement spirituelles, obéissaient les prélats réunis à Trente. En les acceptant, on rétrogradait jusqu'au XIe siècle, jusqu'aux beaux jours de Grégoire VII, et il ne restait plus aux papes, qu'à déposer les princes, après avoir délié les peuples de leur serment de fidélité. Aussi la cour de France envoya-t-elle l'ordre à ses ambassadeurs de s'opposer formellement à ces outrecuidantes prétentions, contraires à la doctrine de l'Évangile non moins qu'à la tranquillité des empires, et de se retirer, si le concile prétendait passer outre. Du Ferrier, l'un de ces ambassadeurs, défendit avec une grande énergie les vrais principes, que prétendait anéantir la cour de Rome. Il dit aux Pères qu'ils étaient assemblés, non pas pour réformer la puissance temporelle, à qui l'on doit le respect et la soumission, quand bien même ils seraient durs et fâcheux mais pour rétablir les mœurs du clergé, dont la dépravation avait seul enfanté les sectes qui déchiraient l'Église ; qu'on avait à la vérité fait un grand nombre de décrets, de canons, d'anathèmes, mais qu'en cela, on avait donné le change, comme un débiteur qui paie une chose pour une

autre, sans nul égard à l'intention du créancier; que ce n'était pas là un remède qui pût guérir les plaies de l'Église, mais un appareil perfide qui ne servait qu'à les augmenter, au risque de les rendre incurables (Id.). » La tempête que souleva ces observations s'apaisa, et Rome perdit, sur ce point, le terrain qu'elle prétendait usurper. On voit combien les Parlements eurent raison de décider que les décrets du concile de Trente ne pouvaient être reçus ni exécutés en France, y ayant trouvé beaucoup de choses contraires aux droits et prérogatives du roi et aux privilèges de l'Église Gallicane.

En somme, ce dernier des conciles œcuméniques, qui avait inspiré tant de frayeur à la papauté, eut pour résultat d'affermir, plutôt que de diminuer la toute puissance du Saint-Siège. Aucun des monstrueux abus qui déshonoraient l'Église n'avait été réformé. Seulement, la moitié des peuples chrétiens avaient consommé leur rupture avec Rome, et l'avenir appartenait désormais au protestantisme, bien qu'il fût destiné à succomber en France, après une résistance désespérée.

Pie IV usa et abusa de son triomphe d'un moment. Il publia un *Index*, un catalogue de tous les livres réputés mauvais, et la Bible en langue vulgaire y figure en première ligne. La France ne l'accepta que sous bénéfice d'inventaire, et l'évêque put permettre la lecture des livres saints à certaines personnes. « Encore fallût-il que la permission fût obtenue par écrit, et que l'auteur de la traduction fût indubitablement orthodoxe (Id). » Les évêques eurent en outre le droit d'interdire dans leurs diocèses « tous les livres des auteurs quelconques qu'ils jugeront dangereux. »

Charles IX entrait dans sa quatorzième année. Il fut déclaré majeur, et Catherine, toujours reine et maîtresse sous son nom, se montrait clémente ou sévère, suivant les circons-

tances. « Dans les endroits où les calvinistes se trouvaient les plus forts, on se relâchait considérablement en leur faveur ; ailleurs, on poussait quelquefois la sévérité au delà des ordonnances, ce qui donnait journellement lieu à des murmures, à des entreprises, à des violences qui allaient assez souvent jusqu'au meurtre et au brigandage (Id.). » En somme, c'était de l'arbitraire pur et simple. Les huguenots étaient paisibles, là où on les laissait prier à leur manière ; ils se révoltaient là où, violant les promesses qu'on leur avait faites, on leur refusait la liberté de conscience. Les catholiques irrités des concessions accordées aux religionnaires, n'attendaient que l'heure de recommencer les hostilités. Les prédicateurs, dans toutes les chaires, faisaient la critique du jeune roi, en exaltant le farouche Philippe II, comme le véritable, le seul champion de la foi catholique. Montmorency-Damville, second fils du connétable et gouverneur du Languedoc, pénétrait de vive force dans les villes où l'exercice du culte réformé avait été autorisé, faisait désarmer les habitants, fermer les temples, cloîtrer par force les religieux défroqués qui avaient cru pouvoir briser des vœux téméraires pour se marier. A Uzès, il fit pendre un ministre dont le discours lui avait déplu. Au Mans, à Tours, à Vendôme, de pareils actes de violence avaient été commis, et au printemps de l'année 1564, on ne comptait pas moins de cent trente-deux protestants assassinés, sans qu'un seul de leurs meurtriers eût été inquiété par la justice.

Catherine, s'apercevant alors que la force était du côté des catholiques, fit rendre l'ordonnance du Roussillon, qui restreignait les avantages accordés aux Calvinistes par l'Edit d'Amboise.

Une conférence eut lieu à Bayonne, (1565) entre Catherine et sa fille Elisabeth, reine d'Espagne, qui s'y rendit accompagnée par le sinistre duc d'Albe, premier ministre de

Philippe II. Le duc insista auprès de Charles IX, pour qu'il remît en vigueur les lois qui condamnaient les hérétiques au supplice. Suivant l'historien Davila, il ajouta « qu'un prince ne peut faire chose plus honteuse, plus dommageable pour lui-même, que de permettre aux peuples de vivre selon leur conscience, introduisant ainsi autant de variétés de religion dans un Etat qu'il y a de caprice et de fantaisie dans la tête des hommes, et ouvrant ainsi la porte aux discordes et à la confusion. » Sa conclusion était que « comme les controverses sur la foi avaient toujours servi de prétexte aux soulèvements des mécontents, il était nécessaire, avant tout, de leur ôter ce prétexte, pour, avec des remèdes sévères, et sans épargner le fer et le feu, extirper ce mal jusqu'à la racine, car la douceur et le support ne servent qu'à l'accroître. » S'il faut en croire Adriani, secrétaire de la République de Florence, qui, pour écrire l'*Histoire de son temps*, avait consulté les papiers secrets de la famille de Médicis, « après s'être souvent enfermée seule avec le duc d'Albe et sa fille, l'épouse de Philippe II, pour délibérer sur les moyens de sauver la France, Catherine s'en tint au conseil que le roi d'Espagne lui faisait donner par le duc d'Albe, qu'on ne pouvait y réussir que par la mort de tous les chefs des huguenots, et en faisant ce qu'ils appelaient proverbialement des *Vêpres Siciliennes*. Ils résolurent donc que le roi se rendrait à Moulins en Bourbonnais, où l'on estimait que le château serait une demeure fort assurée pour lui, pendant une action d'une si grande importance ; et lorsqu'il serait arrivé, on devait faire cette exécution, qui ne fut ensuite accomplie que le jour de la Saint-Barthelémy, en 1572, des soupçons conçus par les huguenots, et la difficulté de faire arriver tous les chefs à la cour ayant fait différer jusqu'alors. D'ailleurs, on trouva plus de sûreté pour le roi dans Paris que dans Moulins. »

Après un voyage de quelques semaines, la cour revint à Moulins, où Catherine avait préparé une entrevue entre les chefs des partis hostiles, qu'elle espérait rapprocher (Janvier 1566). Le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorency, fils aîné du connétable, étaient divisés ; gouverneur de Paris et l'Ile-de-France, le maréchal, en haine des Guises, s'était fait l'ami des protestants ; les Guises poursuivaient le châtiment du meurtre du duc François, qu'ils prétendaient avoir été assassiné par ordre des Châtillons. Le rapprochement fut facile entre Montmorency et le cardinal. Coligny jura solennellement être innocent de toute complicité dans la mort du duc de Guise, et défia en champ clos, quiconque continuerait à l'accuser d'un aussi lâche attentat. Anne d'Este, veuve du duc François, et le cardinal consentirent à échanger avec l'amiral le baiser de paix. Mais le jeune Henri de Guise, qui n'assistait pas à l'entrevue, ne déposa rien de ses projets de vengeance, et le duc d'Aumale, frère cadet de François, ne cacha pas la haine irrémédiable qu'il nourrissait contre les Châtillons, qui de leur côté, l'accusaient d'avoir voulu les faire assassiner. Catherine dut les éloigner tous de la cour. Ainsi cette entrevue, préparée pour rapprocher les partis hostiles, les voyait se séparer plus divisés que jamais.

Pour bien comprendre les événements qui vont suivre il faut tenir compte d'un fait, bien petit en apparence, mais énorme par ses conséquences, qui s'était accompli en 1564. Fort du succès obtenu au Colloque de Poissy par le P. Lainez, successeur d'Ignace de Loyola dans le gouvernement de l'ordre des jésuites, ceux-ci ouvrirent leur premier collège à Paris. Le clergé et le Parlement leur avaient accordé une sorte d'existence légale, à la condition de renoncer à leur titre de société de Jésus. Mais pour montrer dès le premier jour en quel mépris ils tenaient les prohibi-

tions religieuses et civiles, ils gravèrent au dessus de la porte de leur établissement : *Collegium societatis nominis Jesu.* Ils avaient obtenu des lettres de scolarité du recteur de l'Université. Pour éviter toute contestation, ils ne les rendirent publiques que le jour même de l'ouverture. On sait de quels moyens l'Eglise dispose pour se procurer de l'argent. Ils donnèrent gratuitement l'instruction que l'Université faisait payer. Ruinée par cette concurrence déloyale, l'Université protesta contre l'autorisation donnée par le recteur, et fit défense aux jésuites de continuer leurs cours, jusqu'à ce qu'ils eussent pris un autre titre. Ils sollicitèrent alors l'autorisation de devenir membres de l'Université. On leur demanda préalablement s'ils étaient séculiers, réguliers ou moines. « Nous sommes ce que nous sommes ! » répondirent-ils. — *Sumus tales quales.* — Saisi de l'affaire, le Parlement rejeta leur demande. Ils en appelèrent au roi, alors à Bayonne, et de guerre lasse, ils furent tolérés, sinon autorisés. Ils se contentèrent qu'on leur laissât prendre un pied en France, sachant bien qu'il arriverait un moment où ils diraient, comme Tartufe :

La maison est à moi, je le ferai connaître !

Pie IV, mort sur ces entrefaites, avait été remplacé (janvier 1566) par celui que l'Eglise appelle Saint Pie V, qui, tandis qu'il n'était encore qu'inquisiteur général dans le Milanais et la Lombardie, s'était vu contraint de quitter ces contrées, soulevées par la férocité avec laquelle il remplissait ses fonctions. C'était bien l'homme qu'il fallait pour pousser à l'exécution des mesures que l'on méditait contre les huguenots. Il commença par ordonner de publier par toutes les églises de la chrétienté la fameuse bulle *In cæna Domini*, publication répétée tous les ans à Rome le jour du Jeudi Saint. « Cette bulle, ouvrage de plusieurs papes, a toujours été regardée comme l'acte le plus injurieux aux

souverains, et le plus contraire à leurs droits légitimes. Le pape y ajouta quelques dispositions nouvelles, croyant la fortifier et augmenter la terreur qu'elle devait, selon ses principes, jeter dans toutes les âmes (abbé Ducreux). » Par cette bulle, tous ceux qui appellent au concile général des décrets du pape, ceux qui favorisent les appelants, les Universités qui enseignent que le pape est soumis aux conciles, les princes qui veulent restreindre la juridiction ecclésiastiques ou qui exigent des contributions du clergé, y sont frappés d'anathème. La papauté ne remarquait pas que le monde marchait, et que le temps commençait à passer, d'élever ces insolentes prétentions. Cette bulle fut donc repoussée en France. Plus tard, en 1580, quelques prélats, toujours plus romains que français voulurent la faire recevoir dans leurs diocèses : un arrêt du Parlement décida que tous les archevêques et évêques qui l'auraient publiée seraient ajournés et verraient leurs revenus saisis ; que quiconque s'opposerait à cet arrêt serait poursuivi comme rébelle et criminel de lèse-majesté.

A peine la cour était-elle de retour à Paris qu'elle apprit que le Midi était en feu, par suite de l'intolérance des catholiques, qui refusaient de tenir compte des conditions de la paix d'Amboise. L'évêque de Pamiers, dont la ville était l'une de celles où les huguenots pouvaient exercer leurs cultes, disait bien haut que l'on n'était pas lié par les serments prêtés aux hérétiques, que les témoins paisibles et muets d'un acte d'hérésie étaient complices devant Dieu ; il commanda l'espionnage et la délation, et ordonna de fermer leurs temples. Les huguenots prétendirent faire respecter leurs droits, chassèrent les catholiques en minorité à Pamiers, et saccagèrent les couvents et les églises. A Foix, le contraire arriva, les protestants furent massacrés, poursuivis dans les montagnes. Ces scènes violentes se repro-

duisirent avec des fortunes diverses à Montauban, Cahors, Rhodez, Périgueux, Aix, Valence... Devant tous les parlements, les catholiques, auteurs de ces crimes, furent acquittés, les protestants condamnés. Les princes allemands, l'empereur Maximilien, l'électeur palatin, le duc de Wurtemberg, le duc de Deux-Ponts, ceux de Saxe, de Poméranie, le margrave de Bade, envoyèrent en France une ambassade solennelle en faveur de leurs coreligionnaires. Charles IX leur répondit avec colère « que le duc d'Albe avait raison, que ces hommes-là portaient trop haut la tête, et que ce n'était pas par l'adresse mais par la vigueur et la force qu'il fallait les abattre. »

Poussés à bout, les calvinistes se dirent que, puisque ce n'étaitplus qu'une question de force, il fallait tâcher de la mettre de leur côté. Ils apprirent que 6,000 mercenaires suisses marchaient vers Paris, que des ordres étaient donnés pour arrêter Condé et Coligny, et qu'ensuite on se proposait de révoquer l'Edit d'Amboise pour remettre en vigueur toutes les anciennes lois contre l'hérésie. La cour s'étant retirée à Meaux, Coligny et Condé résolurent de s'emparer du roi et de sa mère, afin de gouverner sous leur nom et de se mettre ainsi derrière une apparence de légalité, en disposant de l'autorité royale.

Non content d'être les plus nombreux et de tenir dans leur main tous les moyens d'action, les catholiques songèrent à couvrir le royaume d'un réseau d'associations, de confréries, dans lesquelles les intérêts de la religion sont habilement confondus avec ceux de la politique. Tavannes le premier organise en Bourgogne la confrérie du Saint-Esprit, et y fait entrer en foule les ecclésiastiques, la noblesse et la haute bourgeoisie des villes. Le but est de servir le catholicisme, mis en péril par les huguenots, les moyens sont de lever des deniers, d'entretenir des gens de guerre, des

messagers pour épier les démarches du parti contraire. Bientôt la province se voit en état de mettre en campagne 1,500 chevaux et 4,000 fantassins, payés pendant trois mois chaque année. Le cardinal d'Armagnac, d'autres après lui imitent cet exemple, et Coligny comprend bientôt que l'armement de tant de recrues, coïncidant avec l'envoi des mercenaires suisses, cache des mesures que l'on ne peut déjouer qu'en gagnant l'ennemi de vitesse.

Pour que la hardie entreprise de Coligny pût réussir, il fallait observer un secret bien difficile à tenir quand tant de gens étaient de la conspiration. Il fallait surtout ne pas perdre un jour, pas une heure pour frapper avec la rapidité de la foudre. On perdit cette heure si précieuse, et Catherine gagna la partie. Elle avait été bien engagée au début. La reine avait envoyé des émissaires à Châtillon pour observer l'amiral. Ils le trouvèrent « jardinant en sa maison, » et surveillant ses vendanges. La cour, pleinement rassurée, s'établit à Monceaux, en Brie, et quelques jours après elle apprend que Coligny, sorti tout à coup de son calme trompeur, occupe Lagny et lui coupe ainsi sa retraite sur Paris.

Le 25 septembre, elle se retire à Meaux, après avoir dépêché des courriers pour hâter l'arrivée des Suisses. Pour gagner du temps, la reine envoie le maréchal de Montmorency au camp des calvinistes, sous prétexte de leur faire des propositions d'accommodement, après avoir pris connaissance des griefs qui leur ont mis les armes à la main. Coligny et Condé ne pouvaient pas refuser d'entendre le fils du connétable. Mais tandis qu'ils conféraient, les Suisses arrivaient à marches forcées et pénétraient la nuit à Meaux. Le lendemain on se mit en marche pour Paris. Les Châtillons et Condé n'avaient encore autour d'eux que 500 gentilshommes, qui néanmoins ne cessèrent de harceler les 6,000

Surprise de Meaux

Suisses qui renforçaient la maison du roi. Ce jeune prince violent, impétueux, furieux de fuir devant ses sujets rebelles, combattit, l'épée à la main, au milieu des Suisses, et cacha au fond de son cœur sa haine, pour la retrouver vivace, au jour de la Saint-Barthélemy.

A peine rentrée à Paris, la cour se prépara à opposer aux huguenots une résistance énergique. Condé et Coligny occupent Saint-Denis (2 octobre), et voient leur petite troupe s'augmenter chaque jour par l'arrivée de quelques renforts. Ils détruisent les moulins, qui alimentent la capitale, interceptent le cours de la Seine, affament Paris. L'Hôpital, le connétable, dont l'âge amortit l'ancienne ardeur, tentent d'éviter une bataille, ouvrent des pourparlers avec les huguenots. Paris avait sa population énorme, fanatisée, en armes, qui brûlait de se battre ; le connétable y joignait une armée de 10,000 hommes, et de jour en jour attendait les renforts qu'envoyait l'Espagne. Coligny ne comptait autour de lui que 2,000 combattants. Les 2,000 firent le siége de la capitale défendue par une armée.

Aux propositions de la cour, Coligny opposa de fières demandes. L'Edit d'Amboise ne lui suffisait plus, il lui fallait la pleine liberté, non plus de conscience, mais de culte, partout et pour tous, l'admission égale à tous les emplois, pour les protestants comme pour les catholiques, la diminution des impôts, et la prochaine convocation des Etats Généraux.

L'ex-cardinal Odet de Châtillon, qui avait embrassé le protestantisme à la suite du Colloque de Poissy, se trouvait, en costume guerrier, au camp des rebelles. Le connétable reprocha durement à son neveu son apostasie et l'on se sépara plus irrités que jamais. Les armes seules pouvaient désormais décider de la querelle, et les deux partis appelèrent de nouveau l'étranger sur le sol de la patrie. Condé

demanda des secours aux princes allemands, la reine en demanda au `pape, aux Suisses, au duc d'Albe, à tout le monde, tandis que le cardinal de Lorraine conseillait à Philippe II de revendiquer, à tout hasard, la couronne de France pour la fille de Henri II, pour sa femme Elisabeth, sans se laisser arrêter par la loi salique si, comme cela était probable, Charles IX et ses frères venaient à mourir sans enfants.

Le connétable voulait attendre les renforts qu'expédiaient les Espagnols. Mais, furieux de voir dévaster et brûler leurs habitations champêtres, les Parisiens s'indignaient de voir « une mouche attaquer un éléphant. » Les deux mille huguenots armés à la légère de lances, de pistolets et d'épées, couverts de casaques blanches, sans cuirasses et sans chevaux bardés de fer, attaquaient une armée de 20,000 combattants, solidement équipés, avec dix-huit pièces de canon, et protégés par les murailles de la plus vaste cité du royaume. Condé, Coligny, Dandelot, Montgommery guidaient les huguenots ; le connétable, ses deux fils, le maréchal de Montmorency et Damville, le duc d'Aumale, commandaient les catholiques. Les huguenots divisés en trois petites troupes chargeaient leurs puissants ennemis avec une fougue prodigieuse. Un ambassadeur turc, posté sur les hauteurs de Montmartre, suivait avec admiration leurs efforts surhumains. C'était le temps où les sectateurs de Mahomet faisaient encore trembler la chrétienté, et où « fort comme un turc » était un proverbe accepté par tous. L'ambassadeur s'écria, émerveillé : « Si le Grand Seigneur, mon maître, avait mille soldats comme ces *blancs* pour mettre à la tête de ses armées, l'univers ne tiendrait pas deux années contre lui ! »

L'impétueux Condé harcelait le corps d'armée que commandait le connétable de Montmorency. Condé paraissait

vainqueur. Les siens étaient parvenus à entourer le connétable, le pressaient de se rendre. L'écossais Robert Stuart lui déchargea un coup de pistolet dans les reins. Mortellement atteint, le connétable lui brisa les dents avec le pommeau de son épée. Ses deux fils accoururent, arrachèrent le blessé des mains de ses ennemis, et rétablirent la bataille.

La victoire resta aux gros bataillons, mais la gloire fut pour les protestants. Le connétable mourut deux jours après, à l'âge de soixante-quatorze ans, et avec lui disparaissait le dernier membre du Triumvirat, tous les trois frappés de mort violente. Décidément Dieu récompensait mal ceux qui s'armaient pour sa défense. Les huguenots ne se regardaient pas comme vaincus : ils conservaient leurs positions, et dès le lendemain du combat de Saint-Denis, ils brûlaient, aux portes de Paris, le village de La Chapelle, et descendaient de nouveau dans la plaine, défiant les vainqueurs de la veille.

Le maréchal de Vieilleville jugeait bien la situation et les conséquences de la victoire, lorsqu'il disait au roi : « Ce n'est ni votre majesté, ni le prince de Condé qui l'a remportée, c'est le roi d'Espagne. Car il est mort de part et d'autre tant de valeureux seigneurs, tant de valeureux capitaines et de braves soldats, tous de nation française, qu'ils étaient suffisants pour conquérir la Flandre et tous les Pays-Bas et les réincorporer à votre couronne de laquelle ils sont autrefois sortis. »

Le connétable fut peu regretté ; la reine-mère le jugeait trop puissant. Sa mort portait atteinte au prestige des Châtillons, puisque c'était presque sous tous leurs coups que leur oncle avait succombé. Les catholiques perdaient en lui le plus redouté de leurs chefs, tandis que les huguenots conservaient tous les leurs. Aussi les premiers ne purent-ils tirer aucun parti sérieux de leur victoire, bien que le duc

de Nevers ramenât de Piémont des troupes italiennes soldées par Pie V « contre les hérétiques de France, » et que 4,000 Suisses fussent encore attendus par Charles IX. Mais la forte ville maritime de La Rochelle venait de se déclarer en faveur des protestants (février 1568), qui avaient reçu des renforts considérables. Paris, fatigué, demandait la paix. L'Hôpital y poussait de toutes ses forces. Catherine, découragée, l'offrit aux huguenots, qui se hâtèrent de l'accepter, et une paix signée à Longjumeau, le 23 mars 1568, vint rétablir l'Edit d'Amboise avec toutes ses garanties sans aucune des restrictions de celui de Roussillon.





CHAPITRE V

TROISIÈME GUERRE DE RELIGION

(1568-1570.)

Ces trêves d'un moment, que l'on qualifiait du nom de paix, avaient pour résultat unique de ne satisfaire ni d'abuser personne. Pie V et Philippe II ne dissimulèrent pas leur colère, et pour les apaiser, il fallut que Catherine leur fît donner l'assurance que rien n'était changé dans ses desseins secrets, et qu'elle ne désarmait les protestants que pour les écraser plus sûrement, à la première occasion qui lui serait offerte.

Le clergé ne cessait pas de pousser à la persécution occulte, puisqu'elle ne pouvait plus s'exercer à ciel ouvert. Un sourd mécontentement grondait dans l'âme des calvinistes. « La cour leur parut oublier tous les ménagements, et ne tendre qu'à soulever contre eux le corps de la nation. Ils se plaignirent que la chaire et les écoles retentissaient d'in-

vectives contre les réformés ; que le fruit de ces discours était, ou des émeutes publiques, ou des meurtres secrets, dont on ne pouvait obtenir justice; en un mot qu'en trois mois, plus de 10,000 religionnaires avaient péri par ces manœuvres ténébreuses (abbé Bérault-Bercastel). »

Ces plaintes n'étaient que trop justifiées par la conduite tortueuse de la reine-mère. De ses quatre fils, Catherine n'en aimait qu'un seul, peut-être parce qu'il était le pire de tous, et le plus semblable à elle-même. C'était le troisième, le duc d'Anjou, le futur Henri III, que déjà peut-être elle rêvait de substituer à Charles IX, dont le caractère violent et emporté l'effrayait parfois. Il ne se montrait pas d'ailleurs par moments, inaccessible à quelque mouvement de générosité. Débarrassée du duc de Guise et du connétable, elle résolut de travailler à la grandeur de ce troisième fils. Elle le fit déclarer lieutenant général du royaume, et l'éleva, dit le maréchal de Vieilleville « en ce sublime état de vice-roi de France. » Elle persuada à son fils Charles que sa dignité royale lui interdisait de paraître dans les camps, et plaça Henri à la tête des armées, dont les chefs effectifs furent deux braves capitaines, Tavannes et Strozzi.

Pendant ce temps, il s'était formé à la cour un troisième parti, composé surtout d'hommes aux vues plus larges, qui, préférant les intérêts de l'Etat à ceux de Rome ou de Genève, prêchaient l'union, la paix et la concorde, et gémissaient de voir le royaume déchirer ses entrailles de ses propres mains, tandis que l'Etranger, par les secours qu'il accordait aux deux partis, voyait avec joie la France se suicider, et se préparait à se partager les lambeaux de son cadavre. Comme tous les modérés, ils étaient en butte à la haine des partis extrêmes, qui croyaient les flétrir en les appelant « les Politiques, » et les accusaient d'athéïsme, parce qu'ils voulaient que chacun restât libre de prier Dieu

à sa manière. A leur tête étaient L'Hôpital, le maréchal de Montmorency et son frère Damville, le maréchal de Cossé, et quelques autres.

De nombreux assassinats, que l'on pourrait appeler des massacres, épouvantaient les villes. Cent cinquante huguenots furent égorgés à Auxerre ; à Amiens, on compta plus de cent victimes ; il y en eut plus de trente à Fréjus, parmi lesquels René de Savoie, second fils du comte de Tende, l'un des plus grands seigneurs de France. Partout on se répandait en menaces contre les réformés, qui ne vivaient plus que l'épée de Damoclès suspendue sur leur tête. Catherine voulait des victoires pour le duc d'Anjou, et on l'accusait de laisser dire que si, subissant l'ascendant de L'Hôpital, Charles IX s'opposait à la guerre, on saurait bien faire passer la couronne sur une autre tête.

Cette tête devait-elle être celle du duc d'Anjou, ou celle du duc de Guise ? Catherine, en toute circonstance, mettait en avant son fils préféré ; mais le cardinal de Lorraine travaillait avec ardeur à faire une popularité au jeune Henri de Guise. Né en 1550, il avait alors dix-neuf ans, était de grande taille, de complexion robuste, portait très haut sa physionomie noble et belle. Sa haine contre les Châtillons était implacable, et, comme le duc d'Anjou, il prenait ses appuis dans le parti catholique, dont il se fit l'instrument docile. Son oncle, le cardinal de Lorraine, lui assurait le concours du clergé.

Aussitôt la paix signée, les calvinistes avaient loyalement congédié les auxiliaires que les princes allemands leur avaient envoyés. La cour garda ses mercenaires suisses, les italiens de Pie V, les espagnols de Philippe II. Elle obtint du pape une bulle (août 1568) qui l'autorisait à vendre les biens de l'Eglise, jusqu'à concurrence de 50,000 écus d'or de rente, « moyennant que le produit des biens

vendus fût employé à l'extermination des hérétiques. »

Les chefs du protestantisme s'étaient, sur la foi des traités, retirés sur leurs terres. Odet de Châtillon et Dandelot se trouvaient, l'un en Beauvoisis, l'autre en Bretagne. Condé et Coligny étaient réunis à Noyers, dans l'Auxerrois. Catherine dirigea des troupes en Bourgogne, et envoya au maréchal de Tavannes l'ordre de se saisir du prince et de l'amiral. Outre qu'elle présentait de grandes difficultés, la besogne répugnait au maréchal, qui, d'accord avec L'Hôpital, fit adroitement tomber entre leurs mains des lettres qui les avertissaient du péril qui les menaçait. Il ne restait plus aux deux proscrits qu'à gagner en toute hâte La Rochelle. Dans cette fuite rapide, d'une exécution périlleuse à travers la France, et se sentant suivis de près par des ennemis acharnés à leur perte, ils n'étaient protégés que par cent cinquante cavaliers, et exposaient à des fatigues et à des périls pressants ce qu'ils avaient de plus précieux au monde : Coligny, ses quatre enfants qui venaient de perdre leur courageuse mère ; Condé, sa femme enceinte et quatre jeunes princes, dont trois en bas âge ; Dandelot, sa femme et un enfant de deux enfants. Enfin, après une course que les protestants regardèrent comme un miracle de Dieu, ils arrivèrent à La Rochelle, où ils furent rejoints par Jeanne d'Albret, cette femme héroique dont d'Aubigné a dit qu' « elle n'avait de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, et le cœur invincible aux grandes adversités. » Après la mort de son époux, Antoine de Bourbon, la reine de Navarre s'était vue contrainte de se réfugier dans ses Etats de Béarn pour échapper aux pièges dont l'entouraient l'Espagne, Rome, et la cour de France. Philippe II nourrissait le projet de la faire enlever et périr avec son fils : l'Inquisition était prête, et déjà, la torche à la main, elle attendait sa double proie.

Elisabeth, la troisième femme du roi d'Espagne, l'avertit à temps, et Jeanne put échapper à ce complot infâme. De son côté, Paul IV l'avait excommuniée et assignée à comparaître devant lui pour être jugée par le Saint office. Jeanne, sans se laisser effrayer, en appela à tous les Souverains de l'Europe, et la honte en retomba sur le Saint Père. Catherine déchaîna sur la courageuse femme le féroce Montluc, qui, en grossier soudart qu'il était, menaçait de lui faire subir les derniers outrages. C'est alors qu'elle se refugia à La Rochelle avec son fils, Henri de Bourbon, âgé de seize ans. C'était un héros qui entrait sur la scène du monde, où il était destiné à jouer longtemps le principal rôle.

Enfin Dandelot, trompant également les efforts de ceux qui le poursuivaient, amena aux protestants un renfort de réformés bretons normands, angevins et manceaux, tandis que l'ex-cardinal Odet de Châtillon, moins heureux, se réfugiait en Normandie, d'où il passa en Angleterre.

Les princes lorrains et la reine-mère poussèrent un cri de rage, en apprenant que leurs victimes s'étaient soustraites à leurs coups. L'Hôpital, disgracié, fut réduit à rendre les sceaux, et à se retirer dans ses domaines, après avoir dit, en passant sa main sur sa barbe blanche: « Quand cette neige sera fondue, il ne restera plus que de la boue ! » La boue couvrit la France, en effet. Malheur à ceux dont le cœur se soulevait de dégoût à la pensée des artifices et de la mauvaise foi de Catherine ! « Différents seigneurs qui inclinaient comme lui pour la tolérance, furent regardés, tout catholiques qu'ils étaient, comme fauteurs des huguenots. De peur que ce parti, qu'on nomma faction des Politiques, ne vînt à s'accroître, la reine-mère fit signer à la cour et porter dans les provinces, une formule de serment, par lequel on s'obligeait à ne reconnaître que les ordres du roi, à se départir de toute entreprise qui n'aurait pas son

aveu formel, et à lui en donner connaissance. Le fameux édit de janvier à peine confirmé fut révoqué dans tous ses points. On ôta aux religionnaires tout pouvoir de s'assembler ; on défendit sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que de la catholique ; il fut enjoint à tous ceux qui professeraient la réforme, de se démettre de leurs emplois publics ; et le Parlement, en vérifiant l'édit, ajoute que personne, désormais, ne serait admis à la magistrature, qu'il n'eût promis avec serment, de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine (Bérault-Bercastel). » L'Université renchérit sur tant de rigueurs iniques, et obtint de Charles IX une ordonnance en vertu de laquelle il lui était enjoint de citer et destituer ceux de ses membres qui seraient convaincus d'être déserteurs de l'orthodoxie. Parmi ceux que l'enseignement des sciences perdit alors, il faut citer l'illustre Pierre Ramus.

De Rome, le pape soufflait la haine, attisait la guerre et le massacre. Pie V était le digne contemporain de Philippe II, du duc d'Albe et de Catherine de Médicis. Il écrivait au comte de Santa-Fiore, qui commandait un secours de 6,000 italiens qu'il envoyait en France, de faire tuer sur place, sans leur accorder pitié ni merci, tous les huguenots qui tomberaient entre les mains de ses soldats. Et à Catherine : « En aucune façon et pour aucune cause, il ne faut épargner les ennemis de Dieu... Aucun respect humain touchant les personnes ou les choses ne vous doit induire en la pensée d'épargner les ennemis de Dieu, qui n'ont jamais épargné ni Dieu, ni vous-même... Ce n'est que par l'entière extermination des hérétiques, que le roi pourra rendre à ce noble royaume son antique religion... Nous avons appris que quelques personnes travaillaient à faire épargner un certain nombre de prisonniers. Vous devez employer tous vos efforts pour que cela n'ait pas lieu, et



Scène de Guerre.

pour que ces hommes très scélérats soient livrés à de justes supplices. »

Après bien des rencontres locales, bien des luttes de partisans, les deux armées ennemies se portèrent, les catholiques sur Poitiers, les huguenots sur Saumur. Ceux-ci avaient pris en passant, et pendu le fameux P. Babelot, ce cordelier par les mains duquel passaient les victimes du duc de Montpensier, dont les crimes déshonoraient le nom de Bourbon, que ses cousins, Henri de Navarre et les Condé devaient porter si haut. Enfin, catholiques et protestants se rencontrèrent à Jarnac (13 mars 1569). Toujours moins nombreux que leurs adversaires, les huguenots puisaient dans leur foi religieuse une énergie opiniâtre qui triplait leurs forces. Ils étaient commandés par Condé, Coligny, Dandelot, La Rochefoucault, et les catholiques par le duc d'Anjou, que dirigeait Tavannes, le duc de Montpensier et le jeune duc de Guise. Les gentilshommes calvinistes, mal disciplinés, firent perdre le fruit des sages dispositions de Coligny, qui, prudemment, avait écarté du théâtre de la lutte le jeune roi de Navarre et le fils du prince de Condé.

Les huguenots attaquèrent avec leur fougue habituelle. Condé reçut, du cheval que montait La Rochefoucault, un coup de pied qui lui cassa la jambe. Loin de vouloir quitter le champ de bataille, il entraîna son corps d'armée en s'écriant : « Noblesse française, souvenez-vous en quel état Louis de Bourbon entre au combat pour Christ et sa patrie ! » Il se précipite, renverse tout sur son passage, mais bientôt sa petite troupe se voit écrasée sous le nombre de ses ennemis. Son cheval, mortellement frappé, s'abat sur lui, l'empêche de se dégager. Les huguenots luttent comme des lions, pour empêcher leur prince de tomber entre les mains des catholiques. Après que presque tous sont morts, Condé, empêché de se relever par sa blessure et le poids

du corps du cheval expirant, déclare se rendre. Mais Montesquiou, gentilhomme du duc d'Anjou, reconnaît le prince, et, à bout portant, lui casse la tête d'un coup de pistolet.

Le matin même, le duc d'Anjou avait communié. Suivant Brantôme, l'ordre avait été donné par lui d'assassiner le prince, son cousin, qu'il avait « recommandé » à quelques-uns de ses favoris. On put voir, après la victoire de Jarnac, tout ce qu'il y avait de lâche et de bas dans cette âme profondément vicieuse. Il fit charger comme un paquet sur une ânesse le corps du prince, les jambes et la tête lui battant les flancs, et pendant toute une journée, le cadavre resta à la porte de l'église de Jarnac, exposé aux insultes de la foule. Quant à la cour, elle fit chanter à Paris et dans toutes les églises, un *Te Deum* qui fut exécuté également à Rome, à Bruxelles et à Madrid.

A tout prendre, il eut été plus favorable au parti protestant que tous les pouvoirs se concentrassent entre les mains de Coligny. Mais tous ces gentilshommes qui l'entouraient voulaient un prince. Ils en eurent deux, Henri de Bourbon et son cousin, Henri de Condé, le fils de celui dont la mort héroïque venait de racheter les faiblesses et les fautes.

Les protestants firent encore une perte sensible. « Hors même de la bataille, et peu après qu'elle eut été livrée, Dandelot trouva la fin de ses jours : il mourut, à la vérité, de maladie, mais une maladie survenue si à propos parut étrangement suspecte... On prétend que la cour avait ordonné de n'épargner aucun des chefs, dont plusieurs, en effet, furent immolés de sang-froid (Bérault-Bercastel). » Henri de Navarre fut proclamé généralissime avec Coligny pour lieutenant-général. Les princes allemands lui envoient un secours de 8,000 chevaux sous la conduite du duc de Deux-

Ponts, qui mourut le lendemain même de sa jonction, et le parti catholique put dire avec Agrippine ;

Mille bruits en courent à ma honte !

Les huguenots avaient un avantage sur leurs adversaires. Ils étaient unis, tandis que les catholiques étaient divisés. Charles IX commençait à se montrer jaloux de la popularité croissante de son frère, et eut voulu se mettre à la tête des armées. Catherine, au contraire, le tenait à l'écart, et poussait en avant le duc d'Anjou, tandis que le cardinal de Lorraine prétendait placer au premier rang son neveu, le duc de Guise, qu'il avait fait nommer colonel-général de la cavalerie. « Les protestants disaient qu'ils avaient pris les armes pour la religion et pour la liberté de conscience qu'on leur laissait en apparence par un édit, mais qu'on leur ôtait, en effet, puisqu'en plusieurs endroits on les empêchait de s'assembler, que le but de la dernière pacification n'était pas de rétablir la tranquillité dans le royaume, mais de désarmer les religionnaires sous prétexte de paix, et de les accabler lorsqu'ils seraient désarmés (abbé Pluquet). » Aussi, sans se laisser abattre par la défaite de Jarnac, ils recommencèrent la lutte, qui avait la France toute entière pour théâtre, et se continua, de part et d'autre, avec une férocité dont l'histoire présente peu d'exemples. « Plusieurs combats advinrent aux provinces de Guienne, Normandie, Languedoc, Dauphiné et Provence, où s'exercèrent les meurtres, sacrilèges et assassinats énormes, les prétextes couvrant les passions et méchancetés des Français, les catholiques fortifiés des lettres-patentes du roi, et les huguenots des secrètes de la reine (Tavannes). »

« En Provence, dit Castelnau, les huguenots prirent la ville de Cisteron, et se fit en cette province une guerre cruelle, même de Sommerive, fils du comte de Tende, ca-

tholique, contre son père, huguenot et gouverneur du pays. Les huguenots du Dauphiné prirent aussi les armes sous la conduite de Montbrun, et ceux du Bas-Languedoc sous d'Acier, frère de Crussol, duc d'Uzès, et se saisirent de Nîmes à Montpellier ; ceux du Haut-Languedoc, Rouergue et Quercy, sous les vicomtes et autres chefs ; d'autres d'Auvergne et de Bourbonnais, sous Ponsenac... Ce qui restait du pillage des huguenots était repillé par les catholiques, qui tenaient la campagne en Forest et Poitou, sous Montluc et Lude. Mouvans, l'un des principaux chefs des huguenots en Provence, Dauphiné et Auvergne, défit les compagnies de Saint-Aray, et mena ses troupes jusques à Orléans pour assurer la ville qui était menacée ; puis alla prendre la ville de Blois, après l'avoir battue,et capitulé avec le gouverneur et les habitants, auxquels la foi ne fût pas gardée, disant que les catholiques faisaient gloire de ne pas tenir promesse aux huguenots. De sorte que, de tous les deux côtés, l'on violait le droit des gens sans nulle honte. Les morts n'étaient pas même exempts de ces licences trop inhumaines ; car, entre les autres, le corps de feu Ponsenac fut déterré, auquel on donna mille coups par la malveillance de quelques catholiques, tant l'appétit de vengeance minait la plupart des esprits forcenés des Français, animés au carnage les uns contre les autres, qui par telle furie préparaient un beau chemin et entrée aux étrangers pour se faire seigneurs de la France. »

On semblait leur en offrir les lambeaux en pâture. Non contente des 6,000 Italiens fournis par le pape, la cour envoya Castelnau presser l'arrivée d'un renfort de 5,000 cavaliers allemands promis par le duc Guillaume de Saxe, tandis que les crimes particuliers épouvantaient les provinces. En Anjou, Hercule de Saint-Aignant occupait le château de Rochefort, non loin d'Angers, d'où il commettait

sur le pays des forfaits si énormes, que la justice s'en émut; il fut assiégé, pris, et, tout noble qu'il était, roué et rompu vif (Dom. B. Roger). Bressault, seigneur de la Rouvraie, appelé le Diable de Bressault, saccageait les campagnes, qu'il parcourait avec un baudrier fait d'oreilles de prêtres. Le seigneur de Peschereul faisait boire toutes sortes de gens à son grand godet, — c'est ainsi qu'il appelait la Sarthe, — et disait à un avocat que ce qui le retenait de l'y jeter, c'est qu'il était trop maigre pour nourrir ses brochets. A Boëce, près Sablé, Boisjourdan, lieutenant de Peschereul, et depuis maître de camp d'infanterie, avait enfoui dans les fossés de son manoir plus de cinq cents calvinistes. Dans tous ces crimes, le nombre n'est rien, ce sont les détails qui font horreur. Une fois, il avait fait pendre une pauvre femme dont il confisqua le bien, réduisant ainsi à la misère la plus complète deux enfants qu'elle laissait, un garçon de quatorze ans, une fille de quinze à seize. On leur conseille d'aller supplier Boisjourdan de leur accorder, sur leur bien, une pension alimentaire. Le monstre les accueille, les conduit dans une maison voisine, où il leur dit de l'attendre. Bientôt un soudart, envoyé par lui, vient prendre le jeune garçon, le mène auprès d'un étang, l'égorge et y jette son cadavre. Il revient chercher la jeune fille, l'assassine et la jette également dans l'eau, après lui avoir fait subir les derniers outrages. Il demande à la dame de Boisjourdan de lui accorder, pour son salaire, la confiscation de cette famille infortunée; elle le refuse, et, pour se venger, il dénonce le crime. L'affaire est portée au Parlement, tous les faits sont prouvés, mais aucun châtiment ne frappa les coupables.

Les armées avaient jonché le sol de tant de cadavres sans sépultures, que cette fatale semence ne pouvait manquer d'en faire germer une moisson plus riche encore. « Dieu visita son peuple, » comme dit le bénédictin Dom Roger avec

une naïveté charmante, et l'affligea du fléau de la peste, qui, jointe à la famine, promena pendant deux années la faulx de la mort dans les rangs déjà éclaircis de la population agricole. On rencontrait par les campagnes des enfants qui suçaient encore le sein épuisé de leurs mères mortes de faim, et l'on put croire que l'on touchait à ces temps prédits par Nostradamus, « où les enfants montreront à leurs mères, par merveille, quand ils verront un homme, tant peu y en aura, s'étant tous entre-tués (Montluc). »

A Auxerre, on arracha de la poitrine d'un huguenot assassiné, son cœur que l'on fit griller, et que ces cannibales dévorèrent après s'en être partagé les morceaux. A Orléans, la populace, excitée par les moines, força une prison, mit le feu à une autre où le prévôt royal avait fait enfermer des huguenots désignés aux fureurs populaires. Il s'y trouvait des femmes, des enfants. Plus de cent vingt victimes périrent par le feu ou par le poignard.

Le 13 septembre, le Parlement confirma un arrêt rendu le 19 mars contre l'amiral Coligny, dans lequel il était condamné à être pendu en place de grève, « et après, porté et pendu au gibet de Monfaucon, au plus haut lieu et éminent qui y soit, si pris et appréhendé pouvait être, sinon, par figure et effigie. » Tous ses biens étaient confisqués au profit du roi ; ses enfants déclarés « ignobles, vilains, roturiers, intestables, infâmes et incapables de tenir offices, dignités et biens dans le royaume. » Le Parlement promettait 50,000 écus d'or à qui le livrerait mort ou vif. Le trépas de Dandelot ne mit pas ses enfants à l'abri des peines portées entre ceux de l'amiral, et des arrêts analogues frappèrent le vidame de Chartres et le comte de Montgommeri.

La justice ne suffisait pas à assouvir la rage des catholiques, on y joignait l'assassinat. Un capitaine des gardes

du duc d'Anjou décida un valet de chambre de l'amiral à empoisonner son maître. Le complot fut découvert, et le valet de chambre fut jugé et pendu dans le camp huguenot.

Après avoir adressé à la cour des propositions pacifiques qui furent repoussées, les protestants firent subir aux catholiques un sanglant échec à la Roche-Abeille (25 juin), et prirent de vive force Châtellerault, Lusignan, Confolens, et plusieurs autres villes du Haut-Poitou, du Périgord et du Limousin. Ils obtinrent également des succès dans le Béarn, et ne vengèrent que trop bien le massacre des leurs, commis à Pau par les catholiques un moment victorieux dans cette ville. Puis enfin, après s'être inutilement fatigués à mettre le siége devant Poitiers, ils se trouvèrent en face de leurs ennemis dans la plaine de Moncontour. Ils étaient 18,000 à peine, harassés par de longs travaux, contre 25,000 hommes de troupes fraîches. Deux gentilshommes du parti des Politiques avaient donné avis à l'amiral de ne pas se heurter à des forces trop considérables, et d'attendre la paix, que leurs adversaires se verraient bientôt contraints de leur accorder (Lanoue). En présence de tant de circonstances défavorables, Coligny eût voulu éviter la bataille, mais l'impatience des gentilshommes lui força la main. Les mercenaires allemands, dont la solde était arriérée, refusaient de se battre. Il perdit un temps précieux, mais tira cependant tout le parti possible d'une situation mauvaise. La lutte fut terrible, acharnée des deux côtés. Coligny se battait avec le courage d'un soldat, après avoir montré les qualités d'un grand capitaine. Un coup de feu l'atteignit au visage, mais il tua d'un coup de pistolet le rhingrave qui l'avait blessé. Il fallut fuir et laisser la gloire de la journée de Moncontour au duc d'Anjou, qui commandait sous la direction de Tavannes et de Strozzi, tandis que les mercenaires suisses, au service

du roi de France, massacraient, par jalousie de métier, les mercenaires allemands de Coligny. Au cri de « de la Roche-Abeille, » les catholiques, par représailles, s'excitaient au meurtre et égorgeaient également 2,000 hommes de l'infanterie huguenote.

Les réformés venaient de subir un échec bien autrement terrible que celui de Jarnac, et le duc d'Anjou passait décidément à l'état de héros. Mais rien ne peut abattre l'âme inflexible de l'amiral. Jeanne d'Albret arrive au camp pour veiller sur son fils, elle harangue et rallie l'armée, reprend ses États envahis un instant par les catholiques, négocie avec les cours étrangères en même temps qu'elle relève le courage des guerriers.

Cependant beaucoup de places ouvrent leurs portes aux vainqueurs. Un misérable, Maurevert, assassine le gouverneur de Niort, le brave de Mouy, et le roi le récompense en lui accordant le collier de son ordre. Maurevert avait promis de tuer l'amiral, ce ne fut que partie remise, et cette haute récompense l'encourage à poursuivre son œuvre criminelle.

La cour, mal conseillée, perdit le temps à vouloir reprendre les villes de la Saintonge et de l'Angoumois, et débuta par mettre le siége devant Saint-Jean d'Angely, « qui fut, au dire de Lanoue, l'arrêt de la bonne fortune des catholiques. » La ville se défendît pendant plus de six semaines, et les assaillants n'y perdirent pas moins de 6,000 hommes. L'armée catholique, épuisée, ne peut s'emparer d'Angoulême, de Cognac, ni d'aucune des cités où dominaient les calvinistes, et la Rochelle leur offrait un asile toujours ouvert. Pendant ce temps, l'indomptable Coligny, triomphant de la vieillesse et de la maladie qui le dévorait, plus hardi après ses défaites que d'autres ne l'eussent été après une victoire, marchait sur Paris, sachant bien que

c'était à la tête qu'il fallait frapper le parti catholique.

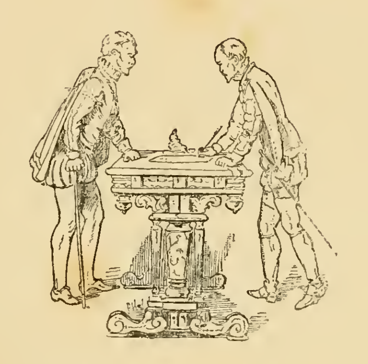
En somme, chacun voulait la paix, en avait besoin. Le cardinal de Lorraine excitait la jalousie de Charles IX contre son frère, le pressait de le rappeler à la cour, le poussait à mander auprès de lui le duc d'Albe, qui aurait pour lieutenants ses neveux de Guise. Catherine défendait de son mieux son fils bien-aimé, et voyait avec la plus vive répugnance Henri de Guise hériter de la popularité du duc François, son père. La faction des Politiques lui inspirait de la défiance. Elle sentait que Philippe II rêvait de faire payer trop cher les secours qu'il accordait au roi de France, dont le royaume était épuisé, ruiné, incapable de fournir aucun subside pour l'entretien des armées. La situation des huguenots n'était pas meilleure ; les gentilshommes étaient découragés, les mercenaires réclamaient une solde que l'on ne pouvait plus leur fournir. Le noble cœur de Coligny se révoltait à la vue des misères, des crimes et des hontes enfantées par une guerre impie, disait « qu'il désirerait plutôt mourir que de retomber en ces confusions et voir devant ses yeux commettre tant de maux (La Noue). »

Tous les partis désiraient donc la paix, et, malgré la victoire de Jarnac et de Moncontour, les catholiques plus que tous les autres. Les protestants ne se montraient nullement abattus par leurs insuccès, et le brave La Noue, ce Bayard du XVIe siècle, avait infligé des défaites aux catholiques à Sainte-Gemme, Luçon, Brouage, l'Ile d'Oléron, Saintes, Fontenay-le-Comte. Au siège de cette dernière ville, il eut le bras gauche fracassé, et l'amputation fut reconnue nécessaire. Pendant l'opération, Jeanne d'Albret tint le bras du patient, qui porta depuis un bras de fer d'un mécanisme ingénieux, avec lequel il soutenait la bride de son

cheval. Depuis cette époque, on le surnomma Bras de Fer.

Deux gentilshommes, honorés de l'estime et de la confiance des protestants, Téligny, gendre de l'amiral, et Beauvais La Nocle entrèrent en pourparlers avec la cour, et, par leur habileté autant que par leur fermeté, obtinrent pour leurs coréligionnaires les conditions les plus avantageuses. En vain Pie V et Philippe II voulurent faire rompre la conférence. Le roi d'Espagne offrait un corps d'armée de 9,000 hommes pour encourager à continuer cette lutte fratricide, et le Saint Père écrivait à Catherine : « Comme il ne peut y avoir communion entre Satan et les fils de la lumière, on se doit tenir pour assuré qu'il ne peut y avoir aucune composition entre les catholiques et les hérétiques, sinon pleine de fraude et de feintise. » La suite ne prouva que trop bien que la fraude et la feintise existaient dans les replis cachés de l'âme de Catherine, mais en attendant, la paix fut signée à Saint-Germain, le 8 août 1570. C'était ce que La Noue appelait une « paix masquée ; » d'autres la nommaient « boiteuse et mal assise, » parce qu'elle avait été signée, pour la cour, par le boiteux Gontaut-Biron, grand-maître de l'artillerie, et par Henri de Mesmes, seigneur de Malassise. Toutefois, elle était honorable, glorieuse même pour les réformés, qui obtenaient la liberté du culte avec la liberté de conscience, l'admission de tous à tous les emplois, et la reconnaissance que tous ceux qui avaient fait la guerre au roi n'en demeureraient pas moins de fidèles et loyaux sujets. Pour garantie de la parole royale, on leur accordait quatre places de sûreté, La Rochelle, La Charité, Cognac et Montauban. Charles IX acquitta la solde arriérée des troupes allemandes qui s'étaient battues contre lui, et prononça la peine de mort contre les infracteurs de ce traité. Les pro-

testants obtinrent en outre la restitution de leurs biens confisqués, l'approbation de tout ce qui s'était passé pendant les troubles, et le privilège de récuser six juges dans le Parlement. Ce fut l'origine des Chambres-miparties.





CHAPITRE VI

QUATRIÈME GUERRE DE RELIGION

(1570-1574.)

Après les défaites de Jarnac et de Moncoutour, les conditions de la paix de Saint-Germain étaient trop avantageuses aux protestants pour que leurs chefs n'en conçussent pas quelques défiances. Mais la grande âme de Coligny se refusait à prévoir l'odieuse trahison dont ils devaient être bientôt victimes. « J'aime mieux, dit-il un jour, être traîné par les rues de Paris que de recommencer la guerre civile et de donner lieu de penser que j'ai la moindre défiance du roi qui depuis quelque temps m'a remis dans ses bonnes grâces. »

Tout porte à croire en effet que Charles IX fut de bonne foi dans sa réconciliation avec l'amiral, qu'il appelait son père, et auquel il donnait place dans ses conseils. Mais cela ne faisait qu'irriter encore davantage Catherine et les

Guises, et un « Avis et conseil du maréchal de Tavannes donnés au roi sur les affaires de son temps, » éclaire d'un jour sinistre les secrètes pensées de la cour.

« Il y a apparence, y est-il dit, que la paix durera par l'envie et nécessité qu'en a l'une et l'autre des parties ; et néanmoins il faut confesser que si l'on voit une occasion bien sûre pour mettre fin entière à la chose en question, il la prendra, comme l'expérience l'a déjà assez de fois montré ; car de demeurer pour jamais en l'état où l'on est, personne, de si mauvais jugement soit-il, ne le peut ni le doit espérer : et il n'y en a point de si approchant la victoire que de prendre les personnes, car de prendre un royaume tout d'un coup, cela ne se peut espérer ; de surprendre aussi ce qu'ils tiennent, réduire leur religion, rompre tout à la fois les alliances qui les soutiennent est impossible. Aussi il n'y a moyen que de prendre les chefs tous à la fois, comme il est dit, pour y mettre une fin... »

Pendant que les catholiques préparaient ainsi de longue main l'assassinat des chefs du protestantisme, Coligny profitait de sa faveur d'un moment pour jeter dans l'âme de Charles IX le germe des plus généreuses pensées. Il voulait détourner la France de cette ère fatale des guerres civiles en réunissant tous les partis dans des projets de guerre extérieure qui eussent porté bien haut la gloire de la France. Il conseillait de concentrer toutes les forces du royaume contre l'ennemi du moment, contre l'Espagne, à laquelle il prétendait disputer non seulement les provinces flamandes et wallonnes, mais encore ses grandes possessions en Amérique.

Mais c'étaient là de trop hautes visées pour ces gentilshommes habitués à vivre de la guerre et de pillage, et que Rabelais appelait des *genpilhommes*. De son côté le clergé ne perdait pas de vue son objectif, qui était de reconquérir

sa pleine puissance en écrasant le protestantisme. Aussi les catholiques frémirent-ils de colère lorsqu'ils connurent le traité de Saint-Germain. « Les conditions accordées aux hérétiques affligèrent le Saint Père, autant que les succès des armes catholiques avaient élevé les espérances de la religion. Après avoir puissamment assisté de son argent et de ses troupes les catholiques de France et de Flandre, il s'employa efficacement auprès de l'empereur Maximilien II, afin de rétablir quelques évêques et beaucoup d'autres pasteurs que les hérétiques avaient chassés de leurs églises (abbé Bérault-Bercastel). » Mais nous laisserons Pie V enflammer de son souffle fanatique le reste de l'Europe, pour en étudier les effets sur notre malheureuse patrie.

La politique de Catherine était de reconquérir par l'intrigue ce que la force lui avait arraché. Elle fit tout pour endormir les protestants au sein d'une sécurité profonde, en paraissant décidée à tenir toutes ses promesses, en les comblant d'avances perfides. Un protestant, Philippe Gastines, avait été pendu à Paris pour avoir reçu dans sa maison quelques-uns de ses coreligionnaires réunis pour y célébrer en secret les cérémonies de leur culte. Ses biens avaient été confisqués, et sur l'emplacement de sa maison, que l'on avait rasée, on avait élevé, dans la rue Saint-Denis, un monument expiatoire que l'on nommait la croix de Gastines. Sur la demande de l'amiral, Charles IX la fit abattre pendant la nuit. La populace furieuse se rua sur les maisons de trois protestants situées dans le quartier, les pilla, et il fallut l'emploi de la force armée pour dissiper l'émeute. L'un des meneurs fut pendu.

Pour gage suprême de réconciliation, Charles IX avait résolu de marier le jeune roi Henri de Navarre à sa sœur Marguerite, sans tenir nul compte des protestations de

Pie V. C'était le temps des mariages invraisemblables, et, devenu veuf depuis quelques années, le vieux Coligny venait d'avoir son roman d'amour, qui s'était dénoué au pied des autels (mars 1571). La comtesse de Montbel d'Entremonts, d'une des plus nobles et des plus riches familles de Savoie, s'était éprise de celui qu'elle regardait comme le plus grand homme de son temps. Elle déclara au duc de Savoie qu'elle était résolue à l'épouser. Le duc lui interdit de le faire. Sacrifiant tout à l'honneur d'appartenir au héros qu'elle admirait, elle s'échappa de la cour de Savoie, et, au risque de voir ses biens confisqués, vint épouser l'amiral à La Rochelle.

La jeune et très légère Marguerite de Valois avait donné, dit-on, son cœur, et même sa personne au brillant duc de Guise. D'autres l'accusaient d'inceste avec le duc d'Anjou, car, parmi les enfants de Catherine de Médicis, tous les crimes étaient possibles. Quoi qu'il en soit, ni Charles IX, ni le duc d'Anjou ne voulaient accepter le duc de Guise pour beau-frère : une telle union l'eût fait trop puissant, l'eût trop rapproché du trône. Ils préférèrent donner leur sœur au roi de Navarre. Jeanne d'Albret ne voyait pas sans une extrême répugnance l'union projetée. La dépravation de la cour l'effrayait. « Ici, écrivait-elle à son fils, ce ne sont pas les hommes qui prient les femmes, ce sont les femmes qui prient les hommes ! » Cette galanterie déhontée était un des moyens d'action de la reine-mère, qui marchait entourée d'un essaim de jeunes beautés que l'on appelait « l'escadron volant de la reine. » Leur amour était empoisonné dans sa source, et elles étaient dressées, soit à séduire ceux qu'elle voulait attirer dans son parti, soit à espionner et à trahir ceux de leurs amants qui prétendaient rester fidèles à la cause qu'ils avaient embrassée. Antoine de Bourbon, le prince de Condé l'avaient appris aux dépens de

leur honneur et de leur dignité, et le futur Henri IV n'était pas trempé pour échapper longtemps à de pareils dangers.

Opposée d'abord à ce mariage, Catherine y poussa ensuite avec ardeur. N'était-ce pas le meilleur moyen d'attirer à la cour et de tenir dans sa main ceux qu'elle voulait écraser? Quant à Pie V, il était trop loin pour pouvoir connaître le fond de la pensée de la perfide Italienne. Son légat avait reçu ordre de détourner plus fortement que jamais le roi Charles IX de contracter des liaisons avec les calvinistes, spécialement de conclure le mariage de Marguerite de Valois, sa sœur, avec le prince de Béarn. Le légat s'acquitta fidèlement de sa commission, et quelques historiens ajoutent que pressant le jeune monarque jusqu'à le réduire à ne savoir que répondre : — « Ah ! monsieur le cardinal, s'écria le prince embarrassé, que ne puis-je tout vous dire ! Vous connaîtriez bientôt que rien n'est plus propre que ce mariage à faire triompher la religion en France, et à exterminer les ennemis de la foi. Encore un peu de temps, et le Saint Père applaudira lui-même à mon zèle (Bérault-Bescastel) ! »

Jeanne d'Albret, malgré ses répugnances et ses défiances, vint à Paris pour discuter avec Catherine les conditions du mariage. La reine-mère avait besoin, pour l'exécution de ses desseins, qu'il eût lieu à Paris. Charles IX insista sur ce point, et Jeanne dut céder. Il restait l'opposition du Pape, qui refusait les dispenses pour la célébration d'un mariage mixte. « Ma tante, dit le jeune roi à Jeanne d'Albret, je vous honore plus que le Pape, et j'aime plus ma sœur que je ne le crains. Si monsieur le Pape fait trop la bête, je prendrai moi-même Margot par la main, et la mènerai épouser en plein prêche ! »

Pie V mourut à temps et fut remplacé par Grégoire XIII

(mai 1572). Moins fanatique et plus diplomate que son prédécesseur, il permit de passer outre. Les Guises, éloignés depuis quelque temps, par le dépit que leur causait la faveur dont jouissait Coligny, reparurent à la cour ; et Catherine, effrayée de l'ascendant que l'amiral avait pris sur le roi, craignant de voir se renouveler la domination qu'avait exercée la maison de Montmorency, cette fois avec le double caractère d'une réforme religieuse et d'une faction politique l'abandonna aux vengeances de ses ennemis.

L'événement prouva que les pressentiments de la reine de Navarre, ne la trompaient pas. Arrivée à Paris au mois de mai, elle y mourut le 10 juin, agée de quarante-quatre ans seulement. « Cette mort précipitée, que suivit de près la mort violente de tant d'autres grands du même parti, passa dans toutes les bouches du royaume pour l'effet du poison, encore que toutes les recherches de la défiance la plus ombrageuse n'eussent abouti à aucune découverte. Mais dans ces temps d'opprobre et d'horreur, l'art de faire périr sourdement était porté au comble de son affreuse perfection. Après bien d'autres morts, survenues aussi à propos qu'elles étaient utiles à la politique, on avait l'exemple récent du cardinal de Châtillon, empoisonné par son valet de chambre, comme il était prêt à repasser d'Angleterre. Maurevert, qui expédia dans le même temps le seigneur de Moui, avait tant de réputation dans ce genre d'habileté, qu'on le nommait publiquement l'assassin royal (Id.). »

La mort de Jeanne d'Albret ne retarda que de quelques jours le mariage du roi de Navarre et de Marguerite, célébré le 18 août, et suivi de quatre ou cinq jours de fêtes, de bals et de banquets. Charles IX semblait avoir rendu sincèrement son amitié à l'amiral, qui l'engageait à se mettre lui-même à la tête de ses armées, au lieu d'y placer son frère, le duc d'Anjou, qu'il laissait moissonner les lauriers à

sa place, et à se défier de l'ambition des Guises. De son côté, Charles IX disait à Coligny : « Méfiez-vous de ma mère, c'est la plus grande brouillonne qui soit au monde ; elle voudra toujours mettre le nez dans les affaires, et elle gâterait tout. »

La situation était donc également menaçante pour Catherine, le duc d'Anjou et le duc de Guise, qui, dans des conciliabules auxquels prirent part le chancelier de Birague, Tavannes, Retz et Nevers, arrêtèrent le plan du vaste massacre décidé déjà en principe dans leur pensée. Ils apostèrent dans une maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, par où passait l'amiral pour se rendre à la rue Béthysi où il demeurait, Maurevert, l'assassin royal, qui, d'un coup d'arquebuse, lui brisa un doigt de la main droite, et lui fit une large blessure au bras gauche.

A cette nouvelle, Charles IX entra dans une violente colère, et s'étant rendu avec sa mère, le duc d'Anjou et une suite nombreuse au logis de Coligny, de la blessure duquel le célèbre Ambroise Paré venait d'extraire une balle de cuivre, il lui prodigua les marques du plus tendre intérêt, et jura de tirer vengeance d'un aussi lâche attentat.

Mais Catherine assiège son fils, pleure à ses pieds, le conjure de veiller sur leurs vies à tous : « Vous vous cachez de moi qui suis votre mère, s'écria-t-elle, pour prendre conseil de vos ennemis ; vous vous ôtez de mes bras qui vous ont conservé, pour vous appuyer des leurs, qui vous ont voulu assassiner. Je sais que vous tenez des conseils secrets avec l'amiral ; vous désirez vous plonger en la guerre d'Espagne inconsidérément, pour mettre votre royaume, vous et nos personnes en proie à ceux de la religion. Si je suis si malheureuse, avant que de voir cela, donnez-moi congé de me retirer au lieu de ma naissance, et éloignez de vous votre frère, qui se peut dire infortuné, d'avoir employé sa vie

pour conserver la vôtre. Donnez-lui au moins le temps de se retirer hors du danger et de la présence de ses ennemis, acquis en vous faisant service (Tavannes)... »

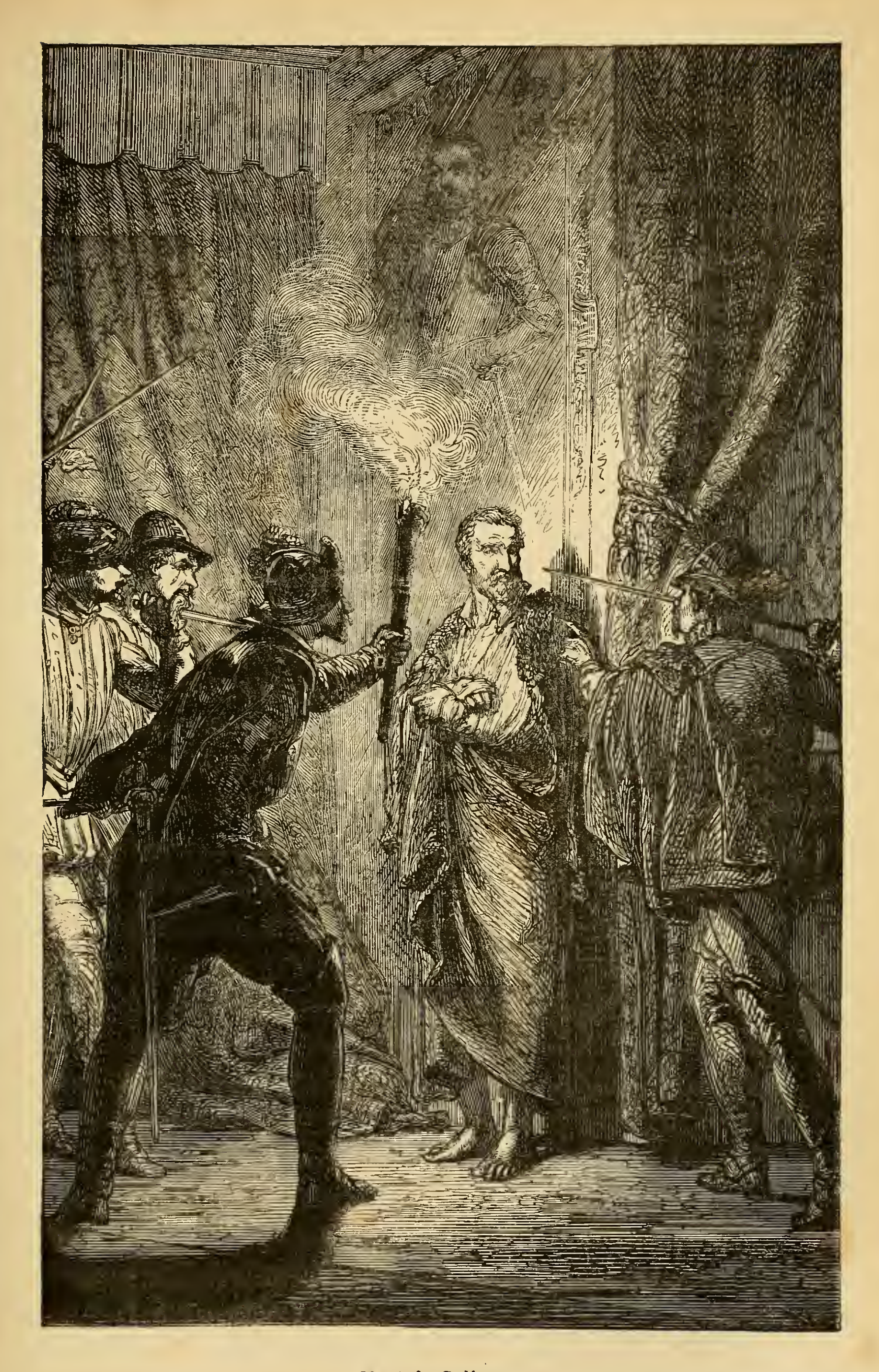
Ce discours artificieux émut beaucoup moins le roi qu'il ne l'épouvanta, à la pensée de ce que sa mère et son frère pourraient oser contre lui, s'il les laissait s'éloigner de la cour. « Vous le voulez, s'écria-t-il ; eh bien ! qu'ils périssent donc tous, et qu'il n'en reste pas un seul, pour me reprocher la mort des autres ! » Les dernières mesures furent arrêtées, et l'exécution fut fixée au 24 août, jour de la Saint-Barthélemy. Les ducs Henri de Guise, âgé alors de 22 ans, d'Aumale, son oncle, d'Angoulême, fils naturel du roi Henri II, se réservèrent l'amiral ; Tavannes se chargea de décider au massacre le prévôt des marchands et les compagnies bourgeoises, qui, fanatisées dès longtemps par les prédications du clergé, consentirent à prêter main-forte à cette hideuse boucherie ; le farouche duc de Montpensier n'hésita pas à prendre pour sa part, le Louvre même, et les gentilshommes de la suite de ses cousins, le roi de Navarre et le jeune prince de Condé. Le signe de ralliement était un mouchoir blanc au bras gauche, avec une croix de même couleur au chapeau.

Catherine fit sonner le tocsin à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, en face du Louvre, et le massacre commença. Je veux laisser raconter cet effroyable drame par un écrivain de l'ordre du clergé, c'est-à-dire par un homme intéressé à en amoindrir, plutôt qu'à en exagérer l'horreur. Laissons donc parler l'abbé de Bérault-Bercastel (T. X, p. 149-160) :

« L'implacable Guise n'avait attendu qu'avec peine le signal de sa vengeance. Déjà les portes de l'amiral étaient ouvertes, et le portier égorgé. Guise, pour veiller à tout, demeurait dans la cour avec la plupart des seigneurs de sa

suite. Bême, domestique allemand du duc, accompagné de recors également féroces, monte précipitemment l'escalier, et fonce dans la chambre de l'amiral. « Mort ! mort ! » s'écrient-ils tous d'une voix terrible. Bême aperçut l'amiral qui s'était levé de son lit, et se soutenait à peine contre la muraille : — « Est-ce toi, lui dit-il, qui es Coligny ? — C'est moi-même ! répond l'amiral avec le sang-froid qu'il avait si souvent porté au milieu des hasards. Mais toi, jeune homme, ne dois-tu pas respecter mes cheveux blancs, ou du moins mon état d'infirmité ? Fais, après tout, ce qui te plaira ; tu ne peux pas de beaucoup abréger ma vie. » Bême baisse les yeux et lui enfonce son épée dans le corps. Mille coups suivent le premier, et l'amiral tombe noyé dans son sang. « Il n'est plus ! » s'écrie Bême par la fenêtre. « Il faut le voir, répond l'impitoyable Guise. Monsieur d'Angoulême ne veut point croire qu'il ne l'ait vu ! » On précipite le cadavre ; le duc d'Angoulême lui essuya le visage pour le reconnaître, et s'oublia, dit-on, jusqu'à lui donner des coups de pied. On lui fit ensuite tous les outrages imaginables, jusqu'à le mutiler de la manière la plus indigne, puis on alla l'accrocher par les cuisses aux fourches patibulaires de Montfaucon. Toutes les personnes qu'on put saisir dans la maison de l'amiral éprouvèrent le même sort que lui ; la plupart, saisis et comme glacés d'étonnement, se laissèrent égorger sans résistance. Après le massacre, les soldats pillèrent, enlevèrent tout ce qu'il y avait de plus précieux dans la maison.

« Aux cris menaçants, au tumulte épouvantable qui se fait entendre de toutes parts sitôt que la cloche du palais eut sonné, les calvinistes sortirent de leurs maisons demi-nus, et à peine éveillés. Ils s'empressent vers le logis de l'amiral, et sont massacrés par les compagnies des gardes qui les y attendaient. Ils croient trouver un asile au Louvre, ils en



Mort de Coligny.

sont repoussés à coups de feu et de hallebardes. Le souverain lui-même, qui devait leur servir de père et de défenseur, Charles IX, une fois livré à son emportement naturel, n'eut pas horreur de tirer sur eux. Incertains, désespérés, ils s'abandonnent à leurs mauvais destins et se dispersent au hasard. Là, ils rencontrent les troupes de Guise; là, ils tombent dans les compagnies bourgeoises; là ils trouvent les pelotons détachés sans nombre des corps plus nombreux; partout il s'en fait un carnage qui couvre les places et convertit les rues en fleuves de sang. On ne respecte pas davantage les foyers domestiques. Les meurtriers furetèrent dans l'intérieur le plus caché des maisons, et tout ce qui s'y trouva sans distinction d'âge ni de sexe, fut impitoyablement égorgé. Les corps sanglants tombaient des fenêtres, les portes cochères étaient bouchées de morts et de mourants, et les voix plaintives de ceux-ci, mêlées aux cris aigus des assassins, déchiraient tous les cœurs où l'on n'avait pas éteint jusqu'au dernier sentiment de l'humanité.

» Afin d'étouffer toutes les réclamations de la nature, de la conscience et du christianisme, le duc de Montpensier, le duc de Nevers et le maréchal de Tavannes, couraient en armes par toutes les rues, publiant à haute voix, que l'amiral et sa secte impie avaient formé une conspiration pour assassiner le roi et toute la famille royale, sans en excepter même le roi de Navarre, ni le prince de Condé; que les catholiques pouvaient, sans scrupule, exterminer les traîtres dont ils ne prévenaient que de quelques heures le dernier attentat; que la conjuration avait été découverte par une faveur toute particulière de la Providence envers le monarque religieux qui la leur faisait annoncer. « Ne craignez donc autre chose, continuaient-ils avec assurance, que d'épargner les ennemis du prince et de la patrie, que de ne

pas écraser jusqu'au dernier de ces serpents perfides, qui ne cherchent à se glisser dans votre sein que pour y porter le poison et la mort. C'est le roi, c'est la reine, c'est Dieu même qui vous l'ordonne ! » Ainsi excitée, la bourgeoisie, en particulier, s'acharna tellement au massacre, qu'un orfèvre nommé Crucé, montrant peu après son bras nu et sanglant, se vantait d'avoir égorgé lui seul quatre cents personnes. « Saignez ! saignez ! criait l'impitoyable Tavannes ; la saignée est aussi bonne au mois d'août qu'au mois de mai. »

» Le Louvre ne fut pas un asile plus sacré que les maisons particulières : il s'y fit un tel carnage, surtout de gentilshommes et de serviteurs affidés du roi de Navarre, que les galeries et les escaliers étaient jonchés de corps morts. On poursuivit ces malheureux jusque dans les appartements des princesses. La jeune reine de Navarre était encore couchée, quand elle entendit frapper des pieds et des mains à sa porte, et crier à pleine voix : — Navarre !... Navarre !... — Une de ses femmes s'empressa d'ouvrir, imaginant que c'était le roi. Un homme entre, sanglant, suivi de quatre archers qui lui avaient déjà fait deux larges blessures, se jette sur le lit, et cherche à se couvrir de la princesse. La reine, demi-morte, se précipite à la ruelle, et le blessé après la reine, qu'il saisit au travers du corps, tous les deux criant au plus fort, et témoignant une égale frayeur. Enfin le capitaine des gardes arriva, qui, aux prières touchantes de la reine revenue à elle-même, accorda la vie à la victime échappée du sacrifice. Il n'en fut pas ainsi de Brion, gouverneur du prince de Condé, qui, assailli des meurtriers, prit entre ses bras son auguste élève : l'enfant mettait ses petites mains au devant des coups, qui n'en parvinrent pas moins à ce proscrit vénérable et presque octogénaire. La reine de Navarre fuyant de son appartement dans celui de la duchesse de Lorraine, sa sœur, vit à trois

pas d'elle percer un gentilhomme d'un coup de hallebarde. Elle n'était pas revenue de l'évanouissement que lui avait causé ce spectacle, qu'elle entendit les hurlements confus des troupes entières qu'on égorgeait au milieu du Louvre. On traînait les proscrits désarmés au milieu des gardes, qui rangés sur deux lignes les tuaient à coups de hallebarde, puis les jetaient en monceaux, où ils expiraient étouffés les uns sous les autres. Le roi, selon quelques historiens, dont le caractère extrême de ce prince appuie le témoignage, regardait par une fenêtre, et commandait à grands cris de n'en laisser échapper aucun.

» Le nombre total des assassinats, qui durèrent trois jours, monta autant qu'on peut l'évaluer, à 5,000, qui cependant ne comprirent ni tous les religionnaires ni les seuls religionnaires... Bien des catholiques ne périrent pas seulement par les suites inévitables de cette confusion ; mais c'était être calviniste que d'avoir un ennemi vindicatif, un héritier avide, un concurrent dans la poursuite d'une charge, une partie adverse en matière de procès, un rival en amour, ou simplement dans la carrière des lettres. Pierre Ramus, dont l'esprit dégagé des entraves d'Aristote a donné le premier mouvement au progrès des sciences, fut compris dan sle massacre, moins pour ses relations avec Théodore de Bèze, que pour avoir contredit Jacques Charpentier au sujet des œuvres d'Horace... En un mot, il n'y eut aucun genre de bassesse ni d'atrocité qui ne fût commis, et comme on n'épargnait ni qualité, ni sexe, ni âge, il n'y eut aussi ni âge, ni sexe, ni rang d'honneur, ni caractère de fierté, qui se refusait à la scélératesse et à l'infamie. On vit des enfants de douze ans étouffer des enfants au berceau, et des femmes de la cour contempler, avec une haine effrontée, les cadavres nus des hommes qui n'avaient pas craint de leur déplaire.

» Le roi Charles, incertain, irrésolu, annonçant par les contradictions de sa marche le trouble qui agitait son âme, après avoir rejeté sans succès tout l'odieux de ces barbaries sur les princes lorrains, qui s'obstinèrent à déclarer qu'ils n'avaient rien fait sans ordre, prit enfin toute la charge sur lui-même... Il autorisa le massacre dans les provinces aussi bien qu'à Paris. Il fut horrible à Meaux, à Rouen, à Orléans, à Angers, à Bourges, à Lyon et à Toulouse, sans compter les petites villes, les bourgs et les châteaux particuliers, où différents seigneurs ne purent trouver asile contre leurs vassaux ameutés. Il y eut des contrées où l'eau des ruisseaux et de quelques rivières fut tellement infectée par les cadavres qu'on y précipitait, qu'il se passa un temps considérable sans que les habitants voulussent en boire. On fait état de 70,000 Français (et peut-on savoir ?) qui furent égorgés ainsi par leurs compatriotes.

» Quand le bruit de ces effroyables proscriptions parvint dans les pays étrangers, il y excita une horreur générale, que la politique seule put empêcher de témoigner librement... Grégoire XIII, à peine monté sur le trône pontifical, fit allumer des feux dans tous les quartiers de Rome, tirer le canon, et célébrer avec beaucoup d'éclat une messe solennelle en actions de grâces de ce qu'on lui représentait comme le salut du roi et du royaume très-chrétien... »

Tous les historiens religieux ne racontent pas ces effroyables événements avec la tristesse voisine du remords que l'on peut observer chez l'abbé de Bérault-Bercastel. Ecoutons-en un autre sur les détails des horreurs accomplies dans les provinces :

« *Cette fête* fut aussi chômée à Angers avec une grande cruauté. Jean de Chambes, comte de Montsoreau, y étant venu avec commission et ordre du roi pour exterminer les rebelles huguenots, il en fit pendre et noyer quantité : de

sorte qu'on les jetait à pochées dans la rivière... Ce procédé si sévère, et qu'on ne peut entièrement approuver en sa forme, n'a pu empêcher qu'il n'en ait encore resté à Angers ; de sorte qu'on y remarque une centaine de familles de huguenots à peu près. Le livret intitulé le *Cabinet du Roi*, livre Ier, page 725, dit qu'en cette occasion et durant tous es troubles ci-dessus, il fut tué à Angers et en Anjou, pour le fait de religion, 7,500 personnes, ce qui à mon avis est une exagération. Quoi qu'il en soit, cette *vermine* n'a pu encore être tout-à-fait exterminée d'Angers. »

C'est à la fin du dix-septième siècle que, dans son *histoire d'Anjou*, le bénédictin Dom Barthélemy Roger exprime un pareil regret sur ce qu'il y eut d'incomplet dans *la fête* de la Saint-Barthélemy, chômée cependant si largement dans la province. Il constate que la conséquence de ces massacres fut une famine excessive qui fit mourir de faim un grand nombre de personnes.

Et que de forfaits individuels à côté des massacres généraux ! Un de ces courtisans italiens venus en France à la suite de Catherine de Médicis, le comte piémontais Coconas, se vantait devant Charles IX d'avoir arraché à prix d'argent plus de trente protestants des mains des égorgeurs, pour leur faire renier leur foi en leur promettant la vie sauve, et, l'argent reçu, se donner ensuite le plaisir de les poignarder « à petits coups. »

L'Eglise a prétendu repousser la responsabilité de tant de forfaits, en rejetant tout sur les nécessités de la politique. D'où vient alors cette allégresse singulière à Rome à la nouvelle de ces massacres ? Non content des feux de joie, du canon tiré au château Saint-Ange, de la messe solennelle célébrée par le cardinal de Lorraine, d'un jubilé extraordinaire publié à Rome en l'honneur de la double victoire remportée sur les ennemis de Dieu, à Lépante contre les

Turcs, en France contre les hérétiques, le pape fit frapper une médaille commémorative qui se trouve gravée dans l'ouvrage du jésuite Buonanni : *Numistata Pontificum.* D'un côté se trouve la face de Grégoire XIII, de l'autre l'ange des fureurs célestes immolant les calvinistes, avec cette exergue : *hugonotorum strages.* Ce pontife fit exécuter en outre par le peintre Vasari, et exposer au Vatican dans le vestibule de la chapelle Sixtine un tableau représentant ces mêmes égorgements, avec cette inscription : *Pontifex Colignii necem probat.*

Digne successeur de l'implacable Pie V, Clément XIII envoya en France le légat Orsini chargé de féliciter la cour, espérant, à la suite de ces événements terribles, glisser et faire admettre les décisions du concile de Trente, et l'établissement de l'inquisition, pour parachever l'œuvre néfaste du 24 août. A son passage à Lyon, il loua la bourgeoisie catholique qui avait fait preuve de zèle au massacre, et donna l'absolution aux assassins prosternés à ses pieds devant les portes de la cathédrale. Le chef des égorgeurs, un bandit nommé Boisdon, un de ces monstres comme il en surgit toujours aux heures néfastes de l'histoire, fut publiquement complimenté par lui ; ce qui ne l'empêcha pas d'être pendu plus tard à Clermont.

Beaucoup de chefs périrent : La Rochefoucault, qui venait de passer une partie de la nuit à rire et à plaisanter avec Charles IX ; Téligny, le gendre de l'amiral ; Pardaillan, Clermont de Piles... Quelques-uns s'échappèrent : Montgommeri, Lanoue, Montmorency... Le roi ne fit grâce qu'à deux personnes, à son chirurgien Ambroise Paré, et à sa nourrice. Mais le grand statuaire, Jean Goujon, mais le célèbre musicien Goudimel, mais le savant Pierre Ramus, mais l'élite de la bourgeoisie de Paris et des autres villes disparut dans la tourmente. Tandis que l'on assassinait

leurs amis, Charles IX fit venir le roi de Navarre et le prince de Condé, et leur cria avec furie : « La messe, ou la mort ! » Ils résistèrent d'abord, Henri de Navarre avec faiblesse, le prince de Condé avec énergie, puis ils cédèrent et l'on proclama bien haut qu'ils étaient convertis.

Catherine, Charles IX, suivis des seigneurs et des dames de la cour rendirent visite aux cadavres entassés aux portes du Louvre, pendus aux gibets de Montfaucon, dépouillés, nus, odieusement mutilés et se livrèrent à cette vue, à d'indécentes plaisanteries. Le corps de Coligny commençait à entrer en putréfaction, et quelques dames trop délicates se bouchaient le nez, lorsque Charles IX s'écria : « Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon ! » Des fêtes religieuses furent célébrées, un jubilé, une procession solennelle, que Condé et le roi de Navarre refusèrent de suivre (28 août). Charles IX, qui d'abord avait voulu tout rejeter sur le duc de Guise, revendiqua l'honneur de ce coup d'audace, mais sans réussir à étouffer les protestations de sa conscience. D'Aubigné nous a transmis un récit que fit plus d'une fois Henri IV à ses amis, lorsque toutes les portes étaient bien closes, et à ce souvenir, on voyait que ses cheveux se hérissaient sur sa tête : « Huit jours après le massacre, le roi, deux heures après être couché, saute en place, fait lever ceux de sa chambre, et envoie quérir son beau-frère, entre autres, pour ouïr dans l'air un bruit de grand éclat, et un concert de voix criantes, gémissantes et hurlantes, tout semblables à celui qu'on entendait les nuits des massacres. Ces sons furent si distincts que le roi, croyant un désordre nouveau, fit appeler des gardes pour courir en la ville et empêcher le meurtre. Mais ayant rapporté que la ville était en paix et l'air seul en trouble, lui aussi demeura troublé, principalement parce que le bruit dura sept jours, toujours à la même heure. »

Un autre trouble, né de l'épouvante, agitait aussi les religionnaires, et beaucoup, comme un troupeau sans pasteur, se laissaient traîner à la messe. Un moment, on put les croire anéantis, mais l'événement ne tarda pas à prouver qu'il n'en était rien. Malgré l'abattement momentané causé par la « conversion » des deux princes bourbons, la Rochelle, Nîmes, Montauban, Sancerre, toutes les villes où ils se trouvaient déjà en assez grand nombre pour se faire craindre, virent bientôt accourir derrière leurs murailles des calvinistes bien décidés à ne pas se laisser égorger sans se défendre, et sans se venger, partout où cela deviendrait possible.

Energique à Montauban et à Nîmes, la résistance prit des proportions héroïques à Sancerre et à La Rochelle. Sous la pression de la cour, le roi de Navarre avait ordonné d'expulser de ses états les ministres protestants, de restituer les biens d'Église, après avoir rétabli le culte catholique et proscrit l'exercice du culte réformé. Le Béarn considéra comme nuls et non avenus les ordres donnés par leur roi prisonnier auprès de Charles IX, et refusèrent d'obéir. Catherine fut effrayée de ces résistances auxquelles elle était loin de s'attendre. La Rochelle surtout, qui, par mer, pouvait correspondre avec l'Angleterre, lui causait de graves inquiétudes. Le coup de force de la Saint-Barthélemy ayant en partie échoué, elle en revint à son arme habituelle, à l'intrigue, et fit aux Rochellois les plus séduisantes avances, accompagnées de toutes les promesses, de tous les serments qu'ils pouvaient désirer. Mais il y avait trop longtemps qu'ils subissaient les conséquences de cette maxime de Rome : qu'on n'était pas engagé par les paroles données aux hérétiques. En vain elle séduisit le brave et honnête La Noue, qu'elle savait être partisan de la paix. Il arriva à La Rochelle, porteur des conditions qu'offrait la

reine-mère. Les Rochellois élisent pour chef La Noue lui-même, qui n'avait pris aucun engagement personnel avec Catherine. Ils avaient pour maire un homme d'une rare énergie, nommé Jacques Henri, qui, soutenu par les prédications des ministres réfugiés dans leur ville, n'eut pas de peine à les décider à se défendre jusqu'à la mort.

Le duc d'Anjou vint mettre le siége devant La Rochelle, et l'on put mesurer la nullité du vainqueur de Jarnac et de Moncontour, lorsqu'il n'avait pas auprès de lui Tavannes pour l'inspirer. Il traînait à sa suite le roi de Navarre et le prince de Condé, les deux convertis de la Saint-Barthélemy. L'anarchie régnait dans le camp royaliste. Le plus jeune frère du roi, le duc d'Alençon, par jalousie contre son frère, était à la tête du parti des Politiques ; il était lié de grande amitié avec Condé et le roi de Navarre, et les Montmorency s'étaient tenus à l'écart. On accusait, non sans raison peut-être, les deux princes de Bourbon et le duc d'Alençon de correspondre secrètement avec les Rochellois, et de les avertir de tout ce qui se préparait contre eux au camp des catholiques. Dans quatre assauts consécutifs, on vit les femmes de la ville combattre sur la brèche aussi vaillamment que les hommes, et repousser avec eux les assaillants. Ainsi qu'elles l'avaient fait aux siéges de Sancerre et de Sommière, on les voyait, dans les sorties, poursuivre les catholiques mis en déroute, braver les fusillades et courir achever les blessés à coups de hallebardes. A Sancerre, l'ennemi le plus redoutable pour les assiégés avait été la famine, qui dépassa toutes les limites du possible. Après que l'on eut dévoré tout ce qui, de près ou de loin, en végétaux comme en animaux, paraissait capable de soutenir des existences humaines, après que l'on eut consommé les aliments les plus immondes, on en arriva, dit-on, jusqu'à se nourrir

de la chair des cadavres, et l'on vit un père et une mère manger leur fille morte de faim !...

On ne put emporter la place de vive force, et la conviction où ils étaient qu'ils seraient massacrés tous, prêtait à ces affamés un courage indomptable. Ils obtinrent une capitulation honorable (19 août 1573), mais, en dépit des conditions jurées, le gouverneur Jouanneau et le ministre La Bourgade furent attirés dans des guet-à-pens, et assassinés.

Le siége de La Rochelle durait depuis huit mois. Treize cents hommes avaient péri parmi les assiégés, et vingt-deux mille du côté des assiégeants. La plupart des chefs, parmi ces derniers, avaient été plus ou moins gravement blessés. Les Polonais, en quête d'un roi, vinrent offrir la couronne au duc d'Anjou. Ils lui fournissaient ainsi un prétexte honorable de quitter la partie. Il accepta, et à l'heure des adieux, Catherine lui jeta cette parole : « Partez, mon fils, vous n'y serez pas longtemps. » Ce qui donna lieu dans la suite à bien des réflexions, qui marquent assez de quelles noirceurs on la jugeait capable. Elle reprit alors le cours des négociations avec La Rochelle, et l'on vit pour la première fois, de simples bourgeois mettre leur signature à côté des plus grands noms de la cour de France. La Rochelle, Nîmes, Montauban, devenaient des villes républicaines qui s'administraient elles-mêmes ; la liberté de conscience, l'exercice public du culte réformé leur était accordée, les gentilshommes purent l'exercer également dans leurs châteaux, tous les protestants obtinrent une amnistie pleine et entière pour tous les faits accomplis depuis le 24 août. C'était moins d'une année après cette date néfaste, le 6 juillet 1573, que les huguenots contraignaient la cour à leur faire ces larges concessions.

Ainsi, le crime effroyable de la Saint-Barthélemy avait été

inutile !... L'édit de pacification ne le fut pas moins, car le Midi tout entier refusa d'en accepter les conditions, et l'on vit un archevêque d'Aix, Saint-Romain, suivre l'exemple du cardinal Odet de Châtillon, jeter au loin la mître pour le casque guerrier, et se faire le chef d'un parti de huguenots. L'audace de leurs revendications croissait avec l'abattement des catholiques, et lorsque les députés de Nîmes et de Montauban vinrent en exposer les détails à la cour, Catherine s'écria furieuse : « Si Condé était encore en vie et qu'il fût au cœur de la France avec 50,000 hommes de pied et 20,000 chevaux, il ne demanderait pas la moitié de ce que ceux-ci ont l'insolence de prétendre ! »

Il fallut traiter, cependant. Les Politiques, Montmorency et ses trois frères, Damville, Thoré et Méru, le maréchal de Cossé, tous les modérés parmi les catholiques, se montraient fatigués de cette guerre impie. Et puis, les esprits s'ouvraient à la lumière. Etienne de la Boëtie, l'ami de Montaigne, publiait son *traité de la servitude volontaire*, dans lequel il montrait ce qu'il y avait d'insensé, de coupable même, à vingt millions d'hommes à subir la domination d'un seul, quand il était si facile de s'en défaire et d'être libre ; un catholique qui était devenu protestant en voyant Anne Dubourg martyrisé en place de Grève, Hotman, dans *Franco-Gallia*, — Gaule et France, — remontait à l'origine des choses, prouvait que toutes les dignités avaient été d'abord à l'élection, que tout pouvoir, comme tout droit, appartenait à l'ensemble des citoyens, et que l'usurpation seule avait donné naissance à l'hérédité des fonctions royales et autres. C'était la République, prêchée prématurément, mais à la vue des hontes et des misères au milieu desquelles s'anéantissait la race des Valois, ces vérités éternelles trouvaient cependant quelques oreilles ouvertes pour les recueillir.

Enfin, de guerre lasse, et après bien des conspirations, bien des intrigues et des trahisons de part et d'autre, on laissa les choses en l'état où elles étaient, et les deux partis désarmèrent d'un commun accord, à défaut d'une paix solennellement jurée.

Pendant ce temps, Charles IX, épuisé par des folies et des excès de toute nature, torturé par ses remords, se voyait atteint d'une maladie qui, par ses symptômes mêmes, lui retraçait l'image de son crime. Sully prétend que « durant l'excès de ses douleurs, il se voyait tout baigné de sang dans son lit. » D'Aubigné ajoute que le sang lui sortait « par les pores de sa peau presque en tous endroits. » Enfin, il mourut le 30 mai 1574, à l'âge de vingt-trois ans, et en se félicitant de ne pas laisser de fils pour régner après lui.





CHAPITRE VII

CINQUIÈME ET SIXIÈME GUERRE DE RELIGION

(1574-1577)

De toutes les familles royales qui ont pesé sur la France, la race des Valois fut celle à laquelle elle dut la plus douloureuse série de hontes et de malheurs (1328-1589). Après les cent années du long duel avec l'Angleterre, nos rois, sans laisser au pauvre royaume le temps de respirer, se ruèrent sur l'Italie, et à peine en eurent-ils été chassés, que les guerres de religion vinrent achever l'œuvre de destruction et de mort.

Sans doute, Charles VI qui était absolument fou, descendit plus bas dans l'échelle de l'humanité ; mais le troisième fils de Catherine de Médicis, mais Henri III, qui clôt la liste de ces souverains néfastes, se vautra plus largement dans la fange. De 1574 à 1589, la cour vécut au milieu d'une longue orgie religieuse, — si l'on peut rapprocher ces deux

mots, — où l'on vit ce prince donner ses journées aux pratiques dévotieuses les plus puériles, les plus grotesques, et ses nuits aux débauches les plus monstrueuses. Ce ne fut pas le règne des favorites et des courtisanes, ce fut celui des courtisans et des favoris, que l'on flétrit du nom de Mignons du roi. Le Louvre devient une école où toute la jeune noblesse vient prendre des leçons publiques de démoralisation mal dissimulée derrière un masque de piété idiote. Dans cette cour infâme, les cardinaux coudoient les Mignons, et les évêques vivent dans la meilleure intelligence avec les nobles dames qui, délaissées, font, ainsi que Jeanne d'Albret l'écrivait à son fils, la chasse aux amants. On s'exerçait des journées entières à faire des armes, on excellait dans l'art de donner et de recevoir galamment un coup d'épée, et d'égorger son prochain avec adresse. Il n'était question que de duels, d'assassinats, de rapts, d'entreprises amoureuses. Caché au fond de son palais pendant que le sang coulait sur les champs de batailles, Henri III n'était préoccupé que des soins de sa toilette. On vit alors combien la dévotion peut s'allier merveilleusement avec les crimes les plus odieux, les habitudes les plus sanguinaires et les plus immondes, servant uniquement à rassurer les consciences faciles après la faute confessée et l'absolution obtenue. S'adonnant à toute l'afféterie d'une femme coquette, il couchait avec des gants d'une peau particulière, pour conserver la blancheur de ses mains, mettant sur son visage une pâte parfumée avec un masque par-dessus le tout. Les premiers éventails parurent sous son règne. On ne saurait dire quelle somme folle il prodigua à ses Mignons, au milieu de la misère effroyable du peuple, pillé, saccagé, volé, massacré par les soudarts de tous les partis. Plus de 100,000 écus passèrent en achats de singes et de perroquets, et une somme plus forte encore, pour l'entre-

tien de petits chiens épagneuls, dont il portait lui-même plusieurs dans une corbeille suspendue à son cou. Pour s'en procurer, il parcourait les rues, les maisons, les monastères de Paris et du voisinage, et quand il en avait rempli son carrosse, il rentrait heureux dans le Louvre, dont il avait fait un chenil. Ceux qui en prenaient soin, touchaient des appointements de ministres. Il aimait à naviguer sur la Seine ou sur la Saône, avec ses Mignons, mollement couché dans une nacelle peinte, et passant de longues heures dans une complète indolence. A l'issue de ses repas, prolongés outre mesure, il s'enfermait de nouveau, sans que personne pût l'approcher. « On le vit donner un festin où les dames, en habit d'hommes, faisaient le service ; et la reine, émule d'un tel fils, donna un banquet où les grâces de la cour servirent demi-nues, les cheveux lâchés et voltigeant en désordre. Henri, dans le même temps, courait la bague vêtu en amazone, et faisant des mascarades habillé en fille, avec des pendants d'oreilles et un collier de perles qui lui tombait sur la gorge nue (Bérault-Bercastel). » A côté de cela, il se plaisait à découper les images pieuses qui se trouvaient dans les livres de prières, et les collait aux murailles de ses cabinets.

Tel était le prince qui, la nuit, comme un coupable qui s'évade d'une prison, se sauvait de la capitale de la Pologne, pour venir gouverner la France dans ces circonstances redoutables. Les protestants, revenus d'un premier moment de stupeur, s'étaient relevés plus audacieux que jamais. Le martyre avait fait des prosélytes. Le spectacle de tant d'horreurs avait décidé le vicomte de Turenne, de la puissante famille du duc de Bouillon, à embrasser le calvinisme ; bien d'autres avaient suivi cet exemple. Catherine, qui se plaisait à accabler ses ennemis pour les relever le lendemain de la défaite, afin de les opposer à ses amis de la

veille, voyait sans trop de déplaisir croître un parti qu'elle voulait opposer aux Guises, dont la puissance toujours grandissante l'inquiétait.

Soucieux avant tout de ses plaisirs, Henri avait fait le grand tour pour rentrer en France. L'Italie le retint deux mois, et lui prodigua les distractions et les fêtes les plus énervantes. En traversant Avignon, il admira fort les belles processions de pénitents, qui circulaient en grande pompe dans les rues de la Ville Sonnante, comme l'appelle Rabelais. La bizarrerie de leur accoutrement était bien faite pour enchanter ce prince, si amoureux des choses singulières. Ils portaient par-dessus leur habit ordinaire un espèce de sac ceint d'une corde où pendaient une discipline et un chapelet de petites têtes de mort sculptées en ivoire, et étaient coiffés d'un capuchon pointu par le haut, qui leur couvrait tout le visage excepté les yeux, à l'endroit desquels on avait pratiqué des trous pour laisser la vue libre. On les appelait les Flagellants, ou les Battus, parce qu'ils se battaient le dos à coups de discipline pour la rémission des péchés des hommes. Il y avait des pénitents blancs, des bleus, des noirs, des verts, des rouges... A peine arrivé à Paris, Henri III n'eut rien de plus pressé que d'y établir des confréries de Pénitents, afin de parader à leur tête. Il s'établit chefs des pénitents blancs, le cardinal de Lorraine dirigea les pénitents bleus. Toute la cour, et jusqu'au roi de Navarre, peu propre à ces dévotions de parade, assistait à ces processions, et ces étranges déguisements, qui permettaient aux femmes de figurer dans les confréries, étaient pleines d'attraits pour cette jeunesse débauchée qui se plaisait à mener de front les affaires religieuses avec les affaires galantes.

Dieu ne parut pas encourager l'importation du roi de France, car dès la première procession, qu'il suivit à Avi-

gnon même, le cardinal Charles de Lorraine se trouva indisposé, prit froid, et n'ayant pas voulu se retirer dans la crainte de troubler l'ordre et la marche de la cérémonie, il fut atteint d'une fièvre qui le conduisit au tombeau quelques jours après (26 décembre 1574). Il y eut ce jour-là une violente tempête qui promena ses ravages par toute la France. Les catholiques dirent que Dieu manifestait sa colère et privait le royaume d'un saint prélat qu'il n'était pas digne de posséder ; les huguenots publièrent que les diables faisaient le sabbat en s'emparant de l'âme du cardinal ; Catherine lui fit la seule oraison funèbre qu'il méritât, lorsqu'elle dit à ses familiers « que ce jour-là était mort le plus méchant des hommes (Lestoile). »

Les hautes dignités ecclésiastiques étaient héréditaires, en ligne collatérale, dans cette famille redoutable ; il eut pour successeur son neveu Louis II, qui devint cardinal de Lorraine, et vit pleuvoir du même coup sur sa tête les archevêchés, évêchés et abbayes qu'avait possédés son oncle.

Pendant que Henri III était encore à Avignon, le maréchal de Bellegarde assiégeait la petite ville de Livron. Le roi s'y arrêta, voulant presser le siège de cette ville, que les protestants défendaient avec l'énergie du désespoir. Il ordonna l'assaut. Là comme partout, les femmes mêmes combattirent sur les remparts, et Henri dut se retirer, honteusement repoussé par une poignée de braves qui jetaient de grossiers outrages à ces hommes efféminés (janv. 1575).

Le caractère d'austérité qu'affectait le protestantisme contrastait avec ces momeries bouffonnes où Henri III se lança de plus en plus pour flatter Rome et le clergé français. A l'occasion du jubilé de 1575, « on le vit souvent marcher dans les rues de Paris, avec peu de gens, vêtu

simplement, tenant un gros chapelet, et récitant toujours quelques prières (Longueval). »

Entre les fanatiques des deux communions rivales avait grandi le tiers-parti des Politiques. Ils suivaient les traditions de L'Hôpital, mais tandis que le célèbre chancelier s'était borné à donner de sages et pacifiques conseils, les Politiques voulaient agir et réaliser, fut-ce par la force, ses idées de tolérance. Tout en prétendant prendre le rôle de modérateur entre les catholiques et les protestants, le maréchal François de Montmorency inclinait vers ceux-ci, désireux de leur faire accorder la liberté de conscience, noble et sainte cause à laquelle les huguenots sacrifiaient leurs biens et leurs vies. La cour était très divisée. Une haine mal déguisée séparait Henri III et son frère le duc d'Alençon, désigné dès lors sous le nom de Monsieur. Henri III était détesté de sa sœur Marguerite, parce qu'il se plaisait à divulguer ses galanteries, sur lesquelles le roi de Navarre fermait les yeux. Monsieur et Henri de Navarre se partageaient les faveurs de la belle madame de Sauves, espion aux gages de Catherine, et qui les trahissait tous les deux.

Montmorency poussa le duc d'Alençon à réclamer la lieutenance générale du royaume, dont son aîné avait été investi avant son avènement au trône et fut l'âme de la conspiration dite des *Jours Gras*. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre devaient s'échapper de la cour, rejoindre le prince de Condé, prendre sur la route Montmorency et ses trois frères Damville, Méru et Thoré, et marcher tous ensemble à la tête des protestants. La faiblesse et l'indécision de Monsieur firent tout échouer. Henri III, malade et se voyant près de mourir, avait conseillé à Henri de Navarre de faire assassiner Monsieur pour s'assurer la couronne. Le Béarnais repoussa l'offre avec horreur. Le duc d'Alençon parvint à s'échapper de la cour, lança, de Dreux où il

se réfugia, un de ces manifestes comme tous les prétendants en tiennent en réserve, et vint se placer à la tête des huguenots. Montmorency et Cossé furent jetés à la Bastille. Catherine décida le roi à les faire étrangler dans leur cachot. L'italien René de Birague, que l'on avait fait chancelier à la place de L'Hôpital, était accusé d'aider Catherine, lorsqu'elle voulait faire empoisonner ses ennemis. Montmorency prévoyait le sort qui l'attendait, et dit à ceux qui l'entouraient : « Dites à la reine qu'il ne faut pas tant de façons. Qu'elle m'envoie seulement l'apothicaire de M. le chancelier, je prendrai ce qu'il me donnera. » Mais on apprit que le maréchal de Damville, dont on avait annoncé la mort, était tout-puissant dans le Midi, et que Thoré, qui avait embrassé le protestantisme, était entré en France à la tête d'un corps de troupes formé de réfugiés français et d'auxiliaires allemands. La prudence commanda d'ouvrir les portes de la Bastille à ceux dont on avait décidé la mort (2 oct. 1575). On le regretta peut-être, car le petit corps d'armée de Thoré fut défait à Dormans par des troupes trois fois plus nombreuses que les siennes, dans une rencontre où le duc de Guise reçut au visage une blessure qui lui valut ce surnom de Balafré qui le rendit si populaire.

Ce léger insuccès des huguenots fut largement compensé par l'arrivée d'un puissant renfort, qui allait bientôt faire prendre aux événements une face nouvelle. Le roi de Navarre jouait à la cour de France un rôle qui lui inspirait un profond dégoût. Il feignit d'aller à la chasse dans la forêt de Senlis (février 1576), prit la fuite jusqu'à Vendôme, arriva à Alençon où il abjura le catholicisme pour revenir à la religion protestante, et ne tarda pas à venir rejoindre le duc d'Alençon et le prince de Condé, qui avaient opéré leur jonction dans le Bourbonnais, sans que le duc

de Mayenne, frère du duc de Guise, pût les en empêcher. Son arrivée fut saluée par des acclamations enthousiastes. Il était le chef de la maison de Bourbon, il était roi de Navarre, tandis que Monsieur n'inspirait aucune confiance à l'armée qu'il commandait. La guerre recommença donc avec une nouvelle furie, et l'on vit se renouveler le spectacle effroyable que nous avons observé déjà. Les huguenots ravagent le Nivernais, l'Auvergne, le Berry. « D'un autre côté, les troupes royales répandues par tous les endroits du royaume, vivant sans discipline à discrétion, sous prétexte qu'elles n'étaient pas payées, pillaient, brigandaient, ravageaient, saccageaient, tuaient, brûlaient, violaient et rançonnaient villages et villageois, bourgs et bourgeois. Ainsi le pauvre était pillé et ruiné, et le peuple mangé de tous les deux partis. Car si en l'un il y avait bien des larrons, il n'y avait pas faute de brigands de l'autre (Lestoile). »

Les inquiétudes succédaient aux désillusions dans l'âme de Catherine. Henri III ne répondait pas aux espérances qu'elle avait fondées sur lui. Tout entier à ses plaisirs, l'indolent monarque laissait flotter les rênes du Gouvernement aux mains de ses Mignons, n'écoutait pas sa mère, qui de nouveau voyait avec terreur se relever la puissance et la popularité des deux maisons de Guise et de Montmorency. Pour les désarmer tous, elle voulut négocier la paix, courut à la poursuite du duc d'Alençon, qui la reçut mal, et sans rien diminuer de ses prétentions. Il exigea d'abord que l'on rendît la liberté à Montmorency et à Cossé. Non seulement elle céda, mais elle dut recourir à l'intercession de ces deux hommes, que l'on vit prendre généreusement en main les intérêts de ceux qui, naguère, voulaient les faire assassiner. Négociation difficile ! Pas un des partis intéressés, pas un des négociateurs n'avait la moindre con-

fiance dans le parti ni dans le négociateur qu'il avait en face de lui et tous avaient raison dans leurs défiances. Mais tous, en somme, avaient besoin de la paix, et Henri III termina cette nouvelle guerre civile par un cinquième édit de pacification qui prit le nom de « Paix de Monsieur (mai 1576). » Celui-ci y gagna de voir ajouter à ses apanages les duchés de Berry, de Touraine et d'Anjou. Il prit désormais le nom de cette dernière province, et fut duc d'Anjou. Quant aux protestants, ils rentrèrent dans la jouissance de leurs biens et dignités, et obtinrent l'exercice de leur culte, libre par toute la France, excepté à Paris et à douze lieues à la ronde. Ils purent rouvrir leurs écoles, réunir leurs synodes et leurs consistoires, pourvu qu'un officier royal y assistât. Tous les arrêts rendus contre eux furent annulés, et des chambres mi-parties, établies dans les Parlements, leur assurèrent des juges impartiaux. Les enfants des victimes des « Matines de Paris » se virent exemptés de tous impôts pendant six années, et la mémoire des plus illustres fut réhabilitée. On accorda aux réformés un grand nombre de places de sûreté, en Languedoc, en Guienne, en Auvergne, en Provence et en Dauphiné. Enfin Henri III s'engageait à convoquer à Blois, le 15 novembre, des Etats Généraux pour assurer le maintien de la paix publique. Il s'engageait également à donner au prince Jean Casimir une somme de 500,000 livres pour le décider à ne pas faire pénétrer ses troupes en France. Cet édit promet en outre que les prêtres et les moines qui s'étaient mariés ne seraient point inquiétés et que leurs enfants seraient déclarés légitimes et habiles à succéder.

Ce n'était qu'une trêve, et les conditions en étaient trop favorables aux huguenots pour ne pas cacher un piège. Quand le roi se rendit au Parlement pour faire homologuer l'édit de pacification, la résistance des magistrats fut grande.

Le peuple et le clergé n'accueillirent pas favorablement la nouvelle d'une pareille paix ; il fallut que les chantres de la chapelle du roi vinssent chanter le *Te Deum*, au refus et en l'absence des chanoines, chapelains, curés et chantres de la cathédrale. L'établissement de la chambre mi-partie rencontra les plus grands obstacles. Péronne refusa d'ouvrir ses portes au prince de Condé, « et le bruit courut qu'il y avait une secrète intelligence et une ligue sourde entre le roi d'Espagne, le pape et quelques seigneurs français contre les huguenots et les catholiques unis avec eux (Lestoile). »

Ce bruit n'était que trop vrai. Dès l'année 1562, le cardinal Charles de Lorraine avait conçu le projet d'une Union dont l'objet principal était de placer la couronne sur la tête de son frère François, le grand duc de Guise. L'assassinat de celui-ci par Poltrot empêcha qu'on donnât suite à ses desseins. Le Balafré, Henri de Guise reprit l'idée de son oncle, secondé par le nouveau cardinal de Lorraine, comme il l'eût été par l'ancien, et les catholiques, se croyant trahis par la cour, organisèrent la Sainte-Ligue, dont les jésuites rédigèrent le manifeste, et que le clergé et les plus zélés parmi les orthodoxes firent signer autour d'eux.

« Au nom de la très sainte Trinité, y était-il dit, nous nous engageons à employer nos biens et nos vies pour le succès de la Sainte Union, et à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui voudraient y mettre obstacle. Quiconque l'embrassera sera sous sa sauvegarde et en cas qu'il soit attaqué ou recherché, nous prendrons sa défense, même par la voie des armes, contre quelques personnes que ce soit. Si quelqu'un, après avoir fait serment, vient à y renoncer, il sera traité comme rebelle et réfractaire à la volonté deDieu, sans qu'on puisse jamais inquiéter ceux qui auraient servi

à sa punition. On élira au plus tôt un chef, à qui tous les confédérés seront tenus d'obéir, et ceux qui refuseront seront punis selon sa volonté. Nous ferons tous nos efforts, chacun selon notre pouvoir, afin de procurer à la Sainte Union des partisans, des armes, et toutes les forces nécessaires. Ceux qui refuseront de s'y engager seront traités en ennemis. Le chef seul jugera les différends qui pourraient survenir entre les confédérés, en sorte qu'ils ne pourront qu'avec son aveu recourir aux magistrats ordinaires... »

Par le fait, on établissait dans l'Etat un second monarque, devant lequel le premier ne pouvait plus être qu'un fantôme de roi. Or, personne n'ignorait que la Ligue était formée sous l'inspiration des Guises, qui lui imprimaient la direction qu'elle devait suivre. Le Balafré était l'idole de la nation, et, par certains côtés, n'était pas indigne de l'être. Dans l'esprit de tous les adhérents, le duc de Guise était ce chef de la Ligue, lui seul pouvait sauver le catholicisme, que Henri III déshonorait par ses vices et laissait périr par sa lâcheté. Tandis que le roi se noyait sous les flots du mépris et du ridicule, le Balafré prenait, avec une habileté extrême, tous ses appuis dans l'Eglise, et mettait Rome et l'Espagne dans ses intérêts. Quant à la France, il était sûr d'elle, et bientôt il se prépara, non pas à usurper la couronne, mais à la revendiquer à titre d'héritier de Charlemagne dont il prétendait descendre plus directement que les Valois.

Un Mémoire rédigé dans ce sens par un certain Jean David, avocat brouillon, turbulent, fougueux, ruiné de crédit et de réputation pour ses mauvaises mœurs, fut présenté par lui à Grégoire XIII, auquel il allait faire approuver le projet de la Ligue. Ce Mémoire, trouvé parmi ses papiers après sa mort, à son retour à Lyon, fut publié par les soins des protestants. On y faisait la part trop belle au

Saint-Siège pour ne pas l'avoir avec soi. « Les Capétiens, y prétendait-on, en cherchant à se rendre indépendants du Pape, avaient soutenu cette erreur abominable qu'on nomme en France les Libertés de l'Eglise Gallicane; ils avaient protégé tous les hérétiques contre le glaive de l'Eglise; ils avaient, par de lâches traités de paix, rendu inutiles toutes les victoires remportées sur la Réforme. Aussi la justice de Dieu avait frappé les descendants de Hugues Capet. La branche aînée, sans vertu, sans honneur, sans talents, n'avait même plus assez de vigueur pour produire et se propager; on voyait mourir les uns après les autres les fils de Henri II sans enfants; la branche cadette s'était abandonnée à l'hérésie; elle y persistait avec obstination, et méritait ainsi l'exécration des fidèles. Mais, pendant ce temps, la race de Charlemagne avait grandi; les ducs de Lorraine, descendants de Charles, le dernier des Carlovingiens, étaient les vrais représentants de ce grand monarque; ils étaient toujours couverts par la bénédiction apostolique; ils avaient persisté dans la foi et l'obéissance au Saint-Siège, en même temps qu'ils brillaient de toutes les vertus des chevaliers, et la France ne serait heureuse que quand ils remonteraient sur le trône, auquel ils assureraient de nouveau la bénédiction de l'Eglise. »

Le pape était supplié d'accorder son appui au légitime héritier pour rompre la succession des Capétiens. Le duc de Guise, disposant des forces de la Ligue, dirigerait la convocation et les délibérations des Etats-Généraux, y poursuivrait la condamnation du frère du roi, allié aux hérétiques. « Au même jour paraîtront les forces de la Ligue pour se saisir, tant du frère du roi que de tous ceux qui l'avaient accompagné dans sa malheureuse entreprise... Chacun en son ressort courra sus aux hérétiques, lesquels ils passeront au fil de l'épée, et s'empareront de leurs biens

pour être employés aux frais de la guerre... Et finalement, par l'avis et permission de sa Sainteté, le duc de Guise fera enfermer le roi et la reine dans un monastère, comme Pépin son ancêtre avait fait à Childéric. »

Les Guises repoussèrent bien loin toute solidarité dans l'inspiration et la rédaction du factum de David, mais ils n'en profitèrent pas moins des prétendues révélations qui y étaient faites. » En conséquence, les Ligueurs arrêtaient qu'en toute rencontre, en chaire même et au confessionnal, ceux du clergé s'élèveraient contre les privilèges accordés aux sectaires, et induiraient le peuple à les empêcher d'en jouir ; que les ecclésiastiques prendraient langue des prélats, qui recevraient eux-mêmes les instructions du duc de Guise, lequel se chargerait de tout l'odieux et dévouerait sa personne à la haine des religionnaires, afin de la rendre d'autant plus chère aux catholiques. Ils convinrent aussi de faire assembler les Etats à Blois, ville ouverte et sans défense ; de ne choisir dans les provinces que des députés aveuglement dévoués au pape ainsi qu'à la foi catholique ; d'y lever des troupes parmi lesquelles il y aurait un nombre de soldats déterminés qui s'engageaient par serment à faire en temps et lieu tout ce qu'on leur commanderait, et de les faire paraître à point nommé autour de Blois avec celles qu'on lèverait dans les pays étrangers, afin de donner à la requête tout le poids convenable (abbé Bérault-Bercastel.) »

On le voit, ce n'était rien moins qu'une Saint-Barthélemy nouvelle que les catholiques préparaient, non plus dans l'ombre, mais assez ouvertement pour que les protestants se tinssent sur leurs gardes. Ce qui permet surtout de saisir la main du clergé dans ces criminelles intrigues, c'est que ses deux grands moyens d'action, la chaire et le confessionnal sont employés avant tous les autres. Son chef suprême en France, le cardinal de Lorraine donne le mot d'ordre ;

les évêques, les abbés le répandent dans tous les diocèses, dans tous les monastères, et l'armée des curés et des moines, que la populace suit en aveugle, s'apprête à combattre le bon combat au profit du duc Henri de Guise. En attendant, on violait en tous lieux les conditions de l'édit de pacification. Non loin de Paris, à Noisy-le-Sec, des protestants qui revenaient du prêche se virent assaillis par une multitude fanatisée qui fit plusieurs victimes. On porta plainte au roi, « lequel pendant ce temps faisait tous les jours bals et festins nouveaux, comme si son Etat eût été le plus paisible du monde (Lestoile). » La Noue avait dû s'enfuir de Paris, « ayant découvert une partie faite pour le tuer. » Le roi de Navarre se vit fermer les portes de Bordeaux, ainsi qu'il était arrivé au prince de Condé à Péronne, et ils n'obtinrent nulle satisfaction des plaintes qu'ils portèrent à la cour. Le nouveau duc d'Anjou y était comblé de caresses, mais les protestants avaient tout à gagner à se voir débarrassés de la présence de ce prince, toujours prêt à toutes les trahisons. Catherine travaillait en outre à séduire Damville et les chefs du parti des Politiques pour les rapprocher de son fils.

Les Etats Généraux de Blois s'ouvrirent le 6 décembre. La conduite du roi s'y montra tortueuse, et les députés du parti huguenot ne tardèrent pas à se retirer de l'assemblée. Ce malheureux prince, dont le discours d'ouverture était remarquable de bon sens et de modération, ne satisfit cependant personne, parce qu'il se trouvait placé entre deux serments contradictoires, et qu'il ne s'agissait plus pour lui que de savoir lequel il aurait le plus d'intérêt à fausser. N'avait-il pas juré solennellement, à son sacre, d'exterminer l'hérésie et de ne souffrir qu'une religion dans son royaume? Le clergé ne faillit pas à le lui rappeler, en le sommant de faire honneur à sa parole. Il parut même disposé à le secourir de son argent. « Mais, dit-il en termes exprès, que

cela se fasse moyennant et à la condition que la disposition des droits et privilèges de l'Eglise Gallicane soient entièrement observés et gardés, et que le consentement universel du clergé y intervienne sans fraude ni contrainte, et qu'à cette fin leur soit permis eux assembler, et que le tout se fasse avec la solennité requise, *sous le bon plaisir et autorité du pape*... Ainsi avons arrêté et l'avons promis et juré, le promettons et jurons, de souffrir toutes peines, même la mort, plutôt que d'endurer à l'avenir que l'héritage de Dieu soit dissipé ou vendu... Et à ces fins seront suppliés messeigneurs les cardinaux, et tous autres prélats, ne prêter aucun consentement à aucunes levées ou charges sur le clergé, soit par formes de décimes ou autres subventions, sur les fruits desdits bénéfices, ou par vente et aliénation du domaine de l'Eglise, ou autres impositions quelconques, à peine de nullité, et d'être désavoué, comme dès à présent désavouons tous consentements, accords, transactions et autres charges quelconques qui pourraient être faites à la foulle, charge et préjudice du clergé, voulant que celui d'entre nous ou autre ecclésiastique, de quelque qualité ou condition qu'il soit, qui viendra au contraire de ce que dessus, directement ou indirectement, soit tenu pour ennemi de Dieu, déserteur de son état, sacrilège et incapable de tous bénéfices, honneurs, prérogatives et libertés ecclésiastiques, et indigne de toute communion et sépulture[1]. »

Grâce à ce luxe de réserves et de précautions, le dévouement de l'Eglise n'allait que jusqu'à la bourse, exclusivement, et elle était bien assurée de ne payer jamais que ce qu'elle voudrait des charges publiques. Pour le Tiers-Etat, il implorait la paix. « Quand je me représente, dit un de ses orateurs, les calamités dans lesquelles j'ai vu le pauvre peuple plongé, et sans espérance de pouvoir jamais s'en re-

[1] *Etats Généraux et Assemblées nationales de France*, T. XIII, p. 320.

lever ; les pilleries, oppressions, rançonnements, violements de femmes et filles, et autres innumérables indignités qui se commettent en leur endroit, que casi on ne leur donne aucune patience ou relâche ; toutes ces considérations et une infinité d'autres font que je suis contraint de donner avis à leurs Majestés de se résoudre à la paix. »

Il faut bien le reconnaître, les trois corps, clergé, noblesse et Tiers-Etat furent unanimes à presser Henri III de ne souffrir qu'une seule religion dans le royaume, et de s'armer pour écraser les huguenots. Seulement ils ne furent pas moins unanimes à lui refuser les subsides qui lui eussent permis de le faire avec succès. Le peuple était réduit à la besace, on ne pouvait rien prendre sur lui. Le roi, la noblesse, le clergé le tenaient sous le pressoir, en avaient extrait les sueurs, le sang, et jusqu'au pus. C'était un squelette sur lequel il ne restait plus un atôme de chair. Quant au clergé et à la noblesse, retranchés derrière leurs privilèges, ils ne voulaient rien payer. Où donc trouver de l'argent, ce nerf de la guerre ? Catherine avait bien conseillé de confisquer les biens des huguenots belligérants, dont une partie serait donnée au clergé, à qui on prendrait une égale valeur de ses biens que l'on mettrait en vente. « Vous en trouveriez bien de l'argent, ajoutait-elle ; au lieu que du leur, vous n'en trouverez rien. » Une autre partie servirait à récompenser les fidèles serviteurs du roi ; la troisième pourvoierait aux dépenses de la guerre.

Le duc de Guise s'était fait petit, était resté à l'écart pendant la tenue des Etats de Blois. Mais ses partisans agissaient pour lui, voulaient le faire proclamer chef de la Ligue. Henri III vit le piège, et s'en déclara lui-même le chef. Ainsi la Ligue échoua dans ses projets secrets, et les Etats se séparèrent sans avoir beaucoup modifié la situation politique et religieuse.

La guerre continua donc. Jean Casimir, auquel on ne pouvait tenir les promesses qu'on lui avait faites, réclamait la solde due à ses reîtres avant de les emmener hors de France. Henri de Navarre, les princes de Condé et le maréchal de Damville organisèrent une contre-Ligne dans laquelle entrèrent le roi de Suède, les princes allemands, la Suisse protestante et la reine d'Angleterre. Le roi de Navarre en était le chef, avec le prince de Condé pour lieutenant-général. Les huguenots, unis aux Politiques, s'emparent de La Charité-sur-Loire, et s'y fortifient. Henri III dépêche le duc de Montpensier vers Henri de Navarre et Condé pour leur faire des propositions qui ne furent pas acceptées. Il fut plus heureux auprès de Damville, qui abandonna ses alliés de la veille pour leur faire la guerre au profit de la Ligue (mai 1577). Condé s'empara de plusieurs villes dans le Lyonnais, l'Auvergne et le Poitou. Monsieur reprit La Charité sur les huguenots, après une longue et énergique résistance. La ville ne se rendit que par capitulation, et après avoir fait ses conditions. « Nonobstant elle fut pour la plupart pillée, et plusieurs des habitants tués (Lestoile). »

Instruits par ces exemples qui n'étaient que trop fréquents, les huguenots se défendaient avec un courage que rien ne pouvait accabler. Dans les faubourgs de Pons, petite ville de l'Angoumois, vingt-deux soldats, cantonnés dans une maison isolée, se voyaient assiégés par tout un corps d'armée. Après plus de deux heures d'attaques inutiles, les catholiques y mirent le feu. Cela ne ralentit pas l'énergie de la défense. Le chef des assiégeants leur promit la vie sauve s'ils consentaient à se rendre. Ils continuèrent à user leurs dernières cartouches, et quand le plancher brûla sous leurs pieds, ils se prirent par la main, levèrent leurs armes, et se laissèrent tomber dans le brasier.

Bussy d'Amboise, gouverneur d'Angers, « pilla les pays

d'Anjou et du Maine, et avec 4,000 arquebusiers qui se firent tous riches de butin, saccagea plus de vingt-cinq lieues de pays (Lestoile). » Henri III, malgré les plaintes portées contre lui, le déclara bon et fidèle sujet. Quant à Monsieur, satisfait de ses hauts faits à La Charité, il vint en recevoir le prix à Chenonceaux, où Catherine le fêta chèrement, au milieu des banquets, spectacles et bals de toute nature. Dans ces orgies scandaleuses, les seigneurs étaient servis par « les dames les plus belles et honnêtes de la cour, étant à moitié nues et ayant leurs cheveux épars comme épousées (Id.). »

« Cependant les chefs de la Ligue ne se tenaient point oisifs, dit l'abbé Pluquet. Ils avaient rempli la cour, la ville, tout le royaume d'émissaires qui publiaient que les Protestants préparaient une nouvelle guerre civile ; les prédicateurs commencèrent à déclamer contre l'hérésie, à gémir sur les malheurs de la religion, prête à périr en France. Ils annonçaient ces malheurs dans les chaires, dans les écoles, dans les cercles, dans le tribunal même de la pénitence ; on l'insinuait aux personnes simples et crédules ; on les exhortait à faire des associations ; on recommandait au peuple les princes de Lorraine, zélés défenseurs de la religion de leurs ancêtres ; on élevait jusqu'au ciel leur foi et leur piété, et souvent on accusait indirectement de dissimulation et de lâcheté les personnes les plus respectables, qui ne pensaient pas comme les Ligueurs.

» On se proposait, par ce moyen, d'accréditer les princes de Guise et de faire haïr et mépriser le roi, aussi bien que tous les princes du sang royal.

» Le roi le savait ; mais pour réprimer ce désordre, il fallait agir, réfléchir, et l'habitude de la dissipation l'en rendait incapable. Livré à la mollesse, à l'oisiveté, il dissipait en profusions ridicules ses revenus, et accablait ses peuples d'impôts. Il semblait qu'il ne réservât son autorité que pour

faire enregistrer ses édits bursaux, et qu'il ne vît de puissance dangereuse dans l'Etat que celle qui pouvait s'opposer à la levée des impôts. Insensible à l'indigence et aux gémissements des peuples, il ne connaissait de malheur que de manquer d'argent pour ses favoris et pour ses puérils amusements, et laissait aux princes Lorrains la liberté de tout entreprendre, et aux prédicateurs celle de tout dire en faveur de la Ligue. »

Le roi ne s'abusait pas sur l'impuissance où se trouvait le peuple de lui fournir les moyens de poursuivre la guerre, et surtout de satisfaire aux vastes appétits de ses Mignons. A son retour de Guienne, le farouche duc de Montpensier lui avait dit « que les pauvres gens des champs, par centaines se venaient par les chemins prosterner et jeter à genoux devant lui, le suppliant très humblement, si le roi voulait continuer la guerre, qu'il lui plût leur faire couper la gorge, sans tant les faire languir (Lestoile). »

Dans ce dénuement extrême, la cour se vit contrainte d'accorder aux protestants, malgré la vive opposition des Guises, du pape et du roi d'Espagne, un nouvel édit de pacification qui fut signé à Bergerac le 17 septembre et publié dans les rues de Paris le 5 octobre 1577.





CHAPITRE VIII

SEPTIÈME GUERRE DE RELIGION

(1577-1580)

Les conditions de l'Édit de Bergerac étaient, en somme, les mêmes que celles de l'Édit de Mai, qui avait motivé la formation de la Ligue. Comme les précédents, il ne satisfit personne. A juste titre, Henri III redoutait tout le monde et tous les partis : les catholiques comme les protestants, son frère non moins que les Guises et le roi de Navarre. L'écrasement des uns eût donné, contre lui, trop de puissance aux autres, aussi avait-il adopté la politique de bascule, et il relevait volontiers les vaincus du jour contre les vainqueurs de la veille. Il ne se montrait fidèle qu'à ses Mignons, auxquels il jetait en pâture la fortune de la France. C'étaient incessamment de nouveaux édits bursaux, des taxes nouvelles, de nouvelles charges qu'il créait pour les mettre en vente et les

livrer aux plus forts enchérisseurs. En un seul jour, il avait fait présenter au Parlement vingt-deux édits bursaux à vérifier. Les magistrats indignés firent entendre de vives protestations, et, de guerre lasse, finirent par en enregistrer « quelques-uns des moins méchants (Lestoile). » Une autre fois, il se rend en personne au Parlement pour faire passer neuf édits bursaux nouveaux. La présence du roi n'empêche pas le premier président de dire « que selon la loi du roi, qui est son absolue puissance, les édits pouvaient passer; mais que selon la loi du royaume, qui est la raison et l'équité, ils ne devaient ni ne pouvaient être publiés (Id.). » Mais, sous le régime du bon plaisir, le roi faisait la loi, et l'on ne tint pas compte de la résistance des conseillers. Une autre fois encore, Birague, l'indigne successeur de l'Hôpital, osa dire que des Édits bursaux qu'il présentait étaient « injustes, mais nécessaires. » On ajouta aux octrois des villes, on aggrava tous les impôts, surtout la Gabelle, en vertu de laquelle chaque famille, dans les plus pauvres villages, fut forcée de prendre aux greniers à sel une quantité fixée arbitrairement par le délégué du roi. Ce n'était cependant pas la peine d'ajouter encore aux rigueurs de l'odieuse gabelle, car déjà, aux États provinciaux d'Anjou, en 1560, un député du Tiers-État en signalait les anciens abus en ces termes :

« Les marchands, fermiers, grenetiers, contrôleurs, greffiers et archers de la gabelle vont dans les maisons des pauvres gens, remuent leurs lards et tout ce peu de meubles que Dieu leur a donnés, et le plus souvent s'en emparent; font ajourner les pauvres à comparoir par devant eux au village où il n'y a aucun conseil, se montrent au peuple en grande furie et crainte, armés de pistolets et longs bois; font aux rustiques procès extraordinaires, les arrêtent prisonniers, saisissent leurs bœufs, chevaux et charrettes ; telle-

ment qu'en une seule matinée, par leur action, ils ruinent quarante ou cinquante pauvres rustiques qu'ils envoient à l'aumône ; et se trouve en ce pays d'Anjou qu'ils en ont ruiné plus de mille.

» Le malheur est que plusieurs archers de la gabelle, sous l'ombre d'icelle et puissance de porter armes défendues, volent, frappent et tuent, comme a été vérifié en plusieurs procès qui ont été faits contre eux, pour raison desquels plusieurs ont été condamnés et exécutés à mort (Dom B. Roger, *Anjou*). »

« Les impositions que l'on met sur le sol sont si grandes, que c'est horreur de le dire, lisons-nous dans un écrit publié contre Henri III ; car encore que les pauvres villageois fussent ruinés par les guerres recommencées tant de fois, néanmoins on contraint jusqu'à une pauvre veuve qui n'a aucun moyen d'avoir du pain pour ses pauvres enfants qui meurent de faim, à prendre du sel pour chaque quartier de l'année, ce qui vaut plus d'une fois ce qu'elle peut gagner en toute une année. Et pour avoir le payement de ce, il est advenu en plusieurs endroits qu'on a vendu jusques à la poëlle en laquelle on faisait la bouillie aux pauvres innocents, et ayant emporté la paille sur laquelle couchaient les misérables enfants, on vendit encore le pain d'avoine qu'ils avaient, en tous moyens, pour leur nourriture d'un jour ou deux. Et néanmoins ces pauvres gens n'eussent su que faire de sel, car ils n'avaient à quoi l'employer. Horreur horriblement horrible, laquelle tombera sur Henri de Valois qui n'en a été ignorant, d'autant qu'on lui a remontré assez de fois... »

Mais les extorsions fiscales n'étaient rien auprès des pilleries auxquelles se livraient les soudarts, qui, n'étant point payés, « allaient par les champs en troupes voler la nuit les maisons des gentilshommes et des laboureurs, et empor-

taient tout, jusqu'aux lits et aux pigeons des colombiers, tant était grande la licence des soldats, et mal gardés la justice et discipline militaire (Lestoile). »

Henri de Navarre détestait la guerre civile à cause des désastres qu'elle traîne à sa suite ; Henri III la redoutait, « tant parce que son esprit était entièrement éloigné des faits militaires et tout porté pour le repos, la fainéantise et les délices, que parce que, pour la guerre, il se voyait contraint de mettre les forces, et par conséquent l'autorité entre les mains de ceux de la maison de Lorraine, qu'il connaissait bien faire des pratiques et des menées contre la royauté et la succession légitime du royaume (Sully, *Mémoires*). » Les catholiques violaient chaque jour les conditions de l'Édit de pacification, et le roi de Navarre s'étant éloigné des villes d'Agen et de Villeneuve, le maréchal de Biron s'en empara, sans que Henri de Navarre en pût obtenir raison.

Ce dernier avait établi sa petite cour à Auch, où il résidait avec sa femme Marguerite, et où ils furent rejoints par Catherine de Médicis suivie de son « escadron volant » de belles jeunes filles qui utilisaient leurs charmes à lui faire des amis. De son côté, elle semait la zizanie entre le roi de Navarre, le prince de Condé, le vicomte de Turenne et les principaux chefs religionnaires. Elle s'efforçait en outre de leur faire abandonner, avant le temps, les places de sûreté qui leur avaient été accordées.

Une lâche trahison de Henri III décida la rupture entre les deux partis ennemis. Le bruit public accusait la reine Marguerite de n'avoir rien à refuser au vicomte de Turenne. Henri III, pour venir en aide aux intrigues de sa mère en achevant de jeter la division parmi les protestants, n'hésita pas à déshonorer sa sœur et à en donner avis au roi de Navarre, qui le savait, mais ne s'en inquiétait guère. Furieuse,

Marguerite jura de se venger, et, d'accord avec les dames des deux cours, qui n'avaient que trop de motifs de mépriser Henri III et ses Mignons, souleva contre lui les colères des gentilshommes qui étaient heureux de se battre pour elles. Bientôt de nombreuses troupes de huguenots coururent par les campagnes, attaquant, avec des fortunes diverses, les petites villes qui se trouvaient à leur portée. Cette guerre, si galamment entreprise, s'appela « la Guerre des amoureux (avril 1580). » Monsieur, duc d'Anjou, fut, une fois encore avec eux contre son frère, pour des motifs dont je parlerai tout à l'heure.

Le prince de Condé, alors très en froid avec Henri de Navarre et Turenne, voulut d'abord agir seul, et cette division des forces protestantes rendit leurs premiers efforts peu fructueux. Henri de Navarre résolut alors de frapper un grand coup. Réunissant toutes les forces dont il pouvait disposer, il vint mettre le siége devant Cahors, et cette entreprise révéla au monde un héros dont rien n'avait encore pu faire prévoir les qualités éminentes. A partir de cette date de juin 1580, le jeune prince « ondoyant et divers, » uniquement occupé jusqu'alors de ses plaisirs et de ses amours faciles, est un grand homme de guerre et un grand politique, tout en restant néanmoins toujours le *vert galant* de la légende.

Cahors avait pour gouverneur un brave soldat, nommé Vezins, lieutenant du roi en Quercy, qui avait fait une action d'une grandeur sauvage au jour de la Saint-Barthélemy. Il avait déployé, dans sa province, beaucoup de cruauté contre les protestants, que dirigeait Régnier, gentilhomme du pays. Ils eussent voulu se rencontrer face à face, et satisfaire leur haine dans un combat singulier. Tous les deux se trouvaient à Paris dans la nuit néfaste du 24 août 1572. Au matin, Régnier voit entrer chez lui son

ennemi, suivi de quinze soldats, tous bien armés. De Vezins lui ordonne de le suivre, le fait, presque de force, monter sur un cheval qui l'attend à sa porte ; ils sortent de Paris, Régnier résigné à la mort, et persuadé que son ennemi veut le faire égorger dans quelque lieu désert. Sans échanger une parole, ils traversent à petites journées une partie de la France. De Vezins le conduit jusqu'à la porte de son château, lui fait mettre pied à terre, tire son épée, et lui dit que l'heure est venue de vider leur querelle. Régnier refuse de se battre contre celui qui vient de lui sauver la vie, et lui offre son amitié. De Vezins refuse, et s'éloigne en lui laissant en cadeau le cheval qu'il lui avait prêté.

La garnison de Cahors était nombreuse, bien commandée, et bien décidée à se défendre avec la plus grande énergie. Les « pétardiers » parvinrent à faire sauter trois des portes de la ville, dans laquelle pénétrèrent les huguenots, et pendant cinq jours et cinq nuits, sans une heure de relâche, on se battit dans les rues avec un courage désespéré. On était tué, blessé, mais on ne reculait pas. On buvait et l'on mangeait « par cy par là, en combattant, » on dormait quelques instants, debout, appuyé aux étaux des boutiques. Les pieds écorchés et pataugeant dans le sang, les combattants ne pouvaient plus se soutenir, tombaient écrasés de lassitude. Les amis du roi de Navarre le pressaient de renoncer à l'entreprise. « Non, répondit-il jusqu'à la dernière heure ; que l'on ne me parle plus que de combattre, de vaincre, ou de mourir. »

La victoire fut complète, mais chèrement achetée. Henri, qui s'était battu en soldat après avoir commandé en grand capitaine, eut deux épées brisées dans ses mains, et ses armes faussées par des coups de feu et de hallebarde. Quant à de Vezins, il se retira, grièvement blessé, avec le petit

nombre de ceux qui étaient encore en état de le suivre. La ville fut livrée au pillage, et les quatre secrétaires qui rédigèrent les Mémoires de Sully, lui rappellent qu'il s'empara d'un petit coffret qui contenait 4,000 écus en or.

D'Aubigné, dans son *Histoire Universelle*, rapporte un fait qui donne la mesure de ce qu'était cette guerre de bandits, qui pervertissait jusqu'aux meilleurs. Un parti de huguenots s'était emparé de la ville de Montaigu, dans le Poitou. Ils voulurent introduire quelque discipline parmi leurs hommes, et interdirent le pillage et le désordre que l'on reprochait aux soudarts catholiques : vingt-cinq ou trente volontaires seulement vinrent se joindre à eux, tandis que la désertion creusait des vides dans leurs rangs. Ils changèrent de tactique, et, résignés à hurler au milieu de ces loups enragés, permirent de saccager les couvents, de brûler les églises, de rançonner les paysans : en peu de jours, quatorze cents bandits vinrent mettre à leur service leur courage et leurs convictions religieuses.

Comme la plupart de nos rois, Henri III se fit faux-monnayeur, et changea le titre de l'argent, « ce qui apporta grande incommodité au pauvre peuple de France (Lestoile). » En même temps que l'on mettait en circulation des pièces de mauvais aloi, on augmentait le chiffre des impôts, si bien que, dépouillés par le fisc royal en même temps qu'ils étaient pillés par les hommes d'armes de tous les partis, les pauvres paysans de la Bretagne, de la Normandie, de la Bourgogne, de la Provence et du Dauphiné formèrent une « Ligue de l'Équité, » et, comme les Jacques de 1358, firent un moment tête à l'ennemi, puisant dans leur désespoir la force de protester contre d'intolérables extorsions. A leur tour, ils se livrèrent à une guerre de partisans ; le fanatisme et la vengeance firent d'eux des soldats, et ils répondirent au pillage et à la violence par la violence

et par le pillage. Cette vaste insurrection populaire n'était pas moins dirigée contre la tyrannie féodale que contre les exigences du fisc royal. Les huguenots voulaient joindre leur cause à celle du peuple ; mais Lesdiguières, le chef des protestants du Dauphiné, n'ayant pu les secourir à temps, l'insurrection fut étouffée dans le sang même des victimes de tant de désastres. A Yrancy, en Bourgogne, après s'être battus comme des lions contre les mercenaires allemands, ceux-ci eurent le dessus et comblèrent les puits du village avec les corps des habitants qu'ils exterminèrent jusqu'au dernier, hommes, femmes et enfants (Dom Plancher, *Bourgogne*).

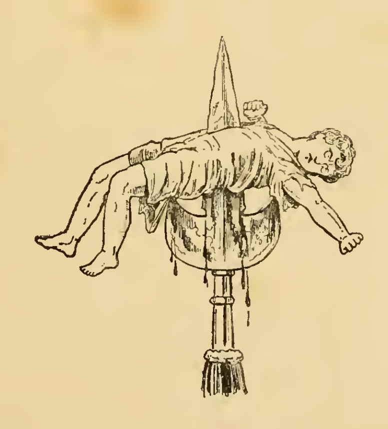
La prise de Cahors avait rapporté à Henri de Navarre plus de gloire que de profit. De leur côté, les troupes royales remportèrent quelques avantages, à la Fère, à Mont-de-Marsan...; mais sans résultats définitifs. Catherine redoutait trop les Guises pour chercher à anéantir le parti du roi de Navarre. Elle nourrissait d'ailleurs de grands projets au dehors, et, pour débarrasser Henri III de la présence de son dernier fils, le duc d'Anjou, elle rêvait de lui faire épouser la reine Elisabeth d'Angleterre, ou tout au moins de le faire déclarer seigneur souverain des Pays-Bas, alors en lutte pour secouer le joug écrasant de l'Espagne. On avait besoin que la paix régnât en France, pour que Monsieur réunît une armée afin d'aller conquérir ses États des Pays-Bas. Quels que fussent ses sentiments et ses actes du moment, il pouvait toujours invoquer des souvenirs d'ancienne amitié avec tous les partis, qu'il avait tous servis et trahis tour à tour. Il s'entremit entre les catholiques et les protestants, des conférences furent ouvertes, et la paix fut signée en novembre 1580, au château de Fleix, dans le Périgord, au milieu des fêtes et des réjouissances, et aussi au milieu de la ruine des campagnes, saccagées par les bandits des deux armées ennemies.

« Pour traiter de la paix, disent les *Mémoires* de Sully, on avait fait une espèce de trêve, mais qui ne s'étendait que dans Coutras, et dans une lieue et demie à l'entour... Tellement que dans cet espace où résidaient ces quatre cours (de Catherine, de Marguerite, de Monsieur et du roi de Navarre), l'on n'y voyait ni entendait parler que de paix, d'amour, danses, ballets, courses de bagues, et autres galanteries ; mais sitôt que sans passe-ports, l'on était hors de ces bornes, ils se prenaient prisonniers et se donnaient coups d'épée et de pistolets entre gens de différents partis, lesquels se rencontraient à la campagne. »

Telle était la frivolité féroce de ces hommes, qui prétendaient se battre pour la cause de Dieu. Ceux qui n'étaient pas des Mignons de cour, profitant de l'avilissement du roi et de l'abaissement de la couronne, tentaient de rétablir la féodalité dans leurs domaines, et la puissance unitaire s'émiettait entre les seigneurs, les évêques, les abbés des grands monastères, et les administrations municipales des villes. Guise seul grandissait au milieu de cet amoindrissement universel, et le traité de Fleix, qui ne faisait que reproduire les conditions des édits précédents, n'avait rien rendu à l'autorité royale. La guerre civile et religieuse déchirait les entrailles de la France, et quand, des deux côtés, on était trop las de se battre, on déposait un moment les armes, sans que jamais, en somme, rien fût terminé pour l'avenir.

Monsieur, duc d'Anjou, profita de cette trêve, pour aller soutenir les projets ambitieux qui l'appelaient dans les Pays-Bas. Il ajouta à ses titres celui de duc de Brabant, et, à la tête d'une armée de volontaires raccolés parmi tous ces soudarts, réduits à l'inactivité par le traité de Fleix, il marcha vers la Flandre. Ses bandes indisciplinées saccagent la Picardie et la Champagne, « et font tous les maux

du monde partout où elles passent (Lestoile), » tandis qu'un autre corps porte la ruine dans le Blésois. Le roi envoie contre eux un capitaine de ses gardes, qui en arrête un grand nombre, mais qui les renvoie à la prière de quelques-uns des favoris du roi (Id.). C'étaient, aux mains des nobles, de trop précieux instruments de brigandage, pour souffrir que la corde en fît justice. Dans les campagnes, on sonnait le tocsin comme à l'approche de l'ennemi, et les paysans massacraient avec rage les traînards attardés à travers leurs champs dévastés. Auprès de Sézanne, dans la Brie, ces mêmes bandes de Monsieur, irritées de la résistance qu'elles rencontrent dans un village, massacrent tout, jusqu'aux femmes et aux petits enfants, mettent le feu aux quatre coins du bourg, et font tout périr dans les flammes après s'être livrées à leurs excès habituels...





CHAPITRE I

HUITIÈME GUERRE DE RELIGION

(1581-1589)

La trêve qui suivit le traité de Fleix fut la plus longue de toutes, car elle ne dura pas moins de cinq années. Mais ce ne furent pas des années de tranquillité pour le royaume, qui vit au contraire se préparer des désastres plus terribles, des hontes plus hideuses encore, que tout ce qu'il avait connu jusque-là. Comme si l'on eût eu conscience du peu que valaient les hommes de ce temps, on semblait tenir en un égal mépris sa propre vie comme celle du prochain, et la sanglante manie des duels décimait la noblesse française. On se battait sous le plus léger prétexte, pour rien, pour le plaisir. Si le roi avait ses Mignons, Monsieur avait ses favoris, au premier rang desquels brillait le terrible Bussy d'Amboise, gouverneur, ou plutôt tyran de l'Anjou. Les Guises avaient aussi les leurs,

et tous ces spadassins de cour épousaient, en toute occasion, les querelles de leurs maîtres. Un seul de ces duels débarrassa la France de quatre des plus fameux. Le 27 avril 1578, Maugiron, Caylus et Lyvarot, trois Mignons du roi, croisèrent l'épée avec Riberac, Schomberg et d'Entragues, gentilshommes du duc de Guise. Les trois Mignons restèrent sur le carreau ; Ribérac mourut peu après de ses blessures. Henri III fit faire à ses trois amis des obsèques splendides, et décora leurs tombeaux de statues en marbre. Les assassinats alternaient avec les duels, dans cette cour assoiffée de sang. Un quatrième Mignon, Saint-Mégrin, qui avait séduit la duchesse de Guise, fut assassiné par les ordres de l'époux outragé. Bussy d'Amboise aimait la femme du comte de Montsoreau. Henri III, lâchement, en avertit le comte, qui attira Bussy dans un guet-apens, et le fit massacrer. Déjà Henri avait été complice de l'assassinat d'une femme, madame de Villequier, poignardée par son mari. Fatigué des grandeurs de ce monde, le chevalier de Birague avait empoisonné sa femme, mais pour un pieux motif ; il voulait se faire veuf pour entrer dans le clergé, et pouvoir parvenir aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Le pape lui accorda le chapeau de cardinal...

Le roi remplaça Maugiron, Caylus, Livarot et Saint-Mégrin par deux jeunes seigneurs, d'Epernon et Joyeuse, très braves, et qui furent même de hardis capitaines. Il voulait leur faire épouser les deux sœurs cadettes de la reine, sa femme. Il fallait attendre pour la troisième, qui était trop jeune. Mais il célébra le mariage de Joyeuse et de sa belle-sœur, Marguerite de Lorraine-Vaudemont, avec un faste tel, qu'à l'occasion de fêtes et d'orgies qui ne durèrent pas moins de dix-sept jours, il dépensa une somme de onze millions, qui en représenteraient peut-être plus de trente de monnaie actuelle.

C'était pour gorger d'or ces deux favoris indignes, qu'il tenait la France sous le pressoir. Les édits bursaux se succédaient, et il ne s'en tenait pas à ces moyens quasi légaux, « pour fournir à ses menus plaisirs et aux dépenses et bombances de ses Mignons (Lestoile). » En mars 1582 il vola dans les caisses du receveur de l'Hôtel de Ville de Paris 100,000 écus, qu'il donna à Joyeuse et à d'Epernon, qui voulaient aller faire, en Lorraine, visite aux parents de leurs femmes. En septembre de la même année, il envoya dans toutes les provinces des membres du Conseil d'Etat, « pour entendre les plaintes de son peuple, qui étaient grandes. Mais au bout de tout cela, on exigea quinze cent mille écus pour l'année 1583, sur les vitres closes de son royaume, et l'on doubla les tailles de moitié pour six ans (Id.). » En novembre, il publia « quatre ou cinq édits nouveaux d'érections d'officiers tout neufs, pour en tirer de l'argent et le donner à ses deux Mignons. » Enfin, en décembre, « le roi, affamé d'argent, fit une nouvelle et insolite exaction... à l'oppression notoire du pauvre peuple, qui murmurait assez de ce pitoyable gouvernement, mais en vain, car c'était une bête à qui on avait arraché les dents et les ongles. (Id). »

Toutes les années ressemblaient à celle-là, et la vie de Henri III n'était plus qu'un hideux mélange d'extorsions fiscales, de superstitions grossières, de débauches déhontées, de pratiques dévotieuses ridicules, de bizarreries indécentes, qui le faisaient descendre de plus en plus bas, dans l'estime de son peuple, tandis que les autres grandissaient autour de lui.

Le jour du mardi gras, de l'année 1583, « le roi et ses Mignons furent en masque par les rues de Paris, où ils firent mille insolences, et à la nuit, allèrent rôder, de maison en maison pour voir les compagnies, jusqu'à six heures du matin du premier jour de carême, auquel jour, la plu-

part des prêcheurs, dans leurs sermons, le blâmèrent ouvertement, desdites veilles et insolences (Id.). » Pour donner plus de lustre à la confrérie naissante des Flagellants, il célébra sa fondation par une procession solennelle, à la clarté des flambeaux, dans la nuit du jeudi au vendredi saint de cette même année. Elle fut l'occasion de scandales tels que, suivant Lestoile, « le dimanche 27 mars, le roi fit emprisonner le moine Poncet, qui prêchait à Notre-Dame, pour ce que trop librement, il avait prêché le samedi précédent, contre cette nouvelle confrérie, l'appelant la confrérie des hypocrites et des athéistes. — « J'ai été averti de bon lieu, dit-il en ces propres mots, qu'hier au soir, vendredi, jour de la procession, la broche tournait pour le souper de ces bons pénitents, et que, après avoir mangé le gros chapon, ils eurent pour collation de nuit le petit tendron, qu'on leur tenait prêt. Ah ! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu sous le masque, et portez pour contenance un fouet à votre ceinture ! Ce n'est pas là, de par Dieu, où il faudrait porter, c'est sur votre dos et vos épaules, et vous en étriller très bien : il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné ! »

D'Epernon voulut le visiter avant de partir pour la Lorraine, et lui reprocha de parler en chaire sur un ton trop plaisant : « Monsieur, lui répondit le moine, je n'ai jamais tant fait rire que vous avez fait pleurer ! »

Une autre ecclésiastique, François Rosières, archidiacre de Toul, fut également jeté à la Bastille, mais pour une cause toute différente. Dans un in-folio publié en 1580 sous le titre de *Stemmata Lotharingiæ ac Barri Ducum.* (Généalogie des ducs de Lorraine et de Bar), il prétendait prouver, après l'avocat David, que la couronne de France appartenait à la maison de Lorraine. Il fit amende honorable,

et ne dut qu'à la puissante protection des Guises d'échapper à un châtiment plus rigoureux.

Le 11 février 1584, Monsieur, duc d'Anjou et de Brabant, de retour de sa triste expédition dans les Pays-Bas, vint rejoindre à Paris le roi son frère, et prendre sa part des orgies auxquelles Henri III se livrait chaque année pendant les jours gras, au Louvre et à travers les rues de sa capitale. Ces coupables folies coûtèrent la vie au duc d'Anjou, qui, épuisé par des excès de toute nature, mourut le 11 juin, sans enfants, comme ses trois frères aînés, méprisable et méprisé comme eux. Mais, si vil et détesté qu'il fût, il paraissait destiné à présider un jour aux destinées de la France. C'est une des fatalités des monarchies, d'exposer les peuples à subir le joug d'êtres indignes, que le hasard fait naître sur les marches du trône, comme pour les avertir qu'ils ne doivent jamais abdiquer leur liberté, et qu'il leur importe de conserver toujours, saint et sacré, et au-dessus des révolutions, le principe supérieur de l'élection. La mort de Monsieur était donc un événement dont les conséquences pouvaient devenir des plus graves. Elle permettait au duc de Guise de concevoir des espérances de plus en plus criminelles, en le débarrassant d'un prince, légitime successeur de Henri III. En outre, elle portait à l'extrême la rage du clergé, puisque, conformément aux antiques lois du royaume, l'héritier de la couronne était désormais un huguenot, Henri de Navarre, prince de Béarn, chef de la maison de Bourbon. Et comme, lors dès *Matines de Paris*, il s'était vu contraint, pour sauver sa vie, de feindre d'accepter la religion catholique, qu'il s'était empressé d'abandonner dès qu'il fut redevenu libre, il était non seulement hérétique, mais relaps, ce qui rendait bien difficile sa réconciliation avec l'Eglise. Les curés redoublèrent de violence, et, dans leurs sermons, dans les confessionnaux,

ne parlèrent plus que des dangers que courait la religion, des persécutions qui la menaçaient, des égorgements en masse que les huguenots méditaient pour le jour où ils seraient les plus forts. Dans toutes les villes de France, on rencontrait de ces prédicateurs fanatiques, dont le langage grossier, bien peu digne de la chaire, mais énergique, passionnait la foule ignorante, et lui inspirait une horreur profonde pour *le Béarnais* et ses adhérents. L'ordre néfaste des Jésuites fournissait le plus grand nombre de ces missionnaires de sang, de ces prêcheurs ambulants qui parcouraient le royaume, entretenant les haines, organisant en tous lieux des associations semblables à la Ligue de Paris, qui bientôt compta des adhérents dans toutes les provinces. Un comité directeur, installé à Paris, donnait l'impulsion à la France entière. Bien que Henri III eût pris pour confesseur un ecclésiastique de la *Société de Jésus*, le P. Auger, le couvent qu'ils possédaient dans le faubourg Saint-Antoine était le principal siège de ce comité. Un certain nombre de bourgeois turbulents, qui pour la plupart, avaient joué un rôle actif dans le massacre de la Saint-Barthélemy, agissaient sous l'inspiration des Jésuites. On les appela *les Seize*, après qu'ils se furent emparés du pouvoir municipal et qu'ils furent devenus ainsi les représentants des seize quartiers de Paris.

Ces hommes qui, pendant quelques années, allaient jouer un rôle si considérable sur la scène du monde, étaient les procureurs Crucé, Leclerc, Emerot, Morin ; les notaires La Morlière et Sablut; La Bruyère, lieutenant particulier au Châtelet; les commissaires Louchard et Debart ; Senault, commis au greffe du Parlement ; Drouard avocat ; Alviguin ; Messier ; Passard colonel; Letellier et Audineau. Leclerc ajouta à son nom celui du fameux Bussy d'Amboise, dont il admirait fort les beaux coups d'épée et les vio-

lences contre les huguenots, et s'appela Bussy-Leclerc.

Le duc de Guise seconda les fureurs du clergé, fit cause commune avec lui. Il ne cessa jamais d'être en correspondance avec l'ambassadeur de Philippe II, et l'on voit dans ses lettres que l'activité qu'il déployait avait pour principal objectif de rendre toujours la paix impossible en France. Ses adhérents répandaient le bruit que Henri III était d'accord avec le roi de Navarre, que plus de 10,000 protestants, cachés dans le faubourg Saint-Germain, n'attendaient que le signal pour se ruer sur les catholiques, dont le sang coulerait à flots, si jamais l'hérétique-relaps, roi de Navarre, parvenait au trône de France. D'autres, plus modérés, et redoutant l'ambition de Henri de Guise, faisaient insérer dans certains rituels, des prières pour qu'il plût à Dieu de donner un fils à Henri III, qui de son côté faisait neuvaines, processions et jubilés dans ce but, mais trouvait le ciel sourd à ses prières.

Il faut lui rendre justice, cependant; après la mort de son frère, il envisagea de sang-froid la possibilité de sa propre mort, et, que ce fût ou non en haine des Guises, il songea à régler sa succession ainsi que la justice et l'intérêt de l'État le demandaient. Il se rapprocha de son beau-frère Henri de Navarre, et envoya un de ses favoris pour lui conseiller de revenir au catholicisme afin de se tenir prêt à monter après lui sur le trône. Le roi de Navarre repoussa avec énergie une pareille proposition, aux vifs applaudissements de tout son parti, mais non sans soulever de nouvelles colères dans le cœur des catholiques.

Les princes Lorrains ne dissimulèrent pas l'irritation que leur causait la faveur dont Henri III accablait Joyeuse et d'Epernon, qu'il avait faits ducs et pairs, et auxquels il confiait le commandement de ses plus belles armées, au mépris des droits des plus vieux capitaines. Le duc de Guise

s'éloigna de la cour et s'empara de la ville de Châlons, en Champagne, tandis que son frère, le duc de Mayenne, se rendait maître de Dijon. Le roi en conçut un vif mécontentement.

Ce fut un prélat, le cardinal Charles de Bourbon, l'oncle de Henri de Navarre, qui prépara la reprise de ces luttes fratricides, en publiant un manifeste qui allait devenir la déclaration de guerre des Ligueurs (avril 1585). « Ce royaume très chrétien, y était-il dit, ne souffrira jamais régner un hérétique, attendu que les sujets ne sont tenus de reconnaître ni soutenir la domination d'un prince dérogé de la foi catholique et relaps; le premier serment que fassent nos rois lorsqu'on leur met la couronne sur la tête étant de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, sous lequel serment ils reçoivent celui de fidélité de de leurs sujets, et non autrement. » Puis, après avoir signalé à la haine générale Henri III, qui favorisait en tous lieux les protestants, ceux des Flandres contre le roi d'Espagne, ceux d'Allemagne contre l'empereur, et qui était l'allié de Henri de Navarre, il déclarait au nom de tous ses « bons amis et très-affectionnés gens de savoir et craignant Dieu, avoir juré tous et saintement promis de tenir la main forte et armée, à ce que la Sainte Église soit réintégrée en sa dignité et en la vraie et seule religion catholique. »

Ce cardinal de Bourbon, vieillard débauché, profondément incapable, ne visait rien moins que la couronne de France pour son propre compte, au préjudice du Béarnais, son neveu. Il fallait un roi à la France, bien loin encore d'être mûre pour la République. Guise craignait qu'elle ne fût pas suffisamment préparée à accepter un changement de dynastie. Il travaillait donc à disposer les esprits en faveur d'un vieillard qui ne ferait que passer sur le trône, et auquel alors il pourrait succéder, après que Charles de Bour-

bon lui aurait servi à faire écarter Henri de Bourbon, roi de Navarre. Mais la France accepterait-elle d'être gouvernée par un cardinal, par un prêtre? Guise n'eut pas de peine à persuader à celui-ci que l'on obtenait tout de Rome, en y mettant le prix, et quand il s'agissait des intérêts de l'Église. Relevé de ses vœux, il épouserait la duchesse douairière, veuve du duc de Montpensier, sœur des Guises, et tout était merveilleusement combiné pour qu'un vieillard de soixante-deux ans héritât d'un roi qui n'en avait que trente-trois. Le 16 janvier 1585, ces honnêtes trafiquants de couronne signèrent à Joinville un traité secret, passé entre le duc de Guise et le duc de Mayenne, son frère, d'une part, et de l'autre entre les représentants du cardinal de Bourbon et ceux du roi d'Espagne. Chacun y prétendait duper les autres: le cardinal de Bourbon prenait au sérieux sa candidature et se souciait peu des intérêts des Guises et de Philippe II; le roi d'Espagne n'acceptait Henri de Guise que comme un dissolvant chargé de perdre et ruiner la France qui, de guerre lasse, se jetterait entre ses bras; et Guise espérait bien qu'un jour le concours de l'Espagne lui permettrait de monter sur le trône après que la mort l'aurait débarrassé du vieux cardinal.

Ces rivalités puissantes s'appuyaient également sur la Ligue, qui se trouvait ainsi fractionnée en trois partis. Il y avait celui du peuple, qui voulait le gouvernement municipal des Seize, et acceptait la perspective de voir régner l'infante d'Espagne, la jeune princesse Isabelle, fille de Philippe II, nièce de Henri III, mariée à un prince français; le parti bourgeois, qui travaillait pour le cardinal de Bourbon; et le parti des Guises, qui voulait que la royauté passât dans les mains de la maison de Lorraine.

Le duc de Guise se rapprocha de la cour, et le 7 juillet, à Nemours, des articles furent signés par Catherine au nom

du roi, et par le duc de Guise, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, et le duc de Mayenne. Par ce traité, que l'on appelle quelquefois la *Paix de juillet*, Henri III interdisait le culte protestant par toute la France, chassait dans l'espace d'un mois tous les ministres et prédicants, supprimait les chambres mi-parties, reprenait toutes les places de sûreté accordées antérieurement aux calvinistes. Il s'engageait à solder les troupes de la Ligue, et confiait le gouvernement des provinces à ses chefs, aux ducs de Guise, de Mayenne, de Mercœur, d'Aumale et d'Elbeuf. Tous les anciens édits de tolérance furent révoqués, le culte protestant fut interdit sous peine de mort et de confiscation de tous les biens...

Il semblait que l'on ne se préoccupât dans cet acte, que de défendre la religion catholique et d'exterminer les fauteurs de la Religion Prétendue Réformée; mais, ainsi que Lestoile le remarque très judicieusement, « le pis était en tout cela que le roi était à pied et la Ligue à cheval, et que le sac de pénitent qu'il portait n'était pas à l'épreuve, comme la cuirasse qu'ils portaient sur le dos. » Et, en effet, les cousins de Guise, les ducs d'Aumale et d'Elbeuf commandaient aussi des corps d'armées, et assuraient aux *Guisarts* une force de plus en plus formidable.

Henri III vint porter lui-même au Parlement les lettres patentes données en exécution du traité de Nemours, et lorsqu'il sortit du palais, la foule fanatisée fit entendre de longues acclamations qui depuis longtemps ne saluaient plus son passage. Ce n'était rien moins cependant, que sa déchéance dans l'avenir, et son abdication en faveur de la Ligue, que le roi faisait enregistrer par le Parlement. Déjà, antérieurement à la signature de ce traité dont les conséquences devaient être si terribles, les Guises et le cardinal de Bourbon avaient dépêché à Rome le cardinal de Pellevé,

archevêque de Sens, et le jésuite Mathieu, à qui l'ardeur de son zéle mérita le surnom de *Courrier de la Ligue.* Le but de leur mission était de presser le pape d'excommunier le roi de Navarre et le prince de Condé, chefs déclarés du parti protestant, et d'assister la Ligue de troupes et d'argent. Mais Grégoire XIII, alors dans sa quatre-vingt-quatrième année, redoutait de se lancer dans des embarras nouveaux, et n'aspirait plus qu'à mourir en paix. Il laisserait faire, mais n'agirait pas. Sans doute, les deux émissaires avaient posé subsidiairement la question de l'opportunité d'assassiner le roi, car lorsqu'ils rentrèrent en France, annonçant qu'après une conférence avec le général des jésuites et le cardinal de Como, premier ministre du Saint Père, celui-ci autorisait la guerre contre les hérétiques, avec ou sans la permission du roi, « levant tout scrupule de conscience à cet égard, » ils ajoutèrent: « Le pape ne trouve pas bon que l'on attente à la vie du roi ; mais si l'on pouvait se saisir de sa personne, et ôter d'auprès de lui ceux qui sont cause de la ruine de ce royaume, et lui donner gens qui le tinssent en bride et lui donnassent bon conseil, on trouverait bon cela (Nevers, *Mémoires*). » Henri III eut connaissance de cette singulière députation de ses sujets auprès d'un souverain étranger, et fit saisir les revenus de l'archevêché de Sens et des autres bénéfices du cardinal de Pellevé.

Grégoire XIII mourut sur ces entrefaites (10 avril 1585). Nous dirons avec l'abbé Ducreux que « la France n'a pas encore oublié la joie qu'il fit éclater lorsqu'il apprit la nouvelle de l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy, ni tout ce qu'il fit pour entretenir les fureurs de cette Ligue fanatique qui déchirait le royaume sous prétexte de religion. » Il eut pour successeur Félix Peretti, l'ancien gardeur de pourceaux, dont l'ambition n'était pas assouvie par le titre

de cardinal de Montalto, et qui, par un prodige de ruse et de dissimulation, sut escamoter la tiare pontificale. Il se fit vieux et cassé avant l'âge, se retira des brigues et des affaires, n'ayant de souci que de travailler à son salut, et de prolonger de quelques jours une vie prête à l'abandonner. Le dos voûté, la tête penchée sur l'épaule, il ne pouvait traîner ses pas chancelants qu'appuyé sur un bâton, et ne prononçait plus que d'une voix mourante, quelques paroles qu'une toux opiniâtre interrompait à tout instant. Ce n'était qu'un souffle, et chaque matin on s'étonnait qu'il ne se fût pas éteint dans la nuit. Les cardinaux du conclave redoutaient de choisir l'un d'entre eux, qui eût occupé le siége pendant trop d'années,et auquel il y avait peu de chances de succéder. On songea donc au moribond. Aux premières ouvertures qui lui furent faites, il répondit avec un profond soupir : « Hélas ! ma vie durera moins que le conclave, et si l'on m'impose ce fardeau pour un jour, je ne retiendrai que le titre de pape, pour laisser aux autres le soin d'en exercer toute l'autorité. » Il n'en fallait pas davantage pour fixer sur lui le choix de tous ses collègues, et le 24 avril, il fut élu Souverain Pontife. Son front se releva sous la triple couronne, sa taille se redressa, il jeta loin de lui son inutile béquille, s'avança d'un pas ferme au milieu de la chapelle, et entonna le *Te Deum* d'une voix qui fit vibrer les vitraux. Sixte-Quint avait rampé comme un renard pour gravir les marches du trône pontifical, et, parvenu au but de son ambition, il régna comme un lion.

Les Guises et le clergé s'empressèrent de mettre le nouveau pape dans leurs intérêts, et le supplièrent de lancer contre le Béarnais et le prince de Condé, l'excommunication refusée par Grégoire XIII, afin que Henri III tombât dans l'impossibilité de s'allier à eux, car déjà l'on pouvait prévoir qu'il lui faudrait recourir à ce parti suprême. Sixte-

Quint profita habilement de la circonstance qui lui était offerte pour établir une fois de plus la suprématie du Saint-Siége sur le royaume de France, et il disait, dans la bulle qu'il lança le 10 septembre 1585: « L'autorité baillée à Saint Pierre et à ses successeurs par l'infinie puissance du Roi Éternel, surpasse tous les pouvoirs des rois et princes terriens, et étant fondée sur la ferme pierre, et n'étant jamais ébranlée par aucuns vents ou orages contraires ou favorables, elle prononce des arrêts et jugements irrévocables. Avec toute diligence, elle prend garde à faire observer les lois, et quand elle trouve aucuns contrevenants à l'ordonnance de Dieu, elle les punit de griève condition, les privant de leurs sièges, quelque grands soient-ils, et les terrassant comme ministres de Satan... Prononçons et déclarons Henri, jadis roi de Navarre, et Henri, jadis prince de Condé, être hérétiques, relaps, non repentants, chefs, fauteurs, protecteurs manifestes, publics et notoires des hérétiques, et par ainsi coupables de lèse-majesté divine, et par ce, être privés, eux deux et tous leurs successeurs, de tous et quelconques principautés, duchés, seigneuries, fiefs, honneurs et offices royaux; les déclarons indignes et incapables de les tenir. Et par ce même droit, les déclarons incapables et inhabiles de succéder à quelque principauté, duché, seigneurie et royaume, et spécialement au royaume de France... Et en outre, tous magistrats, seigneurs tenant fiefs et vassaux, sujets et peuples qui leur ont juré fidélité, sachent qu'ils sont absous à jamais de tel serment, soit de fidélité, obéissance, ou autre quelconque, et interdisons à tels sujets de leur rendre obéissance aucune... »

Les temps commençaient à passer, où de telles insolences étaient permises. Malgré l'abaissement où la France était tombée, les outrecuidantes prétentions du Saint-Siége révoltèrent tous les corps de l'État; le Parlement de Paris

fit entendre les plus sévères remontrances au sujet de cette bulle, et alla jusqu'à dire qu'elle n'était bonne qu'à être jetée au feu en présence de toute l'Église Gallicane. Luther eut joint l'action à la menace, et il est regrettable que le Parlement se soit arrêté à moitié chemin. Quant au roi de Navarre, sa réponse fut digne du futur Henri IV. Il publia en son nom et en celui du prince de Condé, une protestation des plus énergiques contre la bulle de Sixte-Quint, et la fit afficher dans les rues de Rome, et jusqu'aux portes du Vatican. Il en appelait à la cour des Pairs, seuls juges compétents pour décider des affaires temporelles et des lois fondamentales du royaume, et citait le pape devant un concile général assemblé à cet effet, ajoutant que s'il ne se soumettait pas à ses décisions, il le tenait, non-seulement pour hérétique, mais pour oppresseur de l'Église, et pour un véritable antéchrist. Il réclamait le concours de tous les princes et de toutes les républiques de la chrétienté, pour lui prêter le secours de leurs armes afin de l'aider à venger l'injure faite en sa personne à toute la maison de France.

De son côté le duc de Guise s'appliquait à s'appuyer de plus en plus sur le clergé. « Il lui promettait l'extirpation de toutes les erreurs (abbé Bérault-Bercastel), » et, n'osant pas encore démasquer ses batteries, il fit déclarer officiellement le vieux cardinal de Bourbon héritier de la couronne. C'est alors que « parut enfin, sous le nom seul du cardinal de Bourbon, le manifeste de la révolte, où l'on exagérait surtout le danger que courait la foi, si la branche hérétique de Bourbon montait sur le trône (Id.). »

Le roi de Navarre se prépara à faire face à tous les dangers. Les calvinistes, justement irrités et redoutant une nouvelle Saint-Barthélemy, prirent les armes en Guyenne et en Languedoc, sous la conduite de Condé, de Montmorency et du vicomte de Turenne. Les chefs huguenots se

réunirent à Montauban, où quelques députés des princes allemands vinrent prendre part à leurs délibérations. Les deux cours ennemies désiraient la guerre, bien plus que les villes et les campagnes qui devaient la faire et la payer, et bientôt en effet elle recommença, guerre de bandits et de pillards, dans laquelle chacun ne cherchait que la satisfaction de ses intérêts personnels. Ainsi, Charles de Lorraine, duc d'Aumale, l'un des plus fanatiques parmi les Ligueurs, « ayant levé quelque nombre de faucheurs et batteleurs de foin, et telles canailles qu'il conduisait en personne, disant qu'il cherchait les huguenots pour les massacrer et dévaliser, court le pays de Picardie, vole, tue, pille et saccage gentilshommes et roturiers, prêtres, moines, laboureurs et marchands, tant catholiques qu'autres, n'épargnant ni lui ni les siens, non plus le catholique que le huguenot, et ne trouvant rien ni trop chaud, ni trop pesant, pille dans les églises et les monastères les reliques, joyaux, chappes, ornements d'église et autres étoffes dont on se peut servir et accommoder (Lestoile). »

» Ces courses, ces sièges, ces incendies, ces meurtres et ces pillages remplissent toute l'histoire provinciale pendant une partie du XVIe siècle, dit avec raison l'historien de Provins (Bourquelot). En 1586, les terres n'ayant pu être ensemencées pendant plusieurs années, la famine se fit sentir, et la peste revint après elle ; elle régnait encore à Provins à la fin du XVIe siècle. »

Bientôt toute la France fut en armes, et cette nouvelle lutte s'appela « la guerre des trois Henris. » Henri III était à la tête des royalistes, Henri de Guise commandait les Ligueurs, et Henri de Navarre guidait les calvinistes, qui avaient encore pour chefs Henri, prince de Condé et Henri, vicomte de Turenne. Le Béarnais comptait sur le concours d'Elisabeth d'Angleterre et des princes luthériens allemands :

le duc de Guise attendait tout de Philippe II et de Sixte-Quint.

Le résultat des sanglantes folies des grands ne tardèrent pas à porter leurs fruits, et en août 1586, « quasi par toute la France, les pauvres gens des champs, mourant de faim, allaient par troupes couper sur les terres les épis de blé à demi-mûrs et les manger à l'instant pour assouvir leur faim effrénée : et ce, en dépit des laboureurs et autres auxquels les blés pouvaient appartenir, même les menaçaient les pauvres gens de les manger eux-mêmes, s'ils ne leur permettaient de manger les épis de leur blé (Lestoile). »

La misère était tellement grande à Paris, que le peuple passait des murmures à la sédition armée. Mais le roi aux abois ne répondait aux doléances de son peuple que par de nouveaux édits bursaux et de nouvelles extorsions. Le 16 juin, il en fit publier vingt-sept d'un seul coup, que le Parlement fut contraint d'enregistrer. « Voilà, s'écria Lestoile, un échantillon des charges insupportables que causait la Ligue au pauvre peuple, qui le rendaient non comme un pré tondu trois fois l'an, mais un corps écorché, ou un squelette... »

Pendant que son peuple, pressuré par le fisc, meurt de faim dans les villes et dans les campagnes et pendant que le sang coule par toute la France sous les coups redoublés des soudarts de tous les partis, le roi s'amuse du mieux qu'il peut, et célèbre les jours gras au milieu des orgies habituelles. En 1587, « le roi fait mascarades, ballets et festins aux dames, selon sa mode accoutumée, et se donne du plaisir et du bon temps tout son saoul ; et persévérant en ses dévotions (que beaucoup appellent hypocrisie), le premier jour de carême se renferme aux Capucins, faisant ou feignant d'y faire pénitence avec ses Mignons (Id.). »

La guerre dérangeait également les plaisirs et les dévo-

tions de Henri III. Il inclinait donc vers la paix. Mais le Balafré voulait la guerre. Il lui montre les princes allemands faisant marcher une armée au secours du roi de Navarre, nouvelle qui était vraie et qui porta à l'extrême la fureur des Seize, qui ne manquèrent pas d'accuser le roi de France de les appeler lui-même pour livrer traîtreusement son royaume aux protestants. Aussi tandis que le lâche monarque se fortifiait dans son Louvre, la populace de Paris s'arrêtait aux partis les plus violents, les uns ne parlant de rien moins que de tuer le roi, les plus modérés se contentant de vouloir l'enfermer dans un monastère. Réunis dans le Forteret, collège que l'on appelait le berceau de la Ligue, les plus exaltés parmi les jésuites et les curés de Paris rédigèrent plusieurs placards qui furent affichés sur les murs de la capitale et expédiés dans les villes de la France. On y faisait appel au concours des « ecclésiastiques, gentilshommes et communautés catholiques des bonnes villes, » lesquelles mettraient sur pied et entretiendraient pendant un an une armée de 20,000 hommes de pied et 4,000 chevaux. On déclarera le cardinal Charles de Bourbon prince catholique, chef et protecteur du royaume, et le duc de Guise et ses frères seront suppliés d'assister la cause en toute occasion. Le pape et le roi d'Espagne seront également suppliés de la secourir de toutes leurs forces et l'on s'efforcera de livrer à l'Espagne la ville de Boulogne comme port de débarquement. On s'engageait à ne pas déposer les armes avant d'avoir « remis l'état de l'Eglise en ses anciennes et saintes institutions, privilèges, honneurs, libertés et franchises, selon les saints décrets et conciles généraux, même celui de Trente (Palma Cayet). »

On ne s'arrêta pas en si beau chemin, et l'année suivante, on faisait circuler des articles secrets dans lesquels il était dit que « pour remettre le service de Dieu et la religion

Bataille de Coutras.

catholique en son ancienne splendeur, le roi serait requis de faire publier le concile de Trente, et de faire établir la sainte inquisition dans les villes où il y a archevêque ou évêque (Id.). »

Pendant que ces criminelles intrigues s'agitaient plus ou moins ouvertement, de graves événements militaires se préparaient. Henri III avait confié, au duc de Joyeuse, son favori, la plus belle de ses armées, « que le commun populaire nommait la Redoutable, » destinée à marcher contre le roi de Navarre, tandis que le duc de Guise irait, à la tête de troupes nombreuses, s'opposer à l'entrée en France des auxiliaires que l'Allemagne envoyait au secours des protestants français. Les curés de Paris, dans leurs sermons, recommandaient au peuple d'adresser au ciel leurs prières en faveur de ces deux chefs glorieux, « contre ce faux et cauteleux renard de Béarnais. » Après s'être enivré de l'encens que lui prodiguaient les prédicateurs de la ville, Joyeuse se mit en marche, entraînant à sa suite tout ce qu'il y avait de plus leste, de plus éclatant, de plus futile parmi la noblesse française, la conviant à venir assister, non pas à une bataille, mais à une victoire certaine et à un triomphe assuré.

Le 20 octobre, les deux armées se rencontrèrent à Coutras, en Saintonge. Le Béarnais avait autour de lui les plus braves parmi ses capitaines, le prince de Condé et son frère, le comte de Soissons, le duc de La Rochefoucauld et le vicomte de Turenne. De chaque côté l'infanterie n'était guère que de 4,500 hommes ; mais la cavalerie huguenote ne comptait que 1,200 chevaux, tandis que celle de Joyeuse était deux fois plus nombreuse et mieux équipée. Au moment où l'affaire allait s'engager, les huguenots, suivant leur habitude, se jetèrent à genoux et entonnèrent le psaume :

La voici l'heureuse journée
Qui répond à notre désir !

Les jeunes fous qui entouraient Joyeuse poussèrent des cris railleurs et s'écriaient qu'ils se rendaient et demandaient merci : — « Non, leur dit un vieux guerrier, Lavardin ; je les ai vus déjà au combat. Ils sont doux et pieux chevaliers avant la bataille ; mais à la charge, ils seront diables et lions ; souvenez-vous que je vous l'ai dit. »

Ils se relèvent en effet, Henri s'élance sur son cheval, et crie à Condé et à Soissons : « Cousins, vous êtes du sang de Bourbon comme moi : mais, vive Dieu ! je vous montrera que je suis votre aîné ! — Et nous vous montrerons, répondit Condé, que vous avez de bons cousins ! » Les huguenots fondent sur la présomptueuse noblesse qui entourait Joyeuse, et dont les armes étincelaient d'or et de pierreries. Déjà elle pliait sous cet effort terrible, lorsque Lavardin rétablit le combat en enfonçant presque la droite des protestants. Joyeuse se précipite par la brèche ouverte, et déjà les catholiques criaient victoire, lorsqu'une charge brillante, commandée par le roi de Navarre, changea la face des choses. Joyeuse avait annoncé bien haut qu'il ne ferait pas de quartier : les huguenots lui appliquèrent la peine du talion, et avant que Henri de Navarre pût désarmer leur fureur, 3,000 hommes de pied, beaucoup de cavaliers, et plus de 400 gentilshommes étaient passés au fil de l'épée. Joyeuse venait de se rendre, lorsqu'un soldat calviniste lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

Le parti protestant, qui n'avait essuyé que des défaites lorsqu'il était commandé par Coligny et le premier des Condé, triomphait enfin sous Henri de Navarre, qui montra autant de générosité après la victoire qu'il avait déployé de courage pendant l'action. La cour fut attérée à la nouvelle de ce désastre, et Catherine de Médicis n'hésita pas à dire « qu'en toutes les batailles et rencontres advenues en France depuis vingt-cinq ans, il n'était mort autant de

gentilshommes français qu'en cette malheureuse journée. »

Toutefois, les résultats de la victoire de Coutras furent nuls, et compensés par la défaite qu'essuyèrent les Allemands dont l'arrivée avait été retardée par des circonstances fâcheuses. Henri III était tombé si bas, qu'il redoutait jusqu'aux victoires de son parti, parce qu'elles ajoutaient au prestige des Guises et à la puissance de la Ligue. Il avait peur de la guerre, toutes les victoires tournant contre lui, il eût voulu négocier toujours, quitte à violer la parole jurée, quand son intérêt le lui conseillerait. Il cherchait donc à parlementer avec les reîtres, et les prédicateurs l'accusèrent alors en pleine chaire de les appeler, de concert avec le roi de Navarre. Ils le traitèrent de tyran, de fauteur d'hérésie, et, renversant l'ordre des lettres de son nom de Henri de Valois, ils y trouvèrent l'anagramme de *Vilain Hérode*, sous lequel il fut désormais désigné. Il envoya deux commissaires et quelques sergents pour se saisir des plus audacieux. Mais Boucher, curé de Saint-Benoît, soutenu par deux des plus fougueux Ligueurs, Crucé et La Haste, fit sonner le tocsin, et bientôt la populace ameutée repoussa les gardes du roi et arracha de leurs mains les coupables qu'ils avaient arrêtés. Le roi manqua de courage pour châtier cette première insurrection, et les Seize n'en devinrent que plus insolents après ce qu'ils appelèrent « l'heureuse journée de Saint-Séverin. » Ni leurs outrages, ni leurs exigences ne connurent plus de bornes, et, dans le vain espoir d'imposer silence aux injures et aux calomnies, Henri se décida à marcher en personne contre les auxiliaires allemands qu'attendaient les huguenots, les poursuivant dans l'intérieur du royaume, tandis qu'à la tête d'une autre armée, Guise s'avançait à leur rencontre vers la frontière de l'Est.

Le duc de Bouillon, le jeune prince de Conti, frère de

Condé, François de Châtillon, le digne fils de l'amiral Coligny, ayant rejoint les auxiliaires suisses et allemands, pressaient leur marche. Henri III n'était pas fâché de leur permettre de séjourner le plus longtemps possible en Lorraine, qu'ils saccageaient, dans l'espoir que la vue de ses domaines au pillage déciderait Guise à désirer la paix. Mais Guise se contenta de brûler et piller des terres appartenant au duc de Bouillon, pour punir celui-ci des dévastations qu'il s'était permises en Champagne à son préjudice.

On accusait le prince Jean Casimir, qui devait se mettre à la tête des auxiliaires allemands, d'être vendu aux Ligueurs. Toujours est-il qu'il confia le commandement de ses troupes au burgrave de Dohna, qui se montra au dessous des hautes fonctions qu'il avait à remplir. De son côté, Guise avait renforcé son armée de mercenaires allemands et italiens envoyés par Alexandre Farnèse, duc de Parme. Après avoir remporté quelques succès sur les Suisses et les mercenaires allemands à la solde du roi de Navarre, Henri fit à ceux-ci de nouvelles ouvertures de paix, qui furent acceptées, et ils repassèrent la frontière. Pendant ce temps, les deux frères, Guise et Mayenne infligeaient une première défaite aux reîtres qu'ils avaient devant eux, à Vimori près de Montargis, puis une autre plus décisive au château de Bourg-d'Auneau, dont ils s'étaient emparés par trahison. Soudoyés par la sœur des Guises, la duchesse de Montpensier, qui se faisait appeler « la reine de la Ligue, » les prédicateurs de Paris ne manquèrent pas d'amoindrir les succès remportés par le roi, pour exagérer les victoires de Guise. La capitulation accordée aux Allemands fut taxée de trahison ; furieux, Henri III fit défendre au vainqueur d'Auneau d'entrer à Paris pour y jouir de son triomphe, et vint, le 23 décembre, sous son harnais de guerre, assister

au *Te Deum* qui fut chanté à Notre-Dame pour célébrer sa victoire. Quelques jours après, il manda au Louvre Boucher, curé de Saint-Benoît, et les théologiens de la Sorbonne, que l'on accusait de parler secrètement de l'opportunité de déposer un roi indigne et traître aux intérêts de la religion. Il s'emporta contre eux en vaines menaces, mais l'impunité les rendit plus insolents. Il ordonna à la duchesse de Montpensier de s'éloigner de Paris. Elle n'en fit rien, et continua à le braver, disant ouvertement qu'elle faisait plus contre lui avec ses curés et ses prêcheurs que ses frères avec leurs armées. Elle portait ostensiblement à sa ceinture des ciseaux qui devaient donner au roi de France et de Pologne « une troisième couronne, » en lui faisant une tonsure de moine, comme Pépin-le-Bref l'avait fait pour le dernier des Mérovingiens.

Tout conspirait à la fois contre ce malheureux prince. Une dame, que Lestoile ne nomme pas, vint l'avertir que le duc de Guise s'était rendu secrètement à Rome, qu'il n'y avait séjourné que trois jours, et ne s'était fait connaître que du cardinal de Pellevé, avec lequel il n'avait pas cessé de conférer nuit et jour ; que le pape avait envoyé au duc « une épée gravée de flammes, » et que le duc de Parme, en lui expédiant des secours, lui avait mandé qu'entre tous les princes de l'Europe, il n'appartenait qu'à Henri de Lorraine d'être chef de guerre et défenseur de la religion.

De sombres nuages semblaient accourir de tous les points de l'horizon, et l'on prévoyait qu'un orage terrible allait éclater sur la tête du dernier des Valois, qui semblait s'abandonner lui-même. La Ligue fomentait de nouveaux complots dans Paris, et ne devait pas tarder à se livrer aux dernières violences. Un conseil général, dit « des Quarante, » composé d'intrigants et de tous états, avocats et procureurs, magistrats et huissiers, nobles et ecclésiastiques, imprimait

à la ville l'impulsion qu'il recevait lui-même des jésuites, qui déjà formaient une puissance dans le royaume, et faisaient circuler par toute la France le mot d'ordre qu'ils recevaient de Rome. Le chef de ces fanatiques était le cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, dont le frère Robert de Pellevé était évêque de Pamiers. Le fougueux prédicateur Guillaume Rose, évêque de Senlis, était encore plus ardent que lui à souffler la haine et à prêcher la révolte. Puis venaient à leur suite les curés de toutes les paroisses de Paris, le docteur et prédicateur Lucain ; Boucher, curé de Saint-Benoît ; Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie ; Pigenat, de Saint-Nicolas ; Prévost, de Saint-Séverin ; Hamilton, de Saint-Côme ; Aubry, de Saint-André-des-Arcs ; le cordelier savoyard Garinus ; Varade, lecteur des jésuites de Paris ; Pierre Christin, frère prêcheur ; le jésuite Commolet, et bien d'autres.

La modération était taxée de crime. Deux curés, Morenne, de Saint-Merry, et Benoist, de Saint-Eustache, furent chassés de Paris, parce qu'ils s'efforçaient de calmer la fureur du peuple, et le cordelier italien Panigarola, qui était venu en France à la suite du cardinal Caëtano, légat du pape, ayant dit, en simple conversation, qu'il eût été à propos de faire la paix plutôt que de soulever ces guerres fratricides, les Seize en furent avertis et le menacèrent, s'il ne tenait pas un autre langage, de l'enfermer dans son froc comme dans un sac, et de l'envoyer porter par eau à Saint-Cloud au Béarnais ses paroles pacifiques. Prudemment, il changea de langage, et le dimanche suivant, il prêcha la guerre avec tant d'ardeur, qu'il en oublia de boire au milieu de son sermon, ainsi qu'il en avait l'habitude.

Les provinces n'étaient pas moins troublées par le fanatisme clérical, mais on comprend qu'il est impossible de suivre la Ligue hors de Paris et dans ses innombrables rami-

fications. A Lyon, par exemple, nous aurions à citer l'archevêque de cette ville, d'Espinac, qui mérita d'être surnommé « l'intellect et l'âme de la Ligue. » Un jour, devant Henri III, il déclarait Henri de Navarre indigne de porter la couronne à cause de son hérésie. Le duc d'Épernon, faisant allusion aux scandales de la vie privée de ce prélat, lui demanda devant toute la cour « si un homme qui commettait inceste avec sa sœur, qui faisait un commerce simoniaque de toutes les choses saintes, qui avait consumé tout son bien et celui de sa famille dans les plus sales débauches, était digne de l'une des premières prélatures de l'Église. »

Henri III n'était rentré dans Paris que pour pouvoir mesurer la profondeur de l'abîme qui se creusait sous ses pas, et la popularité toujours croissante du Balafré. « Les prédicateurs criaient que sans la prouesse et la constance de Guise, l'arche sainte serait tombée entre les mains des Philistins, et que l'hérésie eût triomphé de la religion... Là-dessus la Sorbonne, c'est-à-dire trente ou quarante pédants, maîtres-ès-arts crottés, qui, après grâces, traitent des sceptres et des couronnes, firent le 16 du présent mois un résultat secret, qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect (Lestoile). » Boucher, curé de Saint-Benoît était l'un de ceux qui avaient le plus poussé à cette déclaration, et c'est ainsi que l'Église, sans songer aux conséquences de ce qu'elle faisait, mettait elle-même en avant le dogme de la souveraineté du peuple. Henri fit venir à sa cour le Parlement et la faculté de théologie, et n'osant plus même sévir, se contenta de reprocher à Boucher en particulier sa malice, et à tous leur licence effrénée.

Le pauvre roi échouait presque dans les velléités de clémence qu'il avait quelquefois, car les horreurs de la guerre

civile n'avaient pas fait cesser les persécutions individuelles, et par moments on pouvait se croire revenu aux temps de Henri II. Le grand artiste Bernard Palissy, le « potier des Tuileries, » avait dû à l'amitié que lui portait Charles IX d'échapper au massacre de la Saint-Barthélemy. Mais devenus maîtres dans Paris, les Seize le firent jeter à la Bastille, où il se rencontra avec les deux filles protestantes du président Foucaud. Il était menacé, dit d'Aubigny, d'être conduit à la mort, lorsque Henri III, qui eût voulu le sauver, vint le visiter dans sa prison, le 31 janvier 1588, en compagnie des deux curés de Saint-Eustache et de Saint-Séverin. Le roi leur promettait de leur ouvrir lui-même les portes de la Bastille, s'ils consentaient à aller à la messe.

« Mon bonhomme, dit le roi en s'adressant à Palissy, il y a quarante-cinq ans que vous êtes au service de la reine ma mère et de moi ; nous avons enduré que vous ayez vécu en votre religion, parmi les feux et les massacres ; maintenant je suis tellement pressé par ceux de Guise et mon peuple, qu'il m'a fallu malgré moi mettre en prison ces deux pauvres femmes et vous ; elles seront brûlées, et vous aussi, si vous ne vous convertissez. — Sire, répondit Palissy, vous m'avez dit plusieurs fois que vous aviez pitié de moi ; mais moi, j'ai pitié de vous, qui avez prononcé ces mots : *J'y suis contraint*. Ce n'est pas parlé, en roi. Ces filles et moi, qui avons part au royaume des cieux, nous vous apprendrons ce langage royal, que les Guisarts, tout votre peuple ni vous, ne sauriez contraindre un potier à fléchir les genoux devant des statues. »

Henri n'osa ni châtier ce fier langage, ni faire exécuter la sentence qui condamnait au bûcher l'homme qui était l'une des illustrations de son règne. Il se contenta de le laisser en prison, où il mourut à l'âge de quatre-vingt dix ans.

Espérant être plus heureux auprès de deux faibles jeunes filles, il se retourna vers « les Foucaudes, » leur demandant seulement de promettre d'aller à la messe. Il fut battu sur la question théologique qu'il prétendit discuter avec elles. Il les livra aux deux curés, et fut contraint d'avouer qu'il n'avait jamais vu de femmes « se défendre si bien que celles-là, ni mieux instruites en leur religion et hérésie. » Elles furent pendues en place de Grève, par sentence du Châtelet, confirmée par le Parlement.

Le 5 mars, le parti protestant essuya une perte considérable. Le prince de Condé mourut presque subitement, empoisonné, à ce qu'on crut, par sa femme, Charlotte de la Trémouille. Les fanatiques ne manquèrent pas de dire que cette mort mystérieuse était la conséquence de l'excommunication que le pape avait lancée contre lui et le Béarnais, son cousin ; mais lorsque le cardinal de Bourbon donnait au roi cette explication, qui faisait de Dieu l'exécuteur des hautes-œuvres du Saint Père, Henri III lui répondit que cela pouvait bien n'y avoir pas nui, mais qu'autre chose aussi y avait aidé. Quoiqu'il en soit, si Condé n'eut pas les brillantes qualités de Henri de Navarre, il n'eut pas non plus la légèreté de ses mœurs, et déploya au contraire en toute circonstance une tenue, une persévérance religieuse et politique qui manquèrent au « vert galant, » et ce fut à tout prendre un grand et noble caractère.

Tandis que Henri III n'osait plus qu'adresser des remontrances et menacer ses adversaires, le Balafré, fort des acclamations idolâtres de la multitude, et voulant se poser de plus en plus en champion de la cause de l'Église, prétendait lui imposer un gouvernement aveuglement dévoué à la Ligue. Dans une conférence tenue à Nancy,et à laquelle il assistait avec le cardinal de Lorraine, les Seize et la plupart des curés de Paris, on avait pris des résolutions d'une

gravité extrême. Une fois de plus, Guise pressait le roi de faire publier en France les décrets du concile de Trente, d'y etablir l'inquisition, au moins dans les villes épiscopales et archi-épiscopales, de concéder plusieurs places fortes à la Ligue, et de confisquer et vendre les biens de tous les hérétiques pour soudoyer une armée catholique. En outre il devait déclarer sur le champ la guerre aux huguenots, guerre à outrance, dans laquelle on massacrerait tous les prisonniers, à moins qu'ils ne s'engageassent solennellement à vivre en bons catholiques,à payer comptant la valeur de tous leurs biens, et servir pendant trois années à leurs dépens et sans solde. C'était un acte d'abdication que le Balafré demandait à Henri de signer. Celui-ci louvoya, discuta, gagna du temps ; mais chacun put dire que Guise voulait sauver la religion, que le roi laissait périr entre ses mains, et les curés continuèrent de faire retentir les chaires de leurs diatribes furibondes, dans lesquelles ils ne l'appelaient plus que Vilain Hérode, tyran et fauteur d'hérétiques. Bussy-Leclerc, La Chapelle-Marteau, et deux autres des Seize préparèrent un soulèvement pour arrêter Henri pendant ses mascarades du mardi gras. Prévenu à temps, Henri resta renfermé au Louvre, et envoya au duc de Guise, alors à Soissons, défense de venir à Paris, où sa présence pourrait être l'occasion de troubles dont il le rendrait responsable. En même temps il massait ses gardes autour du Louvre et faisait entrer dans Paris des régiments suisses et des gardes françaises. Cela ne fit qu'augmenter l'irritation des Ligueurs, qui envoyèrent à Soissons un des leurs presser le duc d'accourir à leur secours. Guise hésita longtemps, insista sur la défense que lui avait faite le roi, puis enfin, prenant son parti, se mit en route, et secrètement, avec une suite de huit personnes seulement, entra à Paris au milieu de la journée du 9 mai 1588. Bientôt il fut re-

connu, ou se fit reconnaître, et ce fut alors une véritable marche triomphale à travers les rues de Paris. Il se rendit d'abord au logis de la reine-mère, qui, toujours pleine de foi dans les moyens de l'intrigue, dont elle savait si bien faire jouer les ressorts, l'accompagna au Louvre, espérant amener une réconciliation entre son fils et le Balafré. Henri pendant ce temps, ayant appris que Guise avait violé sa défense, demandait conseil au capitaine Alphonse Corse, qui lui répondit :

— Sire, s'il plaît à Votre Majesté de m'honorer de cette charge, je vous apporterai aujourd'hui sa tête à vos pieds, ou bien je le conduirai au lieu où il vous conviendra d'en ordonner, sans qu'homme au monde ne bouge ni ne remue !

La promesse était peut-être déjà difficile à tenir, car l'archevêque de Lyon, d'Estinac et beaucoup de capitaines de la Ligue entraient dans la ville, suivis bientôt de troupes nombreuses qui se répandaient dans les divers quartiers. Henri se contenta donc de faire au duc de Guise « assez maigre accueil, » et de lui reprocher d'avoir transgressé ses ordres. Guise se défendit de son mieux, affirma n'avoir pas reçu sa missive, et se retira, le peuple faisant retentir sur son passage les cris enthousiastes de : Vive Guise ! Vive le pilier de l'Eglise !

Le 10, le roi fit distribuer les Suisses et les Gardes-Françaises sur les ponts, les places, les rues principales, et aux alentours de son palais. Le duc de Guise se rendit au Louvre, mais accompagné cette fois de plus de quatre cents gentilshommes armés de pistolets, mal dissimulés sous leurs manteaux. Il rappela au roi son serment d'exterminer les huguenots, mais Henri lui répondit que les États lui refusaient l'argent qui lui permettrait de leur faire la guerre. Il se plaignit de l'insolence des Parisiens, forts de la présence

de quinze cents étrangers que l'on n'employait qu'à fomenter le désordre, et réclama le concours du duc pour les faire éloigner de la capitale.

Mais le lendemain, les Parisiens s'opposèrent au départ de ces mercenaires. Henri donna l'ordre de faire entrer dans Paris les troupes cantonnées à Vincennes, et Guise l'accusa de les appeler pour égorger cent-vingt des plus zélés parmi les catholiques. Il en fit circuler la liste, en tête de laquelle figurait son nom, suivi de ceux des membres du conseil des quarante, des curés, des prédicateurs les plus connus pour leur haine contre le roi. La peur donna du courage aux plus timides, et le peuple résolut de prendre les armes.

Le 12, dès quatre heures du matin, Crucé, l'un des Seize, lança dans le quartier de l'Université trois émissaires qui, effarés, allaient criant : Alarme !... Alarme !... Et quand ils étaient interrogés, ils disaient que c'était Châtillon, le fils de Coligny, qui venait de pénétrer dans la ville par le faubourg Saint-Germain, à la tête de ses huguenots, qui menaçaient de tout mettre à feu et à sang. En vain les maréchaux de Biron et d'Aumont, Crillon, le seigneur d'O, le capitaine Alphonse, et ceux qui commandaient les troupes du roi voulaient démentir ces bruits ridicules ; les Guisarts criaient au peuple de se défier des Politiques, qui s'entendaient avec le roi de Navarre, et qu'il ne fallait avoir confiance que dans le seul duc de Guise. Bientôt les boutiques se ferment, les chaînes se tendent en travers des rues, et les barricades s'élèvent à tous les carrefours. Artisans et marchands, bourgeois, procureurs et avocats, présidents et conseillers à la cour, tous s'arment de fusils et de hallebardes ; on n'entend que cris et discours séditieux pour enflammer le populaire. Demeuré fidèle au parti du roi, l'historien de Thou rencontra dans la soirée le président Brisson, devenu colonel des compagnies bourgeoises de son quar-



Guise aux barricades.

tier, « qui s'accommodait au temps, et entrait dans les sentiments de cette populace : ce qui dans la suite lui fut très funeste. »

La reine-mère tente un dernier effort, se fait porter dans sa chaise en franchissant les barricades, jusque chez le duc de Guise, qu'elle supplie de venir au Louvre où il trouvera le roi disposé à lui accorder toutes les satisfactions qu'il peut désirer. Mais le duc la reçoit avec une froideur un peu dédaigneuse, et s'excuse de se risquer au Louvre dans les circonstances actuelles. Le péril grandissait pendant ces vains pourparlers. Dans le quartier de l'Université, le comte de Brissac, « et les prédicateurs qui marchaient en tête comme colonels des mutins, ne tenaient autre langage, sinon qu'il fallait aller quérir Frère Henri dans son Louvre, avaient fait armer sept ou huit cents écoliers, et trois ou quatre cents moines de tous les couvents, prêts à marcher vers le Louvre, à la faveur du peuple, furieusement animé contre le roi (Lestoile). »

Cependant Henri eût pu peut-être ressaisir le pouvoir par un coup de force, et abattre à ses pieds le sujet rebelle qui soulevait contre lui le peuple de sa capitale. Il recula, et donna l'ordre de retirer les Suisses et les gardes françaises des postes qu'ils occupaient pour les concentrer autour du Louvre. Ce mouvement de recul donna du courage aux insurgés ; exaspérés surtout contre les mercenaires étrangers, ils se ruèrent sur les Suisses qui, se jetant à genoux, et montrant leurs chapelets, criaient : Bons catholiques !... Miséricorde !...

Bientôt toutes les portes de Paris furent gardées par les bourgeois en armes, et Guise se trouva maître de la capitale. Il ne restait plus au pouvoir des troupes royales que la Porte Neuve, par laquelle le roi s'enfuit, « la larme à l'œil et l'alarme à l'oreille, » poursuivi par la malédiction

et les outrages du peuple, et même par quelques arquebusades. Arrivé à Saint-Cloud, il jeta un dernier regard vers Paris, maudissant la ville ingrate, et jurant de n'y rentrer que par la brèche. Il continua sa marche jusqu'à Chartres, où il séjourna jusqu'à la fin du mois.

Deux des Seize partagèrent le pouvoir avec le Balafré. Bussy-Leclerc s'attribua le commandement de la Bastille, et la Chapelle-Marteau se nomma prévôt des marchands. Mais en réalité, à la suite de ces trois journées des barricades, tout le monde avait abdiqué, Guise comme Henri III, car après la fuite du roi, il se trouvait maître de la situation, comme jamais il ne lé pourrait devenir davantage, et il devait, le 12 mai, placer la couronne sur sa tête, et se laisser porter par la foule jusqu'à Reims. « La France, dit un historien contemporain, était folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse. » Mais il prétendait faire de la légalité dans sa révolte, et préférait devoir le trône aux députés de la nation, plutôt qu'à un soulèvement populaire. Il se croyait sûr de tout le monde. Les nobles l'appelaient « leur grand. » Les Seize le pressaient d'agir. Il tenait le clergé par les cardinaux de Lorraine et de Guise, et la duchesse de Montpensier avait à sa solde tous les curés et prédicateurs de Paris. Il attendit les Etats de Blois, et nous verrons ce qu'il y trouva.

Lorsque le roi de Navarre apprit la fuite de Henri III, il demeura un instant rêveur, puis il s'écria gaiement : « Ils ne tiennent pas encore le Béarnais ! »

Les Seize espéraient contraindre le Parlement à légaliser l'insurrection. Guise le protégea contre leurs violences, et tenta d'obtenir par la ruse et la douceurce qu'il eût refusé peut-être à la pression populaire. Il vint trouver le premier président Achille de Harlay, et, dans un discours plein d'adresse et de flatteries, réclama son concours pour réprimer l'anarchie

et rendre aux lois l'autorité qu'elles avaient perdues. De Harlay se promenait dans son jardin ; il ne rentra pas même pour le recevoir, et se contenta de répondre : « C'est grand pitié quand le valet chasse le maître. Au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est à mon roi, et mon corps entre les mains des méchants ; ils en feront ce qu'ils voudront. Vous me parlez d'assembler le Parlement ; quand la majesté du prince est violée, le magistrat n'a plus d'autorité. » Tant de courage désarma le vainqueur des barricades, qui se retira sans oser le faire punir.

Embarrassé de sa victoire, le peuple de Paris redemanda son maître, puisque le Balafré manquait d'audace pour l'être tout à fait, et l'on résolut d'envoyer auprès de Henri, jusqu'à Chartres, un singulier émissaire et une bien étrange ambassade.

L'une des physionomies les plus bizarres de cette époque féconde en débordements inouïs, fut celle de Henri, comte du Bouchage, le plus jeune des frères de Joyeuse, le vaincu de Coutras. Le second de la famille, François de Joyeuse, était cardinal, et possesseur à la fois des trois archevêchés de Narbonne, Toulouse et Rouen. Le dernier, Henri du Bouchage, se battit bravement à l'occasion, et vécut une jeunesse débauchée. Il rentrait à quatre heures du matin, après une nuit d'orgie, et passait devant le couvent des capucins à l'heure où ils chantaient matines. Il crut que ces voix qu'il entendait étaient celles des anges qui l'appelaient à eux. Il se fit capucin sous le nom de Frère Ange. Après la mort de Henri III, il estima que Dieu lui réservait la mission nouvelle de venger son aîné, tué à Coutras en combattant le roi hérétique ; il se fit relever de ses vœux par son frère le cardinal, et guerroya à la tête d'un parti de Ligueurs. Il vendit plus tard sa soumission à Henri IV, et un jour qu'ils étaient ensemble à un balcon, le joyeux

Gascon lui dit, en lui montrant la foule : « Mon cousin, ces gens-là disent de moi que je suis un huguenot converti, et de vous que vous êtes un capucin rénégat. » Ce mot le décida à reprendre le froc de capucin.

Ce fut donc le moine Ange de Joyeuse qui accepta d'aller parler au roi, à Chartres, et le clergé profita de l'occasion pour organiser la plus grotesque peut-être de toutes les mascarades dévotes qu'il ait jamais promenées par les rues. Anne de Joyeuse y était représenté sous la figure et le costume de Jésus-Christ, gravissant le calvaire. Il portait sur ses épaules, qui semblaient ployer sous le fardeau, une grande croix de carton peint, et sa tête était ornée d'une couronne d'épines. Des gouttes de sang, également peintes, coulaient sur son visage, qui grimaçait la douleur et paraissait inondé de larmes. A ses côtés marchaient deux jeunes capucins, qui, frais, jolis, reluisants, travestis en femmes et vêtus de robes blanches, représentaient l'un la Vierge Marie, l'autre la Magdeleine. Ensuite venait une troupe nombreuse de pénitents, dont quelques-uns figuraient les divers personnages de la Passion. On combina l'ordre et la marche de ce ridicule cortège pour arriver à la cathédrale pendant que le roi y assistait à vêpres. En entrant, ils entonnèrent le *Miserere* en voix de basse et d'un ton lugubre, et deux capucins, à grands coups de discipline, frappaient sur le dos nu de Frère Ange, qui vint se jeter aux pieds du roi, avec les autres pénitents, en criant tous : Miséricorde ! « Nous laissons sous le rideau, comme un objet peu digne de la gravité de l'histoire, l'armure dégoûtante et burlesque des trois rodomonts qui ouvraient la marche (Bérault-Bercastel). » Le maréchal de Biron conseillait de faire arrêter ces grossiers profanateurs ; mais Henri fut vivement ému par ce spectacle, et laissa ces fanatiques séjourner à Chartres, dont ils conquirent la population à la Ligue, si bien

qu'il se vit contraint de se retirer à Rouen. Deux autres députations officielles lui furent encore adressées, l'une par le Parlement de Paris, l'autre par les officiers municipaux. Catherine de Médicis, demeurée à Paris, y négociait en son nom, et après de longues et difficiles intrigues, le fameux Edit d'Union fut arrêté entre la reine-mère, le cardinal de Bourbon et le duc de Guise (21 juillet 1588). Le roi, par un renoncement si complet qu'il ne pouvait manquer d'inspirer des défiances à ses ennemis, leur abandonna tout ce qu'ils demandaient. Le duc de Guise fut déclaré lieutenant-général du royaume ; son frère, le duc de Mayenne, eut le commandement de l'armée du Dauphiné, et leur cousin, le duc de Nemours, celui de l'armée du Poitou, destinées toutes les deux à agir contre les hérétiques. La Ligue était érigée en loi capitale de l'Etat ; nul ne devait y désobéir, et s'y montrer seulement indifférent devenait crime de sacrilège et de félonie. Une guerre sans trêve ni merci était déclarée aux huguenots, jusqu'à l'extinction complète du dernier d'entre eux. Si le roi mourait sans laisser d'enfants mâles après lui, on ne recevrait pour souverain aucun prince hérétique ou fauteur d'hérésie. Le concile de Trente serait reçu en France. Henri III éloignait de sa personne le duc d'Epernon, qui avait su mériter la haine universelle. Guise devenait généralissime, et exerçait l'autorité la plus absolue sur toute la force armée du royaume. On chassait les favoris et les ministres du roi, pour donner toutes les fonctions aux Ligueurs, auxquels on accordait les places de sûreté qu'ils demandaient. Enfin, des États Généraux devaient se réunir à Blois dans les premiers jours d'octobre, pour sanctionner ces dispositions et s'appliquer au soulagement du peuple ainsi qu'à la réforme entière du gouvernement.

Le roi, pendant que l'on travaillait ainsi à le déposséder

de son autorité au profit de son ennemi, restait à Rouen, « où il passait le temps à de vains spectacles, » et Guise s'assurait le concours du roi d'Espagne pour le cas où Henri III continuerait à suivre « les mauvais conseils » qui l'avaient inspiré jusque-là.

Par toute la France, les élections pour les États de Blois se firent sous l'influence des Ligueurs et du clergé. Les candidats, pour obtenir les suffrages des bons catholiques, devaient s'engager à approuver un écrit que les Seize avaient fait circuler dans les provinces, et qui portait ce titre: *Articles pour proposer aux États et faire passer en loi fondamentale du royaume*. Cet écrit ne se préoccupait que de la nécessité de contenir l'autorité royale dans de justes limites.

A l'ouverture des États, le clergé n'eut pas de peine à obtenir de Henri III une démonstration en faveur de l'Église, et il fut tout heureux de jouer le principal rôle dans une procession solennelle. Le dimanche 2 octobre, la ville de Blois assista donc à une pieuse exhibition qui étala son faste mondain depuis la grande cour du château jusqu'à l'église Notre-Dame-des-Aydes, dans le plus éloigné des faubourgs. « Les communautés des églises marchaient en tête ; ceux de la noblesse les suivaient, et ceux-ci étaient suivis des ecclésiastiques ; et après eux marchaient les abbés, les évêques, les archevêques et les cardinaux. Quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit portaient le poële, sous lequel l'archevêque d'Aix portait le Saint-Sacrement. Sa Majesté suivait à pied, avec les reines, les princes et les princesses... Le roi fit publier les jeûnes et abstinences de chair, trois jours entiers, pour se préparer et disposer à la sainte communion, laquelle se fit par le roi en l'église Saint-Sauveur, au château ; les princes et seigneurs de la cour en diverses églises ; tous les autres députés des trois

ordres au couvent des Jacobins, où M. le cardinal de Bourbon célébra la messe, et les y communia (États Généraux, XIV, 277-279). »

Les belles communions que faisaient ces gens-là, qui tous n'avaient que la haine et la trahison dans le cœur !

En vain, dans les paroles qu'il prononça pour ouvrir les séances des États, Henri III protesta de son zèle pour la religion. Chacun n'y vit que de vains mots dictés par les nécessités de sa situation. Le comte de Brissac, le héros de la journée des Barricades, président de l'ordre de la noblesse, prononça un discours dans lequel la Majesté royale était insolemment foulée aux pieds. Après avoir dit que « le roi et les nobles avaient été ordonnés par Dieu pour la lumière des peuples, comme le soleil et la lune dans le ciel, tellement que quand advient l'éclipse d'entre eux, toute la terre en devient obscure, » il alla jusqu'à annoncer que le peuple était « merveilleusement refroidi en l'amour qu'il portait jadis à ses princes... Pour le regard de votre police et département civil entre les hommes, continua-t-il, deux grosses fautes vous rendent comptable et sujet à l'ire de Dieu. L'une est que les évêchés et prélatures ecclésiastiques sont possédés par des femmes, par des hommes mariés, par des gens de guerre, et même suspects d'hérésie. C'est une horreur qu'aujourd'hui le peuple est sans conduite de pasteur et de berger... » L'autre faute était la vénalité des offices de judicature, et ce mal ne devait finir qu'avec la monarchie elle-même.

Le comte de Sanzay, député de la noblesse du Poitou, mit le doigt sur la plus saignante de toutes les plaies, et dit qu' « il fallait que, par une sainte et sévère réformation, les prélats fissent leur paix avec Dieu pour moyenner le bien du peuple, et par la sainteté de leur vie, continence, abstinences, charités, doctrines et saintes conversations, fermer

la porte aux scandales, nourrissons de l'hérésie, et par là, rendre leurs charges si onéreuses en toute piété chrétienne, que les mondains attirés par les pompes, délices et autres choses du tout, désistent de plus entrer en leurs chaires et cloîtres.

« C'est donc, Sire, s'écria-t-il, aux prélats à remédier à l'hérésie, la déraciner par la sainte et sévère réformation des abus et scandales, pour cessant la cause, faire cesser l'effet, qui sont moyens inexpugnables et plus forts que nos armes. (Id., XV, 5, 7). »

Ainsi, vers la fin comme au début de ces guerres néfastes, la cause de tout le mal, des révoltes des consciences, des protestations armées, était tout entière dans les vices qui rongeaient l'Église. Le peuple voulait la réforme du clergé ; le clergé ne voulait pas se réformer. Toute la question était là.

Pendant ce temps, les huguenots, réunis en assemblée générale à La Rochelle sous la présidence du roi de Navarre, protestaient contre tout ce qui serait fait à leur préjudice par les Etats de Blois.

Les résultats de cette réunion des trois États furent peu considérables. Une révolution était dans l'air; chacun la pressentait, la voulait, la pressait de ses vœux. On gourmandait les hésitations du duc de Guise. Henri III, poussé à bout, conçut une résolution suprême, que le Balafré le jugeait incapable de prendre. Guise était très évidemment un traître et un conspirateur. Mais le roi n'était plus en situation de le faire arrêter, et pas un tribunal n'eût osé le condamner. Il se décida alors à le faire assassiner. Le 17 décembre, il dévoila ses desseins à deux de ses conseillers: « Mettre le Guisart en prison, leur dit-il, serait enfermer un sanglier aux filets, qui romprait peut-être facilement nos cordes; au lieu que, quand il sera tué, il ne nous fera

Mort du duc de Guise

plus de peine, car homme mort n'en peut plus faire. » Un écrit anonyme avait averti le Balafré que l'on se préparait « à lui jouer un mauvais tour. » Il le lut, écrivit au bas : — On n'oserait ! — et le jeta sous la table. Le 23 décembre, le roi le manda auprès de lui, et dix ou douze gentilshommes le poignardèrent sur le seuil même de la chambre royale.

Ils n'étaient pas moins de quarante-cinq qui entouraient le roi pour le rassurer contre l'approche de ce seul homme qui s'avançait vers lui, sans armes. Il entr'ouvrit sa porte : — Est-ce fait ? — demanda-t-il. Et rassuré par leur réponse, il s'avança, frappa d'un coup de pied celui qui, seize années auparavant, avait fait subir le même outrage à Coligny, assassiné par ses ordres, et, encore tout pâle, il s'écria : « Mon Dieu ! qu'il est grand ! Il paraît encore plus grand mort que vivant ! » Le cardinal de Lorraine fut arquebusé par quatre soldats, après qu'on lui eut accordé quelques instants pour faire sa prière. Le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, d'Espinac, furent arrêtés. A grand peine, ce dernier obtint la vie sauve. Quant au frère du Balafré, voici l'oraison funèbre que lui accorde Lestoile, et qui résume assez bien sa vie et sa mort :

« Telle fut la fin du cardinal, qui ne soufflait que la guerre, ne ronflait que massacres et n'haletait que sang, lequel porté par terre par un juste châtiment de Dieu, se sentit un jour vautré dans son propre sang ! »

La nouvelle de ce double meurtre fut connue à Paris le 24, veille de Noël. Les Seize poussèrent des hurlements de fureur. Dans toutes les églises tendues de noir, les curés prêchaient que les Français ne devaient plus reconnaître pour roi, le parjure, l'assassin, l'allié des huguenots. Le peuple exaspéré arracha les armoiries royales, les jeta au ruisseau, et parut disposé à faire une seconde journée des Barricades, si le roi parlait de vouloir rentrer dans Paris.

Mais, comme si cet acte d'énergie eut épuisé tout ce qu'il y avait de force en lui, il se contenta d'envoyer dans sa capitale un négociateur pour traiter avec les rebelles, qui, jugeant par là qu'il les redoutait, cessèrent eux-mêmes de rien craindre.

Le duc de Mayenne avait appris à Lyon, où il se trouvait alors, la mort de ses deux frères. Il s'entoura de la noblesse de Bourgogne et de Champagne, et se hâta d'entrer à Paris à la tête d'une petite armée. Le fanatisme y usait de toutes ses armes, et c'est surtout à ce moment de notre histoire que l'on put mesurer l'étendue des malheurs que l'esprit clérical déchaîne sur une nation qui commet la faute de laisser le clergé jouer un rôle politique dans l'État. « Les prêtres et les religieux, soufflant en chaire et dans les confessionnaux le feu de la révolte, vomirent de toutes parts des torrents d'imprécations contre leur souverain, et ne le nommaient plus que Henri de Valois (abbé Bérault-Bercastel). » Le premier jour de l'année 1589, Lincestre, après le sermon qu'il prononça dans l'église Saint-Barthélemy, exigea de ses auditeurs le serment d'employer jusqu'au dernier denier de leur bourse, et jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour venger la mort des deux princes lorrains massacrés par le tyran dans le château de Blois, à la face des États. Saisis d'un transport fanatique, tous levèrent la main et jurèrent. Le premier président de Harlay assistait au sermon, en face la chaire : « Levez la main, Monsieur le président, hurla l'énergumène ; levez la main haut, encore plus haut, que le peuple le voie. » Tant de regards furieux étaient dirigés vers lui, que celui qui avait bravé Guise vainqueur eut peur ce jour-là, et jura comme les autres.

Le lendemain, « le peuple continuant ses furies et insolences, auxquels l'animaient ses curés et prédicateurs, abbattit les sépulcres et statues de marbre que le roi avait fait

ériger auprès du maître-autel de l'église Saint-Paul à défunts Saint-Mégrin, Quélus et Maugiron, ses Mignons... D'autre côté, les prédicateurs se mirent à vomir une iliade d'injures et de vilenies contre le roi, allumant la révolte et la sédition au cœur du peuple, qui n'allait que trop sans cet éperon, tellement qu'il ne sortait jamais du sermon qu'il n'eût la tête en feu et la promptitude aux mains, pour se ruer sur les Politiques, c'est-à-dire sur les plus gens de bien de la ville, ennemis de la sédition et tyrannie.. En ce même temps, la Sorbonne et la faculté de théologie, comme porte-enseignes et trompettes de la sédition, déclarèrent et publièrent tout le peuple et sujets de ce royaume absous du serment de fidélité et obéissance qu'ils avaient juré à Henri de Valois, naguère leur roi, rayant son nom des prières de l'Église, firent entendre à ce sot et furieux peuple qu'en saine conscience ils pouvaient s'unir, s'armer et contribuer de leurs deniers pour lui faire la guerre comme à un tyran exécrable qui avait violé la foi publique au notoire préjudice de leur sainte foi catholique et de l'assemblée des États du royaume (Lestoile). »

Lorsque cette audacieuse consultation de la faculté de théologie fut connue, l'exaspération populaire monta à son comble. La reine Catherine de Médicis avait terminé sa trop longue carrière le 5 janvier 1589. Le curé de Saint-Barthélemy, en l'annonçant en chaire, demandant s'il était bien à propos de prier pour une femme qui avait fait beaucoup de bien et beaucoup de mal, mais « plus du dernier que du premier. Sur quoi je vous dirai que si vous voulez donner à l'aventure par charité un *Pater* et un *Ave*, il lui servira de ce qu'il pourra ; si non, il n'y a pas grand intérêt (Id.). »

Le clergé rajeunit la vieille coutume de l'*envoûtement*. On plaçait sur l'autel une petite figure de cire qui représentait le roi. Pendant quarante jours, à un certain moment

de la messe, le curé la piquait, et le dernier jour enfonçait une épingle qui traversait le cœur. On prononçait en même temps « quelques paroles de magie, » et le roi devait infailliblement mourir du coup. Les chaires ne retentissaient plus que d'appels à l'assassinat. Des processions se succédaient par les rues, non seulement de jour, mais de nuit également, et souvent dégénéraient en orgies et cachaient de singuliers désordres. Il y en eut une, d'enfants, qui parcouraient les rues avec des chandelles allumées, qu'à un certain moment ils éteignaient sous leurs pieds en criant : — Le roi est hérétique et excommunié ? — Triste parodie des formes de l'excommunication, que jadis les papes lançaient contre les princes qui osaient leur tenir tête ! Le Parlement refusait de confirmer le décret de déchéance rendu par la Sorbonne. Les Seize jetèrent à la Bastille le premier président de Harlay, les présidents de Thou et Poithier, et ainsi épuré, le Parlement enregistra le décret révolutionnaire, qui donna aux Ligueurs toute l'apparence de l'autorité royale. Toutes les villes suivirent alors l'exemple de la capitale et se déclarèrent contre le roi.

Henri III chercha un appui au sein des États Généraux. Ils l'abandonnèrent. Il ne lui restait plus qu'un seul parti à prendre : c'était de faire alliance avec les huguenots et de se jeter dans les bras de Henri de Navarre. C'est ce qu'il se vit contraint de faire, bien que ce fût justifier les accusations de ses ennemis. Sixte-Quint lança contre lui une bulle d'excommunication. Mayenne espérait plus ; il demandait des secours en hommes et en argent, mais le rusé pontife ne crut pas encore la partie assez complètement perdue par Henri III pour se compromettre sur le terrain temporel. Les deux rois se rencontrèrent au Plessis-lès-Tours, et marchèrent sur Paris, qui se trouva investi par une armée de 42,000 hommes. Un assaut général était annoncé pour

le 2 août. Il fallait, pour sauver la capitale, un miracle ou un crime. Le crime fut commis, et le clergé y vit un miracle.

Les chefs de la Ligue, Mayenne, Villeroy, La Châtre délibéraient sur les moyens de se défaire du roi. Le père Bourgouin, prieur des Jacobins de Paris, leur offrit le bras de l'un de ses moines, que l'on était parvenu à décider à commettre le crime contre celui que les fureurs du clergé désignaient au poignard des assassins. Il s'appelait Jacques Clément, était jeune, ardent, débauché, fanatique et visionnaire. Il avait consulté le P. Bourgouin sur son dessein, et loin de l'en détourner, celui-ci l'y poussa de tous ses efforts. Le jour, on présentait à son imagination exaltée, l'exemple de Judith délivrant son peuple par le meurtre d'Holopherne. La nuit, on lui faisait entendre des voix venues du ciel qui lui ordonnaient de tuer le tyran. On simulait des apparitions, et un fantôme lui apporta une épée destinée à accomplir l'œuvre des vengeances célestes. Les contemporains ajoutent que la duchesse de Montpensier, cette furie de la Ligue, n'avait reculé devant aucun sacrifice personnel pour le décider au régicide.

L'offre de Bourgouin fut accueillie avec empressement. Le 31 juillet, Jacques Clément se confessa, communia, et partit pour Saint-Cloud, où étaient les deux rois. On avait trouvé moyen d'avoir des lettres de recommandation de personnages notables, et il se prétendait chargé de communications qui ne devaient être faites qu'au roi de France en personne.

Ce triste prince était prédestiné à mourir dans la fange, ainsi qu'il avait vécu. Au dire de Lestoile, il était sur sa chaise percée, une robe de chambre jetée sur ses épaules. Ses gardes faisaient difficulté de laisser pénétrer jusqu'à lui Jacques Clément. Le roi ordonna de lui livrer passage, ne

voulant pas que l'on pût dire qu'il écartait les moines et refusait de les voir. « Incontinent le Jacobin entra, ayant un couteau tout nud dans sa manche ; et ayant fait une profonde révérence au roi, qui venait de se lever et n'avait encore ses chausses attachées, lui présenta des lettres, et lui dit qu'outre le contenu des lettres, il était chargé de dire en secret à Sa Majesté quelque chose d'importance. » Le roi éloigne ses gardes, et pendant qu'il lisait les lettres, Jacques Clément lui plongea jusqu'au manche son couteau dans le ventre. — Ah ! le méchant moine, s'écria Henri, il m'a tué ! qu'on le tue ! — Les gardes se précipitent et le massacrent aux pieds du roi. Henri III expira le lendemain (2 août 1589), après avoir déclaré que Henri de Navarre était le seul héritier de la couronne, et après avoir conseillé à celui-ci d'embrasser le catholicisme. Avec Henri III, mort à 38 ans, s'éteignait la déplorable dynastie des Valois, qui pesait sur la France depuis deux cent soixante et une années, et celle des Bourbons commençait avec son successeur.





CHAPITRE X

HENRI IV. — FIN DES GUERRES DE RELIGION

(1589-1594)

La nouvelle de la mort de Henri III fut accueillie par des transports de joie universelle, et dans toutes les églises de France le clergé offrit à l'adoration des fidèles l'image du « bienheureux Jacques Clément, » déclaré saint et martyr par les plus célèbres docteurs. Sa mère fut appelée à Paris, reçut de l'argent des Seize, et le peuple se précipitait sur son passage, et dans toutes les chaires, les prédicateurs exaltaient les flancs qui avaient porté, les mamelles qui avaient nourri celui que le jésuite Mariana appelait *Galliæ decus æternum*, la gloire éternelle de la France.

Mais la consternation et la rage ne tardèrent pas à succéder à cette première heure d'enivrement. Henri IV avait été proclamé roi par l'armée de Saint-Cloud, et la couronne appartenait désormais au Béarnais hérétique et relaps, dé-

voué depuis longtemps par le clergé au poignard des assassins. Plus que tous les autres, les Jésuites poussaient au régicide. Deux publications vinrent en exposer la théorie et en justifier la pratique. Dans la première, *De justa Henrici III abdicatione*, — De la juste déposition de Henri III, — le curé Boucher prétend faire accorder la souveraineté du pape avec celle du peuple. Le pape peut déposer les rois, délier les peuples de leur serment de fidélité, le peuple est maître absolu, et son droit d'élection prime celui d'hérédité. La République a le droit de vie et de mort sur les Souverains qu'elle se donne. L'auteur ne manque pas de glorifier l'acte libérateur de Jacques Clément, et conseille de l'imiter en assassinant *le Béarnais*. L'autre pamphlet anonyme est le traité *De justa Reipublicæ christianæ in reges impios auctoritate*, — De la légitime autorité de la République chrétienne sur les rois impies. — L'auteur y émet les mêmes principes. Deux cents années plus tard, on n'aura plus qu'à les appliquer, et le clergé forge par avance les armes dont se servira la Révolution.

Cependant l'armée de Henri III fondait entre les mains de son successeur. En vain le baron de Givry s'était écrié : Sire, vous êtes le roi des braves, et vous ne serez abandonné que des poltrons ! » De 42,000 hommes, l'armée se trouve bientôt réduite à 6,000. Les gentilshommes catholiques restés fidèles au Béarnais lui conseillaient d'abjurer sa foi. « Vous assurerez-vous en la foi d'un athée, leur répondit-il, et aux jours des batailles, suivrez-vous d'assurance les vœux et les auspices d'un parjure et d'un apostat ? »

Les Seize comprirent que le peuple avait besoin de sentir un prince à sa tête. Ils firent nommer le duc d'Aumale gouverneur de Paris, et Mayenne lieutenant-général du royaume. Celui-ci se déclara chef de la Ligue ; mais redoutant, à la fois, les tendances démocratiques que lui imprimaient les

Seize, et l'ambition de Philippe II, qui avait de nombreux partisans parmi le clergé français, il fit proclamer roi le vieux cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. Peut-être était-ce une faute, car c'était introniser les Bourbons et consacrer en quelque sorte la légitimité de cette famille pour l'avenir. Or, Henri IV était le neveu du cardinal, et son héritier par suite. Mais au point de vue où se plaçait Mayenne, ce vieillard n'occuperait pas longtemps la place, et peut-être arriverait-il à lui succéder. Seulement, s'il avait le courage et l'ambition de son frère, il n'avait ni l'énergie, ni l'activité du Balafré, et on l'accusait de rester plus longtemps à table que Henri IV au lit. Aussi, malgré les instances de la duchesse de Montpensier, sa sœur, il préféra attendre, sans se rendre compte que la nomination du cardinal de Bourbon n'empêchait pas les portes de rester ouvertes à toutes les ambitions rivales, tous les prétendants étant unanimes à ne regarder ce prétendu règne que comme transitoire. Ces prétendants étaient nombreux. Il y avait le jeune duc de Guise, personnage assez effacé, mais qui héritait du prestige attaché à son nom ; il y avait Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, dont la mère était petite-fille de François Ier, et qui était gendre de Philippe II, le roi catholique ; il y avait le marquis de Deux-Ponts, que son père, le duc de Lorraine, envoyait à Paris à la tête de 1,200 chevaux et de 200 hommes de pied. Il était neveu de Henri III, dont le duc de Lorraine avait épousé la sœur, Claude de France, septième enfant de Henri II et de Catherine de Médicis. Mais de tous les concurrents à la couronne, le plus redoutable était Philippe II lui-même, Philippe, gendre de Henri II, dont il avait épousé une autre fille, la princesse Elisabeth, et que son fanatisme farouche rendait cher aux Ligueurs. Se croyant sûr de sa proie, il disait : « ma bonne ville de Paris, ma bonne ville de

Reims, » comme s'il se fût agi de Madrid ou de Séville. Ses agents, Mendoça, Moréo, Tassis soudoyaient les prêtres, les prédicateurs, les moines, et par eux mettaient la populace dans les intérêts de leur maître. A tout le moins, il promettait la main de sa fille, l'infante Isabelle, à celui des princes catholiques que Paris choisirait pour roi. En attendant, il se contentait du titre de « Protecteur de la France. » Mais Mayenne, déjà marié, ne pouvait épouser la fille de Philippe. Cela diminuait ses chances. Aussi accepta-t-il, plutôt qu'il ne demanda, l'armée de secours que lui envoyait le roi d'Espagne. Il eût préféré de l'argent ; mais Philippe aimait mieux lui envoyer des soldats, le tenant ainsi davantage à sa discrétion.

Si l'on ne pouvait pas avoir la France elle-même, du moins on s'en partagerait les morceaux. Le duc de Savoie jetait son dévolu sur la Provence et le Dauphiné, avec une partie du Lyonnais et du Languedoc ; le duc de Lorraine aurait toute la Champagne et une partie de la Bourgogne ; le duc de Mercœur deviendrait duc indépendant de Bretagne...

On voit quels orages terribles s'amoncelaient sur la tête du nouveau roi de France. La plus forte partie de l'ancienne armée de Henri III avait passé sous les drapeaux de la Ligue. D'autres, tels que d'Epernon, de Vitry, tous les repus de la cour, avaient profité du prétexte que leur offrait la qualité d'hérétique de Henri IV pour aller jouir en paix, dans leurs domaines, des honteuses fortunes qu'ils avaient amassées au milieu des désastres de la patrie. Dans son dénûment extrême, ne pouvant ni solder, ni faire vivre ses troupes, Henri IV tendait la main vers les gentilshommes qui lui restaient fidèles, mais il savait relever cette mendicité glorieuse par des lettres telles que celle-ci, qu'il avait écrite le 25 octobre 1588, et qui n'honore pas moins celui à qui elle était destinée que celui qui l'avait écrite :

« Monsieur de Launay d'Entragues, sans doute, vous n'aurez manqué de vendre vos bois de Molizac et Caze, et ils vous auront produit quelques mille pistoles. Si ce est, ne faites faute de m'en apporter tout ce que vous pourrez ; car de ma vie je ne fus en pareille disconvenue, et ne sais quand, ni d'où, ni si jamais je pourrai vous les rendre ; mais je vous promets force honneur et gloire, et argent n'est point pâture pour des gentilshommes comme vous et moi. »

Mais le nombre était bien restreint, de ceux à qui il pouvait adresser de pareils appels. Il se vit donc dans la nécessité de renoncer au siège de Paris ; il se retira en Normandie, et marcha vers Dieppe, où il attendait un secours de 5,000 hommes promis par la reine d'Angleterre. Mayenne le suivit de près. Confiant dans l'écrasante supériorité numérique de son armée, trois fois plus nombreuse que celle du roi, il écrivait au pape et au roi d'Espagne qu'il allait jeter le Béarnais à la mer, ou l'amener captif à la Bastille. Et déjà les Ligueurs de Paris louaient des fenêtres dans les rues par lesquelles on devait le traîner au sinistre donjon.

Le 21 septembre Mayenne vint attaquer Henri IV qui s'était fortifié sur la colline que domine le château d'Arques. Cette journée devait décider des destinées du Béarnais. Les 30,000 hommes de Mayenne pouvaient anéantir, tuer jusqu'au dernier des 6 ou 7,000 braves qui entouraient Henri, et, s'échappât-il, tout espoir de remettre sur pied une nouvelle armée était perdu à jamais. Ajoutez à cela que Mayenne avait acheté la trahison des lansquenets qui servaient dans son armée, et qui, la veille de la bataille, se présentèrent devant le camp de Henri, s'annonçant comme des déserteurs et des protestants qui venaient combattre à côté de leurs frères. On les reçut, mais à peine furent-ils

entrés dans le camp qu'ils tombèrent sur les soldats du roi. Une lutte s'engagea, et sans le courage du Béarnais, tout était perdu. Ses soldats, excités par sa bravoure, chassèrent les lansquenets, et, toujours lent dans ses mouvements, Mayenne arriva trop tard pour les soutenir. Henri, après avoir disposé sa petite armée en grand capitaine, se battit en soldat héroïque. Mayenne n'avait pas su profiter de la supériorité de ses forces pour interrompre les communications avec Dieppe. Une charge brillante de Châtillon, accouru des faubourgs de la ville à la tête de ses fantassins huguenots décida du succès, et Henri mit Mayenne en pleine déroute.

Les conséquences morales de la bataille d'Arques furent prodigieuses. L'Europe toute entière s'émut, en ressentit le contre-coup, comprit que désormais il fallait compter avec le Béarnais, qui, à la tête d'une poignée de braves, venait de battre le frère du Balafré, aidé des principaux chefs de la Ligue, d'Aumale, Nemours, Brissac, dont pas un ne mettait en doute le succès futur, si hautement publié à l'avance. Mayenne à son tour vit son armée atteinte du fléau de la désertion, pendant que le comte de Soissons, le duc de Longueville, le maréchal d'Aumont amenaient au roi des secours que vinrent bientôt rejoindre les 5,000 Anglais promis dès longtemps par la reine Elisabeth. L'Italie se déclare, la république de Venise reconnaît Henri IV pour roi légitime, et, bravant la colère de Philippe II, envoie des ambassadeurs au roi de France.

Le pape Sixte-Quint avait solennellement approuvé le régicide ; il hésitait maintenant. La victoire d'Arques lui faisait pressentir ce que deviendrait la fortune de Henri de Bourbon ; il regrettait l'excommunication lancée contre lui, et il envoya en France un légat, « avec 300,000 écus, pour se faire mieux écouter (Bérault-Bercastel), » lui ordonnant

de consentir à tout, pourvu que le roi qu'on choisirait fût agréable à la nation, et soumis à l'Église. Par malheur ce légat, le cardinal Caëtano, qu'il croyait un politique habile, n'était qu'un fanatique, vendu aux intérêts de l'Espagne et aux passions de la Ligue, et qui ne fit qu'irriter l'incendie qu'il avait mission d'éteindre. Il fit son entrée solennelle à Paris (janvier 1590), escorté d'une foule de prélats, parmi lesquels le jésuite Bellarmin, Tyrius, recteur du collège des jésuites, les cordeliers Panigarola, Feunardent, Guarimus... Bientôt, pressé par le légat et par les Ligueurs, et cédant aux menaces de Philippe II, Sixte-Quint se déclara de nouveau contre Henri IV, et Caëtano devint le centre de toutes les intrigues.

Pendant ce temps Henri agissait. Après avoir été à Tours, où le Parlement le suivit et où il reçut l'ambassadeur de Venise, il marcha sur Paris, et les troupes s'emparèrent de quelques faubourgs, malgré la courageuse défense des bourgeois et des moines en armes, qui, dans une de leurs escarmouches, laissèrent entre les mains des royaux un de leurs chefs, Edme Bourgoin, ce prieur des Jacobins qui avait décidé Jacques Clément, dont il était le confesseur, à assassiner Henri III. Il fut condamné à mort et tiré à quatre chevaux.

Malgré des succès partiels, la petite armée de Henri IV ne pouvait investir une ville de 600,000 habitants. Mayenne demanda au roi d'Espagne, et obtint de nouveaux secours en hommes et en argent, et il entra dans la capitale, dont le roi se vit contraint de lever le siège. La Ligue, Mendoça, Mayenne commencèrent par faire renouveler dans l'église du monastère des Augustins le serment de l'Union, qui fut prêté de nouveau entre les mains du légat (11 mars). Une procession parcourut les rues de Paris, ayant en tête Caëtano, l'archevêque d'Espinac, les évêques de Rennes,

Fréjus, Senlis, Plaisance, Ast, Panigarola et tous les curés de la ville. Le sermon fut prêché par le moine Christin Florac, qui exhorta ses auditeurs à mourir plutôt qu'à recevoir un roi hérétique.

Affectant un désintéressement hypocrite, Philippe II disait bien haut qu'il avait en sa puissance trop de royaumes, duchés et comtés pour désirer d'être encore par surcroît roi de France. Mais Mayenne et les Politiques redoutaient d'accepter un *Protecteur* qui, par le fait, serait un maître et disposerait à son gré de la couronne de France. Mayenne objecta que Charles X était roi, que lui-même était lieutenant-général du royaume, et qu'il n'était point à propos d'engager l'avenir quand le présent était assuré. Il réussit à faire supprimer le Conseil de l'Union, et s'attribua l'autorité royale sous le nom du cardinal de Bourbon. Il convoqua les États-Généraux à Melun, et se mit à la poursuite de Henri IV.

Celui-ci n'était pas difficile à atteindre. Il avait renoncé à s'emparer de Paris, mais il n'était pas en fuite, et les deux armées rivales ne tardèrent pas à se rencontrer à Ivry (14 mars). Celle de Mayenne comptait un effectif de 24,000 combattants, et Henri n'en avait que 11,000 à lui opposer. Schomberg, qui commandait les auxiliaires allemands, était venu demander au roi la solde arriérée de ses troupes. Henri s'oublia à lui répondre qu'un homme d'honneur ne demandait pas d'argent la veille d'une bataille. Au matin, il se repentit de cette parole cruelle, et il lui dit, en présence de l'état-major qui l'entourait : « Monsieur de Schomberg, je vous ai offensé ; cette journée sera peut-être la dernière de ma vie ; je ne veux pas emporter l'honneur d'un gentilhomme ; je sais votre valeur et votre mérite ; pardonnez-moi, et embrassez-moi ! — Il est vrai, Sire, répondit Schomberg, Votre Majesté me blessa hier, et au-

jourd'hui elle me tue ; car l'honneur qu'elle me fait m'oblige de mourir pour son service ! »

Henri IV parcourut alors le front de son armée rangée en bataille. Par une fanfaronnade toute gasconne, et comme s'il eût voulu braver son ennemi en se désignant à ses coups, il avait orné son casque de hautes plumes de paon blanc, et la tête de son coursier n'était pas moins fastueusement parée. « Mes compagnons, leur cria-t-il, Dieu est avec nous. Voilà ses ennemis et les nôtres ! tombons sur eux ! si vous perdez vos enseignes, ne perdez pas de vue mon panache blanc : vous le trouverez toujours sur le chemin de l'honneur et de la victoire ! »

Après quelques heures d'une lutte acharnée, la victoire resta à Henri IV, complète, écrasante. Les lansquenets de Mayenne veulent se rendre, livrent leurs armes, implorent merci et miséricorde. Mais les royaux, qui n'ont pas oublié leur trahison à Arques, les massacrent sans pitié. Henri les abandonne à leur vengeance et se contente de crier : « Sauvez les Français !... Main basse sur l'étranger ! » 6,000 Ligueurs restèrent sur le champ de bataille ; beaucoup se noyèrent dans la rivière de l'Eure. Henri IV n'avait perdu que 500 hommes.

Le retentissement de la victoire d'Ivry fut plus grand encore que celui de la bataille d'Arques. La Ligue, Paris, Rome, Madrid furent frappés de stupeur. Dans cette même journée du 14 mars, les Ligueurs avaient essuyé à Issoire, en Auvergne, une sanglante défaite dans laquelle le comte de Randon, le chef de la Ligue dans cette province, avait perdu la vie. Si Henri eût pu marcher de suite sur Paris, peut-être y fût-il entré sans opposition. Mais il manquait d'argent pour payer ses troupes, qu'il ne payait souvent que de belles promesses. Il perdit quinze jours à Mantes, et lorsqu'il se présenta sous les murs de la capitale (1er mai),

il trouva les portes fermées. Aussitôt après la nouvelle reçue du désastre d'Ivry, prélats et prédicateurs, jésuites et curés s'étaient assemblés à l'évêché. Quelques bourgeois avaient osé parler de capituler. Mais, entraîné par le légat, le parti clérical fit repousser toute idée de traiter avec l'*hérétique*. Les Seize enjoignirent aux curés de développer dans toute les chaires les trois points suivants : Que le fait de Jacques Clément méritait d'être comparé à celui de Judith, si fort recommandé dans la Sainte Écriture ; qu'un roi hérétique était inhabile à porter la couronne ; que tous ceux qui tenaient pour lui étaient excommuniés.

La bête ne demandait qu'à être démuselée et lancée sur sa proie. Chaque curé devint un loup enragé ne parlant plus que de mordre, de tuer, de massacrer, ne conseillant pas, mais commandant le crime au nom du Dieu féroce qu'ils imposaient à l'adoration des mortels effarés, et au prix de leur salut éternel. L'un de ces sermonnaires endiablés, Panigarola écrivait au duc de Savoie pour lui faire connaître le résultat de leurs efforts : « Les prédicateurs prêchaient deux fois le jour en chaque église durant le siège en telle menée, qu'ils ont confirmé le peuple à cette résolution de vouloir plutôt mourir que de se rendre, et menaçaient le premier qui parlerait de composition ou de paix ; et les femmes protestèrent à leurs maris que plutôt de se rendre par famine, elles voudraient manger leurs enfants. Le roy même de Navarre a confessé plusieurs fois que tout son mal venait des prédications et des curés. »

Le clergé trouvait dans la confession un moyen d'action bien plus efficace encore. Les confesseurs insinuaient à l'oreille de leurs pénitents ce que les prédicateurs n'osaient pas exposer clairement en chaire. Ils accablaient des plus grossiers outrages le roi et ses ministres, et au lieu de consoler par des discours de piété ceux qui s'adressaient à

eux, ils leur remplissaient l'esprit de faux bruits, de calomnies aussi atroces qu'ineptes, et mettaient leurs consciences à la torture par des questions embarrassantes et par mille scrupules. Ils fouillaient dans les secrets des familles, soutenaient que les sujets pouvaient former des associations sans l'autorisation du prince, les contraignaient d'adhérer à la Ligue, et refusaient l'absolution à ceux qui ne voulaient pas en faire partie.

Henri pressa l'investissement de Paris, détruisit les moulins, empêcha l'entrée des farines et des vivres, et les habitants ressentirent bientôt les atteintes de la famine. Les Seize ordonnèrent de visiter les maisons religieuses que l'on savait abondamment pourvues. Bellarmin et Tyrius demandèrent au prévôt des marchands que l'on respectât au moins les maison s des Jésuites : « Monsieur le recteur, répondit celui-ci à Tyrius, votre prière n'est ni civile, ni honnête. Votre vie est-elle d'un plus grand prix que la nôtre ? » On commença par elles, et l'on y trouva des vivres accumulés pour une année. Les autres communautés n'étaient pas moins copieusement approvisionnées. Puis on dévora les chevaux, les chiens, les chats, les rats, et jusqu'aux aliments les plus immondes. On nourrit surtout le peuple de sermons, et pour pousser son fanatisme jusqu'à la folie furieuse, on promena par les rues ces fameuses processions qui inspirèrent la Satire Ménippée, l'un des chefs-d'œuvre de notre langue. Le corps de ville promit solennellement à Notre-Dame de Lorette un navire d'argent du poids de cinq cents marcs, si elle obtenait de Dieu la délivrance de Paris. Mais la Reine des Cieux ne se laissa pas séduire par la richesse du cadeau.

La plus célèbre de ces processions fut celle du 14 mai 1590. Le légat Caëtano, l'archevêque d'Espinac, le cardinal Pellevé, l'évêque Roze, ne rougirent pas de figurer en tête

de cette parade aussi grotesque dans sa forme que criminelle et sanglante dans le but qu'elle poursuivait. Roze, « avec le camail et le rochet, et un hausse-col dessus, la barbe et la tête rasées tout de frais, l'épée au côté et une pertuisane sur l'épaule, » était suivi de quarante curés de Paris, non moins bizarrement accoutrés. Puis venaient en foule, chantant des cantiques et des litanies, plus de douze cents prêtres et moines, portant la cuirasse par dessus leurs habits, le casque sous leur capuchon, armés de vieux mousquets, de piques, de hallebardes et de sabres rouillés. Les Jacobins et les Cordeliers se disputèrent l'honneur d'être au premier rang ; les Cordeliers, parce que leur ordre était de fondation plus ancienne ; les Jacobins parce que leur prieur, Edme Bourgoing, martyrisé à Tours, avait décidé Jacques Clément à tuer Henri III. C'était un titre, et ils tinrent la tête de la procession.

Mais celui qui remporta les honneurs de la journée fut un petit feuillant boiteux, frère Bernard, qui, armé d'une longue épée à deux mains, une hache d'armes pendue à sa ceinture, son bréviaire attaché par derrière, voltigeait et clopinait, tantôt à la tête, tantôt à la queue, et faisait, à la grande satisfaction des belles dames qui ornaient les fenêtres, le moulinet avec sa formidable flamberge. On admirait encore Pelletier, curé de Saint-Jacques, « lequel marchait à côté, tantôt devant, tantôt derrière, habillé de violet en gendarme scolastique, la tonsure et la barbe faites de frais, une brigandine sur le dos, avec l'épée et le poignard, et une hallebarde sur l'épaule gauche, en forme de sergent de bande, qui suait, poussait et haletait pour mettre chacun en ordonnance. »

La fête finit mal. Caëtano était remonté dans son carrosse, qu'il avait fait arrêter pour voir défiler « les vrais Machabées, les gendarmes de l'Eglise militante. » Une salve

d'honneur que tirèrent ces arquebusiers improvisés tua l'un de ses hommes à la portière de son carrosse, ce qui décida le légat à se retirer avec une rapidité qui ressemblait à une fuite. Le peuple s'ameutait contre ces imprudents qui faisaient un métier auquel ils ne s'entendaient guère. « On rassura la multitude en lui disant, au nom du prélat, que cette âme s'était envolée droit au ciel, et qu'un légat du Saint-Siège savait bien ce qui en était. (Bérault-Bercastel. »

Les Jésuites organisèrent, en l'honneur de la Vierge, une nouvelle confrérie qui prit le nom de Congrégation du Chapelet. Chacun de ses membres portait un chapelet pendu sur sa poitrine, et devait le réciter chaque jour. L'Ambassadeur d'Espagne, les Seize, tous les zélés du catholicisme s'empressèrent de faire partie de l'association. Tous les dimanches on se réunissait, à moins d'excuse légitime ; on communiait après s'être confessé la veille. Un Jésuite prêchait, exhortait l'assemblée à ne jamais subir le joug de l'hérétique. Puis le vulgaire se retirait, et les chefs, présidés par le P. Pigénat, délibéraient sur les affaires courantes.

Mais la faim domptait les courages, et quelques cris : du pain ! la paix ! furent poussés dans les rues. Le 4 juin, on jeta à la Seine plusieurs bourgeois qui avaient dit qu'il serait bon de traiter avec le roi de Navarre. Victime de son humanité, Henri laissait pénétrer des vivres dans sa capitale affamée, et sortir les bouches inutiles. Mayenne demanda des secours à Philippe II, qui ordonna à Farnèse, duc de Parme, régent des Pays-Bas, d'entrer en France avec 14,000 hommes. Farnèse obéit à contre-cœur, craignant qu'en voulant avoir la France, le roi d'Espagne ne perdît la Belgique. Toutefois, la prudence commandait à Henri de lever le siège de Paris, ce qu'il fit le 30 août.

Pour mesurer la profondeur de l'abîme de misère où était tombée la France, il faudrait suivre par toutes les provinces, à la trace sanglante qu'ils laissent derrière eux sur le sol de la patrie, tous ces partisans sans pitié, tous ces chefs de bandes pour lesquels catholicisme ou protestantisme n'étaient que de beaux prétextes pour assouvir les plus hideuses passions. L'imagination la plus infernale ne saurait rien enfanter qui n'ait été commis contre l'homme du peuple, contre sa femme, contre sa fille et contre ses enfants pendant les guerres de religion, et les ingénieux auteurs de la Satire Ménippée n'inventaient rien lorsqu'ils mettaient dans la bouche de Rieux, orateur de la noblesse aux Etats-Généraux de 1593, un résumé succinct de ses façons d'agir avec le paysan : ce que Rieux se vantait de faire, tous le faisaient en réalité :

« Je cours la vache et le manant tant que je puis, et n'y a paysan, laboureur ni marchand autour de moi, à dix lieues à la ronde, qui ne passe par mes mains, et qui ne me paie taille ou rançon. Je sais des inventions pour les faire venir à raison : je leur donne le frontal de cordes liées en cordelières : je les pends par les aisselles : je leur chauffe les pieds d'une pelle rouge : je les mets aux fers et aux ceps : je les enferme en un four, en un coffre percé plein d'eau : je les pends en chapon rôti : je les fouette d'étrivières : je les sale : je les fais jeûner : je les attache étendus dans un van : bref, j'ai mille gentils moyens pour tirer la quintessence de leurs bourses, et avoir leur substance pour les rendre pauvres à jamais, eux et leur race... j'ai bonne épée et bon pistolet : et n'y a ni sergent ni prévôt des maréchaux qui m'osât ajourner. La justice n'est pas faite pour les gentilshommes comme moi. Je prendrai les poules et les vaches de mon voisin quand il me plaira : j'enfermerai ses terres avec les miennes dedans mon clos, et ils n'en oseront grommeler... »

« Je scay, dit Montaigne, qu'il s'est trouvé de simples paysans s'être laissé griller la plante des pieds, écraser le bout des doigts avec le chien d'un pistolet, pousser les yeux sanglants hors de la tête à force d'avoir le front serré avec une corde, avant que de s'être seulement voulu mettre à rançon. J'en ai vu un, laissé pour mort tout nu dans un fossé, ayant le col tout meurtri et enflé d'un licol qui y pendait encore, duquel on l'avait tirassé toute la nuit, à la queue d'un cheval, le corps percé en cent lieux à coups de dague qu'on lui avait donnés, non pas pour le tuer, mais pour lui faire de la douleur et de la crainte : qui avait souffert tout cela et jusque à y avoir perdu parole et sentiment, résolu, à ce qu'il me dit, de mourir plutôt de mille morts (comme de vrai, quant à sa souffrance, il en avait passé une toute entière), avant que rien promettre : et cependant était un des plus riches laboureurs de toute la contrée (*Essais*) ».

« Nous avons, dit-il ailleurs, non lu, mais vu de fraîche mémoire, des hommes déchirer par tourment et par gehenne un corpsplein de sentiment, le faire rôtir par le menu, le faire mordre et meurtrir aux chiens et aux pourceaux, non entre ennemis, mais entre voisins et concitoyens, et, qui pis est, sous prétexte de piété et de religion. »

De graves événements venaient de s'accomplir. Charles X était mort, ce qui permit à son neveu, le cardinal de Vendôme, de prendre le titre de cardinal de Bourbon, mais ce qui ne rapprochait pas Mayenne du trône qu'il convoitait. Les autres concurrents conservaient leurs espérances, et Henri IV occupait la place. Sixte-Quint venait également de quitter la scène du monde (27 août). Le fanatisme était tel, que la mort de ce pape, en butte aux attaques des Jésuites et de Philippe II parce qu'il ne cachait pas le regret qu'il éprouvait d'avoir excommunié le roi de France, fut considérée comme « un miracle de Dieu. » Le curé de

Saint-André-des-Arcs le proclama en chaire. « Dieu, s'écria-t-il, nous a délivrés d'un méchant pape et politique. S'il eût vécu plus longtemps, on eût été bien étonné d'ouïr prêcher à Paris contre le pape, et toutefois il l'eût bien fallu. »

D'autres expliquèrent sans intervention divine cette mort presque subite, après deux jours seulement de maladie. Suivant ces sceptiques, « elle ne fut pas sans quelque soupçon de poison. Quelques-uns ont dit qu'il fut empoisonné en ouvrant une lettre venant d'Espagne ; d'autres, d'une autre façon. (Palma Cayet). »

A peine assis sur la chaire de Saint Pierre, Grégoire XIV, circonvenu par les envoyés de la Ligue et du roi d'Espagne, s'empressa de renouveler l'excommunication lancée contre Henri IV, de le déclarer déchu du trône, et de délier ses sujets du serment de fidélité. Par un bref en date du 2 juin 1591, il permet à tous les gens d'Eglise de porter les armes contre les hérétiques. Il promit en outre aux Ligueurs un subside de 15,000 écus par mois, avec un secours de 8,000 hommes. Les Seize, voyant le pape en si belles dispositions, lui demandèrent l'autorisation d'aliéner « la temporalité de l'Eglise, » à la condition d'utiliser le produit des ventes au service de « la Guerre Sainte » contre le Béarnais hérétique. Mais toucher aux biens de l'Eglise pouvait avoir de grandes conséquences, et le Saint Père répondit par un refus.

L'étranger entrait par toutes les portes, venant de tous les pays. A l'approche des troupes envoyées par le pape, le jésuite Nigri, supérieur des novices de Paris, rassembla tous les novices de l'ordre et les mena à Verdun, où l'on avait fixé le rendez-vous, et où ils furent incorporés dans l'armée papale. « Le roi d'Espagne, qui désirait mettre la guerre aux quatre coins de la France, envoya aussi en Bre-

tagne 3,000 Espagnols au duc de Merceur qui, les ayant reçus, assura ses places, reprit la campagne, et se mit à faire la guerre aux royaux (Id.) »

Cependant Farnèse était retourné dans les Pays-Bas. Henri, qui guerroyait aux alentours de Paris, revint y mettre le siège, et la capitale subit de nouveau les horreurs de la famine. Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, fit fondre l'argenterie des églises pour en distribuer le prix en secours. Caëtano obtint du pape un nouveau subside de 50,000 écus. Impuissantes ressources ! L'archevêque de Lyon et l'ambassadeur d'Espagne, assaillis par la foule affamée, firent jeter de l'argent, qui fut repoussé avec colère, parce qu'il n'y avait pas de pain, et qu'on n'en trouvait pas à acheter. Ils réunirent tous les curés ainsi que les abbés de tous les monastères, et leur ordonnèrent, malgré leurs vives résistances, de nourrir les pauvres. De plus, sachant bien que, le premier siège levé, les moines n'avaient rien eu de plus pressé que de renouveler leurs provisions, ils prescrivirent des visites dans toutes les maisons religieuses, séculières et régulières. De nouveau le peuple criait : — La paix et du pain ! — On fit pendre deux des plus exaltés, ce qui imposa silence aux autres. On se tut, mais ce fut tout, et Panigarola écrivait au duc de Savoie : « Il n'y a plus personne qui aille aux murailles, que les prêtres et les moines. » A l'instigation de la duchesse de Montpensier, on fit, avec des os de morts réduits en farine, un pain dont moururent tous ceux qui en mangèrent. Une dame riche, une mère voyant deux de ses petits enfants morts de faim, les fit saler par sa servante, et toutes les deux s'en nourrirent au lieu de pain ; et l'on vit « les lansquenets, gens barbares et inhumains, mourant de mal rage de faim, chasser aux enfants comme aux chiens, et en mangèrent trois (Lestoile). »

On arma les prêtres, les clercs, les moines, et l'on fit à

leur tête des sorties parfois victorieuses. Mais surtout on promenait dans Paris les châsses des saints et l'on multipliait les processions. Les prédicateurs écumaient de rage dans toutes les églises. Ils exaltèrent Grégoire XIV, qui envoyait des armes et de l'argent, « et déprimèrent son prédécesseur jusqu'aux plus basses fosses de l'Enfer. » Puis ils se répandirent en injures ordurières contre Henri IV, « tellement qu'on connut bien qu'ils avaient fort étudié le livre de la Bible des harangères de Paris (Id.). »

Le 13 mars, le curé Boucher « s'étant mis sur le Béarnais et les Politiques, dit qu'il fallait tout tuer et exterminer, et que déjà plusieurs fois il les avait exhortés à ce faire, mais qu'ils n'en tenaient compte ; qu'il était grand temps de mettre la main à la serpe et au couteau, et que jamais la nécessité n'en avait été si grande... Il ne prêcha que sang et boucherie, même contre ceux de la cour et de la justice, excitant le peuple par gestes et paroles atroces à leur courrir sus et à s'en défaire... Il dit aussi qu'il eût voulu avoir tué et étranglé de ses deux mains ce chien de Béarnais (Id.). »

Henri répondait de son mieux à ce déchaînement de fureurs religieuses. Après avoir demandé des secours à la reine d'Angleterre et aux princes allemands pour les opposer aux étrangers que Mayenne recevait du pape et du roi d'Espagne, il publia deux édits dans le premier desquels il cassait et annulait ceux de 1585 et 1588, voulant remettre en vigueur tous les édits de tolérance accordés antérieurement aux calvinistes. Dans le second, il promettait de maintenir la religion catholique, mais protestait en termes énergiques contre les menées du nonce Landriano, envoyé par le pape pour soulever les catholiques contre leur roi légitime. Cet édit fut expédié à tous les parlements, qui s'empressèrent de l'enregistrer. Une portion de celui de Paris, transférée à

Tours, déclara « les bulles monitoires données à Rome nulles, abusives, séditieuses, damnables, pleines d'impiétés et impostures, contraires aux saints décrets, droits, franchises et libertés de l'Eglise Gallicane. Déclare Grégoire, se disant pape quatorzième de ce nom, ennemi de la paix, fauteur des rebelles, coupable du très cruel parricide proditoirement commis en la personne du roi Henri III... »

De son côté la chambre de Châlons décrète de prise de corps le nonce du pape, qui a osé pénétrer dans le royaume sans la permission du roi ; promet 10,000 livres de récompense à qui le livrera à la justice, défend aux prélats de publier ses bulles sous peine de lèse majesté, et appelle au futur concile de l'élection de Grégoire.

Les gens sages commençaient à se lasser d'une guerre qui couvrait la France de ruines, et l'on vit les deux cardinaux de Bourbon et de Lononcourt, et les huit évêques de Bourges, Nantes, Chartres, le Mans, Beauvais, Châlons Maillerais et Bayeux adhérer en termes respectueux, mais fermes, aux arrêts des parlements de Tours et de Châlons. Ils décidèrent en outre « d'envoyer deux prélats d'entre eux avec quelques autres du clergé vers Sa Sainteté pour l'inviter à se reconnaître. » La mort de Grégoire (15 octobre) arrêta seul le départ de l'ambassade.

Le jeune duc de Guise s'était évadé du château de Tours, où on le tenait enfermé. L'archevêque de Lyon et le cardinal Pellevé introduisirent dans Paris ce jeune prince, l'un des candidats désignés au trône de France. Son oncle Mayenne en conçut une vive jalousie. On saisit une lettre que le P. Mathieu, Jésuite, portait à Philippe II pour lui offrir la couronne, ou à son défaut, au duc de Guise, son gendre. Ainsi le clergé français demandait Philippe II pour roi. Et à quelles conditions ! Le concile de Trente serait accepté, et « l'inquisition espagnole » établie en France !

Pendant qu'il pratiquait ces honteuses intrigues à l'extérieur, le clergé ne s'endormait pas à l'intérieur. Toutes les provinces étaient travaillées par lui. Le cordelier Hilaret fanatisait Orléans. Lansac, évêque de Comminges, poursuivi à la suite des Etats de Blois, s'était réfugié à Toulouse, qu'il souleva en faveur de la Ligue. Il y avait institué une confrérie nouvelle, sous le nom du Corps du Christ, dans laquelle il s'était empressé d'enrôler tous les bandits ramassés dans les ruisseaux de la ville. Le premier président du parlement de Toulouse, Duranti, était un de ces magistrats qui voulaient que la religion ne servît pas de prétexte à des guerres atroces. La populace, soulevée par l'évêque, le poursuivit jusque dans le couvent des dominicains où il s'était réfugié avec sa famille. La foule hurlante brise les portes. Duranti revêt les insignes de sa charge et marche au devant des émeutiers. Il est massacré, ainsi que le procureur général. Les assassins traînent par les rues leurs cadavres qui sont pendus au gibet avec le portrait du roi. Trois années après, la ville de Toulouse leur fit des obsèques solennelles.

Henri avait tenté sur Paris une tentative qui échoua. Une nuit, on appliqua le long des murailles du faubourg Saint-Marceau des échelles qui en un instant se couvrirent d'assaillants. Mais les moines qui gardaient les remparts donnèrent l'alarme ; l'un d'eux renversa dans le fossé l'une de ces échelles chargée de soldats, arrêta bravement ceux qui montaient par une autre, et par ses cris appela ses compagnons. La muraille fut en un instant hérissée de piques et d'arquebuses, et Henri se vit contraint de faire prendre à ses troupes leurs quartiers d'hiver à Saint-Denis. Le chevalier d'Aumale voulut l'y surprendre à son tour, et fit une sortie le jour de la fête de Sainte Geneviève, la patronne de Paris. Il espérait l'intéresser par là à son entreprise. Mais il y fut

tué, et la sainte perdit pour un temps tout crédit sur l'esprit des Parisiens.

Henri dirigea une autre tentative contre la porte Saint-Honoré. Soixante capitaines déguisés en paysans, conduisant des charrettes chargées de sacs de farine, se présentèrent vers trois heures du matin, demandant que l'on laissât entrer les vivres qu'ils amenaient pour ravitailler la ville. Mais la porte demeura fermée et les *fariniers* furent éconduits.

Bien que dévoués aux intérêts de Mayenne et de la Ligue, Villeroy et le président Jeannin l'étaient surtout à ceux de la France, et ne cessaient pas de correspondre avec les agents du roi, au grand scandale des Ligueurs. Les Seize se réunirent et, au cours de la délibération, le curé Pelletier s'écria : « Messieurs, c'est trop endurer, il faut jouer du couteau. Je suis averti qu'il y a des traîtres en cette compagnie ; il faut les jeter en la rivière ! » Séance tenante, ils nomment un comité de dix membres chargés de prendre les mesures nécessaires au salut de la cause. Le curé Hamilton, accompagné de prêtres qui lui servent d'archers, arrête le conseiller Tardif, tandis que Bussy-Leclerc s'empare du président Brisson et d'un autre conseiller nommé Larché. Les trois malheureuses victimes sont pendues à la fenêtre de la chambre qui leur servait de prison. Les catholiques font d'autres épurations parmi les colonels de la milice bourgeoise et les autorités municipales accusées de tiédeur, et le curé Boucher rédigea un projet de réforme qui devait être appliqué par « une chambre ardente de douze personnages, notoirement de la Sainte Ligue. » La liste des Suspects, que l'on appelait *le papier rouge*, était dressée dans chaque quartier par l'un des Seize, assisté par les curés des différentes paroisses. Tous les Politiques figuraient sur ces rôles, et les noms étaient

suivis de l'une de ces lettres : P., D., C., c'est-à-dire, Pendu, Dagué, Chassé. Ce projet ne put recevoir son exécution pour le refus que firent les chefs des troupes espagnoles et italiennes de se prêter à cette nouvelle Saint-Barthélemy.

Tant de forfaits et de trahisons avaient lassé la patience des Parisiens. Mayenne était à Laon, d'où il observait les événements de la capitale. Il y pénétra le 28 novembre, à la tête de forces imposantes, rétablit le Parlement, sut forcer Bussy-Leclerc à lui livrer la Bastille, et fit arrêter les plus audacieux parmi les Seize, Louchart, Ameline, Anroux et Aimonnot qui furent pendus dans une salle basse du Louvre. Bussy-Leclerc parvint à se sauver et à se réfugier à Bruxelles, où il mourut dans un âge avancé, en 1634. On le voyait se promener toujours seul, le fameux chapelet de la Congrégation de Notre-Dame ostensiblement pendu à son cou, « parlant peu, mais magnifiquement, des grands desseins qu'il avait manqués. »

Les exécutions sommaires, commandées par Mayenne, exaspérèrent le clergé. Depuis que le bruit s'était répandu que « le roi branlait pour se faire catholique, » les prédicateurs hurlaient avec un redoublement de furie et prodiguaient au Béarnais les outrages les plus grossiers. Leur rage avait redoublé contre les Politiques, surtout après la capitulation de Chartres, où Henri IV fut reconnu comme roi de France. « Boucher prêcha qu'il fallait tuer et assommer tous les Politiques ; Rose, qu'une saignée de Saint-Barthélemy était nécessaire ; Commolet, que la mort des Politiques était la vie des catholiques ; le curé de Saint-André, qu'il marcherait le premier pour les égorger, là où il saurait qu'il y en aurait, exhortant tous les bons catholiques à en faire de même ; le curé de Saint-Germain l'Auxerrois donna conseil de se saisir de ceux qu'on verrait

rire, et que c'étaient des Politiques (Lestoile). » Le 7 décembre, une procession solennelle fit ses stations à Notre-Dame et dans les principales églises. A celle de Saint-Ouen, le prédicateur fit encore lever la main aux assistants, et jurer de mourir plutôt que de reconnaître Henri de Navarre, prescrivit de jeûner au pain et à l'eau les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine et de communier le dimanche à cette intention.

Malgré ce déchaînement de fureurs religieuses, la chute des Seize sonna l'heure de l'affaiblissement de la Ligue. La bourgeoisie ressaisit le pouvoir que la populace lui avait arraché pour un moment. Mais elle-même s'enleva toute force et toute puissance en séparant son action de celle du peuple, faute énorme qu'elle commit souvent dans l'histoire.

Clément VIII fut élu au Siège pontifical, le 30 janvier 1592. Son infaillibilité fut mise en défaut par les Ligueurs et les Espagnols qui l'entouraient. « Il lui était bien difficile de découvrir la vérité au milieu d'un peuple de cabaleurs tout puissants à Rome, où ils répandaient sans gêne leurs malignes fictions, et fermaient ou décriaient les bouches qui auraient pu les confondre (Bérault-Bercastel). » Aussi Henri ayant député à Rome l'évêque de Paris pour assurer le pape de l'intention qu'il avait de se convertir, Clément lui fit interdire d'entrer sur les terres de l'Eglise. Il envoya en France le cardinal de Plaisance, en qualité de légat, porteur d'une bulle qui renouvelait les interdictions de ses prédécesseurs contre Henri IV. Le Parlement de Paris enregistra cette bulle ; mieux inspirée, la Chambre de Châlons rendit un décret d'ajournement personnel contre le légat et un arrêt contre l'enregistrement du bref. Un arrêt du Parlement de Paris condamna au feu l'arrêt de Châlons.

Rome était donc parvenue à ranimer les troubles qui déchiraient le malheureux royaume. A mesure que l'heure de l'abjuration approche, les prédicateurs redoublent de rage, conseillent le pillage des maisons des Politiques. Le 23 novembre, les curés, les prédicateurs, les Jésuites se réunissent au couvent des Cordeliers. « Ils jurèrent tous ensemble de ne reconnaître jamais le roi, quelque profession religieuse qu'il fît, et de s'opposer de fait et de force à tous ceux qui le voudraient entreprendre, de quelque qualité et état qu'ils pussent être (Lestoile). »

Mais la lassitude générale augmentait et l'on afficha ces deux vers sur les murailles de plusieurs églises :

L'ambition, les doublons et la corde,
Empêchent seuls la paix et la concorde.

Oui, tout ce clergé infâme, dont la conscience était vendue aux doublons du roi d'Espagne et à l'or du Vatican, s'opposait seul désormais au bonheur de la France, qu'il sacrifiait à ses passions haineuses. A Toulouse, comme à Paris, curés et moines entretenaient le fanatisme du peuple, par le spectacle de ses processions guerrières. « Un moine marchait au milieu, tenant un crucifix à la main, tournant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, disant : — « Eh quoi ! Y a-t-il quelqu'un qui refuse de s'arrêter dans cette sainte milice ? S'il s'en trouve d'assez lâches pour ne point se joindre à nous, je vous donne la permission de le tuer sans crainte d'être repris (abbé Pluquet). » Biron, qui assiégeait Rouen, à la tête d'une armée royaliste, y rencontrait les mêmes prédications furibondes, processions de jour, de nuit, aux flambeaux, nu-pieds, serments prêtés dans les églises de résister jusqu'à la mort... Dans une sortie, Hébert, curé de Saint-Patrice, tua dix-sept assiégeants, et un autre curé de Goville guidait ses paroissiens au com-

nat et se fit tuer en combattant à leur tête. Tous ces ecclésiastiques étaient d'ailleurs pourris de vices. Vivant en soudarts, ils avaient pris toutes les habitudes des soudarts, et la conscience publique se révoltait à la fin et tendait à s'affranchir d'un joug devenu aussi avilissant qu'intolérable. Oliviéri, auditeur de rote, avait dit au pape : « Clément VII a perdu l'Angleterre par complaisance pour Charles-Quint ; Clément VIII perdra la France par complaisance pour Philippe II. » Et, en effet, la partie saine des catholiques, des prélats même, conseillait tout bas à Henri IV, non pas de jeter ses sujets dans les bras de la Réforme, ainsi que l'avaient fait déjà beaucoup de Souverains du Nord, mais de fonder la complète indépendance de l'Eglise Gallicane. Par malheur « le roi était si éloigné de rompre avec Rome, qu'il ne voulut point entendre à établir un patriarche en France, *comme le lui avaient proposé bien des évêques* qui, au point où l'on en était avec le Saint-Siège, se trouvaient fort embarrassés dans le régime ecclésiastique, et très divisés de prétentions, surtout par rapport à la collation des bénéfices (Bérault-Bercastel). »

Les Parlements de Tours et de Châlons avaient décidé que l'on n'irait plus à Rome pour cette provision de bénéfices, et les prélats qui reconnaissaient leur autorité déclarèrent que l'on pourrait les tenir désormais à la main du roi. Henri, encore calviniste, publia un édit par lequel il ordonna que les nominations qu'il ferait aux évêchés, abbayes et autres bénéfices électifs seraient confirmées par l'archevêque métropolitain aidé de ses suffragants, confirmation qui tiendrait lieu des bulles du pape. La prélature acceptait cet ordre de choses. Ainsi tout conviait Henri à se lancer dans cette voie nouvelle. L'occasion était favorable pour arracher notre malheureux pays à la tyrannie de la papauté. Henri manqua de courage et de patience. Il ne

tint pas la main à l'exécution de cet édit et crut plus sûr et plus rapide d'envoyer des ambassadeurs à Rome, pour traiter de son abjuration.

Le légat et le parti espagnol avaient fait décider que des Etats Généraux se réuniraient en novembre. Le 9 de ce mois, le légat commença par renouveler toutes les bulles d'excommunication lancées contre Henri IV et ses adhérents, et ajouta que l'intention du Saint Père était de l'autoriser à confirmer, en son nom, le choix que feraient les Etats d'un roi orthodoxe. Le Parlement de Châlons répondit à cette audacieuse démarche, en déclarant criminels de lèse-majesté, ceux qui tremperaient dans une pareille élection, et condamna la ville où s'assembleraient les Etats, à être rasée de fond en comble. Le Parlement de Paris cassa l'arrêt de celui de Châlons, et déclara que le seul but des Etats était de choisir un prince français, suivant les lois du royaume. C'était ouvrir la porte à Henri IV, auquel il ne restait plus qu'à savoir se convertir à temps.

Le roi d'Espagne s'était fait représenter aux Etats Généraux qui s'ouvrirent à Paris le 17 janvier 1593, par Don Mendoce, Don Diégo de Ybarra et l'intendant général Tassis. Les députés des trois ordres se rendirent en procession solennelle à Notre-Dame, où l'archevêque d'Aix prêcha et parla en faveur de Philippe II. A la séance d'ouverture, l'ambassadeur d'Espagne proposa de jurer de ne jamais traiter avec le Béarnais, quand même il se convertirait. Cette motion, énergiquement combattue par Villeroy et le président Jeannin, fut écartée. Philippe II, s'apercevant que sa propre candidature ne serait pas appuyée, fit demander par Tassis de décerner la couronne à sa fille, l'infante d'Espagne, petite-fille du roi Henri II. « Et il ajouta que ladite élection serait très agréable au pape, avantageuse pour la maison de Lorraine et la noblesse de France, par les im-

menses secours qu'en recevrait de son maître, tant en troupes qu'en argent (Lestoile). » On objecta la loi salique, qui s'opposait à ce que la couronne de France pût jamais « tomber en quenouille. » Tassis dit alors que Philippe II marierait l'infante à l'archiduc Ernest, frère de l'empereur et prince du sang français par sa mère. Mais les Etats répugnaient à reconnaître pour roi un prince étranger, époux d'une reine étrangère. Philippe alors modéra ses prétentions et s'engagea à nommer, sous deux mois, un prince français roi de France, auquel il ferait épouser l'infante. Cette proposition ouvrait de belles perspectives devant l'ambition des princes lorrains. Le fils de Mayenne, âgé de treize ans, devenait, à côté du duc de Guise et du duc de Nemours, un candidat des plus sérieux. Mais Mayenne se voyait écarté du trône dans toutes ces combinaisons, et, froissé par ce qu'il regardait comme une ingratitude des Etats, il se détachait peu à peu de la Ligue pour se rapprocher de Henri IV.

Pendant la tenue des Etats, Philippe avait dépêché à Paris le duc de Féria, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour soutenir ses partisans. Ce duc avait demandé au roi « une bonne somme de deniers pour gagner des voix. » Philippe s'était contenté d'autoriser Tassis à disposer de 200,000 écus, mais payables seulement dans un an, « après le service rendu. » Il ne voulait payer qu'en sortant, s'il était content de la pièce et des acteurs. Cette condition restrictive gâtait tout, et montrait trop clairement qu'il agissait pour lui-même, et non dans l'intérêt de la cause.

Deux partis divisaient les Etats. Les uns voyaient la question en hommes politiques, les autres en fanatiques, préoccupés uniquement des intérêts de l'Eglise. Les chefs catholiques groupés autour du roi le décidèrent à proposer

aux Etats, par l'intermédiaire du président Jeannin, une conférence pour discuter les conditions d'un traité de paix. Le cardinal de Plaisance s'écria qu'une pareille proposition était pleine d'hérésie et que ce serait se rendre coupable d'hérésie que d'y avoir égard et de s'y arrêter. Le cardinal de Pellevé, l'archevêque de Lyon et quelques autres, vendus à l'or de l'Espagne, abondèrent dans ce sens. Mais Jeannin et Villeroy firent observer que la missive du roi était adressée aux Etats en même temps qu'au duc de Mayenne, et qu'on ne pouvait se dispenser de la communiquer aux Etats. Le légat, furieux de cette décision, et prévoyant que, vu la lassitude générale, les Etats inclineraient à accepter la conférence, déchaîna sa meute de prédicateurs, qui se mirent à vomir les plus sales injures à l'adresse de Henri IV. Des libelles, des placards affichés partout, des pamphlets sans nombre tenaient en haleine la fureur populaire. Le curé de Saint-André-des-Arts ne s'arrêtait pas à prêcher l'assassinat du roi, il disait qu'il fallait poignarder et tuer tous les Politiques, et que quant à lui, il tiendrait l'étendart pour guider les égorgeurs. Un autre y mettait une telle ardeur, que prêchant à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, « il devint fou en prêchant, et tellement enragé qu'il fallut le lier (Lestoile). » Les théologiens de la Sorbonne prêtèrent leur concours au clergé. Le 31 mai, une députation d'ecclésiastiques vint trouver Mayenne ; « ils protestèrent contre la paix et lui demandèrent un roi. » Mais Mayenne, mécontent sans nul doute qu'on ne lui offrît pas d'être lui-même ce roi qu'on lui demandait, « les amusa de paroles, » et les renvoya aux Etats. Le parti modéré l'emporta et la conférence fut décidée, malgré prédications, placards et pamphlets, mélange incohérent de folles rêveries, réclamant des institutions démocratiques placées sous le patronage du pape et de Philippe II.

Une circonstance grave avait décidé Sully lui-même à conseiller à son maître d'embrasser le catholicisme. Henri IV eut connaissance d'un traité que Mayenne et les Ligueurs avaient envoyé au roi d'Espagne pour le soumettre à son acceptation. En voici les premiers articles : — « Que la Ligue soit en la protection du roi d'Espagne, sous l'autorité du pape, jusqu'à ce qu'il y ait un roi du consentement de Sa Sainteté et du roi d'Espagne. — Qu'il plaise à Sa Majesté Catholique d'accroître le secours qu'elle accorde, selon le besoin, et à ce obliger les successeurs de son Etat. — Moyennant quoi les places de..... seront mises en la main de sadite Majesté catholique ou sera aidé à les prendre... »

La situation devenait de plus en plus menaçante, et d'ailleurs Henri se fatiguait de cette guerre civile qui, depuis quatre années dévastait son royaume. La conférence, décidée en principe par les Etats, eut lieu à Suresne, et l'on y entendit l'archevêque de Bourges pour les royalistes, et l'archevêque de Lyon pour les Ligueurs. Le premier conclut à l'opportunité de sacrifier tous les intérêts particuliers, pour se réunir sous l'autorité d'un roi, mais le second fut d'avis que l'union ne pouvait être faite qu'entre catholiques et ne pouvait subsister sous un roi hérétique, sans amener la ruine de la religion. L'archevêque de Bourges parla alors des espérances que l'on avait, de voir le roi se convertir ; d'Espignac répondit qu'il ne croyait pas à la sincérité de ses promesses. En somme, la difficulté ne reposait que sur un seul point : La conversion du roi.

Une fois déjà, lors de la Saint-Barthélemy, le rusé gascon avait accepté la messe pour sauver sa vie. « Paris vaut bien une messe ! » disait-il maintenant. Henri proposa une trêve, afin qu'on lui laissât un peu de temps pour se convertir. Le légat et le clergé s'efforcèrent de la faire refuser.

Mais le sentiment public les entraînait, et bientôt quelques prédicateurs changèrent de langage. Le fougueux Lincestre lui-même prêchait la paix, et un ancien curé de Saint-Gervais parcourait les provinces, tonnant contre les vices du clergé et les mauvaises coutumes introduites dans l'Eglise. « Surtout, il déclamait contre la souveraineté temporelle du pape et sa primauté, et l'usurpation des droits qu'il prétendait avoir sur les rois et les princes de la chrétienté : ne l'honorant d'autre titre que de l'antechrist (Lestoile). »

Henri fit une sorte de retraite à Saint-Denis, et se livra à trois curés de Paris, docteurs de Sorbonne, qu'il chargea de l'éclairer. Le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon furent députés vers lui pour le presser de se laisser convaincre, mais non avant « qu'ils se fussent munis d'une décharge contre l'excommunication du pape. » Panigarola, Bellarmin et Tyrius consultés, mirent leur conscience en repos (Palma Cayet). Deux jours suffirent pour que l'on déclarât Henri suffisamment instruit, et que lui-même se reconnut suffisamment convaincu, et prêt à abjurer. Le cardinal de Bourbon, fantôme de prétendant parce que son oncle avait été un fantôme de roi, soutenait que l'on ne pouvait devancer la sentence du pape. On passa outre, et la majorité décida que les censures et excommunications de Sixte-Quint et de Grégoire XIV étaient contraires aux Libertés de l'Église Gallicane et aux lois du royaume, et que les évêques réunis pouvaient juger le crime d'hérésie. Le roi ne pouvant pas aller plaider lui-même sa cause devant le Saint Père, on se contenterait de réclamer la confirmation de la sentence qu'ils rendraient.

Donc, le 25 juillet 1593, Henri IV se présenta à la porte de l'abbaye de Saint-Denis, suivi des princes et des grands officiers de la couronne, au milieu d'un concours immense de peuple accouru de Paris malgré les défenses et censures

du légat. Sept ou huit curés de Paris demandèrent à Mayenne et au légat la permission d'aller assister à la cérémonie d'abjuration. Le légat le leur défendit sous peine d'excommunication. Ils n'en tinrent compte, y allèrent au milieu des applaudissements de la foule, et le légat n'osa pas donner suite à ses menaces. L'archevêque de Bourges, assisté de plusieurs évêques, officia pontificalement, fit jurer au roi de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et défendre au péril de sa vie, et de renoncer à toute hérésie contraire à sa doctrine.

Son abjuration rivait aux flancs de la France la chaîne qui attachait plus que jamais la royauté à la papauté. Quelle différence si Henri eût été roi de par son héroïsme et ses victoires, et en vertu d'un droit purement civil et laïque! Lorsqu'il entra en vainqueur à Chartres, le maire vint le haranguer et lui dire que ses administrés reconnaissaient lui devoir obéissance « et par le droit divin et par le droit des hommes... — Ajoutez par le droit canon! » interrompit le spirituel gascon en faisant avancer son cheval sans écouter le reste de la harangue. Sa naissance et son épée le faisaient roi, et non la permission mendiée auprès de ces hommes travestis en femmes, auprès de tous ces porteurs de robes, prêtres, moines, magistrats, docteurs et radoteurs en Sorbonne.

Le meilleur de tous les jugements rendus sur l'abjuration de Henri IV, le fut par cet évêque que Lestoile ne nomme pas, mais dont il rapporte les paroles : « Je suis catholique de vie et de profession, dit ce prélat, et très fidèle sujet et serviteur du roi ; je vivrai et mourrai tel. Mais j'eusse trouvé bien aussi et meilleur que le roi fût demeuré en sa religion, que la changer comme il a fait : car en matière de conscience, il y a un Dieu là-haut qni nous juge, le respect

duquel seul doit forcer les consciences des rois, et non le respect des royaumes et des couronnes, et les forces des hommes. »

L'abjuration fut, en effet, une pure affaire politique, et Henri lui-même jugeait la légèreté de sa conduite lorsqu'il écrivait la veille à la belle Gabrielle, sa maîtresse: « C'est demain que je fais le saut périlleux ! »

Le clergé eut dû se montrer satisfait de sa victoire, s'il eût eu lui-même quelque bonne foi; il n'en fut rien, et il préféra suspecter celle de Henri. « Il n'y eut point d'imputation de ce genre dont les Ligueurs ne s'efforçassent de le noircir jusque dans les chaires des meilleures églises de Paris. Boucher entre autres, ne trouvant point que sa paroisse de Saint-Benoît fût un champ assez vaste, prononça dans l'église Saint-Méry pendant neuf jours consécutifs, des déclamations que nous avons encore sur *la simulée conversion de Henri de Bourbon*, et qui affirmaient dans le style extravagant de la Ligue, que la conversion du Béarnais n'était que le jeu d'une hypocrisie infernale. Mais ce genre de calomnie ne trompait plus personne, il fallut recourir à d'autres manœuvres. Suivant les principes du légat, ou des Espagnols qui le régissaient à leur gré, on répandait parmi le peuple que la conversion du Béarnais, hérétique endurci, fauteur, défenseur et chef déclaré des hérétiques, mais surtout comme hérétique relaps; que sa conversion, quelle qu'elle fût, le rendait radicalement et irrémédiablement incapable de porter la couronne; qu'il ne pouvait même être absous en aucune manière, sinon par le souverain Pontife; que l'absolution des évêques était de toute nullité, et que ceux qui s'attachaient à ce roi prétendu, demeuraient tous sous l'anathème de l'Église (Bérault-Bercastel). »

Malgré tout, les prédicateurs se divisent. Quelques-uns prêchent la fidélité au roi, d'autres continuent à dévouer

les Politiques aux couteaux et aux piques des moines. Le curé de Saint-Côme ne quittait pas sa cuirasse, et c'était sous ce harnais peu canonique qu'il baptisait et célébrait la messe. « Et marchait ledit curé par Paris avec sa troupe, armé jusqu'aux dents. » Guarinus affirmait avoir 2,000 moines à sa dévotion, prêts à l'assassinat, et il promettait, au nom de Dieu, le paradis à celui qui tuerait le roi. Le jour de Noël, dans l'église de Saint-Barthélemy, Comolet prit pour texte de son sermon un chapitre du livre des Juges où il est question d'un certain Aod qui tua le roi Moab. « Après avoir fait mille discours sur la mort du feu roi, et exalté et mis au rang des Anges, Jacques Clément, il fit cette grande exclamation : — Il nous faut un Aod ! Il nous faut un Aod ! fût-il moine, fût-il soldat, fût-il goujat, fût-il berger, n'importe ! Mais il nous faut un Aod ! Il ne faut qu'un coup pour mettre nos affaires au point que nous pouvons désirer (Palma Cayet). »

L'archevêque de Bourges, en donnant l'absolution au roi, n'avait pas omis, de concert avec les autres prélats, cette clause perfide : — Sauf l'autorité du Saint-Siége apostolique. — Il fallait donc enlever ce dernier échappatoire au clergé, et c'est ce que Henri travailla à faire. Il pensa qu'il pénétrerait plus facilement dans sa capitale s'il se faisait préalablement sacrer roi, et qu'il trouverait Clément VIII plus malléable après son entrée dans Paris. A défaut de Reims, encore frémissant, on choisit Notre-Dame de Chartres, où il fut sacré le 27 février 1594 par l'évêque de Thou, après qu'il eût juré « d'exterminer de sa terre, selon son pouvoir, les hérétiques dénoncés par l'Église. » Puis il acheta la trahison de Cossé-Brissac, gouverneur de Paris, et malgré une procession dans laquelle on promena la châsse de Sainte Geneviève, Henri, cinq jours après, fit, à la tête de ses troupes, son entrée solennelle dans sa capi-

tale, le 22 mars 1594. Il fit inviter le légat à le venir voir, et sur son refus, le fit reconduire en sûreté jusqu'à la frontière, où il put emmener à sa suite le jésuite Varade et le curé Aubry, complices du régicide Barrière, dont nous parlerons tout à l'heure.

Le jour de l'entrée du roi, le curé Hamilton avait tenté de soulever la populace ; et pendant quelques semaines les curés de certaines paroisses refusèrent d'entendre en confession ceux qui, à leur première question, répondaient qu'ils avaient été satisfaits de la venue du roi. Boucher et une soixantaine d'autres des plus compromis, moines, curés et prédicateurs, suivirent les Espagnols et se retirèrent à l'étranger. Le cardinal de Pellevé entra dans un accès de fureur tel, qu'il en perdit la raison, et la vie quatre jours après. Le cardinal de Bourbon eut un sort semblable presque dans le même temps.

Parmi les chefs militaires, chacun se vendit le plus cher qu'il pût. Brissac avait eu 200,000 écus comptant, 20,000 livres de pension, la conservation de son titre de maréchal de France, et le gouvernement de Corbeil et de Mantes. Mais le plus exigeant de tous fut le comte de Villars-Brancas, gouverneur de Normandie, qui exigea d'être maintenu dans cette fonction importante, la dignité d'amiral de France, les abbayes de Jumièges, Tiron, Bomport, Vallasse et Saint-Taurin, et celle de Montivilliers pour sa sœur. Il fallut lui donner en outre 1,200,000 livres pour payer ses dettes, et une pension de 60,000 livres.

Les villes, peu à peu, sont conquises par les armes ; d'autres se soumettent : Orléans, malgré la résistance de la confrérie du Cordon de Saint-François, dont il fallut chasser, emprisonner les membres par centaines ; Aix, malgré son archevêque Génébrard, qui se réfugia à Marseille...

Quelques-uns des prédicateurs les plus forcenés firent

Entrée de Henri IV à Paris.

également leur soumission. A Poitiers, le cordelier Porthaise se montra aussi fougueux prédicateur royaliste qu'il avait été ardent à souffler le feu de la guerre civile au profit de la Ligue. Lincestre, devenu prédicateur du roi, avec 20,000 écus de gages, accourut le remercier et se précipita à ses pieds avec tant d'ardeur, que Henri ne put s'empêcher de dire tout haut : — Gare le couteau !





CHAPITRE XI

L'ÉDIT DE NANTES

(1594-1598)

La France, énervée après tant et de si longs désastres, se sentait attirée par un irrésistible courant de pacification générale, qui devait être funeste aux Jésuites, dont l'ordre tout entier n'avait vécu que de troubles et d'intrigues. L'Université fit sa soumission au roi légitime et reprit avec une nouvelle ardeur la lutte qu'elle soutenait contre les *Ignaciens* depuis l'heure où ils s'étaient glissés en France. Le recteur de l'Université les cita devant le Parlement le 12 juillet comme fauteurs et complices de huit ou dix attentats contre le roi, notamment d'une tentative faite en août 1593 par Pierre Barrière, qui avait été dénoncé avant d'avoir pu consommer son crime, mais qui avoua avoir été poussé à le commettre par Aubry, curé de Saint-André et le P. Varade, recteur du collège des Jésui-

tes. Les curés de Paris firent cause commune avec l'Université, et leur avocat se plaignit qu'ils troublaient la hiérarchie ecclésiastique par l'intrusion d'un ordre « qui n'avait été approuvé ni reçu de l'Église Gallicane... L'instruction des enfants, à quoi ils s'étaient adonnés, n'avait été qu'un moyen de s'insinuer dans les villes; par les écoles ils gagnaient facilement le reste ; et il n'y avait lieu où ils ne se fussent fourrés impudemment. »

Ils faussaient leur vœu de pauvreté en ne renonçant pas, comme le faisaient les autres ordres, au droit d'hérédité sur la fortune de leurs parents. Leurs règles étaient molles et flexibles, « selon l'opportunité des temps, des lieux et des circonstances. » Tout terrain leur était bon pour combattre, toutes armes allaient à leurs mains. Ils pouvaient administrer les sacrements partout, en qualité de *curés universels*. Ils donnaient toutes dispenses, toutes absolutions des cas réservés, ce que le pape refusait à tous les autres; il leur avait accordé le privilège d'épurer les textes des Pères de l'Église, qu'ils avaient falsifiés. Enfin, ils enseignaient le régicide à leurs élèves.

L'avocat de l'Université, Antoine Arnauld, le père du grand Arnauld, de Port-Royal, n'eut pas de peine à dévoiler les manœuvres de ce corps néfaste, et il démontra que, malgré toutes les oppositions, ils étaient parvenus à se glisser dans l'Université, « en petites chambrées, où ils avaient renardé et espionné. » Nul ne doutait que la Ligue fût l'œuvre des Ignaciens. C'était dans leur collège de la rue Saint-Jacques et dans leur église de la rue Saint-Antoine que s'étaient réunis les agents de l'Espagne. Il les accusa de l'assassinat de Henri III, et dit « qu'ils faisaient croire au peuple que Dieu était le massacreur des rois, et attribuaient au ciel le couteau forgé en enfer. » Ils rédigeaient des *Livres de vie* dans lesquels, grâce aux révélations obte-

nues par la confession des enfants et des servantes, ils tenaient régistre des faits, gestes et opinions des pères et des mères. Il les appela « voleurs, corrupteurs de la jeunesse, assassins des rois, ennemis conjurés de l'État, peste de la République, et perturbateurs du repos public... Gens enfin qui méritaient d'être entièrement exterminés de dessus la face de la terre. »

Succombant sous les efforts réunis du clergé séculier et de l'Université, ils furent condamnés à sortir du royaume sous quinze jours, sous peine d'être traités comme coupables de lèse-majesté. Mais s'il était encore possible d'obtenir un jugement contre les Jésuites, il était plus difficile d'en poursuivre l'exécution. Déjà, dans ce temps-là, la magistrature était avec eux, et « ils se trouvaient forts de la moitié du Parlement, qui faisait ouvertement des brigues en leur faveur (Sully). » En outre, Henri craignait d'irriter Clément VIII, qui, poussé par l'Espagne, faisait une résistance désespérée aux avances qu'il lui prodiguait. Il avait envoyé le duc de Nevers en ambassade à Rome, pour traiter de la délicate question de l'accommodement. Le pape fit enjoindre au duc d'entrer à Rome en simple particulier, de n'y séjourner que dix jours, et prétendait exiger que les ecclésiastiques qui l'accompagnaient fussent se faire absoudre par le grand inquisiteur. Il ne reconnaissait Henri ni catholique, ni roi de France, mais simple roi de Navarre. Nevers refusa de laisser les trois prélats qui l'accompagnaient subir l'affront de l'absolutien qu'offrait l'inquisiteur, et quitta Rome après avoir juré qu'il casserait la tête au premier sbire qui oserait mettre la main sur quelqu'un de sa suite.

Le résultat de l'entêtement de Clément fut heureux, car le clergé français se réconcilia avec le roi malgré le pape, et sans aucune pression étrangère. A Rome comme en France

« on voyait naître le schisme (Palma Cayet), » et beaucoup déploraient le mauvais vouloir du Saint Père. Henri lança un ordre à tous ses sujets dissidents de se soumettre dans le délai d'un mois ; et les frères Pithou, les célèbres jurisconsultes, portèrent un coup terrible à la primauté papale par la publication de deux ouvrages importants, les *Libertés de l'Eglise Gallicane*, et la *Grandeur et prééminence des rois de France*.

Mais bientôt un nouvel attentat vint ajouter à la popularité croissante du roi et à la haine qu'inspiraient les Jésuites. Le 27 décembre 1594, Jean Châtel frappa Henri d'un coup de couteau à la lèvre et lui cassa deux dents. « Voilà les Jesuites convaincus par ma bouche ! » s'écria Henri qui comprit d'où venait le coup. Jean Châtel, s'il n'était pas Jésuite, avait été élevé par eux. On sut que, pour surexciter son imagination maladive et faible, on l'avait enfermé dans la *Chambre des méditations*, où l'enfer était représenté avec des décors d'opéra, avec des apparitions de figures sanatiques éclairées de lueurs mystérieuses. Son esprit ne put tenir contre les impressions puisées dans cette chambre funeste, et contre les propos imprudents que l'on tenait en tous lieux, surtout dans les chaires des prédicateurs.

Le P. Guignard, jésuite dans le collège où avait été élevé Jean Châtel, avait négligé de faire disparaître, aussitôt le crime commis, un écrit de sa main où il disait que « ni Henri III, ni Henri IV, ni la reine Elisabeth d'Angleterre, ni le roi de Suède, ni l'électeur de Saxe n'étaient de vrais rois ; que Henri III était un Sardanapale, le Béarnais un renard, la reine d'Angleterre une louve, le roi de Suède un griffon, et l'électeur de Saxe un porc... Jacques Clément a fait une action héroïque, inspirée par le Saint-Esprit ; si on peut guerroyer le Béarnais, qu'on le guerroie ; si on ne peut le guerroyer, qu'on l'assassine (Lestoile). »

Le souvenir encore si récent du zèle que les Jésuites avaient fait éclater pendant la Ligue en faveur de l'Espagne, où florissait l'inquisition ; les maximes de leurs casuistes, qui sapaient dans leurs bases les lois fondamentales des



Henri IV.

empires et les droits des souverains ; la morale nouvelle et facile qu'ils substituaient à celle que l'humanité avait connue jusque-là ; le pouvoir menaçant que leurs collèges leur donnaient sur la jeunesse, et leurs confesseurs sur les femmes,

tout obligea le Parlement de rendre la société entière solidaire du crime de son élève. On chassa donc à perpétuité du royaume le reste des « prêtres et autres soi-disant de la Société de Jésus, comme étant corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'Etat. » Jean Châtel fut condamné à la peine des parricides ; le P. Guignard fut pendu, puis brûlé ; le P. Guéret, sous qui l'assassin avait étudié, n'ayant rien avoué à la torture, fut seulement banni à perpétuité du royaume. On pendit également le vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, « pour avoir dit,tenant un couteau,qu'il voulait faire encore un coup de Saint Jacques Clément. » Vers le même temps, les Jésuites étaient expulsés, pour crimes d'Etat, d'Angleterre, de Venise, de Suède et des Pays-Bas. L'Europe toute entière les vomissait avec dégoût de son sein.

Le 7 janvier 1595, un édit royal confirma la sentence rendue contre eux, et un nouvel arrêt du Parlement, en date du 21 mars, défendit de leur donner asile sous peine d'être puni comme complice de leurs forfaits. Sur l'emplacement de la maison de Jean Châtel, qui fut rasée, on éleva une pyramide sur laquelle on grava en lettres d'or l'arrêt qui punissait le crime, comme pour vouer à la haine éternelle du peuple l'ordre coupable qui l'avait inspiré.

Clément VIII n'aimait pas les Jésuites, qu'il traitait de brouillons qui troublaient l'Eglise. Mais il voyait en eux d'utiles instruments au service de l'omnipotence du Saint-Siège. Ils durent à son intercession de pouvoir résider encore à Bordeaux et à Toulouse. Clément, depuis que Henri IV était victorieux et que le clergé français l'avait accepté, manifestait le désir d'entrer en relation avec lui. Henri envoya à Rome les cardinaux d'Ossat et du Perron pour y traiter de sa réconciliation avec le Saint-Siège, ce qui était la condition secrète de la soumission du clergé

du royaume. Clément se montra tout d'abord exigeant avant d'accorder l'absolution que l'on attendait de lui. Il réclamait le rappel des Jésuites ; que le concile de Trente fût reçu en France, que le culte catholique fût rétabli en Béarn, que Rome choisît un confesseur au roi, qu'il fît instruire dans la religion catholique le petit prince de Condé, alors son héritier. Henri promit beaucoup, accorda peu, réserva des portes de derrière. Ainsi, le concile de Trente fut admis, « si ce n'est en ce qui ne se pourrait exécuter sans troubler le royaume. » Cette réserve suffit au Parlement et au clergé gallican pour empêcher que le concile fût jamais accepté en France.

Néanmoins Henri IV paya fort cher l'humiliante cérémonie de l'absolution pontificale. Ses deux ambassadeurs promirent en son nom « qu'il protégerait l'Église et le clergé ; qu'il ne nommerait aux bénéfices que des personnes d'une foi non suspecte ; qu'il révoquerait les libéralités faites aux dépens de l'Église ; qu'il ratifierait tous ces engagements entre les mains du légat qui serait envoyé dans le royaume ; qu'il notifierait à tous les princes catholiques la résolution où il était de vivre et mourir dans leur religion ; et pour œuvres satisfactoires, que tous les jours il entendrait la messe, et réciterait plusieurs prières que l'on spécifia ; qu'il s'approcherait au moins quatre fois l'an des sacrements de pénitence et d'Eucharistie, et qu'il bâtirait des monastères en différentes provinces du royaume. On dit que dans un article secret, on lui fit promettre encore de rappeler les Jésuites (Bérault-Bercastel). »

La déplorable cérémonie fut accomplie à Rome le 7 septembre. Le pape toucha les deux ambassadeurs du bout d'une petite baguette, à l'imitation des anciens Romains, qui affranchissaient ainsi leurs esclaves. L'orgueil clérical contraignit le roi de France à s'humilier devant un prêtre,

et à subir l'insulte d'une cérémonie païenne. Fier d'avoir fait incliner la couronne devant la tiare, Clément prétendit en éterniser la mémoire en faisant frapper une médaille, qui d'un côté portait son image, et de l'autre celle de Henri IV. Les deux cardinaux français épargnèrent cependant à l'amour propre national la formule insolente dont le pape voulait se servir : « Nous rehabilitons Henri dans son royaume. » Il fut réconcilié, non réhabilité.

Le duc de Mayenne avait signé son acte de soumission au roi. La duchesse de Montpensier était morte. Henri, depuis six années était roi de France, et, depuis sa réconciliation avec Rome, les prédicateurs cessaient de prêcher ouvertement le régicide. Il est vrai qu'un édit rendu le 22 septembre 1595 menaçait des peines les plus rigoureuses les prédicateurs séditieux. Il semble que la Ligue, éteinte sans espoir de se rallumer jamais, eut dû désarmer pour laisser respirer enfin la France énervée, et qu'ici devrait se terminer le cours de ces déplorables guerres de religion. Il n'en fut rien, et Henri dut parcourir son royaume pour réduire à l'obéissance ces hobereaux, qui sous prétexte de la Ligue et de la Réforme, avaient fait de leurs châteaux des forteresses et des repaires, d'où ils descendaient pour piller le plat pays et réduire les campagnes à la plus extrême misère. A défaut d'un roi, qu'on lui avait si longtemps refusé, la France en avait trente, et chaque province gémissait sous un maître qui s'était érigé en souverain absolu dans son gouvernement particulier. Le duc de Mercœur était le tyran de la Bretagne ; Henri de Joyeuse, l'ex-capucin célèbre sous le nom de Frère Ange, tenait le Languedoc ; le duc d'Epernon, la Provence ; Charles de Savoie, duc de Nemours, le Lyonnais et une partie du Dauphiné ; le jeune duc de Guise, la Champagne ; Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, le Poitou ; La Châtre, le Berry,

le Blaisois, la Sologne ; le duc de Mayenne, outre la Bourgogne, était maître absolu à Soissons, qui fut appelé *le Cloaque de la Ligue*, parce que tous les plus enragés Ligueurs y trouvaient un asile assuré...

Je ne parlerai ici que de la fin du long et laborieux voyage de Henri IV à travers les provinces de son royaume, pour courber sous le joug royal tous ces fronts insolents, voyage qui aboutit à la signature de l'Édit de Nantes, qui vint enfin mettre un terme aux luttes néfastes qui déchiraient la France depuis un demi-siècle. Par le spectacle que va nous offrir la Bretagne, le lecteur appréciera quelle effroyable anarchie déchirait les entrailles de la France toute entière. Ce n'est qu'un spécimen, car partout les choses se passaient d'une façon analogue. Ici les bénédictins Dom Morice (*Histoire de Bretagne*) et Dom Roger (*Histoire d'Anjou*), et le chanoine Moreau (*Histoire des guerres de la Ligue de Bretagne*), vont nous servir surtout de guides.

Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, beau-frère de Henri III et petit-fils d'Antoine, duc de Lorraine, avait espéré, grâce à l'abattement du pays, ramasser dans le sang du peuple une couronne de duc indépendant de Bretagne, à défaut de celle de roi de France. Il avait livré le port de Blavet aux Espagnols, dont il recevait des secours en hommes et en argent. Ses bandes dévastaient plusieurs provinces. « Elles couraient par troupes séparées, et faisaient de grandes pilleries dans les provinces de Touraine, Anjou, le Maine, le Vendomois et autres lieux circonvoisins, et vinrent même jusqu'aux portes de Paris prendre des prisonniers. Elles avaient, dans toutes ces provinces, des maisons particulières qui les recelaient, ce qui apportait une grande incommodité à tous ceux qui allaient par ces pays (Palma-Cayet). »

Henri IV, dès qu'il l'avait pu, s'était empressé d'envoyer

des forces imposantes pour dompter ce Ligueur intéressé, mais l'on ne saurait dire qui fit le plus de mal au pays, des Ligueurs ou des royalistes, ni décider quel parti était l'oppresseur et quel le défenseur (D. Morice). Ce fut moins une guerre qu'un immense pillage. Les troupes ennemies, soigneuses de s'éviter et « s'amusant à ravager et à piller le bonhomme, » vivaient retranchées derrière les forteresses, et n'épargnaient que les villages qui consentaient à leur payer de fortes contributions pour se racheter du désastre qui les menaçait. Ici, c'était du Liscouet, chef royaliste, gentilhomme de grande famille, « qui plumait l'oie là où elle était grasse, » et portait la guerre dans toutes les parties qu'elle avait épargnées jusqu'alors. Là, c'était le comte de Maignanne, lieutenant de Mercœur, bandit sur terre et sur mer, que Henri III avait fait jeter à la Bastille en 1586, et qui eût payé ses crimes de sa vie, si de puissantes protections ne l'eussent fait relâcher. Poussés à bout par ses excès, les paysans s'armèrent et vinrent l'attaquer de deux côtés, au Faou ; mais il en tua quatorze ou quinze cents dans deux rencontres, et pour se venger, redoubla de férocité à leur égard.

On leur avait donné à garder des gués qui eussent ouvert au comte une autre partie de la province. Il parvint à les tromper par de belles paroles, passa à Châteaulin et maintint tout d'abord ses bandes dans une discipline rigoureuse. « Le paysan, trompé par ces fausses apparences, ne cacha rien de ce qu'il avait. Le comte, convaincu par ses yeux de la richesse d'un pays qui n'avait éprouvé aucune des misères de la guerre, rebrousse chemin dès le lendemain, et, paraissant tout à coup au milieu des paroisses qu'il avait traversées le jour précédent, il pille, vole, et fait un butin inestimable en meubles, en vivres et en vaisselle d'argent dont les paysans étaient tous bien fournis. » Depuis, ce

temps, et après les excès inouïs de cinq ou six cents soudarts que dirigeait le comte, les *rogues paysans*, la *paysantaille*, comme les appelle avec un suprême mépris le chanoine Moreau, n'osèrent plus « lever les cornes. »

Il est bon de noter que tout ceci se passait pendant une trêve signée entre les royalistes et les Ligueurs, et publiée à Rennes.

Dans une autre partie de la Basse-Bretagne, les campagnards se soulevèrent et se rendirent à Carhaix pour défendre le pays. Quelques gentilshommes se joignirent à eux et leur donnèrent pour chef un vieux soldat capable, nommé Lanredon, qui les retrancha dans une situation habilement choisie, à une demi lieue de Carhaix ; mais une fausse attaque des royalistes les attira hors de cet asile, malgré Lanredon et les gentilshommes qui les conduisaient. « Il se fit dans cette action une grande boucherie de paysans par la faute de ces brutaux, » dit Dom Morice.

En dépit de cet échec, ils virent de nombreuses bandes de paysans se joindre à eux, et bientôt ils reprirent l'offensive sous la conduite du capitaine du Bérit et d'un prêtre, Ligueur exalté. Déjà dans les murs même de Carhaix ils triomphaient à leur tour des royalistes, lorsqu'une pluie violente vint empêcher ceux d'entre eux qui avaient des armes à feu d'en faire usage, tandis que les royalistes, à l'abri dans les maisons, les massacraient sans pitié et en firent un massacre horrible. Le prêtre et du Bérit furent tués. Une nouvelle troupe de paysans venait leur amener des renforts ; mais quand ils connurent cette défaite, ils tuèrent les gentilshommes qui les commandaient, et, se croyant trahis, la rage et le désespoir dans le cœur, ils massacrèrent sans pitié tous les nobles, royalistes ou Ligueurs, calvinistes ou catholiques.

Il y avait alors en Bretagne « un jeune folâtre, » nommé

Guy Eder de la Fontenelle, cadet d'une famille noble. L'ambition, dit son historien, était venue le prendre sur son fumier, et il était encore un enfant lorsqu'un matin, en 1589, il franchit le mur du collège où il se trouvait, à Paris, vend ses livres et une partie de ses vêtements pour acheter une épée et un poignard, et reprend le chemin de la Bretagne, soulevée déjà par le duc de Mercœur. Bien que Fontenelle n'eût que quinze ou seize ans alors, cette intelligence supérieure s'impose à une de ces nombreuses troupes de bandits qui pillaient la province au nom des intérêts de Dieu et de la Ligue. Bientôt ses bandes furent les plus redoutées dans le pays ; bientôt aussi, fatigués de leurs excès, les paysans se soulevèrent en masse et vinrent l'assiéger au Grannec. Mais ils sont taillés en pièces, et plus de huit cents restent sur la place. Par un affreux raffinement de perversité, Fontenelle défend d'enterrer les nombreuses victimes de ce combat, spéculant sur l'amour des parents pour les leurs, et faisant égorger sans pitié ceux qui venaient la nuit pour ensevelir le corps d'un frère, d'un père ou d'un époux. C'était une souricière qu'il tendait, et les cadavres appelaient les cadavres. Puis, comme les siens se plaignaient de l'infection causée par ce vaste charnier, il leur répondit ce mot, dont on a fait les honneurs à Charles IX et à bien d'autres : « L'odeur des ennemis morts est toujours agréable ! »

C'était au grand jour, sous les yeux même de la garnison chargée de veiller à la tranquillité de la province, que Fontenelle pillait le pays, et ceux qui commandaient à Quimper refusèrent de réprimer ses brigandages, alléguant qu'un pareil voisinage était des plus favorables pour tenir leurs soldats alertes et toujours en haleine. N'ayant donc plus d'espoir que dans ces révoltes dont le feu s'éteignait invariablement dans leur sang, les paysans se soulevèrent

encore une fois, Fontenelle les attira en rase campagne, et là il en fit une telle boucherie et un massacre si effroyable, que, suivant une vieille chanson bretonne, « la terre, maigre jusqu'alors et ne produisant que bruyères, s'engraissa de pourriture humaine jusqu'à devenir terre à froment. »

Frappés de stupeur, les paysans, par toute la Cornouaille, abandonnent leurs maisons et leurs villages pour fuir dans les bois, où ils trouvent d'autres ennemis, les loups, qui viennent leur disputer ce désert fait de main d'hommes. Ne sachant plus où fuir, ils courent chercher un abri derrière les murs de Quimper. La famine franchit sur leurs pas les portes de la ville, et décime tout d'abord ces populations dépaysées, sans asile, sans appui, sans secours. La « casanière garnison, » qui avait refusé de les défendre, bientôt ne veut plus les accueillir, on ferme les portes, et l'on crie du haut des remparts à ceux qui surviennent qu'il n'y a plus rien dans la ville, et qu'il faut qu'ils retournent ensemencer les champs. On les trouvait morts par les chemins, la main à la bouche, comme si, dans le délire des dernières convulsions de leur lente agonie, ils y eussent voulu porter une nourriture absente. On en ramassait d'autres à la porte de leurs étables, ensevelis sous le fumier afin d'éviter le froid, et la multitude des cadavres, que les loups ne suffisaient plus à dévorer, ne tarda pas à engendrer une maladie pestilentielle qui, après avoir emporté les plus pauvres, arriva « jusqu'aux plus huppés. »

Fontenelle survint alors. La trahison souffla son venin sur les troupes, le capitaine qui les commandait se laissa séduire par l'espérance de partager les chances heureuses du pillage, et il allait livrer la ville sans coup férir lorsque Saint-Luc, gouverneur de la province, le força, pour obtenir sa grâce, à attirer Fontenelle dans un piège. Celui-ci fut pris, en effet, et envoyé à Saint-Luc, qui accepta de

lui une rançon de 14,000 écus, et le renvoya libre. On pense quel usage le bandit sut faire de sa liberté.

Après avoir pris le bourg de Penmarck, le plus riche de la Bretagne, « qui comptait quantité de hameaux de soixante à quatre-vingts maisons, « il fit déshonorer toutes les femmes et filles, fit mourir dans les tourments plus de 5,000 paysans, brûla plus de 2,000 maisons, pilla et emporta tout. Cette vie avait ses fatigues ; aussi parfois, au retour de ses courses, faisait-il éventrer deux jeunes filles pour se délasser les pieds dans leurs entrailles fumantes.

Ce monstre, qui le croirait ! était presque un enfant, il avait vingt ans à peine.

Il sut se faire dans l'île Tristan, à l'embouchure de la petite rivière de Pouldavid, une retraite dans laquelle il résista pendant quatre ans à des attaques successives, levant les impôts sur le pays, à six ou sept lieues à la ronde, et jusqu'à la porte des villes fortes. Il faisait des razzias de paysans qu'il jetait pêle-mêle dans des cachots humides, et jusque dans des latrines, où ils pourissaient, ayant de la fange jusqu'aux genoux, et ne pouvant se tenir que debout, sous peine d'être étouffés par l'ordure. Il les faisait torturer à leur tour pour les décider à lui donner des rançons le plus souvent impossibles à acquitter, tantôt les faisant asseoir sur un trépied rougi au feu, ou bien, l'hiver, les faisant plonger dans un cuvier d'eau glacée. Dans leurs cachots infects, ils mouraient d'ordinaire au bout de trois ou quatre jours, et leurs compagnons d'infortune les jetaient à la mer, en attendant leur tour, pour que les cadavres décomposés n'ajoutassent pas à leur infection. Ceux que leurs parents avaient pu racheter, sortaient demi-morts, décharnés, à moitié pourris, et mouraient d'une enflure qui ne tardait pas à mettre un terme à tant de souffrances.

Deux années après que ce « jeune folâtre » se fût ra-

cheté des mains de Saint-Luc, un gentilhomme se rend auprès de lui et obtient un sauf-conduit. Mais ayant appris qu'il possédait une femme jeune et belle, Fontenelle marche vers son château à la tête d'une troupe de 1,200 soldats, y pénètre de vive force, tue le gentilhomme et fait subir à sa femme les derniers outrages auprès du cadavre de son époux assassiné. Leur jeune enfant criait : il lui fait attacher au cou un chat qui se trouvait là; le chat, en se débattant, le torture et le tue. Le chanoine Moreau, qui raconte sans émotion tant de crimes, ne trouve dans toute l'existence de ce misérable que cet acte « qui obscurcisse la candeur de sa belle vie (page 246)! »

Dites si ces grands historiens de la Grèce et de Rome, qui attachaient au pilori de l'histoire les tyrans des peuples, n'étaient pas plus chrétiens que le chanoine Moreau, le bénédictin Dom Morice, et tous ces chroniqueurs sans entrailles, ces écrivains de louage et de louange, toujours du parti des bourreaux contre les victimes !

Le fléau de la guerre en engendra trois autres, qui ne cessèrent pas avec elle et prolongèrent leurs ravages jusqu'en 1602. Je veux parler de la famine, de la peste, et des bêtes farouches. Les paysans, chassés de leurs maisons dévastées ou incendiées, et se cachant dans les forêts épaisses, se nourrissaient d'herbes et de racines sauvages qu'ils ne pouvaient pas même faire cuire, parce que la fumée trahissait le lieu de leur retraite et attirait les soudarts. Aux environs des lieux fortifiés, s'ils parvenaient à se procurer quelques mesures de seigle, ils s'assemblaient « la nuit, comme des hiboux, » au nombre de trois ou quatre, s'attelaient à la charrue, et dans l'ombre, comme des malfaiteurs, semaient ce peu de grain, dans l'espérance que la paix viendrait arrêter la fureur de leurs implacables spoliateurs. Vain espoir ! Ils accouraient, ces braves, faire

manger ce seigle en herbe à leurs chevaux, et le détruisaient à plaisir avant la récolte. Sans asiles, en haillons, sans nourriture, la faim, le froid, les maladies enlevaient les paysans par milliers, et les chemins ne présentaient que l'affreux spectacle de cadavres à moitié dévorés par les loups, ou de moribonds, qui ne pouvaient plus leur disputer un vain reste de vie.

Quand les loups parurent, ils commencèrent par dévorer tous les chiens, pour avoir ensuite meilleur marché des bestiaux ; puis chiens et troupeaux dévorés, ils se jetèrent sur les hommes. Ils s'accoutumèrent si bien à la chair humaine, que pendant sept ou huit ans ils attaquèrent les hommes, même armés, et nul n'osait aller seul par les champs. Ils recherchaient surtout les femmes et les enfants, qu'il fallait tenir enfermés dans les maisons, où ils les venaient dévorer s'ils pouvaient forcer les portes, et l'on vit souvent des femmes assaillies, même en plein jour, sur le seuil de leurs logis, par ces farouches animaux qui, poussés par un instinct diabolique, sautaient à la gorge de leurs victimes et les entraînaient, sans qu'elles pussent jeter un cri ou appeler au secours.

On dit qu'ils s'acharnaient de préférence sur les femmes enceintes ; ils les éventraient, en tiraient le fruit, et laissaient la pauvre créature toute palpitante, s'ils n'avaient pas le loisir de dévorer la mère avec l'enfant. On vit un jour une femme de Kerfeuntum, au terme de sa grossesse, sortant par la porte de Bihan dont elle était à dix pas à peine, éventrée et son enfant emporté, bien que ce fût un jour de marché et que la route fût pleine de monde. Ceux qui la précédaient ne virent rien, parce qu'elle n'eut pas le temps de jeter un seul cri ; ceux qui la suivaient ne purent la secourir et la défendre, tant le furieux animal avait exécuté lestement son effroyable expédition.

L'habitude et le long usage avaient enseigné aux loups l'art de dévorer les hommes dans leurs vêtements sans les déchirer. Ils dépouillaient, ils *épluchaient* l'être humain, hommes ou femmes, — comme l'enfant épluche la noix ou la châtaigne que convoite sa gourmandise, — sans qu'il y parût à ses habits. Aussi savez-vous comment, dans leur terreur superstitieuse, les paysans désignent ces nouveaux ennemis? Ils les flétrissent du nom d'hommes, ils les appellent *tut-bleis*, hommes-loups, refusant de voir en eux autre chose que les soldats morts de Fontenelle, qui *reviennent* pour mordre leur dernier coup de dents.

Puis vint la peste, qui « mit la dernière main » à la dévastation de la province, à laquelle au dire d'un historien de la Bretagne (Pitre Chevalier), deux siècles et demi de tranquillité n'ont pas rendu encore sa richesse et sa population d'autrefois.

Les pauvres furent frappés les premiers, puis bientôt tous le furent, et en si grand nombre qu'il fallut renoncer aux mesures de police prises tout d'abord pour porter remède au mal. Enfin la mortalité fut si grande, et la province si dépeuplée à la suite de tous ces fléaux, qu'il était telle ville champêtre qui, de 1,200 communiants à Pâques, en comptait à peine douze dans l'année qui ouvrit le dix-septième siècle.

La Bretagne fut soumise à la fin; Fontenelle se rendit, fut amnistié, et conserva le gouvernement de l'île de Tristan.

Dans sa marche pour pacifier la province, Henri IV s'arrêta à Angers. L'Anjou, comme le reste de la France, n'était pas dans une situation meilleure. Les paysans creusaient des fossés, élevaient des murailles autour des bourgs, et fortifiaient les églises pour s'y mettre à l'abri contre les

courses et les rançonnements des royaux et des Ligueurs. « J'ai entendu, écrit Dom Roger, raconter des choses horribles de cruautés que cette garnison exerça depuis ce temps-là jusqu'en 1598, que la paix générale fut conclue.

« Les bonnes gens de tous ces quartiers-là, qui avaient essuyé ces violences,nous les ont racontées depuis avec étonnement. » Chaque hobereau angevin, bandit à la tête de quelques bandits en sous-ordre, répandait autour de lui la terreur dans un rayon plus ou moins grand, selon le nombre des braves qui suivaient sa fortune. « Ils obtinrent les uns et les autres une ample et entière absolution des meurtres, vols et rançonnements qui avaient été commis par leurs soldats durant la guerre de la Ligue, malgré les oppositions et les cris des habitants d'Angers, qui se plaignirent hautement des horribles cruautés et violences des garnisons, pratiquées depuis dix ans contre les lois de la guerre (Id.). »

Après en avoir fini avec les nobles et leurs sicaires, il fallut faire marcher de véritables corps d'armée contre les loups, tandis que l'on faisait des processions dans les villes pour prier Dieu d'accorder son assistance à ces expéditions.

« Les loups couraient vers Craon,Ségré et Château-Gontier, le Louroux et Bécon, et mangeaient les jeunes garçons et filles qu'ils trouvaient sur la campagne... Nous avons encore vu, en 1640 et 1650, des hommes qui avaient été blessés de ces loups, petits garçons, et s'étaient sauvés avec beaucoup de peine de leurs pattes et griffes. (Id.). »

Peut-on douter des ravages que ces redoutables animaux exerçaient dans toutes les campagnes du royaume dépeuplé, lorsque Lestoile constate qu'à Paris même, l'on vit, le 12 août 1595, un loup venir dévorer un enfant sur la place de Grève !

Je ne saurais trop le répéter, ces scènes affreuses n'étaient point particulières à la Bretagne et à l'Anjou. Chaque province avait son Bussy d'Amboise, son Saint-Luc et son Fontenelle; seigneurs et soldats étaient les mêmes en tous lieux, et la souffrance du peuple fut partout excessive durant toute la première moitié de ce règne que nous sommes habitués à regarder comme si fortuné et si abondant en délices pour la France.

La vie des peuples, comme celle des hommes, est un drame où le terrible et le grotesque marchent de front et se coudoient à chaque pas. Ces misérables bandits, souillés des crimes les plus effroyables, ne pouvaient se résigner à faire gras les jours d'abstinence, et quand ils avaient volé un porc, un mouton, des volailles, ils contraignaient les curés, le poignard sur la gorge, à prononcer sur ces animaux la formule sacramentelle: Je te baptise hareng!... Je te baptise brochet!...

Enfin Henri IV arriva à Nantes, et y rendit le célèbre Edit qui porte le nom de cette ville. L'orgueilleux duc de Mercœur consentit à donner sa fille unique en mariage à l'un des bâtards du roi, fils de la belle Gabrielle devenue duchesse de Beaufort, moyennant quoi le roi déclara « qu'il le tenait, lui et tous ceux qui avaient tenu son parti, pour bons et fidèles sujets, les rétablissait dans leurs biens et charges, révoquait tous jugements rendus contre eux. De plus il donnait au duc 236,000 écus de dédommagement pour les frais de la guerre, et 13,000 écus de pension. »

Le bourreau était dédommagé des tortures de ses victimes, qu'il fallut pressurer d'impôts pour acquitter ces engagements. Mais ce qui dépasse tout cela en impudeur, c'est une clause du contrat de mariage (l'original existe dans l'étude d'un des notaires d'Angers), dans laquelle le



Henri IV signe l'édit de Nantes.

roi très-chrétien ose stipuler que les avantages faits aux jeunes époux, — le marié, César de Vendôme, avait cinq ans, — devront être dévolus de plein droit, s'il ne survient pas de descendants de cette union, « à la fille qu'ils ont et aux autres enfants que sa dite Majesté pourrait avoir y après de ladite dame de Beaufort ! »

Henri IV est, au demeurant, le meilleur des rois de France. Mais alors, que valent donc les autres !...

Les Edits que les protestants armés avaient arrachés à Charles IX et à Henri III étaient « provisoires » ; l'Edit de Nantes que Henri IV vainqueur et affermi sur le trône leur octroyait dans la plénitude de sa volonté souveraine devait être « perpétuel et irrévocable ». Aux termes de cet Edit, signé le 15 avril 1598, les protestants purent circuler librement, habiter par tout le royaume sans être contraints à aucun acte que réprouvât leur conscience ; l'exercice de leur culte fut rétabli ou maintenu partout où il était accordé par les édits antérieurs, et en outre dans une ville ou dans un bourg, pour chaque sénéchaussée ou bailliage ; il leur fut permis d'être reçus dans les hôpitaux, écoles, collèges, d'en fonder de nouveaux, et de publier les livres de leur religion dans les villes où leur culte était autorisé ; ils se virent admissibles à toutes charges et à tous emplois, sans être astreints à aucune forme de serment condamné par leur croyance ; on leur abandonna un droit de sépulture dans toute ville, bourg ou village ; on ne put plus leur enlever leurs enfants pour les contraindre à changer de religion, et les parents conquirent le droit de pouvoir, par testament, disposer de leur éducation ; il n'y eut plus d'exhérédation pour cause de religion ; ils se virent affranchis de payer des dîmes aux ministres d'un culte qui n'était pas le leur, à la condition de respecter ses jours fériés, ainsi que les prohibitions qu'il établissait pour les mariages entre

parents ; leurs pasteurs furent affranchis des servitudes et redevances féodales ; des garanties leur furent accordées en justice pour juger les affaires dans lesquelles des protestants étaient intéressés ; ils s'interdirent toutes pratiques, négociations et intelligences avec les ennemis, au dedans et au dehors du royaume ; leurs conseils provinciaux furent dissous ; le roi permit la levée de deniers nécessaires à l'entretien des synodes et des ministres du culte réformé...

Il ne faut pas s'exagérer la portée de ce grand acte de justice tardive et bien incomplète. Les deux religions étaient loin d'être égales devant l'Etat. On accordait aux Réformés la liberté de conscience, bien plus que celle du culte, qui restait entravé par bien des réticences. Il n'était permis que dans certaines villes. On ne leur laissait leurs places d'asile que pour huit années seulement, et on les rejetait en dehors du droit commun, puisqu'on établissait des chambres de justice à part pour les juger.

Enfin, quelque dut être dans l'avenir le sort des faibles garanties que leur accordait cet Edit, par lequel Henri IV se flattait d'avoir « marié la France avec le pape », il fut à peine connu que les catholiques firent entendre les protestations les plus vives. Le clergé et l'Université poussèrent des cris de fureur. Les cours Souveraines refusèrent de l'enregistrer, « tant de leur propre mouvement qu'à l'instigation des députés de l'Assemblée du clergé (Sully). » Dans les villes où siégeaient des parlements, les prêtres et les moines firent des processions solennelles comme pour détourner une calamité publique. Celui de Normandie chicana jusqu'en 1609 avant de l'enregistrer. Henri le fit accepter d'autorité à Toulouse, en disant aux magistrats qu'ils avaient encore « de l'espagnol dans le ventre ». A Paris, « le Parlement l'improuva si fort, qu'après bien des jussions inutiles,

il ne put être vérifié que l'année suivante sur le commandement le plus absolu du monarque (Bérault-Bercastel). » En somme, aux yeux de l'Eglise, « l'Edit de Nantes était radicalement nul, comme arraché de force au prince, qui faisait moins la loi à ses sujets qu'il ne la recevait d'eux. Dès là-même, il n'a pu lier les successeurs de Henri IV que pour le temps où ils ont jugé que son observation importait à la tranquillité publique et au bien général du royaume. (Id.) »

Ainsi, à en croire le clergé, rien n'est fait, et plus de deux millions de Français morts par les persécutions et les égorgements en masse, par les guerres civiles, les pestes, les famines et les loups, n'ont pas conquis pour ceux qui survivent à cinquante années de désastres inouïs et pour ceux qui naîtront, le droit de prier Dieu à leur manière et dans la langue nationale. Vienne donc Louis XIV, et les Jésuites, ses directeurs et ses maîtres, lui feront signer la Révocation de l'Edit de Nantes, déchaînant ainsi sur la France une persécution atroce, sans exemple dans l'histoire, et qui ne dura pas moins de vingt années à l'état aigu, de 1685 à 1705.

En attendant cette heure néfaste, la mort, quelques mois après la signature de l'Edit de Nantes, débarrassait Henri IV de son plus redoutable adversaire. Philippe II, après avoir reçu quatorze fois les derniers sacrements, s'éteignait le 13 septembre 1598, atteint d'une repoussante maladie pédiculaire. Rongé par les poux et dévoré, vivant, par les vers, celui qui était le plus puissant potentat du monde, celui qui possédait l'Amérique et sur les Etats duquel le soleil ne se couchait jamais, expirait, objet d'horreur et de dégoût pour les siens, plus misérable et plus pourri que Job sur son fumier. Il avait cru, dans son orgueil, que le Dieu implacable qu'il adorait lui confiait le soin de venger ses

offenses. Il avait rêvé d'anéantir dans son île l'Angleterre protestante et de soumettre à sa domination la France hésitante entre Rome et Genève. Un souffle de vent avait dissipé l'*Invincible Armada*, et les débris de sa flotte étaient devenus le jouet de l'Océan. La paix de Vervins (mai 1598) chassait du royaume les Espagnols vaincus, et Philippe II expirait sous les atteintes d'un mal qui ne frappe que les plus misérables ici-bas. Quels enseignements terribles pour qui sait les comprendre, et combien sont peu de choses les plus grands parmi les dominateurs des peuples !

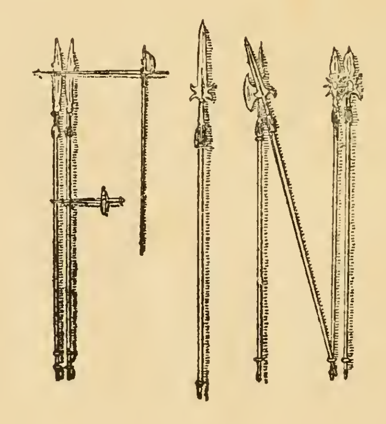
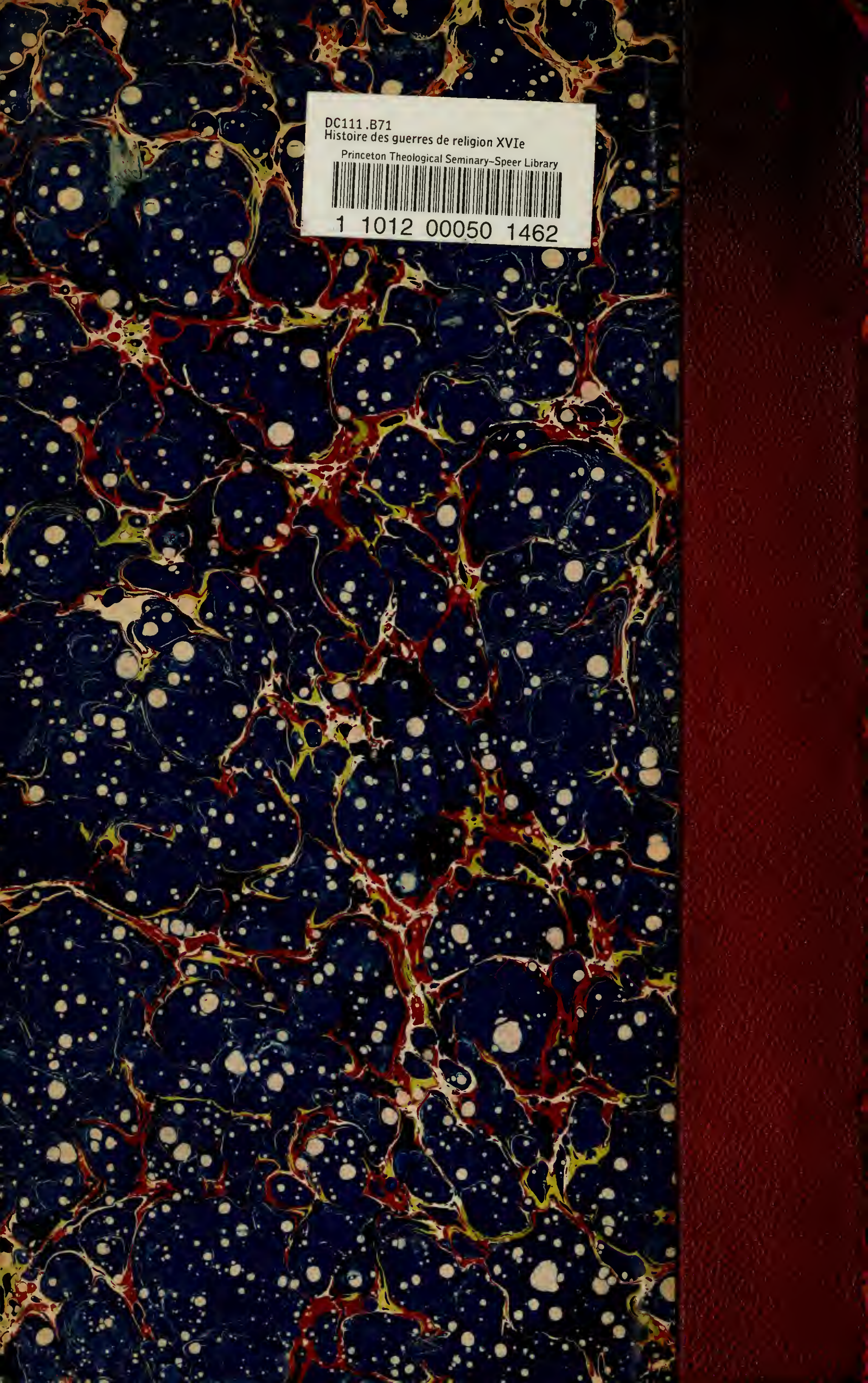


TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE

Imprimerie DESTENAY, Saint-Amand (Cher).




DC111.B71
Histoire des guerres de religion XVIe
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00050 1462